# LA PRESSE ALLEMANDE

## ET

## L'ENTREVUE DES TROIS EMPEREURS

### I.

Le soir du 18 octobre 1813, lorsque le prince de Schwarzenberg vint annoncer à l'empereur de Russie, à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, réunis sur une colline aux environs de Leipzig, que l'effroyable lutte engagée depuis trois jours se terminait enfin par la victoire de leurs armes, les trois souverains descendirent de cheval et s'agenouillèrent pour rendre grâce à Dieu. L'empereur de Russie Alexandre I^er^ était une âme religieuse et un esprit chimérique; c'est dans ce moment solennel, au bruit des derniers coups de canon, en face de ce champ de bataille où étaient couchés plus de cent mille morts et blessés, qu'il conçut l'idée de la sainte-alliance. Consacrer à Dieu l'amitié des trois puissances unies pour renverser le géant, faire de cette consécration le point de départ d'un monde nouveau, opposer ou plutôt substituer cette ère meilleure à celle que la révolution française avait promise à l'univers, enfin confier la magistrature suprême de l'Europe à trois souverains qui représentaient les trois églises de la chrétienté, c'était là un rêve qui devait séduire l'imagination de l'empereur orthodoxe. Cette idée vraiment russe ne pouvait d'ailleurs que trouver un bon accueil auprès de l'empereur d'Autriche François I^er^ et du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III. Elle ne se réalisa pourtant que deux années plus tard. Napoléon, au lendemain de Leipzig, était encore assez redoutable pour troubler les rêves de ses ennemis. Sur la route de Champaubert et de Montmirail, il y avait d'autres combinaisons à poursuivre. Même après la victoire, des intérêts plus pressans réclamaient les soins des souverains alliés. Les discussions du congrès de Vienne

firent éclater entre les vainqueurs de tels dissentimens qu'une rupture paraissait inévitable. On eût vu alors tout autre chose qu'une sainte-alliance entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. Le retour de l'île d'Elbe, la reprise de la guerre, la nécessité d'un suprême effort des trois souverains contre le perturbateur de l'Europe, enfin la journée de Waterloo et la chute définitive de l'empereur, tous ces prodigieux et terribles événemens de la période des cent jours assurèrent une séduction nouvelle à la mystique conception d'Alexandre I[er]. C'est ainsi que la sainte-alliance, née d'une inspiration soudaine, le 18 octobre 1813, sur le champ de bataille de Leipzig, fut conclue et signée à Paris le 26 octobre 1815.

Ce souvenir s'est représenté en Allemagne à tous les esprits quand on a su que l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche devaient rendre visite dans Berlin même au nouvel empereur d'Allemagne. Un tel rapprochement ne souriait pas à tout le monde. S'il flattait les uns, il inquiétait les autres. C'était une promesse ou une menace, suivant le parti politique auquel on appartenait. Nous ne nions pas sur ce point la diversité des impressions; nous constatons seulement que l'image lointaine évoquée par les circonstances, agréable ou fâcheuse suivant le point de vue de chacun, obsédait tous les esprits. Il y avait pourtant bien des raisons de l'écarter. Les analogies qui avaient pu autoriser un instant cette assimilation n'étaient que superficielles et fortuites; au fond, que de différences dans les situations réciproques! L'expérience n'avait-elle pas montré depuis soixante ans ce que valent en politique des alliances de cette nature? Les héritiers des souverains qui ont signé ce contrat n'ont-ils pas été divisés par les intérêts les plus graves? Singulière alliance signée au nom de Dieu, consacrée à Dieu comme une offrande, bien plus, destinée à devenir pour les imaginations du nord l'image terrestre de la très sainte trinité, et qui devait aboutir à Sadowa! Les trois monarques avaient écrit ces mots dans l'acte signé à Paris le 26 septembre 1815 : « Nous nous obligeons à prendre la religion chrétienne pour règle de notre politique. A cette règle chacun de nous conformera et le gouvernement de son propre empire et ses rapports avec les deux autres. Tous les hommes, les princes surtout, doivent se traiter en frères. Nous devons nous considérer comme les pères de nos sujets. Nos états formeront à l'avenir les rameaux d'un même peuple chrétien ne reconnaissant qu'un maître, Dieu, à qui seul appartient toute gloire, toute puissance, et dont nous ne sommes que les ministres. » Un demi-siècle s'écoule; supposez les trois signataires de cet acte extraordinaire revenus un instant dans cette Europe qu'ils croient avoir mise à l'abri des révolutions; quel est le spectacle qui frappe leurs yeux? La Prusse écrasant l'Autriche sous les yeux de la Russie indifférente ou satisfaite.

Si l'on avait sérieusement examiné la condition nouvelle des principaux états de l'Europe, on aurait vu sans peine combien il était impossible, — je ne dis pas de constituer une autre sainte-alliance, mais seulement d'y songer. Les publicistes qui se sont décidés à faire cet examen n'ont eu que l'embarras du choix parmi tant de preuves péremptoires. La sainte-alliance de 1815 n'avait eu qu'une visée : détruire la révolution. Elle avait espéré d'abord la détruire en la remplaçant, ce qui est la seule manière de détruire; elle avait espéré qu'une politique bienfaisante, une politique patriarcale ferait oublier à tous les peuples les promesses de 89, ces promesses qui avaient eu pour dernier résultat le bouleversement de l'Europe et d'épouvantables tueries. Quand elle fut obligée de s'avouer à elle-même que son espérance était une chimère, elle ne songea plus qu'à détruire la révolution purement et simplement, à la détruire sans la remplacer par quelque chose de meilleur, à la poursuivre partout, à l'extirper à jamais. C'est même par suite de cette résolution que la sainte-alliance, accueillie d'abord comme une inspiration d'une âme religieuse et tendre, ne tarda guère à devenir odieuse à tous les peuples. Le congrès de Vérone marque le point culminant de cette transformation (1). C'est la sainte-alliance qui étouffait partout les idées libérales, qui poursuivait comme des attentats les réclamations les plus légitimes, qui assimilait les chrétiens de la Turquie à de vulgaires démagogues et les condamnait pêle-mêle au nom des mêmes principes. La sainte-alliance ne reconnaissait que l'ancien ordre de choses, les institutions consacrées par le temps, les trônes établis depuis des siècles; à ce titre, elle voulait protéger le sultan contre les Grecs, comme elle protégeait les petits despotes italiens contre les carbonari. Intervenir partout où besoin était pour raffermir l'ancien régime et décourager les espérances libérales, intervenir par la diplomatie ou par les armes, par l'insinuation ou la menace, ce fut sa règle inflexible. Elle faisait la police politique de l'Europe. Elle prétendait guérir d'autorité ce qu'elle appelait la maladie du siècle, l'esprit de réforme et le goût des monarchies constitution-

(1) Chateaubriand a écrit deux volumes tout exprès pour expliquer son rôle d'ambassadeur au congrès de Vérone et pour justifier *sa guerre d'Espagne,* comme il dit. On sait qu'il était ministre des affaires étrangères en 1823 et que la responsabilité de cette guerre lui appartient. A ce propos, il s'efforce de réfuter les reproches irrités de M. Duvergier de Hauranne, les protestations éloquentes du général Foy, la noble philosophie politique du duc de Broglie, les pages vigoureuses d'Armand Carrel. Il a beau dire qu'il ne s'excuse pas de la guerre d'Espagne, *le grand événement de sa vie,* on voit que ce souvenir l'obsède. Il désire qu'on sache à quelles vues élevées, à quelles inspirations patriotiques il a obéi en prenant cette décision hasardeuse. Il tient surtout à prouver qu'il n'a pas été l'*huissier à verges de la sainte-alliance.* Voyez *Congrès de Vérone,* t. II, p. 290, — *Mémoires d'outre-tombe,* t. VII, p. 455.

nelles. A Naples, à Turin, à Madrid, comme à Francfort ou à Saint-Pétersbourg, elle veillait sur le mouvement des idées. Il est vrai qu'après avoir longtemps comprimé les aspirations du XIXe siècle, elle essuya plus d'un revers; l'esprit nouveau emportait tous les obstacles. Les monarques alliés virent l'Angleterre en 1823, à propos de la guerre d'Espagne, poser résolûment le principe de non-intervention, ce qui était en réalité un démenti formel au premier article de leur *credo*, et si la révolution de 1830 est demeurée populaire pendant plusieurs années et chez nous et en Europe, c'est qu'elle a été la plus éclatante défaite de la sainte-alliance. Malgré ces échecs, on peut dire que la sainte-alliance a maintenu, même en face de la révolution de 1830, même en face de la révolution de 1848, le dessein primitif, le principal dessein de son programme. Si elle n'a pas empêché l'établissement des monarchies constitutionnelles en Europe, elle a empêché que les changemens accomplis en France n'eussent leurs contre-coups au-delà de nos frontières. La France avait pu passer des Bourbons de la branche aînée aux Bourbons de la branche cadette, de ceux-ci à la république et de la république à l'empire, sans que les monarchies du reste de l'Europe fussent sérieusement ébranlées. A part la Belgique et l'Espagne, qui après 1830 avaient placé sur le trône des dynasties nouvelles, les anciennes familles souveraines avaient maintenu leurs droits. La légitimité, — c'était avant tout le drapeau de la sainte-alliance, — la légitimité n'avait pas subi d'atteinte.

Mais qu'est devenu tout cela depuis une quinzaine d'années? La révolution a reparu sous une forme extraordinaire. Au lieu de la révolution par en bas, c'est la révolution par en haut. Qui dit révolution dans le langage de la sainte-alliance dit le mépris des droits séculaires, la suppression des trônes, la dépossession des familles souveraines, tous les bouleversemens que Napoléon Ier avait introduits dans l'Europe centrale au nom de la révolution française. La mission que s'était donnée la sainte-alliance consistait précisément à restaurer ces pouvoirs légitimes et à ne plus permettre qu'ils fussent amoindris. Eh bien! ce que la sainte-alliance voulait restaurer et défendre, ce principe de la légitimité qu'elle se proposait de rendre inviolable, c'est une des puissances signataires du mystique traité de 1815 qui l'a foulé aux pieds avec une audace sans exemple. Un monarque légitime, le propre fils de celui qui avait contracté de si religieux engagemens au nom de la fraternité des rois et des peuples, renverse des trônes, détruit des souverainetés, subordonne et médiatise des princes dont le droit, au point de vue de la sainte-alliance, est égal au sien. Voilà ce qu'on peut appeler la révolution par en haut. Quand Napoléon Ier rendait et exécutait de pareilles sentences, c'était la révolution par en bas,

puisque le conquérant, même couronné, agissait d'après les principes révolutionnaires. Invoquer la légitimité pour soi-même et y porter ailleurs de si terribles atteintes, c'est le spectacle que la Prusse de 1866 a donné à l'Europe monarchique. Et c'est chez elle, c'est à Berlin, c'est entre les mains du roi de Prusse, devenu empereur d'Allemagne, que l'empereur d'Autriche et l'empereur de Russie iraient signer le contrat d'une nouvelle sainte-alliance !

Un journal autrichien, dont je n'ai fait ici que résumer les observations, s'écrie à ce sujet : « Est-ce que l'Autriche et la Russie pourraient jamais prendre part à une telle œuvre, elles que leurs traditions, leurs intérêts, je dis leurs intérêts les plus graves et les plus impérieux, des intérêts de vie ou de mort, obligent à représenter en Europe la politique conservatrice ? La Prusse a créé par la force un établissement d'une telle nouveauté et d'une telle nature qu'elle sera obligée de recourir à de nouvelles conquêtes pour le soutenir. C'est là une conséquence inévitable, et en vérité il suffit de jeter les yeux sur une carte d'Europe pour reconnaître que cette menace s'adresse d'abord, s'adresse principalement à l'Autriche et ensuite à la Russie. Ce n'est pas tout : cette nouvelle sainte-alliance serait en contradiction ouverte avec les principes de religion et de morale que l'ancienne sainte-alliance avait placés si haut, car elle devrait sanctionner les résultats d'une politique de conquête et d'usurpation, politique qui n'a jamais été considérée comme religieuse et morale. La sainte-alliance avait dit : La loi chrétienne sera l'étoile lumineuse qui guidera ma politique. Assurément ce n'était là qu'une phrase, car sous le régime de la sainte-alliance les protestans d'Autriche ne furent pas libres, les catholiques de Prusse subirent comme avant le joug de l'esprit protestant, et aux catholiques comme aux protestans de l'empire russe il ne fut rien accordé de plus que l'ancienne tolérance. Après tout, la sainte-alliance était conséquente avec elle-même; dans les affaires de l'église comme dans celles de l'état, elle n'admettait aucune innovation, elle maintenait scrupuleusement l'ancien état de choses. Depuis cette époque, des améliorations se sont produites, mais seulement en Autriche, et seulement pour les protestans. Au contraire, en Autriche comme en Prusse, la situation des catholiques est devenue bien pire. Or on vient nous annoncer, on vient nous signifier aujourd'hui que le but principal de l'entrevue de Berlin est d'établir la souveraineté de l'état sur le for intérieur, de constituer la césaropapie, toutes choses contraires à la liberté de conscience et à cette loi du Christ : rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

Le journal ou plutôt le recueil hebdomadaire auquel j'emprunte

cette page est un des plus sérieux organes de la presse politique en Autriche. Voilà certes un exposé assez clair. Les raisons qui devaient écarter tout rapprochement entre la sainte-alliance et le congrès impérial de Berlin sont aussi nombreuses que décisives. Il est évident que, si les empereurs de Russie, d'Autriche et d'Allemagne se sont réunis en 1872, ce n'est pas pour préparer quoi que ce soit d'analogue à ce que leurs prédécesseurs ont fait en 1815. N'importe; on oublia tout, les souvenirs de Sadowa s'effacèrent un instant devant les souvenirs de Leipzig, bien des gens furent persuadés qu'une nouvelle sainte-alliance allait prétendre au gouvernement de l'Europe. L'ardeur même avec laquelle une partie de la presse allemande rejetait ces conjectures indiquait assez combien l'image subitement évoquée avait obsédé les intelligences.

Quand on s'aperçut pourtant que cette manière de voir était inadmissible, on essaya de deviner quel était le but du congrès. Les imaginations avaient beau jeu pour se donner carrière. La situation de l'Europe est telle qu'un événement comme celui-là devait faire travailler tous les esprits. Chacun jugeait la chose suivant son intérêt, chacun aimait à se persuader qu'il y avait là quelque combinaison profitable à sa cause. En un mot, c'était une occasion pour tous les partis de manifester leurs espérances ou leurs craintes. Étudiées à ce point de vue, les explications de la presse allemande offrent un caractère instructif. Quand nous parcourions, au moment de l'entrevue, les principaux journaux de l'Allemagne, ceux-là surtout qui, se préoccupant des idées générales, s'appliquent à chercher la philosophie des faits, il nous semblait voir se dérouler sous nos yeux un tableau de l'Europe centrale et des questions qui l'agitent. Ce sont les traits les plus importans de ce tableau que nous voudrions rassembler ici; nous nous occupons beaucoup moins de l'entrevue elle-même que des appréciations dont elle a été l'objet et des conjectures qu'elle a fait naître. Le point de départ de notre sujet est à Berlin; le sujet même est plutôt à Leipzig et à Francfort, à Munich et à Vienne, à Prague et à Pesth. Comment savoir avec une parfaite exactitude ce qui s'est passé entre les trois monarques et même entre leurs ministres? Il est clair qu'il faut y renoncer. Nous y renonçons sans trop de peine, ayant en vue une étude toute différente. Que les renseignemens donnés par la presse allemande soient plus ou moins dignes de foi, ce n'est pas là notre principal souci; nous ne cherchons pas de nouvelles, nous voulons seulement profiter de ces rumeurs, de ces conjectures en divers sens, de ces explications contradictoires pour en faire jaillir quelque lumière sur la situation présente de l'Europe.

## II.

On a déjà vu la première idée qui s'est produite à l'annonce de l'entrevue des trois empereurs, ce souvenir confus de la sainte-alliance, la pensée bizarre que les trois monarques, par cela seul qu'ils étaient les héritiers des trois signataires de l'acte de 1815, et comme si tout n'était pas changé entre eux de fond en comble, allaient se concerter pour gouverner l'Europe. Un examen attentif ayant écarté cette chimère, on se demanda quelle avait été tout d'abord l'inspiration du cabinet de Berlin, si les empereurs de Russie et d'Autriche avaient été invités en même temps, si l'un et l'autre avaient dû accepter cette invitation avec des sentimens pareils.

A ces questions, un journal viennois fait une réponse d'une netteté singulière. Ce journal, un des recueils politiques les plus estimables de l'Autriche, est intitulé *la Réforme*. J'ai déjà eu l'occasion, il y a quelques années, à propos des luttes de la Bohême contre le dualisme austro-hongrois, de signaler le rare mérite du rédacteur en chef de *la Réforme*, M. Franz Schuselka; depuis les désastres de la France, M. Schuselka s'est acquis de nouveaux titres à l'estime de tous les esprits indépendans. Il n'a pas craint de rompre en visière à ses compatriotes. Les Allemands de l'Autriche, éblouis par les victoires de la Prusse, se laissent attirer ou plutôt se précipitent aveuglément vers l'empire d'Allemagne; M. Franz Schuselka est fidèle à l'Autriche. Allemand d'origine, de langue, de culture, il est dévoué avant tout à cette monarchie autrichienne que tant de périls menacent, et qui pourrait rendre, si elle se relevait, de si grands services à l'indépendance de l'Europe. Il cherche ardemment par quelle voie elle pourra se sauver. Le système actuel du dualisme lui paraît une cause de ruine; il l'attaque sans relâche et lui porte de terribles coups. Les passions prusso-germaniques lui font horreur, il ne manque pas une occasion de les flétrir. Intrépide en face des Allemands fanatisés, il a montré un courage plus grand encore : il est impartial pour les Français. Au mois de septembre 1870, au moment où les Prussiens commençaient le siége de Paris, *la Réforme* publiait un article sur les sympathies qui s'attachaient en Europe à l'une ou à l'autre des puissances belligérantes, et il établissait que presque dans toute l'Europe les peuples faisaient des vœux pour nous, tant les Prussiens excitaient de répulsion. On n'était pas fâché de voir nos vanités punies, notre orgueil humilié; mais voir la France, la nation humaine et généreuse entre toutes, écrasée par la Prusse au point de ne plus pouvoir tenir sa place dans le monde, non, non, disait *la Réforme*; on n'y

peut consentir! « La France, dût-elle succomber en ce suprême effort, dût-elle subir la paix que lui dictera le vainqueur, restera toujours grande et puissante; bien plus, des malheurs mêmes de cette guerre elle sortira purifiée et moralement plus forte (1). » Un journal qui parlait ainsi le 29 septembre 1870, au moment où commençait la résistance de Paris, un journal qui nous témoignait de telles sympathies à l'heure où nous nous croyions abandonnés du monde entier, n'a pas seulement droit à nos remercîmens, il mérite la confiance que commandent toujours la droiture et l'impartialité. Dans cet examen de la presse allemande, je m'attacherai donc de préférence aux renseignemens et aux considérations politiques de *la Réforme*. Que je m'appuie sur elle ou que je la contredise, je serai sûr de me fier à un bon guide ou de combattre un loyal adversaire.

Voici donc ce que *la Réforme* répondait sans hésiter aux questions qui tenaient l'esprit public en suspens; elle écrivait le 12 septembre dernier : « Aujourd'hui le monde entier s'occupe des fêtes de Berlin; dans quelques jours, personne n'en parlera, et tout cela aura disparu sans laisser de trace. L'histoire sérieuse aura grand'-peine à mentionner seulement cette pompeuse entrevue. L'apparence est brillante, la réalité n'est rien. Oui, que cette conférence ait pour but d'importantes conversations politiques, comme disent les uns, des traités même, comme d'autres le prétendent, c'est une apparence et pas autre chose. En réalité, il ne s'est agi d'abord et avant tout que de procurer un nouveau triomphe à la Prusse, c'est-à-dire à la maison de Hohenzollern. C'est en vue de ce triomphe que l'empereur Guillaume I$^{er}$ a invité l'empereur d'Autriche à venir le voir à Berlin. Le fait seul de cette invitation était le premier acte du triomphe que la Prusse se préparait aux dépens de l'Autriche, car cela signifiait manifestement : on sera péniblement affecté à Vienne de notre invitation, mais on ne pourra pas la refuser. L'observateur impartial est obligé de dire que cette invitation a été une offense. »

C'est surtout à la presse austro-hongroise, c'est aux journaux de Vienne et de Pesth, de nous renseigner sur l'effet produit en Autriche par cette invitation extraordinaire. L'avis si franchement exprimé par M. Schuselka est-il conforme au sentiment de ses confrères? Il s'en faut bien. Les journaux qui soutiennent le dualisme austro-hongrois sont placés à un tout autre point de vue que le rédacteur de *la Réforme*. Allemands et Hongrois, dans le système

(1) « *Wenn auch Frankreich gänzlich unterliegt und sich den Frieden diktiren lassen muss, so wird es doch gross und mächtig bleiben, ja aus dem Unglück dieses Krieges geläutert und moralisch gekräftigt hervorgehen.* » — *Die Reform*, 29 septembre 1870. Voyez l'article intitulé *die Sympathien für Frankreich*.

actuel de la monarchie autrichienne, sont les ennemis irréconciliables des Slaves; séparés eux-mêmes autrefois par des haines séculaires, ils se sont réunis pour opprimer des peuples qui représentent la moitié de l'empire. Les Allemands de la Cisleithanie étouffent les Tchèques de Bohême et les Polonais de la Gallicie, comme les Magyars de la Transleithanie étouffent la voix des Slaves du sud, Croates et Transylvains. Quand M. de Beust imagina le partage de la monarchie entre les Allemands de l'archiduché et les Magyars de la Hongrie, on crut que c'était le commencement d'une organisation fédérale qui, donnant satisfaction à tous les droits, transformerait l'Autriche pour la sauver. Aujourd'hui que les Allemands d'une part, les Hongrois de l'autre, prétendent faire de cet arrangement la loi définitive de l'empire et résistent avec injure à toute idée de fédération, les Slaves, poussés à bout, ont toujours involontairement les yeux tournés vers la Russie. On peut dire qu'il y a là un danger de mort pour la monarchie autrichienne. Selon le tour que prendront ces luttes intestines, il peut en sortir du soir au lendemain des événemens qui disloqueront l'empire. Une question capitale surtout, ce sont les tentations que l'Allemagne et la Russie, chacune de son côté, offriraient à l'Autriche. Suivant les circonstances, une moitié de l'Autriche peut tendre vers l'Allemagne, tandis que l'autre moitié tendrait vers la Russie. C'est précisément ce qui a lieu en ce moment même, et l'on devine aisément quelles émotions devait produire dans un pays si agité une nouvelle conçue en ces termes : sur l'invitation de l'empereur d'Allemagne, l'empereur d'Autriche va se rendre à Berlin.

Les Hongrois et les Allemands de l'Autriche en poussaient des cris de joie; les journaux du comte Andrassy triomphaient. On sait que le comte Andrassy, l'habile homme d'état magyar, est chargé aujourd'hui de faire fonctionner ce système du dualisme imaginé en 1867 par M. le comte de Beust et M. Franz Deak. Exécuteur fidèle du plan politique des Hongrois, M. le comte Andrassy est l'adversaire résolu des Slaves d'Autriche; il est obligé par conséquent de surveiller de très près la politique russe, toujours tentée de prendre les Slaves sous son patronage, ou du moins toujours soupçonnée de céder à une tentation si naturelle. Si l'entrevue de l'empereur François-Joseph avec l'empereur Guillaume I[er] annonçait une alliance entre l'Autriche et l'Allemagne, le comte Andrassy pouvait être rassuré pour longtemps; le gouvernement austro-hongrois se trouvait en mesure de dédaigner l'opposition des Slaves sans rien craindre du cabinet de Saint-Pétersbourg. En un mot, l'entrevue des deux empereurs était une victoire pour les Allemands et les Hongrois de l'Autriche, elle était un échec et un échec très-menaçant pour les Slaves.

Il fallait voir avec quel enthousiasme la presse magyare saluait ce grand événement. C'était à M. le comte Andrassy qu'en revenait tout l'honneur. C'était lui qui avait préparé les voies, qui avait suggéré à M. de Bismarck l'idée de cette alliance, qui l'avait rendue possible et saurait la rendre bienfaisante. N'était-ce pas déjà un bienfait que d'avoir découragé les Slaves? et comment pouvait-on les décourager d'une manière plus efficace qu'en s'assurant contre eux l'appui du nouvel empire d'Allemagne? Ainsi parlaient les journaux de la Transleithanie, c'est-à-dire de cette Autriche hongroise où les Croates et les Esclavons sont opprimés par les Hongrois. Dans la Cisleithanie, c'est-à-dire dans l'Autriche allemande, où les Tchèques et les Polonais sont opprimés par les Allemands, la même haine des Slaves excitait les mêmes clameurs. Vainement quelques esprits élevés, et parmi eux le rédacteur de *la Réforme*, s'efforçaient-ils d'avertir ces politiques aveugles. Vainement leur criaient-ils : « Prenez garde! vous croyez servir l'Autriche, vous préparez sa ruine. Vous, Hongrois, à force d'être injustes pour les Slaves, à force de leur fermer toute issue, de leur enlever toute espérance, vous en faites bon gré mal gré des Russes, 16 millions de Russes au cœur de l'Autriche. Et vous, Allemands de la Cisleithanie, ne sentez-vous pas que votre haine des Slaves vous est un piége? ne sentez-vous pas qu'en courant ainsi, les bras ouverts, au-devant de ces Prussiens qui vous ont écrasés il y a six ans, vous détruisez vous-mêmes votre dignité, cette force que rien ne remplace? » Tout cela était inutile; ni les remontrances de l'honneur, ni les conseils de l'intérêt ne pouvaient les amener à vaincre leur passion. Une seule idée les animait : étouffer les Slaves, les faire disparaître comme peuple, les obliger à se fondre dans les deux races dominantes, les contraindre à devenir, ceux-ci des Allemands et ceux-là des Hongrois. L'invitation adressée à l'empereur François-Joseph par l'empereur Guillaume I<sup>er</sup> leur paraissait l'annonce d'une alliance avec l'Allemagne prussienne; ils la saluaient, Allemands et Hongrois, comme la défaite définitive des Slaves.

Y avait-il quelque chose de vrai dans ces interprétations? Les Hongrois et les Allemands de l'Autriche avaient-ils raison de pousser des cris de triomphe? les Slaves avaient-ils sujet de considérer l'avenir avec inquiétude? En d'autres termes, l'invitation impériale venue de Berlin renfermait-elle la signification qui a si vivement agité tous les partis, de Pesth à Vienne et de Prague à Trieste? Il est bien difficile de répondre à ces questions. Ce sont là les secrets du cabinet de Berlin. Nous avons déjà dit que, loin de prétendre apporter ici des renseignemens sur des choses qui nous échappent, nous cherchions surtout ce qui est matière à observation et à réflexion, c'est-à-dire l'impression produite par l'événement dont il

s'agit et l'idée qu'on s'en faisait. Ce serait pourtant montrer trop de scrupule que de ne pas mentionner au moins l'opinion la plus répandue sur ce point. Or on croit fermement à Vienne et ailleurs que le projet primitif de M. de Bismarck consistait à préparer une alliance entre l'Allemagne et l'Autriche. On ajoute que M. de Bismarck, mettant à profit la haine des Austro-Allemands et des Austro-Hongrois pour les Slaves, espérait entraîner l'Autriche dans une guerre contre la Russie. Eût-il été difficile à un homme tel que lui de faire briller aux yeux de l'Autriche les avantages de cette guerre? Insister sur le danger perpétuel que causent à la monarchie des Habsbourg ces 16 millions de Slaves revendiquant leurs droits, prouver que l'occasion serait bonne d'en finir, montrer d'avance la Russie vaincue, amoindrie, et destituée pour longtemps de ce protectorat des Slaves du sud qui la rend si redoutable à l'Autriche et à la Turquie, tout cela eût été un jeu pour le chancelier de l'empire d'Allemagne. Il est bien entendu que l'empire d'Allemagne avait aussi sa part de bénéfices dans une telle entreprise. M. de Bismarck n'était pas inspiré seulement par le désir fraternel de sauver l'Autriche. Supposez que cette combinaison ait été réellement faite, on devine aisément quelle place devaient y trouver les plans ultérieurs de M. de Bismarck. La Russie vaincue aurait été contrainte de se laisser arracher ses provinces allemandes, la Courlande, l'Esthonie, la Livonie. — Provinces allemandes, ai-je dit? Oui, allemandes d'origine, de langage, mais profondément russes de cœur et d'âme, aussi russes que l'Alsace et la Lorraine sont françaises. Après cela, que serait devenue l'Autriche? Les Allemands de l'archiduché n'eussent-ils pas été attirés de plus en plus par la fascination de l'empire germanique? Les Slaves de Bohême et de Croatie n'eussent-ils pas été pour l'empire germanique un moyen de désintéresser la Russie? Le panslavisme, de façon ou d'autre, eût été la conséquence inévitable du pangermanisme. De cette réunion de peuples qui composent l'empire des Habsbourg, et qui, sous des institutions libres fortement établies, auraient pu former une fédération monarchique si puissante, la Hongrie seule serait restée debout, l'Autriche eût disparu de la carte.

Il est probable que les Hongrois, malgré la haine aveugle qu'ils portent aux populations slaves, n'auraient pas tardé à comprendre dans quel abîme une telle politique les eût précipités. Après avoir prêté l'oreille aux propositions de M. de Bismarck, M. le comte Jules Andrassy se serait-il tout à coup ravisé? Est-ce lui qui aurait demandé à M. de Bismarck que l'empereur de Russie assistât aussi à l'entrevue de Berlin? Est-ce l'empereur d'Autriche qui aurait personnellement exprimé ce désir? ou bien enfin est-ce l'empereur de Russie en personne qui, soupçonnant de son côté l'ambition insa-

tiable de la Prusse et flairant un danger à Berlin, se serait, comme on l'a dit, invité lui-même?

Ces différentes conjectures ont été discutées par la presse allemande avec une vivacité singulière (1). En Autriche, les partis les plus soupçonnés d'avoir désiré ardemment une alliance avec l'Allemagne contre la Russie étaient aussi les plus empressés à soutenir qu'ils avaient obtenu de M. de Bismarck l'invitation du tsar. Il y a en effet, pour les Austro-Allemands comme pour les Austro-Hongrois, deux moyens de décourager les Slaves d'Autriche : vaincre la Russie et l'empêcher de rien pouvoir en faveur des Tchèques et des Croates, ou bien se l'attacher par une alliance et la détourner de rien vouloir. Le premier plan ayant offert de très graves dangers, on s'est rabattu sur le second. C'est ainsi que les journaux du comte Andrassy le félicitaient d'avoir contribué à faire inviter le tsar Alexandre II, — c'est ainsi que, dans les deux parties de l'Autriche, Hongrois et Allemands se disputaient pour ainsi dire l'honneur de cette victoire diplomatique.

Nous en étions là de notre étude, nous cherchions ce qu'il fallait admettre ou rejeter parmi tant de conjectures inquiétantes, nous nous demandions s'il n'y avait pas dans le nombre quelques rêves de malade comme en peut provoquer la situation fiévreuse de l'Europe, quand des indications d'un autre ordre vinrent éclairer notre route. Ayant eu l'occasion de rencontrer un homme d'état autrichien, aujourd'hui retiré de la scène politique, mais toujours très attentif à ce qui s'y passe, je l'interrogeai à ce sujet, et j'obtins des informations très logiquement déduites. Je les donne comme je les ai reçues. On verra qu'elles confirment et expliquent ce qui précède, on verra surtout qu'elles révèlent la fin de ce singulier épisode.

Oui, d'après le récit qui m'a été fait, c'est bien le comte Jules Andrassy, le successeur de M. de Beust, qui a eu la première pensée de l'entrevue, laquelle n'intéressait d'abord que deux empereurs au lieu de trois. Le comte Andrassy, justement alarmé des périls qui menacent la monarchie autrichienne, plus spécialement préoccupé toutefois des périls de sa patrie particulière, c'est-à-dire de la Hongrie, a raisonné de la manière suivante. — « Ministre autrichien, mais surtout homme d'état hongrois, j'aperçois dans un avenir prochain deux grands ennemis possibles, deux ennemis redoutables pour les intérêts que je défends, l'Allemagne et la Russie. La politique nous conseille de les diviser en nous alliant avec

(1) Un recueil prussien, *le Messager de la frontière*, dans sa livraison du 6 septembre 1872, affirme que ce sont là des inventions françaises; on voit par les débats résumés ci-dessus que ces conjectures avaient occupé la presse allemande longtemps avant de pénétrer chez nous.

l'un contre l'autre. Empire d'Allemagne ou empire de Russie, lequel des deux a le moins d'intérêt à nous nuire? Évidemment c'est l'empire d'Allemagne. De deux choses l'une : ou bien M. de Bismarck jugera prudent de conserver l'empire austro-hongrois comme un tampon entre l'Allemagne et la Russie, ou bien il en convoitera la partie allemande. Dans le premier cas, il laisserait subsister l'Autriche tout entière; dans le second cas, c'est-à-dire en mettant les choses au pire, il aurait intérêt à maintenir au moins la Hongrie pour empêcher la Russie de s'étendre jusqu'au port de Fiume, à quelques lieues de Trieste. Au contraire, la Russie est intéressée à la suppression totale de l'Autriche-Hongrie, car dans la dislocation de l'empire des Habsbourg non-seulement elle nous prendrait les provinces slaves du nord et de l'est, comme l'Allemagne nous prendrait les provinces allemandes du nord-ouest, mais elle voudrait absorber la Hongrie afin de tendre la main aux Esclavons, aux Illyriens, à tous les Slaves du sud, et de s'établir sur l'Adriatique. L'Allemagne ne consentira jamais à ce voisinage. Nous avons donc, nous, Hongrie, le même intérêt que l'Allemagne sur ce point; c'est à l'Allemagne que nous devons offrir notre alliance. Les deux empires se garantiront réciproquement leurs possessions actuelles. L'Allemagne y gagnera l'assurance de ne pas être inquiétée par l'alliance possible de la Russie et de la France, surtout si elle trouve une occasion d'attaquer la Russie avant que la France ait achevé de réparer ses ruines; l'Autriche-Hongrie y gagnera une sécurité qui lui manque aujourd'hui, elle n'aura plus à redouter ni le panslavisme ni le pangermanisme, elle pourra se livrer tout entière à œuvre de sa consolidation intérieure. »

Ces idées, soumises au prince de Bismarck par le comte Andrassy, auraient été accueillies avec une joie secrète; M. de Bismarck en effet voyait plus loin que son interlocuteur, et découvrait dans cette combinaison beaucoup d'autres avantages que le ministre hongrois n'avait pas soupçonnés. Il y avait là pour le grand joueur d'échecs une occasion de faire coup double, et même quelque chose de plus. Son plan fut bien vite combiné : s'unir à l'Autriche contre la Russie, infliger à la Russie des défaites assez graves pour la mettre hors d'état de rien entreprendre pendant bien des années, telle était la première partie du programme. M. de Bismarck détruisait ainsi d'avance la possibilité d'une alliance franco-russe. L'Autriche y trouvait son compte en haine de la Russie, comme l'Allemagne en haine de la France. Seulement M. Andrassy avait eu tort de ne pas prévoir la suite de l'aventure. Le programme avait un second point : une fois la Russie hors de cause, M. de Bismarck était libre de partager l'Autriche selon ses propres vues sans avoir à compter avec personne. On s'étonne parfois que ce partage de l'Autriche ne soit

pas encore opéré, la malheureuse Autriche étant ce qu'elle est aujourd'hui. Quoi de plus facile, à ce qu'il semble? L'Allemagne prendrait les provinces allemandes, qui déjà réclament cette annexion; la Russie prendrait les provinces slaves, qui n'opposeraient pas une bien vive résistance; la Hongrie resterait seule, formant un état libre. Eh bien! non; cela est impossible. La Hongrie disparaîtra si l'Autriche disparaît, la Hongrie sera dévorée par la Russie, car la Russie, réclamant tous les Slaves d'Autriche, ira nécessairement jusqu'à l'Adriatique. C'est précisément ce que redoute M. de Bismarck. Voilà pourquoi il voudrait mettre la Russie hors de combat et partager l'Autriche à lui seul. L'Allemagne recueillerait la partie allemande de l'Autriche; l'autre partie, la partie slave et hongroise, formerait un royaume qui pourrait être donné à un prince de Hohenzollern et placé sous le protectorat du nouvel empire.

C'est ainsi que les deux ministres, M. le comte Andrassy avec une imprudence aveugle, M. de Bismarck avec une habileté effrayante, se seraient mis d'accord pour amener une entrevue de leurs souverains. Ce n'étaient là toutefois que des conceptions de ministres; le difficile était de les faire accepter aux maîtres. L'empereur d'Allemagne et l'empereur de Russie sont unis par des liens étroits de famille et d'amitié personnelle. Comment obtenir de Guillaume I^er^ qu'il déclarât la guerre à Alexandre II? De quel prétexte couvrir à ses yeux ce plan machiavélique? Au nom de quel grief, à l'aide de quel sophisme l'engager en de si violentes entreprises? D'autre part, entre l'empereur d'Allemagne et l'empereur d'Autriche, il n'y a depuis la journée de Sadowa que des souvenirs embarrassans et amers. Comment décider François-Joseph à faire une visite solennelle à Guillaume I^er^? Comment demander au vaincu d'aller saluer le vainqueur au milieu de sa cour? Sous l'impression de ces répugnances, l'empereur d'Autriche a bien pu, en réponse à l'invitation allemande, exprimer le désir de rencontrer à Berlin l'empereur de Russie. Il évitait ainsi la douleur de paraître s'humilier devant le conquérant; il se rendait à un congrès de souverains, à une réunion de princes revêtus d'un même titre; la démarche, si pénible qu'elle fût, ne ressemblait plus à un acte de vassalité. De son côté, l'empereur de Russie, soupçonnant sans doute quelque péril, a pu se faire inviter directement par l'empereur d'Allemagne. Voilà comment les sentimens personnels des souverains ont déjoué les calculs des ministres. La dignité de François-Joseph ne lui a pas permis de se rendre seul à Berlin; l'amitié de Guillaume I^er^ pour Alexandre II l'a empêché d'accepter les vues de M. de Bismarck. C'est donc M. de Bismarck qui a eu le dessous dans toute cette affaire, — résultat heureux pour la Russie, dont la fortune a échappé aux plus graves échecs, heureux surtout pour l'Autriche,

que l'imprudence du comte Jules Andrassy exposait aux dernières catastrophes. On a remarqué à Berlin, paraît-il, que M. de Bismarck, pendant le congrès impérial, se tenait volontiers à l'écart, dans une attitude presque chagrine, et comme s'il assistait à un spectacle qui ne le regardait pas.

A ces renseignemens d'un homme très initié aux choses de l'Autriche, j'ajoute une remarque fort curieuse : précisément à l'heure où se terminait l'épisode que nous venons de raconter, vers les derniers jours du mois d'août, les journaux officiels et officieux de l'empire d'Allemagne opérèrent tout à coup une volte-face qui semble confirmer notre récit. Jusque-là, ces journaux ne s'occupaient en rien de la France; ce n'est pas de la France qu'il pouvait être question à propos de l'entrevue des empereurs; la France avait reçu l'assurance officielle des sentimens pacifiques qui animaient les souverains du nord, et, comme elle a besoin de paix avant tout, elle se trouvait hors de cause. Le congrès de Berlin n'avait pas à s'occuper d'elle, elle n'avait pas à s'inquiéter du congrès de Berlin. Telle était la situation, tel était le mot d'ordre, lorsque tout à coup ces mêmes journaux commencèrent une campagne contre la France. On s'inquiétait de voir ses finances se relever, ses forces militaires se réorganiser; on lui demandait compte de cette reprise énergique, on voulait savoir dans quelle vue elle augmentait son armée. Là-dessus certains publicistes prenaient feu, et aux interrogations curieuses succédaient les dénonciations hostiles. Que signifiait ce tapage? Assurément le succès de l'emprunt avait bien pu irriter ces passions allemandes, toujours prêtes à se déchaîner contre nous; mais ici l'explication ne suffit pas. Il y avait déjà plusieurs semaines que le résultat prodigieux de l'emprunt avait été examiné, discuté, commenté dans tous les sens par la presse des deux mondes, lorsque se produisit chez les journaux de l'empire d'Allemagne le revirement subit dont nous parlons. De très bons esprits en ont conclu que ces colères soudaines étaient des colères factices, qu'elles tenaient à une cause qu'on ne pouvait avouer, et cette cause à leur avis, c'était la nécessité pour M. de Bismarck de masquer l'échec de son plan de campagne. « Nous avons essayé, se disait-on, de nouer une alliance avec l'Autriche pour faire la guerre à la Russie; nous avons échoué. L'empereur de Russie assistera au congrès où devaient être prises les résolutions qui le concernent. Hâtons-nous d'attacher à l'entrevue des trois empereurs une signification toute spéciale. Faisons croire qu'il s'agit de maintenir l'ordre européen contre la France, soit que la France ait l'intention de se dégager par les armes du traité qu'elle subit, soit qu'elle n'ait pas la force de dominer la démagogie qui la menace. En Allemagne et en Europe, beaucoup de gens vont crier à la sainte-alliance. Les libéraux de

a Bavière et du Wurtemberg s'inquiéteront, et ce n'est pas chose à dédaigner dans ces pays, où déjà les catholiques sont contre nous. N'importe; laissons-les crier. L'essentiel, pour le moment, c'est d'effacer les impressions de ceux qui ont deviné notre plan et l'ont empêché de réussir. »

Nous ne donnons pas ces conclusions comme acquises à l'histoire; seulement, si nous comparons les conjectures diverses, si nous combinons entre eux les récits et les jugemens contradictoires de la presse germanique, nous avouons que cet exposé des faits offre une grande vraisemblance. Dans tous les cas, les controverses dont nous avons indiqué le résumé ont l'avantage de mettre en lumière plusieurs des questions qui agitent les Allemands et les Slaves. Elles nous montrent que, si en Bavière et dans le Wurtemberg la dureté du joug prussien a fait éclater des symptômes de résistance, les Allemands de l'Autriche, éblouis, aveuglés, incapables de voir ce joug, qu'ils maudiraient plus tard, n'aperçoivent qu'une chose : l'Allemagne, l'empire d'Allemagne, l'unité de l'Allemagne reconstituée par la Prusse!

Ainsi à propos de ce seul point : quelle a été la pensée première du cabinet de Berlin en provoquant cette entrevue? comment ont été faites les invitations? les deux empereurs d'Autriche et de Russie ont-ils été invités en même temps ou l'un après l'autre? — à propos de ce seul point, nous avons vu les questions en suspens, les intérêts en jeu, les passions toutes prêtes. Ces renseignemens ont bien leur valeur historique. Voulez-vous cependant résumer tout cela dans une conclusion plus précise ou du moins le réduire à ce qui paraît certain? Je conclurais volontiers comme *la Réforme*. Selon M. Franz Schuselka, la pensée primitive est plus simple. Il peut y avoir du vrai, beaucoup de vrai dans les plans relatifs à la Russie; le prince de Bismarck a pu faire entrer en ses calculs les espérances du comte Andrassy, le comte Andrassy a pu compter sur les hardiesses du prince de Bismarck; ce sont choses particulières aux deux chanceliers, simples ébauches d'idées qui pouvaient aboutir ou ne point laisser de traces. Quant à la pensée primitive, celle du personnage prépondérant, l'empereur d'Allemagne, voici manifestement ce qu'elle a été. Guillaume I^er^ a voulu deux choses : premièrement, faire reconnaître solennellement le nouvel empire d'Allemagne par l'héritier des souverains qui ont possédé pendant des siècles l'ancien empire d'Allemagne; deuxièmement, avertir la France qu'il n'y avait rien à tenter pour elle du côté de l'Autriche, qu'elle devait renoncer à tout espoir d'alliance avec les vaincus de Sadowa, devenus les soutiens du vainqueur.

Ce plan a-t-il réussi? *La Réforme* répond sans hésiter : — non, ce plan n'a pas réussi. La Prusse est allée trop vite. Elle a blessé

l'empereur d'Autriche. François-Joseph ne pouvait refuser l'invitation de l'empereur d'Allemagne, mais il est impossible qu'il ne l'ait pas considérée comme une offense. Dignement, courageusement il a bu le calice; il s'est rendu à Berlin. Remarquez toutefois qu'il s'y est rendu seul ; l'empereur d'Allemagne désirait ardemment que l'impératrice d'Autriche accompagnât l'empereur. La signification de cette démarche eût été bien autrement favorable au nouvel empire; l'idée d'une entrevue purement politique, l'idée d'une contrainte morale silencieusement subie aurait aussitôt disparu. On n'a pu l'obtenir; l'impératrice d'Autriche n'a pas accompagné l'empereur. Quant à l'autre partie du programme, l'avertissement donné à la France de ne plus avoir à compter désormais sur les sympathies de l'Autriche, il est clair que ce second point dépendait absolument du premier. Une alliance durable entre l'Allemagne et l'Autriche serait assurément une difficulté très grave pour la France le jour où la France se serait assez relevée de ses ruines, assez débarrassée de ses périls intérieurs, pour songer à reprendre dans le monde la place qui lui est due; mais si cette alliance n'est qu'apparente, si elle laisse subsister des ressentimens amers, qu'importent les démonstrations de Berlin?

On parle des hommages particuliers rendus par le peuple berlinois à l'empereur François-Joseph, on dit qu'il y a eu là de véritables transports d'enthousiasme ; l'empereur François-Joseph n'a-t-il pas dû se demander si ces manifestations ne s'adressaient pas au représentant des Allemands de l'Autriche beaucoup plus qu'au chef de la monarchie autrichienne? N'a-t-il pas dû se rappeler que neuf années auparavant il avait fait en Allemagne une visite bien différente de celle-là? C'était au mois d'août 1863. Tous les souverains de la confédération germanique étaient réunis à Francfort-sur-le-Mein, dans l'antique ville libre où se célébrait autrefois le couronnement des empereurs; François-Joseph, l'héritier des Habsbourg, les y avait convoqués pour délibérer avec eux sur l'organisation d'une nouvelle Allemagne. Un seul, le roi de Prusse Guillaume Ier, avait formellement refusé de se rendre à l'invitation de l'empereur d'Autriche. En vain l'empereur avait-il insisté pour que le roi se fît représenter au moins par un membre de sa famille, si des raisons de santé ne lui permettaient pas de faire le voyage; cette seconde invitation fut déclinée comme la première (1). Il avait donc fallu se passer du roi de Prusse dans ce congrès de Francfort, et maintenant l'empereur d'Autriche, exclu de la confédéra-

(1) Le roi de Prusse se trouvait alors aux bains de Gastein, dans le Tyrol. Ces faits sont racontés avec précision dans l'histoire de M. Édouard Arndt, *Geschichte der Jahre 1860 bis 1867*, Leipzig 1868; 2 vol. — Voyez premier volume, p. 14.

tion, exclu de l'Allemagne, s'en venait trouver à Berlin ce même roi de Prusse Guillaume Ier, empereur d'Allemagne! La politique a beau faire fléchir les caractères les plus fermes sous des nécessités impérieuses, l'humanité finit toujours par réclamer ses droits. *La Réforme* a raison de le dire, une invitation comme celle-là, une invitation faite en de telles circonstances et dans une telle vue a dû être considérée comme une offense. Ce n'est pas l'amitié qui doit sortir de là. L'avenir est donc réservé en ce qui concerne les alliances futures de la monarchie autrichienne.

## III.

Nous avons parlé de la pensée première de l'entrevue des empereurs; arrivons à l'entrevue elle-même, je veux dire aux interprétations qu'elle a provoquées, aux intentions qu'on lui prête, aux conséquences qu'on lui attribue.

Un sentiment qui paraît unanime, c'est que le premier résultat de ce congrès impérial sera l'affermissement de la paix européenne; assurances officielles, assurances officieuses, sont d'accord sur ce point. Les chancelleries ont fait cette promesse au monde, les publicistes les plus autorisés la répètent avec joie. La paix, n'en doutez pas, est assurée pour longtemps. Pas de question qui soit de nature à troubler le repos de l'Europe, pas de difficulté qui ne puisse être écartée par l'union des trois empereurs. Les trois empereurs veulent la paix, ils sauront la maintenir. — Qu'en savez-vous? répond avec un hardi bon sens le publiciste que nous avons plusieurs fois cité. Les trois empereurs peuvent désirer sincèrement la paix; ils ne sont pas maîtres des événemens. Les voilà d'accord aujourd'hui; qui donc leur assure un lendemain pareil? Est-ce que ces rencontres solennelles de princes souverains sont un gage infaillible de durée pour les bonnes dispositions qu'on y apporte? Est-ce que l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse n'avaient pas eu de longs entretiens aux bains de Gastein peu de temps avant la campagne de 1866? Est-ce que le roi de Prusse n'avait pas été reçu aux Tuileries trois ans avant la guerre de 1870? Il n'y a là aucune espèce de gage. Admettons que les trois empereurs, loyaux et fidèles amis en ce moment, soient animés du plus vif désir de maintenir ces bons rapports; tel événement imprévu, sans compter ceux qu'on prévoit trop bien, peut tout à coup faire naître pour chacun d'eux des intérêts opposés et à chacun d'eux par conséquent imposer des devoirs contraires. En supposant même que l'amitié personnelle des trois monarques ne dût pas être mise à cette épreuve, n'y a-t-il pas lieu de se demander ce que deviendraient ces rapports d'amitié eu égard au reste de l'Europe? La politique n'échappe pas

aux conditions de l'humanité; la raison d'état ne supprime pas les sentimens individuels. Politiquement et même humainement, l'empereur François-Joseph a pu se résigner à son sort, il a pu étouffer en lui tout ressentiment, écarter toute idée de vengeance contre son heureux rival; croit-on pour cela qu'il fût jamais disposé à prendre les armes pour prêter appui au souverain qui l'a dépossédé? Se figure-t-on l'empereur d'Autriche allant en guerre pour défendre cet empire d'Allemagne d'où on l'a exclu? Tout cela est contraire aux conditions humaines. Le même raisonnement s'applique à l'empereur de Russie, bien qu'à un moindre degré, et en tenant compte des différences qui sautent aux yeux. Admettre que la Russie a pu voir sans déplaisir le prodigieux élan de la Prusse, ce serait méconnaître la nature humaine. Jusqu'à ces dernières années, la Prusse gardait vis-à-vis de la Russie une attitude modeste, l'attitude presque soumise, non pas d'une vassale assurément, mais d'une protégée reconnaissante, et tout à coup la voilà au premier rang des puissances européennes! Ni politiquement, ni humainement, l'empire de Russie ne se sentira désormais enclin à tirer l'épée pour soutenir une grandeur qui l'offusque. Ainsi, malgré toutes les protestations échangées à Berlin, la pensée se refuse à croire que l'empereur d'Allemagne puisse jamais trouver un appui soit chez l'empereur de Russie, soit chez l'empereur d'Autriche, dans le cas où il aurait besoin d'eux pour se maintenir à la hauteur où l'ont élevé ses conquêtes. Il n'y a pas d'amitié personnelle qui tienne contre les raisons et les sentimens dont nous venons de parler. L'empereur d'Allemagne, dans l'état où est aujourd'hui l'Europe, ne peut compter sur aucune alliance.

Cette argumentation vigoureuse renferme un détail que nous avons laissé de côté afin de ne pas interrompre la suite du raisonnement. Quel est ce danger que l'auteur prévoit pour l'empire d'Allemagne? A quel propos mentionne-t-il le cas où Guillaume I[er] aurait besoin du secours de l'Autriche ou de la Russie? Il le dit très nettement; ce danger, c'est la France. En vain le gouvernement de la république française est-il uniquement occupé de guérir nos blessures, en vain tous les esprits sages ont-ils imposé silence à leurs colères patriotiques, en vain ces récriminations et ces injures, aussi contraires à la dignité qu'à la politique, ont-elles disparu de la controverse; les représentans les plus sérieux de l'opinion à l'étranger ne peuvent admettre que l'organisation actuelle de l'Europe soit définitive. Il y a là un symptôme à noter. Qu'une certaine presse allemande, tout enfiévrée de haine, affecte de ne pas croire à notre sincère désir de prolonger une paix dont nous avons tant besoin, rien de plus naturel. Le jeu qu'elle joue est facile à comprendre. Les hommes qui nourrissent de mauvais desseins contre la France

ne seraient pas fâchés d'avoir un prétexte pour consommer sa ruine avant qu'elle eût pu se relever. Ce qui est frappant ici, c'est que le sentiment du publiciste n'a rien de malveillant à notre égard. Il ne nous attribue pas des pensées imprudentes, il se garde bien de nous adresser des excitations périlleuses; il examine simplement la situation actuelle de l'Europe, et il lui paraît impossible que cette situation se consolide. Bornons-nous à noter ce point en passant et reprenons la suite de la discussion.

Le publiciste de *la Réforme* a déjà fait voir l'impossibilité d'une alliance effective entre l'empereur d'Allemagne et ses augustes hôtes. Il poursuit maintenant sa démonstration, il passe en revue les sujets déterminés auxquels pourrait s'appliquer une action en commun de la part des trois empires. Des journaux prussiens ont dit que les trois empereurs se réunissaient à Berlin pour se garantir mutuellement leurs possessions actuelles, et tous les journaux de l'Allemagne ont répété cette déclaration. Faut-il la répéter à notre tour? Non certes. Il suffit d'un examen tant soit peu attentif pour comprendre à quel point elle est inadmissible. De qui donc serait venue cette pensée? L'attribuer au cabinet de Berlin, ce serait bien peu connaître la Prusse. La Prusse est trop fière depuis ses conquêtes pour en demander la garantie à qui que ce soit. On aurait beau déguiser la chose sous les formules les plus complaisantes, il faudrait toujours arriver à ceci : la Prusse demandant la garantie de ses conquêtes à la Russie, qui en est jalouse, et à l'Autriche, qui en est victime! Un victorieux de la veille n'avoue pas si vite et si clairement qu'il doute lui-même de la durée de son œuvre. D'autre part, la Prusse est à la fois trop prévoyante et trop économe de ses ressources pour s'engager à maintenir l'intégrité territoriale de ses voisins. L'intégrité de la Russie, passe encore, puisque nul danger ne la menace; mais l'intégrité de l'Autriche, dont la situation est si précaire! Ce n'est donc pas la Prusse qui aurait eu l'initiative de ce projet. Croit-on que la Russie l'aurait prise? Autant dire que sa fierté est morte, et qu'après avoir longtemps accordé une espèce de protection à la Prusse, elle se résigne désormais au rôle de protégée. Il faudrait ajouter qu'elle renie toutes les traditions de sa politique, qu'elle renonce au long espoir et aux visées lointaines, qu'elle se renferme dans le cercle des situations nouvellement créées par la Prusse, enfin que son principal souci désormais, au lieu d'être la perspective éblouissante de l'Orient, serait le maintien des conquêtes mal assurées de la Prusse et des possessions chancelantes de l'Autriche. Quant à l'Autriche, que ses périls intérieurs obligent à une circonspection particulière, ce n'est pas sa fierté peut-être, c'est assurément sa prudence qui lui aurait interdit une conception de ce genre. « Mal-

heur à l'Autriche, s'écrie M. Schuselka, s'il arrivait un jour que la Prusse eût à lui garantir son territoire! Garantie prussienne, invasion prussienne, ce serait tout un. La Russie en 1849 a noblement sauvé l'empire des Habsbourg; si la Prusse avait à remplir le même office, elle ne montrerait pas la même noblesse. »

Après avoir affirmé que ce projet de garantie réciproque était absolument impossible, le hardi publiciste viennois termine par ces paroles : « On ne pourrait traiter à Berlin qu'une seule question de garantie, non pas question de garantie réciproque, mais question de garantie spéciale adressée à la Prusse. Le gouvernement de la Prusse a été un tel perturbateur et destructeur de l'ordre légitime des états, il a été un tel usurpateur de la propriété d'autrui, que l'Autriche et la Russie auraient bien le droit, qu'elles auraient même à certains égards le devoir d'exiger caution de la Prusse, afin d'être assurées qu'elle n'a pas la volonté de poursuivre sa politique de violence, sa politique de bouleversement et de conquête. Ces garanties devraient concerner d'abord les provinces allemandes de l'empire d'Autriche et les provinces baltiques de l'empire de Russie. » L'éloquente ironie de ce langage prouve que tous les Allemands autrichiens ne se prosternent pas devant le droit de la force. La pensée est fière, et le coup porte haut. Certes on n'a pas traité, on n'a pu songer à traiter une pareille question dans l'entrevue de Berlin; qui oserait dire pourtant que les paroles du publiciste ne se soient pas présentées plus d'une fois à l'esprit du tsar et de l'empereur d'Autriche?

Une idée plus singulière encore que celle des garanties réciproques s'est produite dans une partie de la presse allemande. Il y a une école en Allemagne qui est impatiente de compléter les victoires de 1870 par l'abaissement du catholicisme. Cette école ayant décidé que la race latine doit disparaître devant la race germanique a décidé en même temps que l'église catholique doit partout céder la place aux églises protestantes. Au sud de l'Allemagne aussi bien que dans le nord, en Autriche comme en Prusse, le parti qui se dit libéral sacrifie sans hésiter la liberté de conscience afin d'assurer la prépondérance du germanisme. Il applaudit à l'expédition de M. de Bismarck contre les jésuites, il pousse le gouvernement à des mesures de rigueur contre les évêques ultramontains. Naturellement aux yeux de ces ennemis enragés du monde latin, les trois empereurs n'avaient rien de plus pressé à faire que de se liguer pour la destruction du catholicisme. O clairvoyance merveilleuse! le monde est en proie à d'affreuses maladies morales, l'idée du devoir disparaît, les consciences s'affaissent, l'égoïsme est partout, et trois grands souverains, les yeux ouverts sur cette société défaillante, conspireraient la ruine d'une église à qui ses adversaires même

ne refusent pas l'honneur d'être la plus grande école de respect! J'admire en vérité avec quel sérieux des hommes d'esprit se sont donné la peine de réfuter ces billevesées. Non, disent-ils gravement, vous voyez bien que cela est impossible. Supposé qu'il s'agît seulement de faire la guerre aux ultramontains, les convenances ne permettraient pas à des souverains de s'en mêler personnellement; ce sont là de ces besognes qu'on abandonne aux ministres. Ne sait-on pas que l'empereur d'Allemagne est, de sa personne, bien autrement réservé que ses ministres dans les affaires ecclésiastiques? Ne sait-on pas que le tsar est préoccupé du désir de renouer ses relations avec Pie IX? Quant à l'empereur catholique d'Autriche, à qui donc fera-t-on croire qu'il est capable de conspirer contre sa propre église avec l'empereur protestant et l'empereur schismatique? Qu'on n'essaie pas de refaire la sainte-alliance, fort bien; mais faire une sainte-alliance en sens contraire, la sainte-alliance de l'irréligion et de la persécution, est-ce possible? L'idée est si monstrueuse que la langue se refuse à l'exprimer; il y a là des accouplemens de mots qui révoltent le bon sens. — Ainsi raisonne l'honnête publiciste de *la Réforme*, et, comme si ce raisonnement ne le rassurait pas, comme si ces réflexions, dont le seul défaut est d'être trop vraies, n'écartaient pas suffisamment l'idée de cette conjuration impossible, il s'écrie : « Après tout, si l'on conclut à Berlin une anti-sainte-alliance, une ligue impie et funeste contre la liberté de l'église, cette ligue est condamnée d'avance au plus misérable *fiasco*, car il y a quelqu'un dans les choses de l'église qui est plus puissant que tous les empereurs et tous les rois, c'est Dieu, à qui seul appartient le gouvernement des consciences. »

C'est seulement une partie de la presse qui avait attribué aux trois empereurs des projets hostiles à l'ultramontanisme; il était plus naturel de penser que les dangers de l'ordre social dans l'Europe entière attireraient leur attention. L'ennemi des gouvernemens, quels qu'ils soient, l'ennemi de l'ordre et de la liberté, l'ennemi de tous les droits et le perturbateur de tous les devoirs, c'est l'esprit de révolution qui, ne sachant plus où porter ses coups dans une société fondée sur la justice, s'attaque à la société elle-même. Ne serait-ce pas à l'organe de cet esprit de ruine, ne serait-ce pas à l'Internationale que l'empereur d'Allemagne a pensé quand il a réuni à Berlin ses augustes hôtes? Presque tous les publicistes allemands ont donné cette explication comme certaine. L'écrivain viennois que nous avons déjà cité ne saurait se ranger à cet avis. Qu'il ait dû être question de l'Internationale dans les entretiens des trois monarques, assurément cela n'est pas douteux; mais que le congrès impérial ait eu lieu principalement en vue de cette affaire, rien n'est moins probable. Au fond de ces questions sociales, exploitées

par de criminelles passions, il y a des problèmes dignes de l'attention la plus sérieuse. Ce sont choses à examiner de près et à traiter l'une après l'autre. Il y faut des enquêtes sincères, des rapports approfondis, des résolutions prudentes. On ne supprimera jamais les vagues aspirations du socialisme; on en diminuera peu à peu le péril au moyen d'améliorations successives. C'est la tâche de chaque jour imposée à tous les gouvernemens. S'imaginer qu'on résoudra de pareilles difficultés dans une réunion de souverains, au milieu des fêtes, au milieu des parades militaires, c'est une prétention qui fera sourire les hommes d'état. Une telle idée n'a pu venir qu'à ces publicistes, enivrés de la fortune de la Prusse, qui voient déjà l'empire d'Allemagne dictant la loi à l'univers.

Quand on parcourt les discussions de la presse allemande à propos de l'entrevue des empereurs, on est frappé d'un symptôme qui mérite d'être noté; il y a deux courans très distincts dans les idées que les publicistes allemands se font des victoires de la Prusse et de la mission du nouvel empire. Les uns, attachés à la tradition, voudraient que l'empire de 1871 fût relié à l'antique empire disparu en 1806. Les autres, plus hardis, rejettent ces souvenirs du passé; le nouvel empire, disent-ils, marque l'avénement d'un monde nouveau. Le premier groupe exprime une pensée qui semble d'accord avec les sentimens personnels de Guillaume I^er^ et de la plus grande partie de la noblesse prussienne; le second serait plutôt l'organe de M. de Bismarck. Une polémique fort curieuse du mois d'août dernier a donné un corps à ces dissentimens. On sait que l'ancien empire d'Allemagne possédait tout un trésor d'insignes qui, transmis de dynastie en dynastie à travers les siècles, était devenu l'apanage des Habsbourg. C'était le trône, le sceptre, la couronne, le globe, la main de justice et le manteau impérial, ce que le poète Henri Heine, en ses fantaisies irrévérencieuses, appelle le bric-à-brac du moyen âge. Ces reliques vénérables, dont quelques-unes, assure-t-on, remontent aux premiers temps de l'empire, c'est-à-dire à un millier d'années, étaient autrefois une des curiosités de la ville de Francfort. Pendant les guerres de la république, à l'époque du siége de Mayence, en 1796, elles furent transportées à Vienne. Il paraît qu'elles y sont restées, même depuis que les Habsbourg ont perdu l'empire d'Allemagne. Le dernier empereur d'Allemagne, François II, devenu en 1806 le premier empereur d'Autriche sous le nom de François I^er^, aurait dû rendre à Francfort ces insignes dont il n'avait que le dépôt; mais Francfort en 1806 faisait partie de la confédération du Rhin, placée sous le protectorat de Napoléon; pouvait-on lui confier le trésor du vieil empire allemand? Asile pour asile, Vienne valait mieux que Francfort. Vienne conserva donc, quoique sans titre, le gothique appareil des Othon et des

Barberousse. Il semble même qu'elle y ait pris goût, comme si elle réservait ainsi les chances de l'avenir. En 1848, au moment où fut convoqué le parlement de Francfort chargé de constituer l'unité de l'Allemagne, les députés viennois voulaient absolument rapporter à la vieille ville impériale le trésor du vieil empire. M. le comte de Fickelmont, ministre des affaires étrangères, et son altesse l'archiduc Jean, déjà désigné pour les fonctions de lieutenant de l'empire, en attendant le vote du parlement, eurent toutes les peines du monde à contenir les représentans autrichiens, férus de cette magnifique idée. Enfin, après cette guerre de 1866 qui a exclu l'Autriche de l'Allemagne, il était clair que l'Autriche n'avait plus ni droit ni titre qui l'autorisât à garder le trésor de l'empire germanique. Elle le garda pourtant sans que personne réclamât. Bref, il semblait que ce fût là une question abandonnée, lorsque tout à coup, au mois d'août 1872, les impériaux de Berlin prirent feu pour la revendication des insignes.

Il faut résumer la querelle en peu de mots. Une dépêche télégraphique, envoyée de Prusse aux journaux de Vienne, annonça un beau jour que l'empereur François-Joseph, en se rendant à Berlin, remettrait lui-même à l'empereur Guillaume les précieux objets dont le dépôt ne pouvait plus rester entre les mains de l'Autriche. Ceux qui donnaient la nouvelle de cette résolution en faisaient honneur, bien entendu, au bon goût de l'empereur François-Joseph. L'insinuation n'eut point de succès; la nouvelle fut immédiatement démentie. Là-dessus, vifs débats dans les journaux de Berlin, contestation du droit de l'Autriche, appel au gouvernement de l'empire. La *Correspondance provinciale*, organe de M. de Bismarck, trouve ce zèle déplacé, et fait savoir d'un ton bref que la nouvelle dynastie impériale n'attache aucune importance à la possession de ces insignes. La discussion continue plus vive, plus pressante; des brochures viennent seconder les journaux. M. le comte Stillfried publie un travail intitulé *les Attributs du nouvel empire d'Allemagne*, où la question est étudiée sous toutes ses faces. Évidemment l'Autriche a tort. Est-ce une raison pour faire de cela une difficulté au moment où l'empereur François-Joseph accepte l'invitation de l'empereur Guillaume? « Non, certes, — répond la *Correspondance provinciale*, s'appuyant sur l'étude du comte Stillfried, — non, certes, lorsque l'empereur Guillaume, dans un de ses discours, a dit que *la dignité impériale, après une interruption de soixante ans, était restaurée en Allemagne*, il n'a pas voulu dire que le nouvel empire d'Allemagne était la continuation du saint-empire romain de la nation allemande. » Il est difficile de ne pas voir ici un avertissement de M. de Bismarck à son auguste maître; il explique, il corrige les imprudentes paroles de l'empe-

reur. « Et M. de Bismarck a raison, reprend avec sa franche ironie le journal autrichien *la Réforme.* Être le chef du saint-empire romain, ce serait déjà chose malaisée pour un prince protestant; mais ce serait absolument impossible à l'ami du roi d'Italie, du roi qui a mis la main sur l'héritage de saint Pierre. »

La *Correspondance provinciale,* répondant à ceux qui voudraient continuer le saint-empire et en reprendre les insignes, déclare, il est vrai, de la façon la plus nette « qu'il n'a jamais été question dans les cercles politiques sérieux de revendiquer les joyaux de l'ancien empire pour l'usage de l'empire nouveau; » il faut pourtant donner satisfaction à ceux qui contestent le droit de l'Autriche, et la *Correspondance* ajoute : « Le trésor dont il s'agit appartient à l'empire, il n'a donc plus de propriétaire légitime depuis l'année 1806, et personne ne peut le regarder comme sien, personne, pas même le nouvel empire d'Allemagne. » Ainsi voilà un trésor sans maître et qui ne doit plus en avoir. Ceux qui pouvaient seuls le posséder légitimement sont morts; il n'y a plus qu'à le ranger dans une nécropole. Ces sortes de choses appartiennent à la cité des souvenirs. Telle est la sentence du chancelier, et la conclusion de ce singulier procès. — Réjouissons-nous! s'écrie *la Nouvelle presse libre,* journal publié à Vienne, mais prussien d'esprit beaucoup plus qu'autrichien; l'empereur Guillaume ne veut pas que la question des insignes devienne une cause de conflit entre l'Allemagne et l'Autriche. — Réjouissons-nous! reprend *la Réforme*, la Prusse nous laisse les insignes impériaux, elle ne nous prend que l'empire!

Pour nous, qui cherchons surtout la signification la plus vraisemblable de l'entrevue des empereurs à Berlin, quelle conclusion tirer de cet incident? Tout simplement celle-ci : les Allemands pourront discuter longtemps sur la mission de la nouvelle Allemagne; c'est affaire à eux. La question de savoir si l'empire de 1871 doit être le renouvellement de l'ancien empire ou l'inauguration d'un monde nouveau pourra mettre aux prises les hobereaux et les libéraux, les politiques de cour et les savans d'université. Ce débat ne nous regarde point. Quant à l'empereur Guillaume Ier, dans un cas comme dans l'autre, que ce soit l'idée de la tradition qui l'emporte ou bien l'idée de l'innovation, son intérêt personnel, sa préoccupation personnelle a été manifestement de faire consacrer l'empire des Hohenzollern par l'héritier des Habsbourg. Une seule visite, la visite solennelle de l'empereur François-Joseph, avait bien autrement de valeur à ses yeux que la couronne et le sceptre, et la main de justice, et la bulle d'or, et le manteau, et toute la garde-robe du vieil empire.

## IV.

Ainsi tout nous ramène à la conclusion que nous avons déjà énoncée, d'accord avec la meilleure partie de la presse allemande, au début de ce travail. Nous avons écarté la première idée qui s'était présentée aux esprits, l'idée d'une nouvelle sainte-alliance formée par les héritiers des souverains qui avaient conclu celle de 1815; nous avons débrouillé les conjectures si diverses auxquelles ont donné lieu les invitations parties de Berlin; enfin nous avons discuté l'un après l'autre les cas déterminés qui pouvaient être l'objet d'une action en commun de la part des trois empereurs. Chacune de ces études affermit en nous la même conviction : l'empereur Guillaume n'a eu qu'une visée incontestable, il a voulu obtenir de l'empereur François-Joseph une visite solennelle qui fût, aux yeux du monde, la reconnaissance de l'empire des Hohenzollern par l'héritier dépossédé de l'empire des Habsbourg. Comment ne pas ajouter avec *la Réforme* : « Une telle invitation, à laquelle la politique ne permettait pas de se soustraire, n'a pu être acceptée qu'avec un profond sentiment d'amertume; elle a consacré le triomphe du vainqueur; il n'en sortira aucune alliance sincère! »

Les publicistes allemands auraient voulu découvrir dans les motifs de l'entrevue de Berlin quelque chose de bien plus considérable. Si l'on démontre que tel ou tel plan imaginé par eux est contraire à toute vraisemblance, ils se rejettent sur les généralités. Les uns, dans leur exaltation, croient déjà voir Berlin devenue la capitale du monde; Vienne et Saint-Pétersbourg ne sont que ses satellites. L'empire qui s'y élève sera forcément un empire d'un ordre intellectuel supérieur, une sorte de césarisme hégélien, qui transformera les destinées du genre humain. Les autres, plus modestes, se bornent à célébrer la paix européenne assurée à jamais par l'amitié des trois puissans monarques. Tous d'ailleurs, amis du passé ou rêveurs de je ne sais quel avenir, s'unissent dans un même enthousiasme. La nouvelle carte d'Europe leur donne des éblouissemens, la statistique les enivre. « Le continent européen, dit *le Messager de la frontière*, embrasse une étendue de 181,700 lieues carrées et renferme 296 millions d'habitans; dans ce chiffre total, il y a 121,500 lieues carrées et 147 millions d'habitans pour les trois empires d'Allemagne, de Russie et d'Autriche. Les trois empires peuvent mettre sur pied plus de 3 millions de soldats et imposer la paix à l'Europe. » Après cela viennent les dénombremens homériques, la revue des princes, des maréchaux, des brillans états-majors qui accompagnent les trois souverains, une contre-partie d'Er-

furt. « Fort bien, répond *la Réforme* de Vienne; mais suffit-il de citer les puissances qui prennent part aux fêtes militaires de Berlin? Comptons, s'il vous plaît, celles qui n'y figurent pas. » Ici, les paroles sont trop intéressantes; je ne veux plus résumer, il faut citer le texte même.

« Et d'abord la France n'y est pas représentée. Ah! nous le savons bien, on croit aujourd'hui pouvoir ignorer absolument la France, on croit qu'il n'en faut pas tenir compte. On s'abuse, on se trompe et d'une façon dangereuse. La France avant peu se sera relevée assez vigoureusement pour avoir le droit d'exiger comme autrefois que sa parole soit entendue dans toutes les affaires importantes. Plus on combine d'arrangemens, plus on fait d'innovations sans se soucier de la France, avec la pensée hostile et arrogante qu'elle n'a plus le droit de parler dans les conseils de la grande politique, plus haut et plus puissamment retentira un jour son *veto*. L'Angleterre non plus n'a pas de représentant au congrès impérial de Berlin. On dit bien, il est vrai, que l'Angleterre s'est désintéressée des affaires du continent; elle les examine pourtant avec une attention pénétrante et les soumet à une critique précise. L'Angleterre, il y a un demi-siècle, a marché d'accord avec l'ancienne sainte-alliance jusqu'au jour où Castlereagh, le ministre réactionnaire, se coupa la gorge avec son canif. L'Angleterre d'aujourd'hui, bien loin de se mettre au service d'une sainte-alliance nouvelle, lui fera opposition de la manière la plus décidée. L'Angleterre a sa place dans la pentarchie, comme on dit, dans le concert des cinq grandes puissances dirigeantes; elle n'admettra jamais une triarchie composée de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Russie, et dont la direction serait à Berlin. L'Italie non plus n'est pas représentée au congrès des empereurs. C'est un fait caractéristique. Victor-Emmanuel est pourtant l'allié de Guillaume Ier en même temps qu'il est l'ami très loyal de l'Autriche; de plus, une des questions principales dont on doit s'occuper à Berlin est une question de vie ou de mort pour l'Italie, nous parlons de la question romaine, et Victor-Emmanuel, le nouveau roi national, n'assiste pas au congrès! Tout cela est de nature à faire réfléchir. Et les rois de l'Allemagne du midi sont-ils allés au congrès princier de Berlin? Non. Permis de railler là-dessus aux Prussiens et à tous les partisans de l'Allemagne prussienne; mais l'amertume de ces railleries montre qu'il y a des points très noirs dans le ciel momentanément si radieux de la fortune des Hohenzollern.

« Si l'on pense à tous les autres états qui ne sont pas représentés à Berlin, il est impossible de ne pas trouver parfaitement ridicule la prétention de ceux qui ont déclaré que le congrès dont il s'agit est un congrès princier européen, et qu'il y serait pris des résolutions obligatoires pour l'Europe entière. D'autant plus ridicule est cette prétention que

les peuples ne sont pas représentés à Berlin, et que tous, sauf une partie de la nation allemande, considèrent avec défiance ces négociations accomplies au milieu des parades et des démonstrations militaires. »

Il n'y a donc rien d'inquiétant ni pour nous ni pour l'Europe dans l'entrevue de Berlin; il n'y a rien de rassurant non plus ni pour l'Europe ni pour nous, car nul ne peut répondre, malgré tant de promesses de paix, que l'état actuel de l'Europe présente des conditions de durée. La seule chose à dire, c'est que pour les états les plus menacés, l'Autriche et la France, le plus grand péril n'est pas au dehors, le plus grand péril est au dedans. Le péril de l'Autriche, on l'a vu, c'est ce dualisme allemand-hongrois qui détruit l'idée de la grande association autrichienne, qui tient 16 millions de Slaves en dehors du droit politique, qui peut les pousser au désespoir et disloquer l'empire. Le péril de la France, c'est l'incertitude de nos destinées et la menace croissante du radicalisme.

Il est évident qu'on a dû souvent parler de la France au congrès de Berlin. Dans quel sens? On le devine. L'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche n'ont certainement dissimulé ni leurs sympathies ni leurs appréhensions. Lorsque l'ambassadeur de France à Berlin, accompagné du personnel de l'ambassade, est allé présenter ses hommages à l'empereur Alexandre II, l'empereur a exprimé des sentimens qui peuvent se résumer en ces termes : « Je ne serais pas venu à Berlin si on avait dû y prendre des résolutions hostiles à la France. Nous faisons des vœux pour que la France se relève; mais si elle se perd elle-même, si elle s'abandonne aux passions subversives, si elle tombe aux mains du radicalisme, notre bienveillance sera paralysée; nous ne pourrons plus qu'assister aux événemens. » Assister aux événemens, c'est laisser passer la justice de Dieu, quelles que soient les mains à qui sera remis le glaive. Et plus viles seraient les mains, plus cruel serait le châtiment. L'empereur d'Autriche avait bien des raisons pour ne pas tenir un pareil langage. Si menacé lui-même, en proie à des difficultés bien différentes des nôtres, mais également terribles, il n'a pu parler d'une façon aussi précise; comment douter cependant qu'il ait partagé cette manière de voir? C'est le mot de la situation pour l'Autriche comme pour la Russie : nous ne pourrons qu'assister aux événemens.

Faisons donc en sorte que les événemens tournent à notre honneur et concourent au relèvement de la France. Si critique que soit la situation, il dépend encore de nous de prévenir toutes les catastrophes. Que les honnêtes gens ne renoncent pas à se défendre, que l'abstention soit flétrie comme une trahison, que l'assemblée nationale veille au salut de tous. Il ne faut pas voir les

choses pires qu'elles ne sont et se résigner lâchement à l'idée que tout est perdu. Gardons-nous cependant des pensées trop confiantes. Ni pusillanimité ni forfanterie; ni pessimisme ni optimisme! Le danger est grand, la victoire n'est pas au-dessus de nos forces. L'essentiel est de regarder la réalité en face, nettement, virilement, sans illusion comme sans défaillance.

Notre devoir, à nous qui étudions l'Allemagne, est de fournir à notre pays des renseignemens vrais, dussent ces renseignemens lui déplaire. C'est pourquoi nous lui disons : Ne comptez plus sur le prestige des idées de progrès, des principes de rénovation politique et sociale, que la France a gardé si longtemps avant et après 89. Ne comptez plus sur la sympathie des peuples. Il n'y a plus de révolution à faire, et ce que veut l'Europe, l'Europe des peuples comme l'Europe des gouvernemens, c'est l'ordre, un ordre durable, assurant la transmission légale du pouvoir et condamnant à l'impuissance l'esprit démagogique. Tant que la France n'aura pas donné ces gages à la société européenne, n'espérez pas que l'Autriche et la Russie puissent vous tendre la main malgré leurs griefs secrets contre l'Allemagne; ce serait une politique d'enfans. Compter sur l'Allemagne du midi serait plus puéril encore. Les états de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, auraient beau nourrir (ce qui n'est vrai qu'à demi) des ressentimens amers contre la Prusse, le jour d'une lutte avec la France ils ne verraient que le drapeau allemand. Quand nous disions autrefois qu'à l'heure de la querelle suprême entre la Prusse et l'Autriche la victoire serait du côté de la Prusse, on nous reprochait de ne pas servir les intérêts de la France. Servaient-ils leur pays, ceux qui le berçaient d'illusions? J'affirme que nous le servions en lui donnant des informations exactes; c'était aux politiques à tracer leurs plans en conséquence. Aujourd'hui nos avertissemens sont bien autrement graves. Il y a en Allemagne, en Russie, en Autriche, des esprits sérieux qui nous apprécient, et j'ai pris plaisir à montrer l'indépendance d'un éminent publiciste autrichien, M. Franz Schuselka. Ne l'oublions pas cependant, l'élite seule parle ainsi, et cette élite n'est pas nombreuse. Au fond, tout ce qui est Allemand, même en Autriche, ne songe qu'à consommer notre ruine. On nous épie, on guette nos fautes, on prévoit et on appelle nos bouleversemens intérieurs, on se prépare à en profiter. Si l'entrevue des trois empereurs n'aggrave pas cette situation, elle n'y apporte aucun remède. Notre ennemi le plus redoutable n'est pas au-delà de nos frontières. Tout dépend de nous et de nous seuls. C'est aux Français de sauver la France.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

# FRINKO BALABAN

Celui qui, porté par un frêle esquif, glisse sur la mer calme et sereine, laissant l'élément liquide jouer avec lui, pendant que les contours diffus des côtes s'évanouissent peu à peu dans un voile de brume, et que son regard rêveur sonde l'océan aérien au-dessus de lui, celui-là me comprendra peut-être quand je parle de la plaine galicienne, de cet océan de neige à travers lequel vous emporte en hiver le traîneau fugitif. Comme l'onde, la plaine attire l'âme et la pénètre d'une mélancolique langueur. Pourtant l'allure du traîneau est vive et leste comme le vol de l'aigle, tandis que la barque roule dans l'eau comme le canard qui s'enlève pesamment. La couleur aussi de la plaine sans bornes est plus sombre, et son langage plus morne, plus menaçant; c'est la nature implacable qui s'y montre sans voiles, et la mort y semble plus près de vous, elle vous effleure du bout de son aile, on entend frémir dans l'air ses mille voix.

La clarté transparente d'une après-midi d'hiver m'avait séduit; ma résolution était prise d'en profiter. Tous les chevaux ne sont pas bons pour trotter dans la neige; mon alezan était malade, je fis donc venir Mosche Leb-Kattoun, un grand cocher devant le Seigneur, dont les deux noirs sont connus pour avoir le pied sûr. Le temps était magnifique, l'air semblait immobile et la lumière aussi, les ondes dorées du soleil ne tremblaient point dans la légère vapeur terrestre; air et lumière ne formaient ensemble qu'un seul élément. Le village était silencieux, aucun bruit ne trahissait les habitans des chaumières, les moineaux seuls voletaient le long des haies en piaillant. A quelque distance était arrêté un petit traîneau attelé d'un petit cheval boiteux, pas plus haut qu'un poulain; c'était un paysan qui avait été chercher du bois dans la forêt; sa fillette l'interpellait, et elle courait pieds nus dans la neige profonde pour ramasser une bûche qu'il avait perdue.

Comme nous descendions la pente de la montagne dénudée en

faisant joyeusement tinter nos clochettes, la plaine s'étendait devant nous sans limites, majestueuse sous le manteau d'hermine dont la couvrait l'hiver; les troncs des saules rabougris, dépouillés de leurs feuilles, dans le lointain quelques cabanes enfumées, étaient les seules taches noires sur cette fourrure blanche. Mosche Leb-Kattoun se secoua en poussant un cri. La première vue de ce désert de neige avait agi sur lui comme un poison rapide; son imagination orientale commençait à parler en phrases bibliques, un coup d'aile l'avait transportée de la région des ours dans celle des palmiers et des cèdres. Il s'agitait sur son siége comme un fiévreux; il creusait sa cervelle, cherchant des images pour exprimer cette chose inexprimable qui l'obsédait, il crachait les similitudes par douzaines jusqu'au moment où je lui dis de se taire. Alors il ne fit plus que marmotter dans sa barbe. Continuait-il son monologue? priait-il? avait-il enfin trouvé sa comparaison? C'était comme un papier blanc sans fin où il alignait ses chiffres interminables, comptant, comptant toujours.

Nous glissions sur le chemin durci. Voici une ferme, et plus loin un village. La neige argente tous les objets; elle a couvert d'argent les misérables toits de chaume, brodé des fleurs d'argent sur les vitres exiguës, accroché des houppes argentées à chaque gouttière, à chaque puits, à chaque arbre dans les jardins. Des remparts de neige entourent les habitations; l'homme y a pratiqué des galeries comme le blaireau ou le renard. La légère fumée qui monte du toit semble se figer dans l'air. Autour de la ferme sont rangés des peupliers en argent massif. De ci, de là, des poussières de givre se soulèvent et voltigent, semblables à des essaims de moucherons diamantés, et passent lentement en lançant mille éclairs comme des orages en miniature. Sur la place devant le village, des gamins aux joues vermeilles, à la toison blanche, se pourchassent dans la neige, à peine vêtus. Ils en forment un bonhomme, et lui mettent dans la bouche béante une longue pipe comme celle où fume le seigneur. Un jeune paysan fait une course échevelée dans un léger traîneau tiré par deux jolies filles aux longues tresses brunes, au corsage rebondi sous la chemise bouffante. Les ris partent et montent vers le ciel comme des alouettes en allégresse. Elles pouffent de rire, lui rit plus fort, et il perd son bonnet de fourrure.

Nous côtoyons la forêt. Qu'est devenu son langage mélodieux? Abois rauques du renard, croassemens des choucas! Le feuillage mort laisse entrevoir ses tons rouges sous une couche uniforme de neige. Une vapeur rose, humide, enveloppe la forêt et le ciel. Devant nous, plus rien que des collines neigeuses, semblables aux vagues figées d'une mer blanche. Là où cette nappe éblouissante se soude au ciel blanchâtre, l'éclat est tel qu'il faut, pour le supporter,

des yeux qui peuvent impunément regarder le soleil. Derrière nous disparaissent et le village et la rouge forêt; les cimes lointaines des montagnes dégarnies s'éclairent une dernière fois, puis s'évanouissent ainsi que les collines et les arbres isolés. Nous sommes entrés dans la plaine indéfinie. De la neige devant nous et derrière nous, un ciel blanc sur nos têtes, — et autour de nous la solitude absolue, la mort, le silence.

Nous sommes emportés comme dans un rêve. Les chevaux nagent pour ainsi dire dans la neige, le traîneau les suit sans bruit. Une petite souris grise court sur la neige durcie; pourtant l'œil ne découvre nulle part ni cheminée, ni arbre creux, ni taupinière, et elle trotte là d'un petit air affairé et déterminé. Où donc va-t-elle? Déjà ce n'est plus qu'un petit point noir, puis nous sommes seuls de nouveau. On dirait que nous n'avançons plus; rien ne change autour de nous, pas même le ciel, qui demeure complétement fixe, sans nuages, d'une teinte uniforme comme s'il était blanchi à la chaux, immobile et sans éclat. On s'aperçoit seulement que le froid devient plus aigu, plus pénétrant; c'est un froid qui cingle. Mosche Leb-Kattoun a senti une douleur; il ramasse, effrayé, une poignée de neige pour s'en frictionner l'oreille, puis rabat avec soin les oreillettes de son bonnet fourré. Est-ce donc que notre traîneau serait arrêté comme un navire au milieu d'un calme plat, qui s'agite sans changer de place? Peut-être croyons-nous seulement avancer, — de même que nous croyons vivre; car au fond vivons-nous réellement? Vivre, n'est-ce pas être? Or cesser d'être, c'est n'avoir jamais été.

Voici un corbeau qui arrive; il fend l'air de ses ailes sinistres, le bec ouvert et silencieux. Il s'approche, il voltige autour d'une butte de neige. Est-ce un monceau de gravois, est-ce une meule de foin oubliée, perdue, où il devine des souris? Il en fait le tour en sautillant et en voletant, puis, l'inspection terminée, se perche dessus et joue du bec. C'est une charogne. Il ne reste pas seul longtemps : c'est maître loup qui montre déjà sa nuque velue; il lève le museau, prend le vent et accourt au trot. Arrivé au but, il flaire, il regarde l'oiseau, gémit et frétille de la queue comme un chien qui retrouve son maître. Le corbeau est debout, sa voix rauque est joyeuse, il bat de l'aile. « Viens, frère, il y en a pour nous deux! » Comme ils se comprennent, les deux filous!

A mesure qu'il descend, le soleil devient visible à l'horizon sous la forme d'une boule vaporeuse et brillante. Il ne se couche pas, il se dissout dans la neige; il fond comme de l'or liquide, des ondes dorées coulent jusqu'à nous, des traînées de lumière irisée se jouent sur la nappe blanche, qui semble aspergée d'argent fondu. Enfin tout disparaît; les jets de lumière rentrent, pâlissent; un moment, une

légère vapeur rose plane encore dans l'atmosphère, puis elle s'évanouit à son tour, et tout retombe dans une morne et froide immobilité. Cela ne dura qu'un instant. Soudain du côté de l'est une bise glacée nous fouetta le visage. Un traîneau passait au loin, le vent nous apportait le tintement plaintif de ses clochettes; mais bientôt tout fut englouti dans un brouillard cendré qui surgit à l'horizon, s'aggloméra et se mit à onduler. L'obscurité augmentait rapidement. Des nuées grises, informes, envahissaient le ciel, redoutable *armada* aux mille voiles. Déjà le vent les saisit, les gonfle; elles viennent au-devant de nous, et nous y entrons en plein. Le Juif arrête ses chevaux. — C'est une tempête qui se lève, dit-il d'un air soucieux. Nous pourrions nous perdre dans la tourmente. Toulava n'est pas bien loin d'ici; ce serait moins long que de retourner chez nous. Qu'en pensez-vous, monsieur?

— Allons à Toulava.

Il fit claquer son fouet sur les têtes de ses deux noirs, et la course reprit. Des traînées de brouillard flottaient dans l'air comme des oiseaux monstrueux. Voici la sainte image sur son piédestal de pierre; c'est là que le chemin de Toulava tourne à droite. Déjà je commence à sentir dans la nuque les coups de poing de l'ouragan, j'entends ses mille voix furieuses et ses plaintes lamentables; de ses hauteurs, il plonge dans la neige, la fouille et la disperse, il brise les nuages, les jette à terre par lambeaux floconneux, et menace de nous y ensevelir. Les chevaux baissent la tête et s'ébrouent. La neige remonte vers le ciel en immenses tourbillons; l'ouragan balaie la plaine avec des balais blancs, et sous ses balayures il enterre les hommes, les animaux, des villages entiers. L'air semble brûlant au contact: on dirait qu'il s'est vitrifié; le vent le pulvérise, et les fragmens pénètrent dans nos poumons comme des éclats de verre.

Les chevaux n'avancent plus qu'à grand'peine, en coupant l'air et la neige. Cette neige est devenue un élément dans lequel nous nageons avec effort pour ne pas nous noyer, que nous respirons, et qui menace de nous brûler. Au milieu de la plus formidable agitation, la nature se glace et s'engourdit; on fait soi-même partie de cet engourdissement universel. On conçoit que la glace puisse devenir le tombeau d'un monde, que l'on puisse cesser de vivre sans mourir, sans tomber en pourriture. Des mammouths monstrueux y gisent intacts depuis des millions d'années, et attendent le jour où ils alimenteront le pot-au-feu d'un paléontologue. Cela fait songer à certain dîner antédiluvien, et on ne peut s'empêcher de rire. Malgré tout, on a envie de rire; le froid vous chatouille avec une persistance cruelle. — Tout se gèle. Les pensées se suspendent en

glaçons sous le crâne, l'âme se fige, le sang tombe comme la colonne de mercure. On ne raisonne plus, on n'a plus de sentimens humains, la morale n'est plus qu'un frimas dans vos cheveux, les forces élémentaires se réveillent en vous. Comme on s'emporte lorsqu'un clou indocile ne veut pas entrer dans un mur, comme on lui écrase la tête d'un grand coup de marteau en l'accablant d'injures! Ici la lutte est muette, sérieuse, patiente, presque résignée. Cette vie que nous aimons et qu'il s'agit de disputer à l'ennemi est engourdie, on est devenu pierre, glaçon, quelque chose qui résiste par sa force d'inertie.

Un rideau blanc nous cache nos chevaux. Le traîneau nous emporte comme une barque sans rames et sans voiles; il semble par momens immobile. L'ouragan hurle toujours, la tourmente nous enveloppe; le temps et l'espace ont cessé d'exister pour nous. Avançons-nous? restons-nous en place? fait-il nuit? fait-il jour?

Lentement les nuages glissent du côté du couchant. Les chevaux ronflent, ils redeviennent visibles, on aperçoit leurs dos chargés de neige. Cela tombe à flocons pressés et s'amoncelle devant nous en couche épaisse, mais au moins on y voit de nouveau, et l'on peut avancer. L'ouragan ne fait plus que râler et se roule sur le sol en gémissant, les brouillards sont tombés à terre comme des tas de gravois. Où sommes-nous?

Autour de nous, tout a été enseveli; nul vestige de la route, nulle croix de bois pour nous l'indiquer. Les chevaux enfoncent jusqu'au poitrail; la voix de la tempête expire au loin. Nous arrêtons, avançons de nouveau; le Juif balaie le dos de ses bêtes avec le manche de son fouet. Deux corbeaux passent, silencieux, remuant à peine leurs ailes noires; ils disparaissent dans la chute de neige. Les chevaux se secouent, et ils vont plus vite. Il ne tombe plus que des flocons légers, fondans; mais au loin tout est encore ténèbres. Nous arrêtons de nouveau pour tenir conseil.

La nuit approche; nous sommes enveloppés dans un crépuscule sombre et brumeux qui s'étend sur le pays. Le Juif fouette ses chevaux, qui jouent des jambes. Enfin voici une bande d'un rouge ardent qui se montre à l'horizon; nous y courons tout droit. On dirait que la lune est tombée dans la neige et qu'elle s'y éteint; une grande flamme monte tout à coup, éclairant vivement des ombres noires. — C'est le bivac de la garde rurale, près du petit bois de bouleaux, dit le Juif; derrière le bois est Toulava.

A mesure que nous nous rapprochions, les arbres se dressaient en face de nous comme un mur sombre où se projetaient les lueurs fugitives de l'immense brasier que la garde avait disposé en demicercle sur la lisière du bois et qu'elle entretenait avec soin. La fumée montait lentement vers les bouleaux, et s'y suspendait en voiles gri-

sâtres qui se dissolvaient peu à peu; une vapeur chaude et lumineuse flottait autour de la fournaise. Les paysans qui étaient couchés auprès du feu se dressèrent tout à coup comme des démons noirs. Le Juif les interpella : aussitôt ils se replongèrent dans l'ombre; un seul se détacha et vint à nous. — C'est Balaban, me dit Leb-Kattoun. Ne le connaissez-vous pas? C'est le *capitulant* (1).

C'était un ancien troupier, le garde champêtre de la commune de Toulava; il jouissait d'une grande considération, car on le savait esclave de la consigne. J'avais entendu parler de lui plus d'une fois déjà, mais je n'avais pas encore eu l'occasion de faire sa connaissance. Je l'examinai avec intérêt. Sa taille élevée, son port droit, sa tête, ses allures à la fois aisées et réservées, indiquaient très nettement un caractère ferme, déterminé. Son salut fut poli, mais rien de plus. — Est-ce que la tempête vous a causé beaucoup d'ennui? demanda-t-il en regardant les chevaux. J'espère que le cocher a fait son devoir? — Il parlait comme un gentilhomme qui reçoit son hôte, il y avait de la grâce et de la dignité dans ses façons. D'un signe de la main, il m'invita à venir près du feu. — Les chevaux sont fatigués et en sueur, reprit-il, et il est nuit noire; il vous faudra faire une halte.

— C'est bien là notre intention, répondis-je. — La société de ces paysans, surtout celle du capitulant, n'était pas sans attrait pour moi. Comme il me précédait pour me conduire, un petit gars accourut au-devant de lui. Il lui passa doucement la main sur ses cheveux d'un blond de filasse; ce n'était déjà plus le même homme. Je vis bien que celui-là n'était pas de ceux que l'on connaît tout de suite dès le premier mot.

Les paysans se levèrent. — Que faites-vous donc là? leur demandai-je.

Tous les yeux se tournèrent vers le capitulant. — Les propriétaires du voisinage, répondit-il d'un ton grave, et peut-être encore d'autres Polonais se rendent aujourd'hui chez le seigneur de Toulava. Ils y trouveront probablement des émissaires et des correspondances, et se concerteront entre eux. Beaucoup viennent sans passeport; c'est à nous d'ouvrir les yeux. Peut-être qu'il se découvrira quelque chose. Voilà tout.

— Oui, nous faisons bonne garde, dit le petit.

— Par un temps pareil!

— Dame! on fait ce qu'on peut, repartit le capitulant. S'ils nous échappent dans la tourmente, au moins on aura été à son poste. — Il n'avait pas compris que le mauvais temps aurait pu l'empêcher

(1) Vétéran de l'armée autrichienne qui a fait deux congés ou même trois; reprendre service s'appelle en Autriche *capituler*.

d'être là. — Il saisit les chevaux par la crinière du front, amena le traîneau tout près du feu, en tira une couverture et l'étala pour moi sur le sol. — La terre est sèche, dit-il. Nous sommes là depuis le matin, et nous avons allumé un bûcher qui suffirait à rôtir un bœuf entier. — La cendre chaude était en effet répandue autour du feu jusqu'à une distance de deux ou trois pas. Les flammes s'élançaient droites, ou bien se penchaient hors du cercle qui nous enfermait, chassées par les rafales que nous renvoyait le bois. Les flocons arrivaient semblables à des papillons d'argent, et disparaissaient dans la flamme, qui les dévorait.

— Ceux de Zavale en sont, fit observer le petit gars.

— Nécessairement, dis-je, les jolies femmes aiment à tremper dans les complots.

— Doit-elle venir aussi, la dame? demanda le Juif en tambourinant avec ses doigts sur l'épaule de Balaban.

— Est-ce que je sais? répliqua celui-ci, et il secoua la tête comme un cheval qui veut chasser une mouche importune. — Je surpris dans ses yeux un éclair, tandis que ses traits restaient immobiles et impassibles. Il se prit à considérer la fumée qui montait vers les bouleaux.

Le silence était profond; on n'entendait que le souffle léger du vent qui attisait le feu. Je m'étendis de mon long, et me mis à examiner mes compagnons. Je connaissais le paysan qui était en faction au coin du bois avec sa faux, et qui venait montrer son nez de temps en temps, moins pour se chauffer que pour écouter la conversation. Il s'appelait Mrak, et il avait cet air sérieux, déterminé, qui est habituel à nos paysans. Près de moi était accroupi un bonhomme maussade, vêtu d'un *sierak* (1) gris de souris à long poil, dont la tête ressemblait à un parachute, pointue par le haut, large par le bas, et coiffée d'un petit bonnet en peau de mouton d'un blanc sale. Vu de profil, on eût dit qu'il avait été découpé grossièrement dans un vieux morceau de mauvais carton : un nez long, mince, pointu, feutré; la bouche avait été oubliée, le menton se perdait dans le cou. Même les plis de son visage incolore étaient gauches : tout dans sa pauvre personne semblait raté, manqué; sa silhouette, que le feu dessinait, avait quelque chose d'irrésistiblement grotesque.

A côté de lui était couché à plat ventre un gaillard que le petit Your aux cheveux de filasse appelait le compère mongol. Tout près de là est un ancien champ de bataille où une horde tartare a éprouvé une sanglante défaite, il y a plus de deux siècles : les prisonniers furent employés à repeupler des villages dévastés; je parierais que

(1) Vêtement de bure à capuchon.

notre Mongol est un de leurs descendans. Il est de moitié moins long que l'homme de carton complétement développé, mais ce nabot est solide sur ses jambes comme un pot de fer. Il montre un cou de taureau, couché comme il est dans son pantalon de toile et sa vieille blouse, la poitrine nue dans la cendre chaude, les jambes nues dans la neige. — Toi aussi, mon camarade, tu es de l'ouvrage bousillé. Comment a-t-on fait pour tasser ainsi tes reins puissans? Et ton visage, ou ce qui t'en tient lieu! Deux trous percés à la vrille pour tes yeux noirs, tandis que la peau trop ample fait de vilains plis autour de ta bouche; les coins des yeux descendent, et le nez trop petit se retrousse, avec deux trous dont un seul suffirait pour tes deux yeux. Aussi tu es jaune comme l'envie, et tu enfonces ta *tchapka* de tricot par-dessus tes crins noirs jusqu'à tes oreilles longues et pointues.

Le personnage principal était sans conteste Frinko Balaban. Son âge, qui eût pu le dire? mais c'était un homme. En quel lieu qu'on le rencontrât, dans les rangs, dans sa commune, ici dans ce bivac, on ne pouvait ne pas le voir. Sa taille svelte était serrée dans une redingote de couleur chamois par une ceinture de cuir noir verni. Il était boutonné jusqu'en haut, et lui seul avait un vieux foulard autour du cou et son pantalon militaire, en drap bleu déjà usé, retombant sur la botte selon la mode de la ville. A la ceinture étaient accrochés un long couteau et une blague à tabac qui lui servait à bourrer sa pipe courte. Les autres étaient tous armés de faux ou de fléaux; Frinko tenait sur ses genoux un fusil à un seul coup. Outre deux médailles de service, il en avait une troisième sur la poitrine. Un bonnet pointu en peau d'agneau donnait à sa tête fine la dignité d'un rabbin et l'air féroce d'un janissaire; ce bonnet concourait avec les cheveux bruns taillés en brosse à encadrer un visage remarquable, aux lignes douces, au nez droit, à la bouche fine, que la vie militaire avait couvert de cette belle teinte de bronze qui, avec les deux plis mélancoliques de la bouche et les moustaches pendantes, donne à nos soldats un cachet si particulier. Sous l'arc rigide des sourcils, ses yeux honnêtes et profonds semblaient mouillés de larmes; leur regard calme, expressif, allait au cœur. C'était cela, — puis sa voix. A le voir d'abord, cet homme paraissait si solide, si entier; puis, à l'écouter, on devinait une fêlure. Sa parole était grave, monotone, il y vibrait comme une sourde douleur.

Les paysans avaient avec eux un chien; c'était un chien de berger ordinaire, de couleur indéterminée, avec un collier de poils noirs et une jolie tête de renard. Il dormait dans la cendre, le museau pointu appuyé sur les pattes de devant, et il remuait la queue chaque fois que la voix triste du capitulant frappait son oreille. Tout le monde

parlait bas et sur un ton sérieux, le Juif seul plaisantait tout haut. — J'ai trouvé une femme pour vous, Balaban, — une veuve, très jolie, je sais que vous y tenez, et qui a du bien au soleil, ce qui ne gâte rien. Qu'en pensez-vous? Elle m'a déjà parlé de vous. — Il regarda successivement tous les assistans, mais personne ne fit attention à lui. Leb-Kattoun se préparait évidemment à devenir tout à fait communicatif. — Juste Dieu! dit-il à Balaban en lui passant la main sur le dos, j'oublie que vous avez renoncé aux femmes. — Il cligna de l'œil gauche en s'adressant aux paysans d'un air d'intelligence. — Il l'a juré, cet homme, il l'a juré : il ne se mariera point!

Le capitulant lui lança un regard par-dessus l'épaule, à la suite duquel le Juif se retira en toussant et alla se jucher sur son siége, où il tournait le dos à la société. Pendant quelque temps, on le vit brandiller les jambes en comptant à haute voix, puis il fit sa prière et finit par s'endormir. Le bruit de ses talons, qui frappaient contre le bois, avait éveillé le chien, qui vint me sentir en étirant paresseusement ses jambes de derrière; il alla ensuite examiner le traîneau, flaira les chevaux, et, comme ils penchèrent leurs têtes vers lui, il se mit à lécher le givre de leurs bouches en remuant la queue avec un petit gémissement amical. Ensuite il leva le nez, s'approcha du Juif, le sentit, se retourna immédiatement et leva la jambe, puis il revint, éternua en reniflant l'air froid, et se recoucha près du feu, le nez dans la cendre.

— Attention! cria tout à coup le paysan qui montait la garde au coin du bois, voici quelqu'un qui court dans la neige.

Tout le monde regarda dans la direction qu'il nous indiquait, le capitulant seul ne bougea point. — Ce n'est pas la peine de vous déranger, dit-il avec un sourire; c'est une vieille connaissance.

— Ah! c'est Kolanko, dit l'homme de carton d'un ton larmoyant et en se grattant l'oreille.

— Celui-là nous manquait encore! s'écria ce petit effronté de Your, les bras croisés sur la poitrine.

Le capitulant fit un geste d'impatience. — Il faut vous dire, monsieur, reprit-il gravement, que c'est un vieillard de plus de cent ans, un homme bien étrange, bien expérimenté, d'un bien grand esprit, seulement un peu bavard maintenant, comme on l'est quand on vit trop vieux; il rit sans motif, il lui arrive même de pleurer sans motif; il est tombé en enfance.

Là-dessus, le centenaire était déjà au milieu de nous : un petit homme agile avec des jambes branlantes, une poitrine étriquée, un cou jaune desséché, qui n'avait de vivant dans sa figure racornie que ses petits yeux gris, enfoncés dans leurs orbites, d'où ils semblaient tout guetter et tout aspirer avec avidité. Il avait de bonnes bottes, un pantalon bien épais, une ample fourrure de mou-

ton assez sale et un bonnet en peau de chat de trois couleurs; il serrait dans ses bras un traversin rayé de rouge, et parlait si vite avec sa bouche édentée qu'on ne le comprenait pas toujours. — Ah! je vous tiens, mes petites anguilles! s'écria-t-il avec un petit rire; — puis je l'entendis se plaindre de quelque chose que je ne pus saisir; enfin il vint s'asseoir à côté du capitulant. Ses yeux firent le tour de la société, s'arrêtant successivement sur chacun de nous; lorsqu'il fut arrivé à moi, il avança son cou ridé, haussa les sourcils, se leva, s'inclina trois fois, et se rassit. — Monsieur se demande peut-être qui est ce bonhomme, murmura-t-il d'une voix à peine intelligible. Je suis un homme très vieux, qui a perdu tous les siens. Tel que vous me voyez, je suis seul sur la terre. L'année dernière, il me restait encore un corbeau : celui-ci, me disais-je, ira jusqu'au bout avec moi; mais un jour ça l'a pris au collet, lui aussi. Maintenant il n'y a plus personne dans ma cabane que moi. Qui voudrait rester avec un vieillard?.. Et puis je ne dors pas. Quand on est vieux, hélas! il vous vient tant de choses à l'esprit; j'ai peur d'être seul la nuit, oui, oui, — il eut un accès de rire, — le brouillard a tout à coup des pieds, et la neige a des mains, et ils viennent frapper aux fenêtres, à la porte, et la lune ouvre de grands yeux et me fait la grimace et me pose des questions auxquelles je ne puis pas répondre. — Il cracha énergiquement. — Alors je me sauve de chez moi, mon bon monsieur, et je cours où il y a du monde.

Le bonhomme m'amusait. — Ainsi, lui demandai-je, vous vous sentez à l'aise dans la société des hommes?

— Au fond, répondit-il, je m'y ennuie souvent.

L'homme de carton le regarda indigné.

— Ne vous fâchez pas, reprit Kolanko; il n'y a rien que je n'aie déjà entendu. Je connais tout, tout. Et s'il y a du nouveau une fois par hasard,... qu'est-ce que cela me fait par exemple que Basile s'y soit pris un peu plus bêtement qu'Ivan lorsqu'il a tenté de séduire la femme de son ami? Belles nouveautés, cela! Le capitulant est encore le seul qui vaille la peine d'être écouté; c'est pour cela que je suis venu m'asseoir à votre feu.

— La vie vous ennuie donc?

— Sans doute.

— Et vous souhaitez la mort?

— La vraie mort? Oui.

— Qu'est-ce que vous appelez la vraie mort?

— Une mort, monsieur, qui serait la fin des fins, par laquelle un homme vivant mourrait pour toujours, et non pour rester quelque temps en terre, après quoi il peut ramasser ses quatre membres et recommencer sur nouveaux frais!

— Il a peur de la vie éternelle, dit l'homme de carton en se penchant vers moi.

Tous les yeux s'étaient portés sur le vieillard. J'étais curieux de l'entendre, car nos paysans, qui n'ouvrent jamais un livre, sont des politiques et des philosophes-nés; il y a de la sagesse orientale en eux, comme dans les pauvres pêcheurs, pâtres et mendians des *Mille et une Nuits* auxquels Haroun al Raschid demande l'hospitalité.

— Au fond que vaut donc cette vie? reprit le centenaire d'une voix basse, mais distincte. Vous autres, béjaunes, vous ne demandez pas mieux que de continuer. Celui qui a tout vu, tout vécu, tout souffert, celui-là... Il s'abandonna quelque temps à ses réflexions. — La vie éternelle, dit-il enfin, serait peut-être terriblement ennuyeuse; mais je sais quelque chose qui m'inspirerait encore plus d'effroi.

— Et ce serait?

— Ce serait de naître une seconde fois. — Il se mit à rire.

— Cette idée ne m'était jamais venue, dit l'homme de carton en pesant sur les mots; le vieux a raison.

Le capitulant regardait dans la flamme avec des yeux vitreux. Kolanko le poussa du coude. — Eh bien! ton avis là-dessus?

— Que Dieu m'en préserve, repartit gravement Frinko Balaban, je ne voudrais pas naître une seconde fois!

— Voici ce que je me dis, mon bon monsieur, poursuivit le vieillard. Je me dis : Tu t'ennuies assez de traîner le fardeau de tes cent ans; cependant ceci aura une fin, mais, si tu commences à t'ennuyer dans la vie éternelle, tu es un homme perdu. Supposons, mes amis, que tout ce qu'on nous dit par rapport au ciel soit vrai. Bien. D'abord ça ne manque pas de charme, on a des conversations agréables qui vous amusent. Saint Sébastien me raconte comment les Turcs ont tiré sur lui avec des flèches et l'ont cloué comme un hibou, mais sans le tuer tout à fait, comment il a été sauvé par une veuve qui l'a pris dans sa maison, puis comment il est retourné chez l'empereur des païens pour l'appeler *vile engeance* et se faire tuer cette fois pour de bon. Ou le saint évêque Polycarpe me raconte la fameuse réponse qu'il a faite à un maréchal romain et pour laquelle il fut rôti sur un bûcher, ou saint Vincent me décrit comment il fut couché sur des tessons aigus; mais saint Sébastien vous reparle de ses flèches pour la millième fois, et saint Vincent pour la millième fois de ses tessons, — et puis ne pouvoir pas dormir!

— Vous êtes encore assez vert, lui dis-je; croyez-vous que vous dépasserez de beaucoup la centaine?

— Malheureusement oui, répondit-il. Mon bon monsieur, quand on a vu pendant cent ans ce qui se passe sur cette terre, on en a assez, et on ne désire plus qu'une chose, c'est de pouvoir s'endormir

d'un long sommeil! — Il s'absorba dans ses rêveries. — La vie céleste, monsieur, je pense que c'est une plaisanterie. Ici-bas tout ce qui respire doit faire les cent coups pour sustenter sa pauvre existence, et on me fera croire que là-haut seront nourris tant de fainéans! S'il y a une vie au-delà du tombeau, c'est que nous recommencerons de peiner et de souffrir.

— Est-ce que vous ne croyez pas à une autre vie? demanda doucement le capitulant, et sa voix tremblait.

— Moi, je n'affirme rien, répliqua Kolanko en se grattant le nez. Le *diak* (1) doit savoir ce qui en est, il a étudié les saintes Écritures. Et il est écrit: « C'est pourquoi les hommes meurent comme les bêtes, et leur sort est égal. Et tout tend en un même lieu. Ils ont tous été tirés de la terre, et ils retournent tous dans la terre. Qui connaît si l'âme des enfans des hommes monte en haut, et si l'âme des bêtes descend en bas? Et j'ai reconnu qu'il n'y a rien de meilleur à l'homme que de se réjouir dans ses œuvres, et que c'est là son partage. Car, qui le pourra mettre en état de connaître ce qui doit arriver après lui? » C'est mot pour mot dans la Bible.

— Le meilleur pour l'homme, c'est de se réjouir dans ses œuvres! s'écria le capitulant. Faire son devoir, il n'y a que cela.

— Ainsi, repris-je en m'adressant au vieillard, vous voudriez mourir pour toujours, et la mort ne vous effraie point?

— Si, si, mon bon monsieur, — il hocha la tête en ricanant, — j'ai une peur atroce de la mort.

— Comment cela?

— Eh bien! tant que je vis, je puis espérer qu'il y aura une fin à tout ceci, n'est-il pas vrai? — ses petits yeux gris semblaient pénétrer jusqu'au fond de mon âme; — mais, si la mort vient, la mort que j'attends depuis plus de cent ans, et si alors je n'ai pas cessé d'exister,... tout est perdu! — Les assistans éclatèrent de rire. — Je vous en prie, monsieur, continua-t-il avec volubilité, regardez-moi: je ne suis pas un malheureux à bout de ressources, un paysan ruiné ou un scribe sans ouvrage; je suis fatigué de vivre, oh! bien fatigué! Et les gens s'étonnent lorsqu'ils trouvent un homme qui s'est pendu!

Il se tut pendant quelques instans. Le feu pétillait, la fumée montait lentement vers les bouleaux, le vent était tombé tout à fait. Le centenaire regarda Balaban en dessous. — En voilà encore un qui en a, dit-il tout bas. Pas vrai?

Le menton de l'ancien troupier touchait sa poitrine, et il se taisait. — Raconte-nous quelque chose, Balaban!

(1) Chantre d'église, sacristain et maître d'école à la fois, le *diak* joue un rôle important dans la paroisse.

— Vous devriez en effet nous faire un récit, dis-je à mon tour. On prétend que vous racontez bien.

— Voulez-vous un conte de fées? répondit-il avec un empressement poli.

— Non, des choses qui vous sont arrivées à vous-même.

Le centenaire approuvait de la tête. — Il en sait plus long que bien des gens, dit-il de sa voix éraillée.

Le capitulant se passa la main sur le front. — Que pourrais-je vous raconter?..

— Mais qu'est-ce donc que le Juif voulait dire tout à l'heure? demanda l'homme de carton en avançant le cou et en clignant ses yeux moroses.

— Ah! mon Dieu! c'est toute une histoire, repartit le capitulant d'un ton bas; ses regards se fixèrent sur le feu, une expression de tristesse navrante se répandit sur ses traits.

— Une histoire? dit avidement Kolanko.

— Une histoire comme il y en a beaucoup; tout cela est bien vieux déjà, et nullement intéressant.

— C'est une histoire d'amour, ajouta l'homme de carton à mi-voix, d'un air pudique, et il regarda l'ancien soldat en dessous.

— Ça doit être curieux, s'écria Kolanko.

— Point curieux du tout, répondit le capitulant; des choses qui arrivent tous les jours. J'aime autant vous parler de la guerre de Hongrie... Mon régiment s'était donc mis en marche...

— J'espère que tu ne vas pas nous faire marcher encore une fois de Doukla à Kaschau (1)? interrompit le vieillard avec humeur. Ce serait la septième fois, si j'ai bonne mémoire. J'aimerais mieux autre chose.

— Dis-nous plutôt ton histoire, insista l'homme de carton.

— Quelle histoire?

— Eh bien! celle de la Catherine qui demeure là-bas, de la comtesse enfin, reprit l'homme de carton à voix basse, mais avec une nuance d'amertume méprisante, et dans ses yeux brilla un éclair où se lisait la haine invétérée de nos paysans pour les nobles.

— L'avez-vous connue? demanda Frinko Balaban sans lever les yeux. — Personne n'osa prendre la parole. — Eh bien! moi, je l'ai connue.

Sa voix vibrait, douce et triste comme la dernière note de nos chants populaires. Lentement il levait la tête, il était pâle, ses yeux s'ouvraient grands et fixes comme ceux d'un visionnaire.

— A présent, il va raconter, chuchota le Mongol en poussant du coude l'homme de carton.

(1) La première marche du corps de Schlick dans la campagne d'hiver.

Tous se mirent à leur aise pour écouter. Mrak, qui montait la garde comme une vraie sentinelle, interrompit sa promenade et s'arrêta derrière nous, appuyé sur sa faux.

— Où donc l'ai-je vue pour la première fois? commença le capitulant. Ah! oui, j'y suis, c'était dans les aulnaies de Toulava; elle cueillait des noisettes, et il lui était entré une épine dans le pied, une longue épine; elle était assise sur la lisière du bois et pleurait. Comme je vis cette jolie fille tout en larmes, je fus pris de pitié; je m'arrêtai et lui demandai ce qu'elle avait. Elle ne me répondit pas; elle n'était occupée qu'à tirer cette épine qu'elle avait dans le pied, et sanglotait de plus belle. Alors je vis ce que c'était; je m'assis à côté d'elle et lui dis : — Attends, laisse-moi faire! — Elle cessa de pleurer, m'abandonna son pied de bonne grâce, me regarda seulement en dessous. Ça ne fut pas long, j'eus tout de suite cette épine, et comme je la retirai, elle siffla un petit entre ses dents, puis elle rabattit son foulard sur sa figure, bondit et s'en fut sans me dire merci.

A partir de ce jour, quand elle m'apercevait de loin, elle se sauvait comme devant un monstre ou un *haïdamak* (1). Et moi, j'étais content de la rencontrer. Un jour, je reviens de la ville avec ma voiture chargée lourdement, et marchant à côté de mes chevaux; elle est debout derrière une clôture. Comme je l'aperçois, elle fait le plongeon, et je vois ses yeux noirs briller à travers la claie d'osier comme ceux d'un petit chat.

— Pourquoi te cacher, Kassya (2)? lui criai-je; je ne te ferai pas de mal. — En même temps j'arrêtai les chevaux. La fille ne soufflait mot. — Quelle idée as-tu donc, lui dis-je encore, de te sauver ainsi chaque fois? Je ne cours pas après toi.

Elle reparut, se couvrant la figure avec son bras et riant de bon cœur, la friponne. Ah! ce bec mignon, et ces dents, du corail blanc! — Vous venez de la foire, Balaban? me dit-elle d'un petit air timide.

— C'est la vérité, Catherine.

— Ah! si je pouvais courir le monde comme vous!

— Et où iriez-vous bien, Catherine?

— Mais à la foire donc! Et je verrais toutes les villes, et la Mer-Noire, et tout d'abord Kolomea, dit-elle.

— Vous n'avez pas encore été à Kolomea?

— Jamais.

— Jamais!

(1) Brigand ou plutôt rebelle.
(2) Diminutif de Catherine.

— Je n'ai encore vu aucune ville, continua-t-elle, et elle me regardait maintenant en face. Est-il vrai qu'on y voit des deux et trois maisons posées les unes sur les autres, que les nobles s'y font voiturer dans des boîtes à quatre roues, qu'il y a une maison toute remplie de soldats?

Je lui expliquai tout cela, et elle me fit une foule de questions bien plaisantes, Dieu sait! La pauvre fille ne connaissait rien alors. Je ne pus m'empêcher de rire de ses drôleries : ça l'effraya; elle cacha de nouveau sa tête sous son bras comme une poulette. Le soleil se couchait à ce moment; je revois tout cela comme si c'était d'aujourd'hui, la route, la clôture et la jolie fille. Le ciel était tendu derrière elle comme un immense drap couleur de feu dont l'éclat me faisait baisser les yeux, et je restais là, une main appuyée sur ma voiture, et de l'autre frôlant le sable avec le manche de mon fouet.

Le dimanche suivant, je rencontre ma Catherine,... pardonnez-moi si je dis *ma* Catherine, c'est une bête d'habitude,... je la rencontre donc à l'église; je fais ma prière en conscience, la regarde seulement en dessous de temps en temps. Après la messe, au moment où la foule va sortir, il y a une presse extraordinaire autour du bénitier; j'y arrive en jouant des coudes, et j'apporte à la jolie Catherine l'eau bénite dans le creux de ma main. Elle sourit, trempe ses doigts, se signe, m'asperge ensuite, la petite coquine, et se sauve en courant.

Depuis lors, je ne pus la chasser de ma pensée; voilà mon malheur. Je m'étudiais à trouver des occasions de la rencontrer sans avoir l'air de le faire exprès. Mon Dieu, une histoire d'amour comme tant d'autres! Un jour, j'avais été appelé au château pour la *robot* (1); je la vis qui sortait de la grande porte. Le seigneur était à sa fenêtre, en robe de chambre, et il fumait son *tchibouk*. Catherine vint se faire une occupation à côté de moi; je n'y fis pas attention. Au bout de quelques minutes : — Je m'en vais maintenant, Balaban, me dit-elle.

— Tant mieux, répondis-je à mi-voix. Que venez-vous chercher au château? Ce n'est pas la place d'une jolie fille comme vous.

Elle rougit, je ne sais si ce fut de dépit ou de honte. — Qu'est-ce que cela peut vous faire? reprit-elle d'un ton dégagé.

Je me troublai. — Ce que cela peut me faire? lui dis-je sévèrement. Le diable est toujours à la porte, et je regrette toute âme que perd le bon Dieu.

— Je suis une fille pauvre, dit-elle. Qui s'intéresse à moi? qui voudra m'épouser? Il faut pourtant que je vive, et ce qui plaît aux

(1) Corvée; abolie depuis 1848.

autres femmes me plaît aussi. Au château, je puis gagner de belles nippes, un foulard neuf, un collier de corail, voire une pelisse...

— Qu'as-tu besoin de collier, m'écriai-je, ou d'autres parures?

— Telle que je suis, je ne plais à personne! répondit-elle.

— Celui-là ment, qui ose dire cela! — Et le feu me monta au visage. J'étais déjà épris d'amour; je savais maintenant ce qui me restait à faire. Je me rappelai les vieilles légendes et les chansons, où le tsar aborde la tsarevna et le pauvre pêcheur la pêcheuse, les mains pleines de beaux présens, et je mis sou sur sou en attendant le jour des Rois.

Ce soir-là, je fus le premier à me barbouiller de noir. Le *diak* m'avait prêté une nappe d'autel rouge qui me fit un beau manteau, et je me coiffai d'une immense couronne de papier doré à pointes; je représentais le roi more, et j'avais avec moi deux bons camarades, Ivan Stepnouk et Pazorek, qui étaient les deux rois blancs, très bien attifés aussi, puis mon cousin Yousef, celui qui est mort de la petite vérole, et qui faisait notre valet, un vrai moricaud. C'est lui qui portait les présens des rois mages. Nous nous mîmes donc en route, entonnant à tue-tête notre chanson, et Pazorek nous précédant avec l'étoile au bout d'une longue perche. Comme nous entrâmes chez la Catherine, ce furent des cris! Les filles se dispersèrent comme une bande de perdrix; mais le père, le vieux, riait, et il prit sur la planche la bouteille d'eau-de-vie pour nous régaler. Pendant que les autres trinquaient avec lui comme il convient, je pris Catherine poliment par la main, lui fis ma révérence, et débitai mon discours. « Je te bénis, fleur d'Occident. Nous, les rois d'Orient, suivant l'étoile qui nous conduit vers notre Sauveur, nous sommes venus dans ce pays, où nous avons entendu parler de ta beauté et de ta vertu, et nous sommes entrés dans ta chaumière pour te saluer et t'offrir nos dons. » A ces mots, je fis signe à notre moricaud d'approcher, et je tirai de sa *torba* (1) un large et beau foulard rouge que je présentai à Catherine, puis j'en tirai encore trois magnifiques fils de corail rouge, que je lui présentai également. J'avais acheté tout cela de mes deniers comptans à Kolomea. Ma Catherine baissait la tête en rougissant jusqu'à la racine des cheveux, et d'un air embarrassé serrait les deux mains entre ses genoux; mais elle dévorait le foulard et le collier des yeux. Je l'attirai près de moi sur la banquette du poêle, je déposai gentiment mes présens sur son tablier, et nous échangeâmes de beaux discours. « Belle tsarevna, lui disais-je, l'année prochaine je vous apporte une pelisse de zibeline ou d'hermine blanche, comme vous l'ordonnerez. » Et elle répondait : « Grand roi des Mores, je ne suis

(1) Besace.

pas une fille de tsar, je ne suis qu'une pauvre paysanne, et je me contenterai d'une fourrure de mouton. » Puis moi : « Tu es belle comme une fille de roi, voilà la vérité vraie. Chez nous là-bas, c'est un autre monde, un autre peuple : chaque homme a cent femmes et tout roi en a mille; mais moi, je ne connais qu'une seule femme dont je voudrais pour toute ma vie! »

Les autres s'étaient mis en gaîté, ils sautaient et criaient. Pazorek vint bravement arracher Catherine de son banc, et la fit tourner en rond; mais moi, je les regardais faire sans dire un mot, et ce fut comme une souffrance étrange qui alors pour la première fois me serra le cœur. Le monde revêtit pour moi un autre aspect, tout bizarre. De même qu'il y a des gens qui perdent la vue pendant la nuit, moi je devins pour ainsi dire aveugle en plein jour. Le monde que je voyais n'était pas celui qui nous entoure; je regardais en quelque sorte en dedans de moi-même, et la nuit je retrouvais mes yeux et voyais des visions étranges dans les champs et les bois. Dans l'air et dans l'eau, au clair de lune, je voyais des choses que personne autre ne voyait, j'entendais ce que personne n'entendait, et ce que j'éprouvais,... bien des années se sont écoulées depuis, et je n'ai pu encore trouver les mots qu'il faudrait pour vous expliquer ce que j'éprouvais alors. Mon cœur se dilatait si étrangement, se serrait tout à coup, palpitait à éclater, puis s'arrêtait... Sottises que tout cela! — Un sourire mélancolique vint sur ses lèvres, et il balança lentement la tête pendant quelques instans.

Le surlendemain, je rencontrai Catherine sur la route. — Ah! cria-t-elle du plus loin qu'elle m'aperçut, le More a été mis à la lessive! — Je courus pour l'attraper, mais elle m'échappa cette fois.

Nous avions toujours maintenant de longues conversations ensemble quand le hasard nous mit en présence, et j'allais aussi la voir chez elle. Les voisins commençaient à jaser. — Sais-tu ce que disent les gens? demandai-je un jour à Catherine.

— Comment le saurais-je?

— Ils disent que tu es ma maîtresse.

— Eh bien! ne le suis-je point? dit la pauvre petite en ouvrant de grands yeux étonnés. Ne m'as-tu pas donné un foulard et un collier de corail?

Je ne répondis pas. Les voisins étaient en effet convaincus que nous en étions là, et on acceptait la situation... Ce fut d'ailleurs bientôt la vérité, ajouta le capitulant tout bas, en baissant les yeux et en regardant la braise à ses pieds; son visage était comme illuminé, ses prunelles semblaient transparentes, on eût dit qu'elles étaient éclairées en dedans.

Les paysans avaient écouté en silence. Kolanko, les sourcils fron-

cés et les lèvres serrées, ne perdait pas un mot; l'homme de carton et le petit Your, qui étaient assis derrière son dos, s'appuyaient l'un contre l'autre comme deux gerbes de blé; le Mongol était couché dans la cendre comme un poisson sur la plage, tellement absorbé qu'il oubliait de respirer et ne faisait que pousser de temps à autre un grand soupir.

— C'était une jolie fille, et très bonne, cette Catherine, dit l'homme de carton en se tournant vers moi, et quelle grande dame maintenant! Une démarche de tsarine, monsieur, et la beauté du diable!

— Encore à présent?

— Mais sans doute.

— Je lui ai une fois baisé la main, s'écria le petit gars, dont les yeux brillèrent; elle ôta son gant pour me présenter la main nue,... oh! une main de princesse, si blanche, si douce, une petite main comme on n'en voit pas!

— C'était une fille jolie et très bonne, reprit à son tour le capitulant, travailleuse, gaie; elle chantait pendant qu'elle faisait son ouvrage, et elle dansait, vous auriez dit une *maïka* (1). Toujours prête à la riposte, elle avait parfois des idées bizarres comme une devineresse (2)!.. Elle était plutôt grande que petite, — des cheveux bruns avec des yeux bleus, des yeux si doux, un peu endormis, et en même temps étonnés, timides, comme ceux d'un chevreuil. Lorsqu'elle me regardait, son regard me pénétrait jusqu'à la plante des pieds. Sa tête avait quelque chose de... comment dirai-je? de si noble! Dans le parc du château, il y avait une femme de marbre, une déesse des anciens temps : c'était la même tête, c'étaient les mêmes traits sévères..., ah! une femme belle et gaie comme les eaux de la Czernahora (3) pendant l'été. Il était difficile de ne pas l'aimer. Elle était vraiment l'être que j'aimais le plus au monde. Je pouvais lui parler comme j'eusse parlé à ma mère, lui dire tout, lui confier tout; avec elle, je n'avais ni crainte, ni honte, ni orgueil. Parfois, la voyant à l'église, immobile comme une sainte, calme et recueillie, une ferveur inconnue s'emparait de moi, j'aurais voulu prier, je me confessais à elle de tout ce que j'avais sur le cœur. Elle connaissait chaque repli de mon âme; à Catherine et à Dieu, aucune de mes pensées n'était cachée. Et elle, elle était pour moi comme mon enfant, comme un oisillon que j'aurais pris dans son nid pour l'élever. Je n'avais qu'à la regarder, elle lisait dans mes yeux ma pensée, ma volonté... Catherine m'embrassait

(1) La sylphide des Karpathes.

(2) Une *vidma, celle qui sait,* la sorcière des Petits-Russiens.

(3) Montagne-Noire, le plus haut sommet des Karpathes, situé dans le pays des Houçoules.

comme si ma mère m'eût eu baigné dans le miel, et plus d'une fois elle me mordit, le petit serpent... J'étais heureux alors. — Il se mit à sourire. — Je veux dire que, si j'y pense maintenant, j'étais alors un homme heureux; mais je n'en avais point conscience. Il m'était impossible de me figurer que jamais il pût en être autrement.

L'hiver se passa ainsi, et le printemps approchait. Depuis quelque temps déjà je sentais que Catherine n'était plus la même; elle le prenait sur un ton un peu haut. Un soir, je conduis mes chevaux à l'abreuvoir, là-bas, vous savez, près du puits, derrière les saules. Elle se fit attendre; c'était la première fois que cela lui arrivait. Puis tout à coup je la vois traverser la prairie, gentille comme une bergeronnette, balançant les cruches sur ses épaules, et fredonnant une chanson frivole (1) :

Ce n'est point pour prier que je vais à l'église,
Je n'y vais, s'il vous plaît, que pour voir mon amant;
Aux pieds du saint patron modestement assise,
Je regarde le pope une fois seulement,
Et trois fois mon amant.

Elle chantait d'une voix franche, faisait des trilles comme une alouette, et moi, j'eus le cœur gros. Je l'embrasse, je lui parle sans amertume; elle ne trouve pas une bonne parole à me donner. Elle se dépêche de remplir ses cruches, je les lui présente, et elle les accroche à sa perche, puis les dépose de nouveau à terre. — Bah! dit-elle enfin en jouant avec le bout du pied dans l'eau, autant que tu le saches tout de suite! Le seigneur me fait la cour.

— Le seigneur du village? — Je me sentis pâlir.

Elle inclina légèrement la tête. — Il m'appelle sa petite Kassya, il me prend la taille,... et une fois il m'a déjà embrassée...

La colère me saisit; je frappai du pied.

— Ne me battez pas! s'écria-t-elle. Il me promet de belles robes, des pierres fines; à cette heure au contraire, bien souvent je n'ai pas de quoi m'acheter un ruban. Je pourrais rouler carrosse, si je voulais, à quatre chevaux comme une princesse; mais je ne veux pas... — Elle n'osait pas encore lever les yeux.

— Regarde-moi! lui dis-je.

Elle m'obéit, mais son regard était froid, craintif, incertain. — Je ne l'écoute pas lorsqu'il me parle, reprit-elle avec volubilité; je l'ai aussi menacé de le frapper, s'il m'embrasse.

— Il ne t'en a pas moins embrassée, répondis-je, et tu ne l'as point frappé.

— Je ne veux pas de lui, s'écria-t-elle; il le sait, et il s'en venge.

(1) Chanson populaire du pays des Houçoules.

Maintenant mon père ne peut plus le contenter en rien; il finira par lui retirer son bail, et par nous chasser du village comme des mendians, comme des voleurs.

— Il n'en a point le droit. — Je lui expliquai ce qui en était. — Ne perds pas courage, lui dis-je. Si le bon Dieu nous donne la bénédiction, peu importe que le diable serve la messe. N'aie pas peur, ma mignonne, ma chère âme, ma petite caille! M'aimes-tu toujours? Tiens bon, reste ferme!

Alors elle fondit en larmes, et se mit à sangloter si éperdument que le cœur me fendait de pitié. — Je ne pourrai pas, s'écria-t-elle. — Une alouette s'éleva du champ voisin. — Vois-tu l'alouette? me dit-elle tristement : elle monte au ciel; hélas! si je pouvais la suivre!

— Je t'en prie, ma petite Kassya, répondis-je, ne me dis pas ces choses-là; reste avec moi.

— Ce n'est guère possible, dit-elle avec un soupir et en s'essuyant les yeux, je ne pourrai jamais résister!

Mon cheval me tirait par le pan de mon habit comme s'il eût quelque chose à me dire; je le caressai, pauvre bête! et les larmes me vinrent aux yeux. — Au fait, pourquoi te forcer? lui dis-je. Personne ne peut rien contre sa nature.

Catherine, pendant ce temps, avait contemplé son image dans l'eau. Ah! qu'elle était belle en ce moment! C'était une *roussalka* (1) qui me guettait dans ce miroir mouvant. — Me resteras-tu fidèle? — lui demandai-je tout bas. Une peur terrible de la perdre s'emparait de moi; j'aurais voulu la supplier à genoux de ne pas me quitter... Que Dieu lui pardonne!

— Je ne t'abandonnerai pas! s'écria-t-elle en se jetant à mon cou. Ah! si j'étais belle comme l'aurore, je me lèverais sur ces champs pour éblouir tous les yeux;... mais, telle que je suis, je ne sais ce qui peut lui plaire en moi. Nous nous convenons mieux, nous deux, n'est-ce pas, Balaban?

J'inclinai la tête en signe d'approbation, et j'emmenai mes chevaux sans répondre un mot.

Balaban s'arrêta. Pendant qu'il parlait, sa pipe s'était éteinte; il souleva le couvercle, déblaya les cendres avec son couteau, ajouta une pincée de tabac frais; ensuite il plaça un fragment d'amadou sur la pierre qu'il portait à la ceinture, et se mit à battre le briquet avec le dos du couteau. Les étincelles jaillirent sur l'amadou, qui prit feu en dégageant une agréable odeur âcre; il l'introduisit dans la pipe, et en tira deux ou trois bouffées légères. — Je revis Cathe-

(1) Ondine des Slavons.

rine quelques jours après chez elle. Le vieux père était absent pour la *robot*, nous étions seuls. Pendant que je la serrais dans mes bras, elle tremblait, et elle m'embrassait à me faire saigner les lèvres. Tout à coup elle sourit. — Songe un peu, dit-elle; si je tenais là devant moi un haut et puissant seigneur comme je te tiens en ce moment, et s'il soupirait en roulant les yeux comme tu fais! — Lorsqu'elle parlait ainsi, elle joignait ses deux mains sur sa nuque, se penchait en arrière et regardait le plafond, comme en rêve. — Il y a de quoi être fière, murmurait-elle,... un tel seigneur! Pour les autres, le fouet,... mais moi, il me baise les mains. Tu ne me crois pas, peut-être?

Oh! je la crus sans peine. Elle vit que les larmes m'étouffaient, et elle fut touchée sans doute; elle m'écarta doucement les cheveux du front, et essaya de sourire. Voyant que je me taisais toujours, elle se leva enfin, et se mit à peigner sa longue chevelure. — Qu'as-tu donc? s'écria-t-elle. Prends garde de me fâcher... — Ses yeux étincelaient de colère.

— Catherine, lui dis-je, pense à l'éternité.

A ces mots, le vieux Kolanko s'agita sur son siége improvisé, et jeta sur le capitulant un regard de pitié.

— J'y pense justement, répondit-elle. Ici-bas, la vie est courte, là-haut nous aurons du temps devant nous.

— Et tu crois à ces choses? interrompit le centenaire.

— Elle vint s'asseoir près de moi, continua le capitulant. — Que dirais-tu, Balaban, commença-t-elle, si j'étais au seigneur ici-bas, et là-haut à toi, rien qu'à toi? Là-haut nous serons tous des esprits purs, mais ici-bas je ne suis qu'une femme. — Ses yeux s'étaient contractés, et sur ses lèvres rouges errait un sourire méchant qui me donna le frisson. — Si tu avais un château, si tu pouvais me donner des servantes et des valets, une voiture avec quatre chevaux, me rapporter de la ville des pierreries et de la zibeline, comme en portent les femmes des nobles, ou même si tu étais seulement un paysan aisé, eh bien! je ne voudrais être qu'à toi seul... Tu es l'homme que j'aime le plus au monde. — Elle se pendit à mon cou, m'embrassa en pleurant.

J'étais anéanti par la douleur; je songeais comme un malheureux qui est dans les fers, qui va être exécuté, et qui ne voit de salut nulle part. — Sais-tu ce que je vais faire? lui dis-je à la fin, j'irai parmi les *haidamaks*, je me ferai brigand, et tu auras des pierreries, de l'or, de l'argent, des fourrures de zibeline et d'hermine, tout ce que tu voudras...

— A quoi bon? reprit-elle en hochant la tête. Tu finiras par être pris et pendu. Le seigneur au contraire peut tout me donner sans courir aucun risque. Est-ce que cela ne vaut pas mieux, dis?

— Tu es bonne, Catherine! lui répondis-je.

— Certes je suis bonne; je ne veux pas que tu meures à cause de moi. — Elle me saisit par le cou et m'embrassa doucement sur les yeux, qui étaient gonflés de larmes. A ce moment, son père rentra; il nous regarda, déposa son fléau dans un coin. J'échangeai avec lui quelques paroles de politesse, et je sortis. La soirée était belle, les étoiles brillaient au ciel; Catherine marchait à mes côtés silencieuse. A la fin, je doublai le pas : elle resta en arrière; je me mis à siffler, mais ce n'était pas de bon cœur.

Tout ceci se passa longtemps avant 1848; les servitudes et la corvée existaient encore, et le paysan souffrait beaucoup des caprices du seigneur. Il arriva une fois que je fus chargé de conduire une voiture de sel, et le voyage me prit plusieurs jours. C'était contraire à la patente impériale (1), contraire à tout droit : je ne l'ignorais pas; cependant je me soumis, et j'eus tort. Ce fut mon malheur, l'origine de mes maux. On ne doit rien faire par faiblesse; celui qui cède malgré sa raison, en dépit de sa volonté, de ses sentimens, devient insouciant de son devoir, n'est plus bon à rien. Dieu soit loué! je me suis corrigé à temps. Il faut faire son devoir : tout est là.

— Mais qu'est-ce donc que tu aurais voulu faire? dit d'un ton maussade l'homme de carton en haussant les épaules.

— Ah! que ces temps étaient durs! gémit le vieux Kolanko. Lorsqu'on parlait de ses droits, le seigneur répondait en levant le bâton. Des temps terribles! Vous autres jeunes gens, vous n'en savez pas grand'chose.

— Eh bien! dis-je à mon tour, qu'advint-il pendant que vous étiez dehors avec la voiture de sel? — Je crus nécessaire d'intervenir, car je savais que nos paysans, une fois qu'on les a mis sur ce chapitre de la *robot*, ne s'arrêtent plus.

— Je fis donc une absence assez longue, continua Balaban. Quand je fus de retour, le mandataire (2) m'accabla de besogne, et Catherine évita de me rencontrer. Je me doutai de quoi il retournait. A la fin, le hasard nous mit un jour en face l'un de l'autre à l'église. Elle avait un foulard de soie sur la tête, à son cou un triple collier de corail, et une fourrure de mouton toute neuve, que l'on sentait à vingt pas. Elle n'osait lever les yeux sur moi, et elle était blanche comme un fourniment qu'on vient d'astiquer.

— En voilà de belles! lui dis-je. Où donc est mon foulard?

— Cherche-le! répliqua-t-elle, moitié en colère, moitié effrayée. Je la regardai dans le blanc des yeux.

— Est-ce que tu oserais me toucher? s'écria-t-elle en éclatant.

(1) Patente de Joseph II sur la *robot*, qui restreignit beaucoup les droits seigneuriaux.

(2) Le mandataire ou régisseur remplace le seigneur dans l'administration de ses propriétés et dans les affaires qui ressortissent à sa juridiction.

— Oh non! répondis-je; va-t'en au diable!

Parfois aussi je fus envoyé à la forêt pour abattre du bois. Là j'étais à mon aise. Quand le souffle du vent secouait les cimes et faisait ployer les herbes, que les pics frappaient sur l'écorce en mesure, qu'un milan planait sur ma tête, remuant à peine l'aile de loin en loin et poussant un cri rauque, alors je restais couché sur le dos, regardant le ciel, et n'avais plus de chagrin. Il y eut pourtant des jours où je broyais du noir; j'avais creusé un trou sous les racines d'un chêne, j'y enterrais mes économies, sou par sou, afin d'acheter un fusil. Il m'aurait fallu attendre longtemps!

Une fois dans la forêt, je fis la rencontre d'une vieille *baba* (1), la Brigitte de Toulava, qui venait cueillir du thym. Lorsqu'elle m'aperçut, elle joignit les mains. — Comment? vous êtes là, Balaban, à couper les arbres, pendant que le seigneur fait de votre Catherine sa *mentresse?*

— Ah çà! répondis-je, est-ce qu'il l'aurait prise chez lui par hasard?

— Sans doute, reprit-elle. Mon doux Jésus, quelle histoire! La femme de charge a dû quitter la maison dès le premier jour, le seigneur l'a chassée. C'est cette Catherine qui commande à présent. La semaine dernière, j'apporte des champignons à la cuisine, quand je la vois entrer avec des papillotes plein la tête comme une belle dame, et une robe à traîne, et une cigarette à la bouche. Je la regarde, et ne lui baise point la main. — Est-ce qu'elle t'écorche les lèvres? crie-t-elle aussitôt, et elle me frappe du revers sur la bouche, par deux fois. — Voilà ce que me raconta la vieille, et bien d'autres choses encore : que la Catherine était logée comme une princesse, qu'elle portait des robes splendides, mangeait dans de la vaisselle d'argent, montait à cheval, et faisait fouetter les gens à cœur-joie. — Tout cela ne l'empêche pas d'être une *mentresse*, dis-je.

A cette époque, quand je me trouvais tout seul dans la forêt, je songeais plus d'une fois à me faire brigand, Dieu me pardonne le péché! à devenir un *haïdamak* qui met le feu aux châteaux et cloue les nobles par les pieds et les mains aux portes de leurs granges, comme des oiseaux de proie. Ma conscience ne voulut pas se soumettre; une voix intérieure me répétait nuit et jour : — A quoi prétends-tu, toi, paysan, fils de paysan? Qu'as-tu besoin d'un fusil? Voudrais-tu seul déclarer la guerre aux hommes? — Je finis par m'apaiser, et je restai au village; mais je pris une résolution, celle de faire mon devoir strictement, et de ne rien souffrir de contraire à mon droit.

(1) Vieille sorcière, — gâteau de Pâques.

Bien, voilà qu'un jour je rencontre Kolanko, qui se traîne dans la neige comme un chien blessé. Ma Catherine l'avait fait fouetter, parce qu'il ne l'avait pas saluée avec le respect qu'elle exigeait. Je m'arrêtai, et il m'apprit...

— Figurez-vous, interrompit le centenaire, impatient de placer son mot, figurez-vous qu'elle régnait déjà en maîtresse absolue. Le seigneur avait fait venir pour elle deux professeurs; l'un était un Français. Elle apprenait tout ce que peut apprendre un scribe ou même un curé. Chaque semaine, la poste apportait un paquet de livres, et elle lisait tout, jusqu'aux gazettes, et il y en avait! Dans sa chambre était une grande boîte en bois fin, là-dessus elle apprenait à jouer de la musique; le soir, les gens s'arrêtaient sous ses fenêtres pour écouter.

Le Mongol se mit à ricaner en tisonnant avec une bûche qu'il tenait à la main. —Et dire que ces gens oublient qu'il y a une justice divine! murmura-t-il entre ses dents. — Kolanko eut un accès de toux, et on l'entendit grogner en dedans comme un chat furieux. Le capitulant regardait devant lui, son visage demeurait toujours impassible, morne, désolé. Le petit Your aux cheveux de filasse dévisageait le Mongol d'un air insolemment étonné. — Eh bien! qu'est-ce que tu as donc à me regarder ainsi? dit celui-ci d'un ton de défiance, en plissant sa face jaune et levant son nez fendu.

— Je me demande comment tu peux faire, compère mongol, qu'il ne te pleuve pas dans le nez? répliqua le gars.

Toute la bande éclata de rire. Le Mongol attrapa le petit Your par l'oreille, l'attira lentement à lui, puis le lâcha de même.

— L'avez-vous regrettée, votre Catherine? demandai-je à Balaban. Avez-vous beaucoup souffert?

— Pas trop, répondit-il en tirant quelques bouffées de sa pipe. Je ne songeais guère non plus à me venger; seulement, chaque fois que j'eus affaire aux gens du château, ma tête s'échauffait... Je voulus m'élever au-dessus de ma condition; j'appris à lire, à écrire, à compter. Me trouvant trop vieux pour aller à l'école, je me fis donner des leçons par le *diak;* en retour, je lui apportais soit un poulet, soit une oie grasse, ou encore du tabac de contrebande de Szigeth (1). J'avais toujours le nez dans les livres, je lisais l'Écriture, la légende des saints, la vie du tsar Ivan le Terrible, les patentes de l'impératrice Marie-Thérèse et celles de l'empereur Joseph et de l'empereur Frantsichek (2); je lisais aussi une foule de lois, et je rédigeais pour les paysans les plaintes qu'ils allaient déposer au

(1) A cette époque, la douane existait encore à la frontière de Hongrie, et la contrebande allait son train.

(2) François.

bailliage. Oh! personne ne savait alors comme moi exciter le peuple contre les nobles, contre ces Polonais! Dans la Galicie entière, il n'y eut pas autant de procès que dans notre seul village, et tout cela me passait par les mains. — Quand M. le *starosta* (1) faisait sa tournée, les gens étaient déjà postés sur la route avec leurs requêtes. Je ne perdais pas une occasion de nuire aux seigneurs; c'était ma joie. A la fin, il est vrai, on m'appelait *gratte-papier*; mais l'on me craignait, personne n'osait s'attaquer à moi.

— Il rossait les cosaques (2) du château! s'écria le Mongol en riant aux éclats. Il les rossait sans aucun motif, à tout propos, au cabaret, sur la grande route. — C'est parce que vous êtes de la misérable valetaille! leur disait-il. — Voyons, Balaban,... — Êtes-vous du château, oui ou non? — Cependant... — Le niez-vous? — Non. — Eh bien! alors vous méritez des coups. — Permettez, criaient les cosaques, s'il fallait donner des coups à tous ceux qui les méritent, avant la fin du mois il ne resterait plus un coudrier dans l'empire!

Le capitulant ne put s'empêcher de sourire. — A la fin pourtant, le mandataire me fit venir; il me reprocha d'exciter les paysans, m'appela gribouilleur, rebelle, *haïdamak*. — Qu'on l'étende sur le banc! hurla-t-il, le visage gonflé de sang, et en se retirant derrière ses gens. — Nous serons bien avancés, répondirent les cosaques, quand il aura assommé un de nous! — Et personne n'osait me toucher. Alors le mandataire se précipite, soufflant de rage, les cheveux hérissés, les yeux tout blancs, et lève lui-même le bâton sur moi. Je l'attrape encore à temps, et lui tords le bras, qui craque comme une tête de pipe que l'on retire pour faire écouler le jus; je lui enlève le bâton, le dépose dans un coin, tout cela poliment, bien entendu, car enfin c'était mon supérieur.

On me laissa maintenant tranquille pendant quelque temps, jusqu'à ce que le diable me fit rencontrer sur la route sa grâce M^me^ la *mentresse*. Sa voiture était embourbée, le cocher, du haut de son siége, fouettait inutilement ses chevaux. Lorsqu'elle m'aperçut, elle se blottit dans un coin comme une chatte, et je vis qu'elle tremblait. Je regardais sans rien dire. — Viens donner un coup de main! me cria le cocher. — Je m'approchai, soulevai le train de derrière, poussai à la roue, puis je saisis le fouet du cocher et lui administrai une raclée pour avoir si mal conduit la dame. — A partir de ce jour, elle n'eut de repos, je l'ai su plus tard, qu'elle ne m'eût fait enrôler.

(1) Bailli de cercle.

(2) Les anciens seigneurs polonais avaient leur garde armée, généralement des cosaques; encore aujourd'hui l'uniforme des cosaques est porté par quelques-uns des serviteurs de la maison.

— Elle rougissait de l'avoir toujours devant les yeux, ajouta Kolanko; alors elle le fit partir pour l'armée.

— En ce temps, c'étaient les propriétaires qui fournissaient les recrues, continua le capitulant. Je fus donc empoigne par les cosaques et traîné dans la cour, où il y avait un piquet de bois; on me fit mettre nu comme un ver, on me toisa; le médecin me tapota sur la poitrine, me regarda dans la bouche, puis je fus inscrit; c'en était fait de moi! Ma mère se tordait aux pieds du mandataire, mon père dévorait ses larmes, et elle, elle était là-haut à sa fenêtre, et d'un œil sec me voyait debout dans sa cour, en ma misère, tel que Dieu m'a fait. Je pleurais de rage : cela ne servait de rien; il aurait fallu de l'argent, et je n'en avais pas. On m'assermenta séance tenante, et on me mit sur la tête un bonnet de police. J'étais soldat. Au départ, tout le monde pleurait après nous, et les recrues pleuraient aussi. Chacun avait une croix suspendue sur la poitrine et un sachet rempli de terre qu'il avait prise sous le seuil de sa maison. Le tambour battit aux champs, le caporal dit : « En avant, marche! » et nous partîmes comme des chiens couplés. Ils chantaient tous en chœur une chanson bien triste. Moi, je me taisais. Quand nous fûmes déjà loin, que le village, la forêt, le clocher, eurent disparu à l'horizon, mon parti était pris; je me disais : — Eh bien! tu serviras l'empereur; c'est un métier comme un autre.

— Et la vie de soldat, vous convenait-elle? lui demandai-je.

— Je n'ai pas eu à me plaindre, monsieur, me répondit-il avec un regard d'une douceur infinie. On ne me demandait que de faire mon devoir, rien de plus; c'était tout ce qu'il me fallait. Je fus d'abord envoyé à Kolomea, où j'appris l'exercice. Quand je sus manier le fusil, je n'avais plus qu'un désir, c'était qu'on se battît quelque part. Enfin je compris maintenant que l'ordre n'est pas absent des affaires de ce monde; nous étions traités avec sévérité, mais avec justice. Et quand je montais la garde devant le bailliage, et que j'entendais causer entre eux les paysans qui trouvaient là aide et protection contre les Polonais, je levais les yeux sur l'aigle qui était au-dessus de la porte, et je pensais : tu n'es qu'un chétif oiseau, et tes ailes ne sont pas bien grandes; elles suffisent cependant pour abriter tout un peuple! Puis, les jours de parade, quand je voyais flotter sur nos têtes le drapeau jaune avec l'aigle noire au milieu, je n'avais qu'à le regarder pour me sentir tout fier.

Au régiment, comme chez nous au village, nous tenons ferme ensemble : tous pour chacun, et chacun pour tous! On aide les braves gens, et les gredins sont punis, mais cela se passe en famille. La nuit, quand les officiers sont couchés dans leurs quartiers et messieurs les sergens auprès de leurs femmes, on s'assemble en *catimini* pour juger les voleurs, les filous, les grecs, les ivrognes,

qui déshonorent la compagnie, et je vous jure que cette justice est plus efficace que les fers du prévôt.

Une année se passa ainsi; alors il fallut un beau jour faire nos havre-sacs et nous rendre en Hongrie, puis de Hongrie en Bohême, et de Bohême en Styrie. Sous les drapeaux, on finit par voir de la sorte une foule de pays, qui tous sont à notre empereur, et des hommes très divers; on devient modeste en découvrant que tout n'est pas parfait à la maison. Je trouvai là plus de bien-être, plus de justice et d'humanité, plus de civilisation (1) que chez nous. J'appris à connaître l'Allemand et le Tchèque, dont le langage ressemble au nôtre. Je vis saint Népomucène couché dans son cercueil d'argent, et le rocher où le roi l'avait tenu enfermé, et le pont de pierre d'où il fut précipité dans l'eau : on dit qu'au-dessus de sa tête on vit nager cinq étoiles flamboyantes. En Styrie, j'ai rencontré des hommes qui ont deux cous...

Je ne pus m'empêcher de rire à ce détail : Balaban s'en aperçut, et devint silencieux.

— Je me rappelle encore le jour où vous êtes revenu pour la première fois au village en congé, dit Kolanko. La veste blanche à paremens bleus vous allait diablement bien; les femmes vous suivaient des yeux et chuchotaient... Mais ce Balaban ne se souciait pas des femmes!

— Vous savez, monsieur, dit le capitulant en s'adressant à moi, qu'en ce temps-là nos soldats pleuraient lorsqu'ils partaient en congé. Au régiment, on les avait habitués à l'ordre, à la justice, au point d'honneur; à la maison, ils retrouvaient la servitude, la *robot*, l'arbitraire. Le jour de la distribution des congés, personne ne répondit à l'appel; moi seul, je ne sais ce qui me prit, je sortis des rangs : tout le monde me regarda. Enfin je partis donc pour mon village. — Lorsque j'entrai chez mon père avec mon manteau gris et mon bonnet de police, il leva les yeux et approcha sa main tremblante de ses cheveux de neige. Je lui baisai la main. — Je suis content que tu sois venu, me dit-il. — Puis vint la mère, qui poussa un cri, riant et pleurant tout à la fois. Je leur parlai du régiment et des pays où j'avais été en garnison; ils me donnèrent des nouvelles du village. Les voisins arrivèrent; on but beaucoup d'eau-de-vie ce jour-là.

Tout m'était indifférent; je me promenais comme un homme malade. Personne ne me dit rien; de mon côté je n'osais pas questionner. Ce silence me disait que le comte devait avoir chassé Catherine; en tout cas, il ne tarderait pas à le faire. Je le souhaitais

(1) Ce mot est familier aux paysans de la Galicie; à la diète de 1861, il se rencontrait souvent dans la bouche de leurs députés.

presque. J'aurais voulu la voir dans la détresse, accablée de misère et de honte, et alors, malgré tout, je lui aurais tendu la main.

Le dimanche, pendant la grand'messe, je lève par hasard les yeux vers le chœur, — j'y aperçois Catherine en toilette. Elle était toujours belle, plus belle même qu'autrefois, mais pâle, maladive, fatiguée, avec des cercles noirs autour des yeux comme une mourante. — La figure du capitulant s'était étrangement illuminée d'un éclat tranquille. — Le sang s'arrêta dans mes veines, continua-t-il. — Qui est cette belle dame? — demandai-je à un jeune homme qui ne me connaissait pas. Il me regarda d'un air hébété. — C'est la dame du château, la femme de notre seigneur, — me répondit-il. C'était la vérité : le comte l'avait épousée en bonne forme, à l'église; il avait raison, ma foi! — Il eut un sourire. — Je pouvais la rencontrer à chaque instant; à quoi bon? J'allai donc travailler dans un autre village. Tout n'était-il pas fini entre nous?

Il se tut. Ses bras pendaient inertes, sa tête s'était penchée en avant, et il regardait fixement le brasier; ses traits de bronze avaient repris leur expression de sévérité impassible, dans ses yeux brûlait un feu contenu. Le silence était profond autour de nous; la nuit couvrait le paysage de son voile mystérieux. — Est-ce que votre histoire se termine là? demandai-je après une pause.

— Oui, répondit timidement le capitulant.

— Et vous n'avez jamais cherché à vous venger?

— Pourquoi? dit-il à demi-voix. Cela devait arriver. A qui voulez-vous que je m'en prenne, si je suis un homme et si elle est femme?

— Alors vous n'avez jamais eu votre revanche?

— Si, dit-il, après avoir réfléchi un peu. Ce fut en 46, au mois de février, l'année où notre pays a tant souffert par suite de la révolution polonaise. Je me trouvais encore en congé. L'hiver était rude; dans la nuit, il était tombé beaucoup de neige, et il n'y avait plus de route... Attendez! cela vient plus tard. Il faut d'abord remonter un peu plus haut. Depuis longtemps, le pays était en émoi; les propriétaires allaient et venaient dans leurs voitures, on parlait d'armes cachées. Un jour, il y avait pas mal de paysans réunis au cabaret de Toulava, parmi eux le juge, lorsqu'on voit entrer le seigneur, qui leur dit : — Voulez-vous prendre parti pour nous autres, ou de quel bord êtes-vous? Si vous êtes pour nous, réunissez-vous tous cette nuit derrière l'église; je vous amènerai des tireurs avec des carabines, et je marcherai à votre tête. — Le juge répondit : Nous ne sommes pas pour vous; nous sommes avec Dieu et avec notre empereur! — Là-dessus, le seigneur s'en va, et le juge dit aux paysans : — Mes enfans, que personne de vous n'aille soutenir ces bourreaux, ces nobles!

Notre seigneur, — le même qui avait épousé ma Catherine, — avait aussi laissé un papier sur la table du cabaret. Tous l'examinèrent, mais personne ne savait lire. Alors le juge leur dit : — Allez chercher Balaban; c'est un vieux troupier, il n'ignore pas sans doute de quoi il retourne là dedans.—J'arrivai donc, et je leur en fis la lecture. En tête, il y avait : *A tous les Polonais qui savent lire* (1). Cela me fit rire aux éclats, car d'abord il n'y avait pas un Polonais parmi nous, et ensuite pas un qui sût lire, moi excepté. Vous vous rappelez sans doute ces comédies. « La servitude et la *robot*, nous disait-on, avaient eu pour origine la violence et l'injustice, car autrefois tous les hommes avaient été égaux, et les nobles avaient été des cultivateurs comme nous; ils nous avaient assujettis et avaient fini par vendre la terre au Moscovite, au Prussien et à l'empereur, dont les fonctionnaires allemands, de concert avec les nobles, écorchaient et pressuraient le paysan. L'empereur ne connaissait point le paysan polonais, et lui vendait fort cher le sel et le tabac, afin de vivre grassement à Vienne. Il n'y avait plus d'espoir qu'en Dieu, mais il fallait que tout le monde prît les armes. Les nobles reconnaissaient leurs torts, ils étaient prêts à marcher avec les campagnes contre l'empereur pour chasser tous ses fonctionnaires. »

Il y avait du vrai dans ces raisonnemens, et cela nous plut; cependant, nous disions-nous, qui est-ce qui nous opprime, sinon les nobles, et qui nous protége tant bien que mal, si ce n'est les fonctionnaires et notre empereur? Et personne ne voulut avoir affaire aux Polonais. — Si vous écoutez les nobles, leur disais-je, viendront-ils labourer avec vous comme vous labourez maintenant avec vos bœufs? A tout hasard, prenons rendez-vous pour ce soir au cabaret.

La nuit arriva. J'ai déjà dit que l'hiver était rude, à peu près comme cette année, et qu'il était tombé beaucoup de neige depuis quelques jours. Plus de routes, plus de chemins, les forêts seules se détachaient comme des murailles noires dans la nuit blanche et claire. Nous étions réunis à l'auberge, et chacun avait apporté son fléau ou sa faux redressée. Sur le minuit, je pris avec moi une troupe de paysans pour faire la patrouille.—Tenons ferme, leur disais-je pour les rassurer, et nous n'aurons rien à craindre de ces rebelles.—Là-dessus arrivaient déjà plusieurs traîneaux avec des nobles et des fermiers et d'autres gredins qui se rendaient tous au château. En nous apercevant, ils arrêtent, et l'un d'eux nous crie de faire cause commune avec eux, que la révolution a éclaté, que le paysan est libre et la *robot* abolie, enfin qu'on nous livre les caisses impériales et les Juifs. — Il n'y a point de traître ici, répli-

(1) Titre d'un manifeste du comité national de 1846.

quai-je d'une voix éclatante; nous restons fidèles à Dieu et à l'empereur. — Je n'avais pas fini que déjà les Polonais tirèrent sur nous; je reçus plusieurs grains de plomb dans le corps, un paysan eut une balle dans le pied. — Hardi! criai-je, hardi, camarades! en avant! — Nous courons sus aux Polonais, nous les arrachons de leurs traîneaux et les faisons tous prisonniers; un seul d'entre eux, qui voulut résister, reçut de moi un coup sur la tête, il n'y eut pas d'autres blessés. On entendait aussi une fusillade du côté de l'auberge. J'y courus en toute hâte, mais, lorsque j'arrivai, tout était déjà terminé. Un noble, du nom de Bobroski, gisait dans la neige ensanglanté; notre seigneur était debout au milieu des paysans, qui tapaient sur lui à bras raccourcis : sans moi, ils l'auraient assommé, le sang lui coulait déjà par la figure. Je le sauvai.

— Vous?

— Moi, monsieur. J'avoue que je regrettais que les paysans ne l'eussent pas tué; mais, une fois là, je ne pouvais pas le permettre. Les Polonais auraient dit que c'était une vengeance; c'eût été une vilaine tache pour notre cause. On se contenta de lui lier les pieds et les mains comme aux autres, puis on les jeta dans leurs traîneaux, et on transporta toute la noble racaille au bailliage de Kolomea, où je délivrai une vingtaine de prisonniers, ainsi que leur argent, leurs montres et leurs bijoux... Ah! monsieur, quels souvenirs! La guerre du pauvre contre ses oppresseurs, mais partout l'ordre et la discipline; nous gardions tous les carrefours; au bailliage, on voyait entrer des paysans en sarrau troué, qui tiraient de leur poche des billets de mille et les déposaient fidèlement. On essuyait les coups de feu et on se bornait à désarmer les seigneurs. Chacun de nous eût volontiers donné son sang, chacun croyait qu'à l'avenir il n'y aurait plus de distinctions, que tous les hommes allaient être égaux!.. Puis, dans l'ouest, les paysans polonais commencèrent d'assassiner, et il vint beaucoup de troupes dans le pays; tout tourna autrement que nous ne l'avions pensé. Deux ans plus tard cependant la servitude a été abolie, et à cette heure le paysan est un homme libre.

— Et votre seigneur, qu'est-il devenu? demandai-je.

— Il fut enfermé dans une forteresse, répondit Kolanko; sa femme se consola pendant son absence avec un voisin, puis en 1848 il fut relâché avec les autres rebelles polonais.

— C'est vers ce temps que je pris ma seconde capitulation (1), dit Balaban. Je fis la guerre de Hongrie; au cœur de l'hiver, nous passâmes les monts Krapacks; on se battit à Kaschau, à Tarczal;

(1) Que je repris du service après avoir fait deux congés.

puis nous gagnâmes la grande bataille de Kapolna et celle d'Iszeszeg. Ensuite il fallut nous replier; l'hiver fut terrible, beaucoup de nos hommes restèrent sur le bord des chemins, engourdis par le froid, et s'y endormirent, le sourire aux lèvres. Enfin nous donnâmes encore une fois la chasse aux Magyars, jusqu'à ce que Kossuth s'échappa de la Hongrie comme un écureuil s'échappe de la forêt... Des temps mémorables, monsieur! Les camarades tombèrent les uns après les autres, celui-ci par la balle, celui-là sous un coup de sabre; tel autre s'est noyé ou est mort sur la route après avoir embrassé son sachet de terre natale. Les survivans se félicitaient, moi seul je ne tenais point à la vie, et je me pris à douter de tout. Où donc y avait-il une justice?.. Puis je revins au village avec mon congé quand mon père était mort.

— Ce n'est pas pour elle que vous êtes revenu?

— Comment? dit-il en haussant les épaules. Moi, un soldat licencié, et elle, une grande dame!.. J'avais donc perdu mon père, et ma mère aussi; j'étais seul. La terre était libre; mais tout était vendu, il me restait la chaumière et quelques arbres fruitiers. Bel héritage, hein? Qu'y faire pourtant?

J'avais toujours eu un faible pour l'éducation des bêtes. Je me mis à étudier les abeilles, et j'eus un beau rucher derrière ma maison, — vous le connaissez; puis j'élevai deux superbes chiens, de vrais loups, — le père d'ailleurs est un loup véritable, je l'ai connu, — deux beaux crocottes gris avec des yeux d'où sortent des flammes la nuit, et j'acceptai le poste de garde-champêtre de ma commune. J'ai aussi un beau chat, — il se mit à sourire, comme fait tout paysan galicien lorsqu'il parle des chats, — je l'ai sauvé de l'eau; vous le connaissez bien, mon Matchek.

— C'est ses chiens qu'il faut voir, monsieur! dit l'homme de carton d'un air d'admiration où perçait l'envie.

— Il les mérite bien, le capitulant! s'écria Kolanko. Jamais la commune n'avait encore eu un garde comme lui!

— Je vous en prie, interrompit Balaban, n'importunez pas monsieur avec ces choses-là.

— Mais non, m'écriai-je, tout ce qui vous concerne m'intéresse beaucoup.

— C'est trop d'honneur.

— En voilà un qui sait faire son devoir, dit gravement l'homme de carton; je ne flatte personne, mais ce qui est vrai est vrai. Les voleurs le craignent comme le feu, les ivrognes sont dégrisés, s'ils le rencontrent la nuit. Lorsqu'il se présente pour faire rentrer l'impôt, il obtient plus que ne ferait un exécuteur avec vingt hommes.

— Aux élections pour la diète, c'est lui qu'on écoute plutôt que

le juge ou le commissaire, appuya le Mongol. Si vous voulez être député du cercle, monsieur, adressez-vous au capitulant; il fait des paysans ce qu'il veut.

— Je vous en prie, mes amis, interrompit encore Balaban avec humilité; faire notre devoir, n'est-ce pas la seule chose qui nous reste finalement?

— Moi, je ne dis rien, glapit Kolanko; mais il faut voir les femmes! Oh! io! io! Par malheur, Balaban est un *mouraliste*. Nous avons au village une rousse, belle comme l'étoile du matin, qui pourrait facilement passer pour une comtesse, mais un peu légère. Un soir donc, il la rencontre qui s'échappe du village au clair de lune. — Tu cours encore après quelqu'un, lui dit-il en l'abordant; où cela te mènera-t-il? S'il arrive un malheur, il te lâchera. Tu ferais bien mieux de te marier. — Elle de rire : elle ne prendra pas le premier venu; mais si lui, Balaban, veut l'avoir pour femme, il n'a qu'à dire un mot.

— Et lui?

— Il hoche la tête et continue son sermon.

— Puisqu'il ne veut pas se marier, dit Mrak, qui avait jusque-là écouté en silence, et qui reprit maintenant sa faction.

— Aïe! aïe! il aime encore *l'autre*, — s'écria tout à coup le Juif, qui avait fini par s'éveiller et s'était approché en sourdine. Sa face bêtement astucieuse grimaçait un vilain sourire.

— Mon cher, répliqua le capitulant, ta tête est un bain de vapeur où ta langue sue des sottises.

Tout le monde riait; mon Juif me jeta un regard de reproche, tira ses manches, passa la main sur ses genoux, puis, contre son habitude, alla tarabuster ses chevaux, qui n'en pouvaient mais.

— Est-ce vrai? dit gravement Kolanko à Balaban en le touchant du coude.

— Est-ce vrai que tu ne peux pas l'oublier? répéta l'homme de carton d'une voix hésitante.

Le capitulant ne répondit pas. Un voile de tristesse était sur sa douce et honnête figure; ses yeux avaient de nouveau ce regard humide, profond, qui vous remuait étrangement. Il y eut une pause, pendant laquelle on n'entendait que le pétillement de la flamme. — Bêtises que tout cela! s'écria enfin le Mongol.

— Tu devrais lui cracher au visage, à cette jolie comtesse de Zavale, éclata l'homme de carton.

— Qu'est-ce qui vous prend donc? dit froidement le capitulant. — Il était très pâle, et l'émotion avait contracté ses sourcils. — Tout cela n'a rien que de naturel... La pauvre fille avait trop de mal; elle vit qu'elle pouvait tout à coup passer grande dame,... et puis notre seigneur était un bel homme. Je n'étais qu'un pis-aller.

Il ne faut pas prendre ces choses du côté du cœur : entre l'homme et la femme, le cœur ne vient qu'en seconde ligne. Raisonnons un peu. Lorsqu'une femme vous plaît, que préférez-vous? Qu'elle soit à vous, même en résistant un peu? ou posséder son cœur pendant qu'elle se donne à un autre? Allez! j'ai eu le temps de méditer sur toutes ces questions. Ce n'est pas le cœur qui parle le plus haut. Ensuite, dites-moi, entre l'homme et la femme, comme partout, de quoi s'agit-il au fond? Tout uniment de la vie! comprenez-vous?

— Non.

— Eh bien! voyez-vous, la seule chose que m'ait apprise ma carrière de soldat, c'est de mépriser la mort; mieux vaudrait encore apprendre à l'aimer, à la souhaiter. C'est l'amour de la vie qui est la source de tous nos malheurs; si misérable que soit cette vie, pour vivre, on fait tout. Fusillez-moi, si un mot de ce que je dis n'est pas vrai. Or la femme ne vit que de l'amour de l'homme.

Kolanko approuvait de la tête. — Laissez-moi dire un mot à mon tour, s'écria-t-il en brandissant son traversin rayé; vous parlez toujours, vous autres. Laissez-moi aussi placer mon mot.

— Eh bien! parle.

— Ah çà! qu'est-ce que je voulais déjà?..

— A présent, il ne sait plus ce qu'il veut dire.

— Je disais donc... — Le bonhomme resta court encore une fois. On riait. — Oui, oui, riez toujours! J'y suis maintenant, reprit-il avec une visible satisfaction. C'est cela. Il faut que la femme vive, elle aussi; comment faire? La nature ne l'a pas douée pour le travail; alors elle cherche à vivre à nos dépens. Que ne faut-il pas qu'un homme fasse pour arriver! Une jeune fille n'a qu'à montrer son minois et le reste, et petite paysanne devient grande dame. Est-ce la vérité?

— Oui, oui, c'est la vérité!

— La femme est notre perdition, reprit le capitulant. Ce n'est pas elle qui cherche l'homme, c'est l'homme qui cherche la femme; voilà l'avantage qu'elle a sur lui, car ce sera elle qui dressera le compte. Si quelqu'un est dans l'eau jusqu'au cou, en train de se noyer, et vous pouvez le sauver, et il a sur lui une bourse garnie d'or, il vous la jettera bien volontiers. Une femme avisée ne se contente pas de la bourse, elle traîne l'homme devant l'autel. Y êtes-vous? Voilà aussi pourquoi deux femmes ne s'entendent pas mieux que deux tailleurs ou deux vanniers; chacune voudrait placer sa petite marchandise le plus avantageusement possible, — et elle n'a pas tort. Est-ce que la femme n'est pas estimée selon le mari qu'elle a? Une paysanne qui épouse un comte ne devient-elle pas comtesse? Comprenez-vous maintenant?

— Tout cela ne m'explique pas, dit Mrak d'un air maussade,

comment tu peux toujours aimer la dame de Zavale, cette Catherine qui t'a si lâchement trahi.

— Tu ne le comprendras jamais, répondit le capitulant d'un ton sec.

— Pourtant, dis-je à mi-voix, aucune femme ne vaut ce qu'un homme souffre pour elle!

— Sans doute, monsieur; aucune femme ne mérite le sentiment qu'elle inspire, — excepté une mère; mais, pour revenir à l'autre, — quel est donc son crime? Je ne suis pas né sous une heureuse étoile, voilà tout. Et puis d'ailleurs tant d'autres, qui ont aimé et ont pu se marier, où en sont-ils à présent? Si elle était devenue ma femme, j'aurais peut-être fini par la battre... L'un vaut l'autre...

Je hochai la tête.

— Qu'est-ce qui vous étonne, monsieur?

— Que vous ne parlez que de cet amour matériel, tandis que vous donnez vous-même l'exemple d'un sentiment bien différent.

— Je n'ai rien dit contre l'amour désintéressé; ce n'est pas moi qui le blâmerai. Un homme peut bien donner son cœur, si cela lui fait plaisir; pourquoi pas? Une femme ne le peut pas. Mon cheval aussi me regarde avec des yeux presque humains, comme s'il voulait me parler, mais il ne peut que me caresser; il en semble tout attristé, et pourtant demain il portera tout aussi gaîment un autre cavalier. Faut-il leur en faire un crime?.. Celui qui a un pareil amour au cœur doit se résigner à temps, ou bien s'attendre à être dupé de la belle façon, car la femme traite l'amour comme le Juif son commerce.

— Qu'est-ce vous dites là des Juifs? chevrota mon cocher.

Balaban le regarda et cracha. — Toute notre sagesse, dit-il enfin, se résume dans ces mots : renoncer, souffrir, se taire. Et ne vous étonnez pas, si je n'ai pu oublier cette Catherine. L'amour ne se raisonne pas : il supporte tout et il résiste à tout, à la raillerie, aux coups, à la cruauté et à l'indifférence; le temps, qui détruit tout, ne peut pas le détruire.

— Vous auriez fait un excellent mari, dit le centenaire après une pause. Pourquoi ne vous décidez-vous pas à prendre femme? Chacun serait heureux de vous donner sa fille avec du bien au soleil et des deniers comptans.

— Comment pourrais-je me marier? repartit Balaban. Pour la première fois, je viens de vous parler à cœur ouvert; vous me connaissez à présent: puis-je aimer une autre femme? et, si je ne l'aime pas, à quoi bon une femme?

— A y regarder de plus près, tu as raison, ajouta Kolanko; d'autant que tout passe avec le temps!

— Tout ne passe pas! dit le capitulant avec un beau regard lumineux... Et pourtant, ajouta-t-il un moment après en soupirant, vous avez dit vrai. Même nos sentimens s'affaiblissent; ce qui d'abord nous a fait de la peine nous réjouit presque plus tard. C'est une triste découverte lorsqu'on se dit enfin : Ce que tu éprouves ne doit pas durer. Ai-je assez pleuré quand j'ai enterré mes parens! Et maintenant il m'arrive de rêver que je bois de l'eau-de-vie avec mon père, et qu'il est gris... Qu'en pensez-vous?.. Ou bien savoir d'avance que ce qui est aujourd'hui ne sera peut-être plus l'année prochaine! Tout passe, comme ces nuages qui disparaissent au couchant,... et nos maux aussi. La volonté peut tout, mais elle ne peut rien contre la maladie et la mort. Quand le samedi, après le rapport, le sergent-major effaçait une semaine du calendrier, cela m'attristait toujours, et pourtant plus triste que la vanité de la vie et la fuite du temps est le changement qui se fait en nous-mêmes; n'est-ce pas mourir en détail? Tout change autour de nous : les yeux de l'enfant voient un autre monde que celui que verra l'homme fait; comment pourrions-nous rester toujours les mêmes? et de quel droit reprocher aux autres de changer?

Il se tut. Un moment, le silence fut complet; puis on entendit tout au loin le tintement faible et plaintif d'une clochette. — C'est quelqu'un qui se meurt, dit le vieillard, et il se signa.

— Où avez-vous l'esprit? s'écria Mrak; c'est la *szlachta* (1) qui revient de Toulava, où ils ont encore conspiré. Attention!

Le capitulant se leva, éteignit sa pipe et la cacha dans sa botte; ensuite il s'éloigna de quelques pas, s'arrêta, ôta son bonnet, aspira l'air frais, étendit la main. La clochette se rapprochait de plus en plus. Il remit son bonnet. — Le temps s'adoucit, dit-il, le vent a tourné. — Il revint vers le feu, saisit son fusil. — Eh bien! mes amis, faisons notre devoir!

Tous furent debout en un clin d'œil et se groupèrent autour du capitulant avec leurs fléaux et leurs faux.

— Un traîneau ! Garde à vous! cria Mrak, qui était à son poste.

Le tintement désolé résonnait tout près de nous, on entendait claquer le fouet du cocher et hennir les chevaux. — Halte-là! cria la sentinelle.

— Halte-là! répétèrent les autres, et ils arrivèrent en courant.

Le traîneau s'était arrêté. Écartant les peaux d'ours qui la couvraient, une femme vêtue d'une riche pelisse se dressa sur ses pieds. Lorsqu'elle eut soulevé la voilette de son capuchon, je pus voir qu'elle était très belle, mais horriblement pâle. Ses yeux bleus

(1) Noblesse.

étincelaient de colère. — Que me voulez-vous? s'écria-t-elle d'une voix étouffée.

— Passeport!

— Je n'en ai pas.

— Légitimation!

— Je n'en ai pas.

— Alors je vous arrête, dit Mrak, et il saisit les chevaux par la bride.

A ce moment, le capitulant s'avança, le fusil sur l'épaule, et tira Mrak à l'écart. On l'entoura, les têtes se rapprochèrent.—Laissons-la partir! dit à mi-voix Balaban.

— La laisser... sans passeport... pourquoi?

— Je la connais, reprit-il; laissez-la partir.

— Je crois sans peine que tu la connais! dit alors le vieux Kolanko avec un regard singulier. Vous pouvez la laisser partir, mes enfans.

Le capitulant était retourné près du feu, et tisonnait dans la braise. Les autres le suivirent un à un.

— Allez! dit d'un ton railleur la sentinelle.

La dame retomba dans ses fourrures, le cocher fit claquer son fouet, le traîneau s'envola sur la nappe de neige. Mon Juif riait dans sa barbe.

— Qui était-ce? demandai-je à voix basse à mes voisins.

— Elle.

— Elle?

L'homme de carton répondit oui par un signe de tête en tourmentant une bûche.

— C'était la femme du seigneur de Zavale, murmura Kolanko, celle qu'il a aimée et qu'il aime encore.

Il y eut un long silence; puis, l'homme de carton dit : — On prétend qu'elle n'est pas heureuse avec lui; elle est toujours entourée de courtisans. Avez-vous vu comme elle était pâle?

— Regardez-moi son traîneau, et l'attelage! dit le capitulant. N'a-t-elle pas ses krakouses (1) et ses cosaques? Les grands seigneurs lui baisent la main. Pourquoi ne serait-elle pas heureuse?

SACHER-MASOCH.

(1) Chez les propriétaires polonais, le cocher et le palefrenier portent généralement le coquet costume des paysans de Cracovie.

# LES RÉFORMES

DANS

## L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'arrêté de décembre 1802, qui constituait les lycées de l'empire, portait ces mots : « on enseignera essentiellement dans les lycées le latin et les mathématiques. » Ainsi au commencement de ce siècle, et il en a été ainsi pendant tout le siècle dernier, l'éducation se bornait presque exclusivement au latin, auquel s'ajoutaient, vers la fin des études, les mathématiques et la philosophie; on ne croyait pas à cette époque qu'il fût nécessaire d'apprendre tant de choses pour devenir des hommes utiles, et il est certain que c'est à cette école que se sont formées les générations vigoureuses de la révolution et de l'empire : quelques-uns même des plus illustres de la restauration n'ont pas appris beaucoup plus; mais il y a des besoins différens suivant les temps. Il n'est pas toujours nécessaire d'apprendre les mêmes choses, et il devient souvent nécessaire d'apprendre des choses nouvelles. L'arrêté de 1802 a paru bientôt trop simple pour les temps où nous vivons, et les matières enseignées se sont depuis notablement et progressivement accrues.

C'est d'abord dans l'enseignement classique même que ce mouvement d'expansion a commencé. Le grec, qui n'était point contenu dans le plan primitif, y fut bientôt ajouté. Il avait été autrefois enseigné dans l'université de Paris : Rollin en recommandait l'étude, Port-Royal s'en était beaucoup occupé, et c'est à ce soin que l'on doit le goût de Racine pour la poésie grecque et les admirables inspirations qu'il en a tirées; mais dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle l'enseignement du grec était déchu dans l'Université, et tout le XVIII<sup>e</sup> siècle l'a complétement négligé. La nouvelle université tint à honneur de renouer en cette matière les traditions de l'ancienne, et l'enseignement classique fut doublé.

Bientôt un autre enseignement était appelé à prendre une place considérable dans nos études : ce fut l'enseignement de l'histoire. Considéré jusqu'alors comme un appendice aux classes latines, borné presque exclusivement à l'histoire ancienne, cet enseignement fut confié à des professeurs spéciaux : il eut son indépendance, son individualité, et se développa sur une large échelle; d'abord s'arrêtant à Louis XIV, il fut ensuite poussé jusqu'à la révolution, puis jusqu'en 1815; récemment enfin on l'a continué un peu imprudemment jusqu'à nos jours. On vient de le faire rétrograder jusqu'en 1848 : cela est suffisant; mais c'est encore, il faut le reconnaître, une bien vaste carrière. Ce n'est pas tout : les sciences, qui dans l'idée primitive devaient se borner aux mathématiques et, suivant les traditions de l'ancien régime, être ajournées à la fin des cours, les sciences réclamèrent une part plus large, non-seulement pour la préparation aux écoles spéciales, mais dans l'enseignement littéraire lui-même. Il fallut que toutes fussent enseignées : histoire naturelle, physique, chimie, cosmographie, s'ajoutèrent aux mathématiques, et s'introduisirent classe par classe à côté de l'histoire au cœur des langues anciennes, auxquelles elles prirent nécessairement une portion de leur temps. Un autre besoin se fit bientôt sentir, celui des langues vivantes. Il parut impossible, comme autrefois, de les exclure absolument. On leur fit une place telle quelle entre les classes, on les réduisit à la portion congrue; elles furent facultatives et non obligatoires. Néanmoins, si réduites qu'elles fussent, elles prenaient encore une part sur la somme des heures, toujours la même, dont les enfans pouvaient disposer; elles partageaient nécessairement l'attention et la force de travail des écoliers.

Je crois que l'on peut encore compter parmi les nécessités nouvelles de l'université moderne l'étude et l'analyse de nos classiques français. Il est évident que cette étude était nulle au XVII^e^ siècle. Racine et Boileau ne durent pas avoir de modèles français à lire dans les classes, car c'étaient eux-mêmes qui devaient être plus tard les classiques. Quoique Rollin, dans son *Traité des études*, conseille déjà la lecture de nos grands écrivains, la part du français dans l'université du XVIII^e^ siècle ne dut pas être grande, si nous jugeons, par nos propres souvenirs de classe, de ce qu'elle était il y a trente ans. C'est seulement en 1840 que M. Cousin introduisit les auteurs français dans le programme du baccalauréat ès-lettres. Ils eurent dès lors ou durent avoir une place officielle dans notre enseignement; si faible que soit cette part, et il serait à désirer qu'elle fût beaucoup plus grande, c'est cependant une étude de plus que nos pères n'ont pas connue. N'oublions pas maintenant la part très grande aussi et très nécessaire

qu'ont prise ou que devraient prendre dans nos lycées les exercices physiques, si négligés jusqu'ici, et il ne sera pas exagéré de dire que le cadre de nos études est aujourd'hui le double, le triple peut-être de ce qu'il était au XVIII^e^ siècle et de ce qu'il devait être dans l'institution originaire de l'Université.

En même temps que se produisait ce mouvement d'accroissement progressif dans les matières, il se faisait en sens inverse un mouvement décroissant dans le temps du travail. En effet, les sorties ainsi que les récréations devenaient de plus en plus fréquentes. L'ancienne éducation, tout ecclésiastique à son origine, partait de cette idée, que l'école doit se substituer à la famille. Il n'était pas rare de voir des institutions où les enfans ne sortaient qu'aux vacances, et j'ai encore connu de vieux débris de ces temps antiques gémissant sur nos mœurs dégénérées et se vantant qu'autrefois, du temps de leurs études, ils ne voyaient leurs parens qu'une fois par an. Encore aujourd'hui l'éducation ecclésiastique, quoique moins sévère, est animée au fond des mêmes sentimens, et elle sépare le plus qu'elle peut l'enfant de la famille. L'Université ne pouvait avoir de telles prétentions : composée de laïques, eux-mêmes pères de famille, elle n'avait aucune autorité pour prétendre se substituer à la famille même; elle a donc dû faire une part très large aux congés et aux sorties. Puis sont venues les plaintes sur le peu de soins donné à l'éducation physique, sur les longues études et l'exagération des travaux intellectuels, et par conséquent récréations plus fréquentes et, si je ne me trompe, lever retardé, au moins en hiver. Je ne blâme aucune de ces mesures, bien loin de là; mais il est permis de constater que le temps du travail décroissait en raison même de l'accroissement des matières.

A qui la faute d'une situation si préjudiciable à tant d'égards? A personne. C'est la force des choses qui a tout fait. Il n'y a pas à invoquer ici le lieu-commun de la routine universitaire, car c'est au contraire pour avoir voulu satisfaire aux besoins croissans de la société environnante, c'est pour s'être prêtée timidement, il est vrai, mais sérieusement, à toutes les innovations qu'exigeait l'esprit du temps, c'est en un mot pour avoir été progressive, sans être destructive, que l'Université s'est trouvée conduite peu à peu à la crise actuelle.

Si l'on veut bien comprendre cette crise et la juger froidement, on peut la résumer ainsi. Notre éducation, dans l'Université, se compose aujourd'hui en réalité de deux enseignemens associés ensemble, mais qui pourraient séparément fournir déjà la matière d'une éducation solide et très étendue, d'une part l'enseignement classique, — de l'autre ce que l'on peut appeler l'enseignement moderne, qui se compose du français, des langues vivantes, de

l'histoire et de la géographie, des sciences et des exercices du corps. Si par hypothèse on supprimait (ce qu'à Dieu ne plaise!) le latin et le grec, il resterait encore un enseignement complet, tel qu'on le donne par exemple dans les écoles secondaires spéciales; et en supposant que l'on attribuât à cet enseignement un caractère à la fois plus savant et plus esthétique, que l'on fît dans les langues vivantes des compositions d'imagination semblables à celles qu'on fait en latin, il ne serait pas difficile de maintenir les élèves huit ans sur ces études, comme on le fait aujourd'hui et comme on le faisait autrefois avec le latin. Nos élèves reçoivent donc de fait deux enseignemens, qui, sauf quelques matières communes, pourraient être entièrement séparés, et dont l'un, l'enseignement classique, est le double de ce qu'il était primitivement.

Encore une fois, ce n'est la fantaisie de personne, c'est une nécessité absolue et toujours croissante qui a conduit à un tel état de choses, et qui a contraint l'Université à faire une part de plus en plus grande à l'enseignement moderne dans nos études. Quelque effort que fassent en tout temps les écoles pour se maintenir intactes en dehors du monde, elles ne peuvent cependant échapper à l'influence des milieux au sein desquels elles sont établies. Notre éducation classique elle-même a été dans son temps une éducation révolutionnaire; elle est née du mouvement de la renaissance contre la scolastique. Le grec, le latin même comme langue littéraire, n'étaient pas au XVI<sup>e</sup> siècle des traditions, c'étaient des nouveautés. Le cicéronianisme, contre lequel s'insurgent aujourd'hui nos philologues germanisans, a été lui-même, à son jour, une généreuse insurrection contre la barbarie, et Ramus payait de sa vie à la Saint-Barthélemy le tort d'avoir voulu donner à la logique un tour littéraire et élégant.

S'il a été nécessaire à la société moderne, lors de la renaissanc des lettres, de se retremper et de se polir dans l'étude des grandes littératures classiques et de renouer par elle cette chaîne de civilisation que l'invasion des barbares avait interrompue, il n'est pas moins nécessaire aujourd'hui, sans rompre cette tradition sacrée, de se préparer aux conditions nouvelles de la civilisation contemporaine. Trois faits généraux caractérisent cette civilisation; ce sont le développement prodigieux des sciences et de l'industrie depuis un ou deux siècles, — l'établissement d'institutions politiques plus ou moins libérales dans les pays les plus civilisés de l'Europe, — l'extension des voies de communication et par conséquent des relations entre les peuples. Ces faits ne sont pas absolument nouveaux dans le monde, car ce sont eux qui constituent en quelque sorte la civilisation elle-même; mais ils ont pris de nos jours de telles proportions qu'ils suffisent à caractériser notre société. Comment la

jeunesse de nos écoles pourrait-elle rester absolument étrangère au mouvement de faits et d'idées qui entraîne le monde autour d'elle, et où elle doit trouver sa place à son tour? Les sciences par exemple, considérées pendant longtemps comme un exercice tout à fait spécial, sont devenues aujourd'hui un élément nécessaire de la culture générale. Comment admettre ce préjugé, qu'on puisse être un esprit cultivé sans rien savoir du système du monde et des admirables découvertes qui ont été faites dans les sciences depuis deux siècles? Sans doute, il faut beaucoup compter sur la lecture et sur l'étude personnelle; mais ces études personnelles sont impossibles sans une préparation précise et sans une solide instruction élémentaire.

De même l'histoire est aujourd'hui une étude d'une absolue nécessité : ce n'est pas seulement parce que l'esprit historique est l'un des traits caractéristiques de notre siècle, c'est encore, c'est surtout parce qu'un pays politique ne peut ignorer l'histoire. Sous le régime du pouvoir absolu, l'histoire est inutile et dangereuse; on remarquera qu'au XVII^e^ siècle, dans nos écrivains classiques, rien n'est plus rare qu'une allusion aux événemens et aux noms de l'histoire nationale; mais aussitôt qu'il existe des institutions, que les sujets sont devenus des citoyens, l'histoire du pays et celle de ses voisins est une partie indispensable du patriotisme. Comment comprendre quelque chose à la politique de son temps sans connaître les événemens qui ont précédé et amené les temps où nous sommes? Enfin l'histoire est particulièrement en France une nécessité de premier ordre, un contre-poids de l'esprit excessif de généralisation et de philosophie qui nous caractérise, et qui nous pousse au radicalisme.

D'autres faits et d'autres nécessités nous ont conduits à l'étude des langues vivantes. Pendant les deux derniers siècles, on peut dire que la civilisation française a été prédominante en Europe. La cour de Louis XIV et les salons du XVIII^e^ siècle, la littérature et la philosophie, rayonnaient dans le monde entier, et nous pouvions considérer les autres peuples comme nos tributaires. Ce serait une grande illusion de croire qu'il en est encore ainsi. Il s'est formé en Allemagne un vaste foyer de science et de littérature, une nationalité puissante, qui ne relève plus de nous, tant s'en faut, qui aspire à son tour au rôle prépondérant que nous avons joué. D'un autre côté, l'Angleterre, la race anglo-saxonne, s'est répandue dans le monde entier. Elle a envahi l'Amérique, l'Hindoustan, l'Australie, elle parcourt en maîtresse les mers de la Chine et du Japon. Ses audacieuses entreprises ont pénétré au cœur de l'Afrique et dans les glaces du pôle nord; nous ne l'avons suivie que de loin dans ces explorations. Il y a donc deux mondes nouveaux, le monde

germanique et le monde anglo-américain, qui l'un et l'autre ont à peine cent ans d'existence. Pouvons-nous, comme une nouvelle Chine, rester étrangers à des faits si importans, si prodigieux? Et n'y resterions-nous pas étrangers, si nous ignorions les langues de nos voisins?

Toutes ces raisons, et bien d'autres qui se présenteront à l'esprit de tout le monde, ont amené peu à peu l'Université à donner droit de cité à ces différentes études; mais, tout en leur faisant une part, on maintenait intact l'enseignement des langues anciennes. On ajoutait toujours sans rien retrancher; les choses se tassaient comme elles pouvaient. On grapillait un peu sur tout. Les élèves d'ailleurs, malgré les programmes, n'en prenaient guère que ce qui leur plaisait. Les choses auraient pu durer ainsi longtemps, car aucun peuple ne se met de gaîté de cœur à changer son système d'éducation. Il fallait une circonstance déterminante qui, donnant à la crise un caractère aigu, appelât les esprits et amenât l'administration elle-même sur le terrain d'une sérieuse réforme. Cette circonstance a été la guerre de 1870.

## I.

On se demandera quel rapport il peut y avoir entre la guerre récente et les vers latins : ce rapport si peu apparent n'en est pas moins réel. L'éducation était encombrée, le vase était comble; il suffisait d'une goutte d'eau pour le faire déborder. Cette goutte d'eau a été la nécessité où l'on s'est trouvé de rendre l'étude des langues vivantes obligatoire. Le jour où cette obligation a été décrétée, et elle ne pouvait pas ne pas l'être, nous avons prévu que dans un temps plus ou moins proche une modification profonde serait apportée à nos études classiques. M. Jules Simon, qui est un esprit circonspect et conservateur, a voulu se donner le temps de réfléchir; mais, comme c'est aussi un esprit net et judicieux, il a vu qu'on ne pouvait introduire cette grande nouveauté et la faire réussir que par des sacrifices d'un autre côté. C'était inévitable, et tout ministre dans la même situation, quelles que fussent ses sympathies personnelles, eût été inévitablement entraîné aux mêmes conséquences. La France en effet, la France, à tort ou à raison, regarde aujourd'hui la connaissance des langues vivantes comme une condition de sa sécurité et de son salut. Tout le monde a été frappé de ce fait saisissant dans la guerre de 1870, c'est que les Allemands savaient le français, et que les Français ne savaient pas l'allemand. Je veux bien que ce fait ait été exagéré : il n'en est pas moins vrai dans sa généralité; il est vrai que, longtemps avant d'en avoir honte, nous en tirions vanité. Il n'est personne qui

n'ait dit ou entendu dire que, puisqu'on parlait partout notre langue, il nous était bien inutile d'apprendre celle des autres. On reconnaissait donc alors, puisqu'on s'en vantait, le fait dont on n'est plus si fier aujourd'hui. Les examinateurs qui ont occasion d'apprécier le savoir des élèves dans les langues vivantes, même là où elles sont obligatoires, peuvent dire ce que valait ce savoir. En réalité, sauf le cas exceptionnel où un jeune homme a pu parler anglais ou allemand dans sa famille, les résultats dans l'enseignement de ces langues étaient absolument nuls.

Etait-il possible à la France de rester dans cet état d'infériorité sur un point aussi essentiel? N'est-il pas évident qu'entre deux rivaux dont l'un sait ce qui se passe chez son voisin, tandis que ce dernier ignore ce qui se passe chez le premier, l'avantage manifeste est pour celui-ci? Or comment pénétrer chez le voisin sans la connaissance de sa langue? Nous ne savons pas si l'Allemagne et la France sont destinées à être toujours ennemies; mais à coup sûr elles sont rivales, et nous nous devons à nous-mêmes de ne céder en rien à de tels rivaux. Comment lutter avec l'Allemagne sur le terrain de la science, si nous ne savons pas lire les savans allemands? Comment lutter sur le terrain des inventions techniques ou de l'organisation administrative, militaire, pédagogique, si tous ces faits nous sont inconnus? Enfin comment lutter politiquement avec des peuples dont nous ignorerions l'histoire, les mœurs, les institutions? Et quand nous parlons de rivalité, c'est pour ménager notre orgueil saignant, car il s'agit pour la France de bien autre chose : il s'agit de son existence, il s'agit d'être ou ne pas être. Qu'une lutte recommence entre ces deux rivaux (et qui oserait dire qu'elle ne recommencera jamais?), et la France, si elle était vaincue, serait anéantie pour jamais. Comment, devant de telles éventualités, ne pas s'armer de tous les moyens possibles et mettre de son côté toutes les chances de succès! Or l'une de ces armes, l'une de ces chances, c'est la connaissance de la langue rivale. Encore une fois, devant de telles raisons aucun ministre de l'instruction publique n'eût pu s'empêcher de rendre obligatoire l'usage des langues vivantes (1).

Ce point une fois accordé, les conséquences sont inévitables et plus fortes que toute volonté, que tout regret, que toute conviction personnelle, quelque respectable qu'elle soit. Comment jusqu'ici avait-on pu concilier l'étude des langues vivantes avec celle des langues classiques? Par un moyen bien simple, c'est que la pre-

(1) Il est inutile de dire que des raisons différentes, mais analogues, peuvent être données en faveur de l'anglais, de l'italien, de l'espagnol, une seule de ces langues étant obligatoire. Le point essentiel, c'est que la France ne devienne pas une Chine au milieu même de l'Europe.

mière était illusoire. La pratique est plus forte que la théorie. Vous voulez donner un enseignement très vaste, plus vaste que des cervelles d'enfans ne peuvent le supporter; qu'arrivera-t-il? L'enseignement ne sera qu'une étiquette. Il n'y a proviseur ni ministre qui tienne, les enfans ne prendront jamais que la même somme d'études, ils perdront seulement leur temps à des études auxquelles ils ne s'appliqueront pas sérieusement; mieux vaudraient des jeux et des récréations. Voici cependant ces mêmes langues vivantes devenues obligatoires, ou du moins l'une d'entre elles, ce qui est suffisant : on veut des résultats réels, des effets palpables, un enseignement vraiment efficace; comment cela sans prendre sur les matières voisines? Il faut par exemple que l'allemand ou l'anglais s'enseigne aux heures des classes régulières; comment serait-ce possible sans prendre sur le temps du professeur de latin? Il faut des exercices fréquemment répétés; comment cela sans diminuer les exercices classiques? En un mot, ce dilemme s'impose d'une manière inévitable : ou point de langues vivantes, ou réduction des langues classiques.

Tel est le problème qui s'est présenté à l'esprit du ministre de l'instruction publique. On peut le critiquer sans doute; mais alors qu'on résolve le problème, et qu'on nous dise comment une langue de plus, si elle est réellement enseignée, pourrait s'introduire par surcroît sans rien déranger. Les raisons générales et excellentes données en faveur des langues classiques sont ici insuffisantes, car nous sommes en présence d'un fait fatal et nouveau, fait brutal, si vous voulez, qui s'impose à nos enfans ainsi que d'autres choses plus dures encore : ce fait, c'est de parler la langue de nos ennemis. Personne n'y peut rien. Rollin et Lhomond reviendraient au monde avec tout leur art pédagogique, avec leur vieille expérience, avec leur tendre amour de l'enfance, avec leur haute et docte connaissance de l'antiquité, eux-mêmes seraient les premiers à nous dire : Apprenez l'allemand, apprenez l'anglais, et sacrifiez quelque chose de nos vieilles méthodes.

Quoi qu'il en soit, le ministre a vu le problème; voici comment il l'a résolu. Il est parti de ce principe, que, si l'on apprend les langues vivantes pour les parler, on apprend les langues mortes pour les lire, principe qui paraît évident, mais qui n'avait pas encore passé dans l'application; c'est qu'en effet ce n'est que depuis assez peu de temps qu'on peut dire du latin qu'il est une langue tout à fait morte. Il n'y a guère plus d'un siècle ou deux, on pouvait encore se faire une réputation dans le monde des lettres par des œuvres écrites en latin. Santeul, le cardinal de Polignac, le père Vanière, ont leur place dans l'histoire littéraire par des poésies latines. Le latin était encore la langue commune entre

les savans; enfin, depuis la chute de l'antiquité latine jusqu'à nos jours, on a continué sans interruption à parler latin dans les écoles. Les compositions latines n'étaient donc pas alors des exercices purement artificiels; on s'exerçait au latin comme à une langue vivante, au moins dans un ordre spécial d'études. Or les institutions durent toujours beaucoup plus longtemps que les faits qui leur ont donné naissance. Il n'est pas extraordinaire que l'habitude ait maintenu ce que l'utilité et une tradition remontant jusqu'à Rome même avaient suscité; mais, aujourd'hui que des nécessités nouvelles nous forcent de faire du jour dans nos études, le moment n'était-il pas venu de se demander si les exercices latins répondent encore à un besoin réel et sérieux? Si l'on ne parle plus latin nulle part, si l'on n'écrit plus en latin ni dans les lettres, ni dans les sciences, sauf de rares exceptions, toutes les études doivent-elles converger vers ce point culminant et dominateur : un chef-d'œuvre juvénile de latinité oratoire? Si l'on doit apprendre le latin, non pour l'écrire, ni pour le parler, mais pour le lire, les exercices de lecture ne doivent-ils pas l'emporter sur les exercices de composition? Les jeunes gens, au moins pour la grande majorité d'entre eux, ne devront-ils pas être exercés à lire plutôt qu'à écrire, et n'apprendront-ils pas à lire plus sûrement et plus rapidement en lisant, c'est-à-dire en expliquant beaucoup, qu'en composant péniblement dans des exercices qui demandent un temps infini pour y être même médiocrement habile?

N'oublions pas notre point de départ : il s'agit de faire une place aux langues vivantes. Cette place, on espère la trouver au moyen d'un sacrifice, moindre peut-être en réalité qu'en apparence, mais qui enfin est nécessaire, à moins qu'on n'en propose un autre : c'est de sacrifier l'art d'écrire en latin, au moins pour la majorité des élèves, comme on a sacrifié depuis un siècle l'art, autrefois si cultivé, de parler latin. Dans ce système, si on le supposait absolument appliqué, tous les exercices d'invention, d'imagination, de style, se feraient en français; les langues anciennes seraient exclusivement des exercices de lecture. Le but serait de faire lire les anciens, de rendre accessibles à tous ces grands modèles littéraires, répertoire inépuisable de vérités morales et philosophiques et de faits sociaux d'un si vif intérêt pour nous, qui nous trouvons dans des conditions de société si analogues à celles que l'antiquité a connues. On répète sans cesse que l'on élève les jeunes gens dans l'étude et l'admiration des sociétés antiques, qui n'ont rien de commun avec les nôtres. Ceux qui parlent ainsi prouvent bien qu'ils ne connaissent guère les écrivains anciens, et aussi qu'on ne les leur a guère fait connaître. C'est au contraire une circonstance très favorable à l'étude des lettres anciennes que les monumens de l'antiquité se

trouvent être une préparation éminemment propre aux temps où nous nous trouvons. Les anciens en effet ont connu toutes les péripéties de la vie politique dans laquelle nous sommes encore si novices. Ils ont connu les crises de la guerre étrangère, de la guerre civile, de la guerre sociale; ils ont connu les luttes de la démocratie, de l'oligarchie, de la tyrannie, les révolutions et les réactions; leurs livres sont plus vivans pour nous que les livres modernes. Démosthène et Cicéron sont plus près de nous que Bossuet; Platon et Aristote en savent plus sur nos affaires que Montesquieu lui-même et Jean-Jacques Rousseau; Tacite hier encore était un livre d'opposition. C'est cette mine de richesse qu'il faut ouvrir à nos écoliers; on peut supposer qu'ils prendront plus de goût à l'étude quand ils auront une familiarité plus grande avec les textes eux-mêmes, quand ils seront arrivés à expliquer à livre ouvert, ou même à comprendre des yeux, sans avoir besoin de les expliquer, les chefs-d'œuvre des anciens (1).

Bien entendu, M. Jules Simon n'a pas osé appliquer jusqu'au bout cette rigoureuse réforme. Entre les exercices latins, il n'a pas touché au plus important de tous, à celui qui est le couronnement de nos exercices scolaires, à savoir le discours latin. C'est avec raison que le ministre s'est arrêté devant cette réforme prématurée, même inutile, espérons-le, si l'expérience tentée suffit et réussit; mais à quoi reconnaîtra-t-on que cette expérience aura réussi? Le voici. Il y a trois conditions de succès. Il faut d'abord que l'on s'assure que l'enseignement des langues vivantes est efficace, et que les élèves apprennent réellement soit à parler (2), soit à lire et à écrire dans une de ces langues; — en second lieu, il faut qu'il soit constaté que les enfans lisent le latin aussi facilement et même plus facilement qu'autrefois, — en troisième lieu enfin que les exercices d'imagination ou de style que l'on fera en français ne soient en rien inférieurs à ceux que l'on faisait en latin. Ces trois expériences peuvent être faites en peu d'années. Des inspections *ad hoc* peuvent être organisées pour s'assurer des résultats obtenus : or il nous semble qu'il n'y a réellement aucune raison pour que ces expériences ne réussissent pas, et, si elles réussissaient, de quoi se plaindrait-on? Quel inconvénient y aurait-il à bien savoir une langue vivante, si l'on arrive à savoir aussi bien le latin, et

(1) Pour éviter tout malentendu, disons qu'il y aura deux sortes d'explications dans les classes, — les unes très approfondies et où l'on mettra beaucoup de temps à expliquer très peu de lignes, — les autres au contraire très rapides et très étendues, et qui auront pour but d'exercer à la lecture et à la prompte intelligence des textes.

(2) Beaucoup de bons esprits doutent que dans des classes nombreuses, comme elles le sont nécessairement, on puisse arriver réellement à parler les langues vivantes. Peu importe. Si on ne parvient pas à les parler, ce sera déjà beaucoup que de parvenir à les comprendre et à s'en servir la plume à la main.

peut-être mieux, sans rien perdre des facultés de l'imagination? On ne voit pas pourquoi les facultés de composition et d'invention ne s'exerceraient pas en français aussi bien qu'en latin, et, s'il y a quelque chose de vraisemblable, c'est qu'une lecture plus fréquente et plus étendue des textes doit donner une connaissance plus libre et plus familière de la langue. C'est d'ailleurs sur ces deux points que l'expérience prononcera; on ne peut en préjuger le résultat.

Examinons cependant quelques-unes des objections que l'on oppose à la réforme nouvelle.

La principale de ces objections est celle-ci : on n'apprend pas le latin seulement pour savoir le latin, on l'apprend pour se cultiver l'esprit, pour développer ses facultés. Cette doctrine est très vraie; mais il semble que ce soit précisément celle que le ministre veut exprimer lorsqu'il dit : « On n'apprend pas le latin pour le parler, ni même pour l'écrire; on l'apprend pour le lire, » car c'est la lecture des anciens qui est un véritable aliment pour notre esprit; c'est à la condition de les lire qu'on en tirera tous les fruits qu'ils peuvent donner. Or on peut lire les auteurs anciens soit pendant les études, soit après les études. Un grand nombre ne connaîtront jamais des anciens que ce qu'ils auront lu au lycée; un petit nombre, les plus distingués, pourront continuer plus tard. Pour que l'on puisse dire que l'on a lu les classiques anciens au lycée, il faut évidemment que les explications soient très amples et très fréquentes; il faut que la lecture des textes devienne un exercice capital dans les classes. Tout le monde est d'accord sur ce point : il n'y a pas assez d'explications, on ne lit pas assez d'auteurs, on ne les lit que par fragmens; mais comment augmenter les explications sans diminuer les exercices écrits? Quant à la lecture des auteurs classiques après le lycée, elle ne sera possible qu'à la condition d'y avoir été exercé dès le collége même, car ce n'est qu'en lisant les auteurs qu'on s'habitue à les lire; ici encore, et pour la même raison, il faut faire la part la plus large à l'explication des textes, et par suite sacrifier d'un autre côté. On ne diminue donc en rien la culture de l'esprit lorsqu'on met les élèves plus en mesure qu'auparavant de lire les monumens de l'antiquité.

Mais, dira-t-on encore, ce n'est pas uniquement par la lecture que les devoirs latins cultivent l'esprit, c'est encore à deux points de vue : 1° comme exercices de langue, 2° comme exercices d'imagination. — Pour ce qui est du premier point, on ne voit pas en quoi la nouvelle réforme affaiblirait l'utilité du latin comme exercice de langue et comme gymnastique d'esprit. La comparaison des deux langues continuera de se faire comme par le passé, seulement elle se fera un peu plus fréquemment par la voie orale, un peu moins fréquemment par la voie écrite; qui peut soutenir qu'il

y ait là un bien grand inconvénient? Sans doute, de deux épreuves dont se compose l'étude d'une langue, la version et le thème, l'une, à savoir le thème, est supprimée à partir de la quatrième. — Le thème écrit, oui; le thème oral, non. — Or les meilleurs éducateurs, Rollin et Port-Royal, recommandent les thèmes de vive voix de préférence au thème écrit : celui-ci même n'est pas supprimé; il s'en faut, puisqu'on en fera encore pendant quatre années. Supposez quatre ans de thèmes anglais, faits d'une manière bien régulière, bien continue, bien sérieuse; qui pourrait dire que c'est peu de chose? Un même exercice répété pendant huit années de suite finit par perdre toute son utilité, toute son efficacité. Cette préférence de la version sur le thème a été la méthode des meilleurs et des plus illustres éducateurs, Port-Royal et Rollin. Celui-ci ne méconnaissait pas l'utilité des thèmes, mais à la condition « qu'ils ne soient pas trop fréquens (1). » Quant à Port-Royal, on y excluait les thèmes dans les basses classes, « car, disait-on, n'est-ce pas un ordre tout renversé et tout contraire à la nature que de vouloir qu'on commence par écrire en une langue, laquelle non-seulement on ne sait pas parler, mais même qu'on n'entend pas? » Ici à la vérité, se plaçant à un autre point de vue que Port-Royal, le ministre a supprimé le thème dans les hautes classes et l'a maintenu dans les petites. Nous préférons pour notre part la méthode de Port-Royal; mais dans tous les cas il semble que quatre années de thème soient suffisantes, soit qu'on commence, soit qu'on finisse par là (2). Il est donc permis de dire qu'au point de vue de la gymnastique linguistique la réforme ne met rien en péril et laisse les choses comme auparavant; l'expérience fera voir si elle les a améliorées.

Ce n'est pas tout, dira-t-on : il faut faire une part à l'invention, à l'imagination, à la composition littéraire. On ne doit pas toujours se borner à traduire; il faut que l'esprit des écoliers travaille. Fort bien; mais pourquoi ces exercices d'imagination ne se feraient-ils pas en français aussi bien qu'en latin? C'est le point où il y a le plus de débat. Cependant le bon sens indique que, si les jeunes gens sont capables de composer en latin, ils doivent être encore plus facilement capables de composer en français, et, s'ils sont incapables de composer en français, on ne voit pas comment une diffi-

(1) Rollin, *Traité des études*, l. II, c. III.

(2) La question du thème latin présente toutefois, nous le reconnaissons, de sérieuses difficultés et est très controversée dans l'Université. Si, comme nous le proposons plus loin, l'étude du latin était ajournée de deux ans, c'est-à-dire de huitième en sixième, cette question serait résolue facilement. En effet, les quatre années de thème qui sont conservées par la réforme nous conduiraient de sixième en troisième et viendraient ainsi rejoindre les narrations latines et les discours latins, qui sont conservés également en seconde et en rhétorique, de sorte que l'ancien et le nouveau système se concilieraient très bien.

culté de plus les rendrait plus capables de composer dans une langue étrangère. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la platitude se voit moins en latin qu'en français, et qu'elle est peut-être moins choquante parce qu'elle est tempérée par l'incorrection. Les barbarismes et les solécismes qui sautent aux yeux permettent de ne pas trop faire attention à la sottise du fond. Autrement il n'est personne, ayant composé dans les deux langues, qui ne reconnaisse que l'on a d'autant moins d'idées que l'on a moins de mots à sa disposition. *A priori*, il paraît donc évident que les jeunes gens auront plus de facilité à composer dans leur langue maternelle que dans une langue étrangère, et surtout dans une langue morte.

C'est cette facilité même que l'on craint pour les compositions françaises. Il semble que les jeunes gens, par cela seul qu'ils trouveront un peu plus aisément les mots et les tournures, feront moins d'efforts pour trouver les idées. La réponse est fournie par l'expérience elle-même. En effet, nos élèves composent en français dans les classes de rhétorique; voit-on que les discours français soient inférieurs, quant aux idées, aux discours latins? C'est aux professeurs de rhétorique à répondre. A-t-on plus d'imagination en latin qu'en français, a-t-on plus d'esprit, plus de logique, plus de bon sens, plus d'invention (1)? Ne soyons pas d'ailleurs ici dupes d'une illusion d'optique. Lorsque nous lisons des travaux écrits en français par les élèves, nous les comparons involontairement à ce que nous avons l'habitude d'exiger d'un écrivain; de là vient que nous sommes très sensibles à la pauvreté et à la platitude de la plupart de ces travaux juvéniles. En latin au contraire, pour peu que les travaux aient quelque analogie lointaine avec les modèles, nous sommes disposés à en savoir gré aux auteurs : de là vient qu'un vers latin médiocre nous paraîtra charmant, tandis qu'un vers français médiocre nous paraîtra déplorable. Il est évident qu'il faut avoir beaucoup plus d'esprit en français qu'en latin pour se rendre supportable; mais il ne s'agit pas de plaire à son professeur : exprimer ses idées en français, même de la manière la plus pauvre et la plus plate, est encore un exercice utile, puisque tout le monde a besoin de savoir, tant bien que mal, écrire sa langue; la platitude en français, pourvu qu'elle ne soit pas la sottise, a donc encore sa valeur, tandis que la platitude en latin est d'une absolue inutilité.

N'oublions pas d'ailleurs que les exercices français n'ont jamais

(1) Pour notre part, nous ne pouvons répondre qu'au point de vue de la philosophie. Or nous pouvons déclarer, ayant assez fait de classes dans notre vie pour avoir sur ce point une opinion arrêtée, qu'il n'y a pas l'ombre de comparaison, pour la force d'invention et la fécondité des vues développées par les élèves, entre la dissertation française et la dissertation latine. Celle-ci pourrait être absolument supprimée sans aucun inconvénient.

été cultivés dans l'Université d'une manière méthodique, systématique, continue. On n'a jamais admis qu'un seul exercice français, le discours; cependant il y en a beaucoup d'autres, les lettres, les récits, les descriptions, les jugemens historiques, les dialogues, les analyses d'auteur, les dissertations, les vers français eux-mêmes, que je ne vois aucune raison d'interdire, sans compter les rédactions, qui sont déjà en usage, mais qui devraient être réduites, sinon tout à fait supprimées. Que de formes différentes de l'art de composer et d'écrire, que d'exercices variés pour l'imagination, le jugement et le goût! Supposez, comme le demande le ministre, qu'on réussisse à graduer ces différens exercices suivant les âges et les classes, supposez que les professeurs arrivent à réunir pour ces travaux un répertoire de matières et de sujets comme ils en ont pour les discours et les vers, supposez enfin plusieurs années d'efforts concentrés dans cette voie, et, quoi qu'on en dise, nous ne croyons pas du tout que la haute éducation intellectuelle de la France soit en aucune façon compromise. Bien loin de considérer l'exercice de la composition française comme supérieur à la capacité moyenne des élèves, je suis porté à croire qu'il nous est aussi naturel d'écrire que de parler, pourvu qu'on entende par écrire exprimer correctement et clairement ses pensées, et non pas avoir du talent, ce qui n'est pas absolument nécessaire. Je pense même que ces exercices de français devraient commencer dès les premières classes, car les petits enfans y ont une singulière facilité. Ici encore nous pouvons nous autoriser de l'exemple et du précepte de Port-Royal : « on pourra même commencer à les faire écrire en français avant d'écrire en latin, en leur donnant à composer de petits dialogues, de petites narrations ou histoires, de petites lettres, et *en leur laissant choisir les sujets* dans les souvenirs de leurs lectures. » Au reste, il faudra s'en rapporter à l'expérience; mais le principe paraît incontestable : c'est que dorénavant, au moins pour la masse des élèves, la culture des facultés inventives doit se faire par le français et non par le latin.

## II.

Nous avons exposé le système du ministre de l'instruction publique; nous avons loué ce système dans son ensemble et dans ses principes, sauf discussion pour le détail des applications. Ce système peut se résumer ainsi : nécessité d'introduire une langue vivante dans l'enseignement, nécessité corrélative d'une réduction proportionnée, réduction portant sur les devoirs écrits en général et les compositions latines en particulier. Ce système est simple et clair : il a surtout le mérite d'aborder le problème nettement et hardiment; mais peut-être ne va-t-il pas encore jusqu'au bout de

la difficulté, car en allégeant l'enseignement il le laisse encore bien chargé. Si l'on supprime certains exercices, on en met d'autres à la place; si l'on réduit le nombre des devoirs, on augmente les explications orales,—tout cela est bon et utile, mais la proportion est toujours à peu près la même, et il faut encore trouver du temps pour les langues vivantes et pour la géographie. Quelques mesures plus décisives paraissent donc nécessaires. Que l'on nous permette en conséquence d'exposer ici nos idées personnelles sur la question, sous notre propre responsabilité. Il est bien entendu d'ailleurs que ce sont des vues que nous soumettons à l'examen et à la critique plutôt que des projets que nous proposons. Chacun aujourd'hui est appelé à donner son avis; nous usons de ce droit en demandant que tous ceux qui ont quelque autorité en fassent autant. Ce n'est pas trop du concours de tous pour résoudre de pareils problèmes.

Nous l'avons dit déjà, la question qui se débat aujourd'hui n'est qu'un cas particulier du grand conflit qui s'agite sourdement depuis un siècle, dans toutes les écoles de l'Europe, entre l'enseignement classique et ce que nous avons appelé l'enseignement moderne. En général les partisans aussi bien que les adversaires de ce second enseignement ont l'habitude de le représenter sous des traits qui ne sont peut-être pas complétement justes. Ainsi par exemple, tandis que l'éducation classique est considérée comme une éducation libérale, générale, philosophique, ayant pour objet la culture des hautes facultés, l'éducation moderne au contraire est représentée comme utilitaire, pratique, professionnelle, positive : la première ferait des hommes, la seconde des machines propres à telle ou telle profession. Il n'y a, ce semble, nulle raison d'établir une telle opposition. Si l'on considère en effet que l'enseignement moderne comprend les grandes littératures modernes, en particulier la littérature française, l'art d'écrire dans la langue maternelle, l'histoire de la civilisation antique et moderne et la comparaison de l'une et de l'autre, la philosophie, y compris le droit public et l'économie politique, les sciences dans leurs principes les plus généraux et les plus féconds, il serait difficile de faire croire que ce ne soit là qu'un ensemble de notions serviles et mercenaires servant à un but prochain et immédiat, comme l'apprentissage des arts mécaniques. On ne voit pas pourquoi la littérature moderne serait une étude moins libérale que la littérature ancienne, pourquoi l'art d'écrire en sa propre langue aurait quelque chose de moins noble que l'art d'écrire en latin, pourquoi les sciences étudiées dans leurs théories générales seraient moins dignes d'une haute culture que les lettres elles-mêmes, pourquoi les études morales et philosophiques ne seraient qu'une préparation à l'atelier. L'enseignement moderne n'a donc été tenu à distance et à un rang inférieur que parce qu'on se le

représente sous les couleurs les plus fausses, et que ses défenseu s eux-mêmes ne se sont jamais placés qu'au point de vue de l'utilité.

L'histoire de l'éducation explique aussi très bien et pourquoi cet enseignement moderne a été presque partout subordonné à l'enseignement classique, et pourquoi il a commencé à réclamer sa part en l'exigeant de plus en plus grande. A l'époque où l'éducation classique, constituée à peu près telle qu'elle l'est aujourd'hui, a pris naissance, la civilisation moderne n'existait point encore; elle sortait du moyen âge, et s'efforçait d'en secouer le joug, qui n'était pour elle que celui de la barbarie. Où pouvait-elle trouver une source de culture et de lumières, si ce n'est dans les lettres anciennes? Elle n'aspirait qu'à retourner à l'école; le retour aux anciens était alors une délivrance. Ce mouvement libérateur fut appelé la renaissance, tant on était éloigné alors de songer à autre chose qu'à une restauration du passé; mais depuis cette époque, c'est-à-dire depuis bientôt quatre siècles, la civilisation moderne est passée de l'enfance à la jeunesse et à la maturité. Les grandes littératures modernes sont nées, et elles ont aujourd'hui leurs classiques. Pétrarque et le Tasse, Racine et Corneille, Shakspeare et Milton, Goethe et Schiller, n'ont plus à faire leurs preuves, et sont les rivaux d'Homère et de Virgile, d'Eschyle et de Sophocle. — Les grandes nations modernes se sont constituées, elles ont subi et elles attendent des révolutions auprès desquelles les luttes politiques d'Athènes et de Rome semblent des querelles de village : enfin la science est devenue la maîtresse du monde; tout relève d'elle, et l'art de nourrir et l'art de détruire. Le mot de Bacon, *savoir, c'est pouvoir*, se réalise chaque jour avec une merveilleuse vérité. Supposer qu'avec de tels états de services et le sentiment croissant de ses forces la civilisation moderne consentira toujours à rester, comme au XVIe siècle, tributaire et dépendante à l'égard de l'antiquité, c'est aller au-devant de cruels démentis. Évidemment elle cherchera à pénétrer de plus en plus dans le temple de l'éducation, elle voudra que la jeunesse soit élevée pour elle et par elle, et, si l'on ne veut s'exposer dans un temps donné à une révolution radicale, il faut par une série de réformes judicieuses faire la part nécessaire à des besoins nouveaux.

Nous sommes précisément à l'un de ces momens critiques où le passé et le présent luttent pour la prépondérance dans nos écoles, aussi bien que dans la société. La crise actuelle n'est qu'un cas particulier de la crise générale que nous traversons. Sans nous perdre dans ces hautes généralités, et pour revenir à quelques points précis, examinons quelques-unes des conséquences que paraît devoir entraîner l'introduction définitive des langues vivantes

dans nos études. Nous en signalerons deux principales : la première est l'ajournement des études latines de huitième en sixième, ou, si l'on veut, de dix ans à douze ans; — la seconde est que des deux langues anciennes une seule, le latin, soit obligatoire, et la seconde facultative (1).

Pour ce qui est du premier point, il nous semble évident que, si l'on commence les langues vivantes dans les classes élémentaires, il faut ajourner le latin dans les classes de grammaire. On ne peut exiger des enfans qu'ils apprennent en même temps et d'une manière utile deux langues différentes, l'une ancienne, l'autre moderne, sans compter la langue maternelle. De deux choses l'une : ou vous les chargerez pour les faire travailler efficacement, et alors vous tuez la poule aux œufs d'or en épuisant d'avance la séve de ces jeunes intelligences, qu'il faut au contraire si précieusement ménager, — ou bien vous ne les chargez pas, vous leur mesurez avec économie le travail et les efforts; mais alors, disséminé sur un trop grand nombre d'exercices, ce travail réduit devient stérile et insuffisant. Sans exagérer le nombre des devoirs, on sait cependant qu'il faut que ces devoirs soient assez fréquens et assez rapprochés pour être vraiment utiles. On ne peut donc réduire le nombre des devoirs au-delà d'une certaine limite; autrement il ne reste rien qu'un travail apparent. Pour les langues vivantes en particulier, qu'on a eu raison de placer dans les basses classes, car c'est là ou jamais qu'on les apprendra, pour ces langues, dis-je, il faut de fréquens exercices, si on veut que l'étude en soit efficace, car c'est précisément par le retour fréquent des mots et des tournures qu'une langue s'apprend au point de vue pratique. Une langue vivante doit s'apprendre vite. Si vous traînez pendant des années avec deux ou trois heures par semaine, je doute, sauf expérience contraire, d'un résultat bien utile. Chacun sait qu'on peut passer sa vie ainsi à apprendre une langue sans jamais la savoir, tandis qu'en un an ou deux, si on est en quelque sorte saisi tout vif, on en devient maître, et le reste n'est plus que perfectionnement et entretien. J'imagine donc que c'est pendant ces deux années de classes élémentaires, quand les organes sont encore souples et quand l'esprit, moins impatient des idées, est plus propre à retenir des mots, c'est en huitième et en septième qu'on devra apprendre l'allemand et l'anglais, — non pas tout à fait, bien entendu, puisqu'il reste encore tout le temps des études, mais assez pour que le plus fort soit fait, pour que l'esprit soit rompu à entendre la langue étrangère, et qu'on

(1) Quelques-uns proposent encore, et nous ne serions pas éloigné d'être de cet avis, l'ajournement des sciences à la fin des études, pendant deux ans, comme c'était dans l'ancien régime; mais il y aurait là un remaniement de nos classes assez difficile à opérer. Cependant toutes les idées doivent être mûries et examinées.

puisse ensuite enseigner dans cette langue même. Pour obtenir un tel résultat, il faut que, dans les classes élementaires, les langues vivantes prennent la place du latin et occupent par conséquent la moitié du temps total. C'est un temps que l'on retrouvera plus tard avec bénéfice.

Il est une seconde raison qui justifierait à nos yeux l'ajournement du latin en sixième. L'enseignement élémentaire dans nos colléges n'est autre chose, à vrai dire, que l'enseignement primaire; les enfans qui suivent ces classes n'en savent pas beaucoup plus, et souvent même en savent moins que ceux des écoles primaires. Or une forte instruction primaire doit être la base d'une solide instruction littéraire; la culture de l'esprit n'est possible qu'à la condition d'une instruction pratique antérieure. Orthographe, calcul, notions élémentaires d'histoire sainte et d'histoire de France, géographie, telles sont les matières indispensables de toute instruction primaire; mais ces matières ne peuvent s'introduire dans l'esprit et y subsister que par des exercices très fréquens, ce qui est impossible, si vous commencez tout de suite par les occuper au latin, lequel, dans nos traditions universitaires, devient bien vite le principal et même le tout, aussitôt qu'il apparaît. Je ne m'insurge point contre ce fait, au contraire je persiste à croire que le latin doit rester le principal dans nos études; c'est précisément à cause de cela que je voudrais ne le voir paraître que lorsqu'il ne ferait plus concurrence à une instruction élémentaire indispensable et qui n'est pas encore solidement établie.

Ne serait-il pas possible cependant qu'en ajournant le latin en sixième on affaiblît nos études, et en particulier les études classiques, qui sont et doivent rester la base de notre éducation nationale? Le ministre a eu cette crainte, et il a hésité devant une mesure qui lui était, dit-il, demandée de différens côtés; il n'a pas voulu porter une trop grave atteinte à l'économie du système universitaire. Nous pensons que ces craintes sont exagérées. D'un côté, un retard de deux ans imposé aux études latines sera amplement compensé par un surcroît de maturité chez les enfans. Deux ans de plus ont une valeur inappréciable. A douze ans, les enfans ont une plus grande force d'attention qu'à dix ans; ils ont une compréhension plus exercée et doivent comprendre plus vite les choses difficiles. On a souvent constaté que les élèves qui commencent les sciences trop tôt sont inférieurs à ceux qui les commencent plus tard après de bonnes études littéraires, et c'est ce fait surtout qui a décidé de la chute de la bifurcation : c'est la force de l'esprit beaucoup plus que le temps qui importe ici. On peut donc admettre avec certitude qu'une année de latin commencée à douze ans pourra facilement en valoir deux à partir de dix. Ajoutez à cela que, les

deux premières classes ayant donné une base élémentaire très solide, les enfans seront plus aptes à s'élever à la connaissance plus abstraite des langues, et qu'enfin, ayant appris déjà l'allemand ou l'anglais, l'allemand surtout, ils seront préparés à la grande difficulté de la comparaison d'une langue avec une autre. De plus, je suis tellement frappé de la nécessité d'une réduction et simplification dans nos études, que je serais tout prêt (j'y reviendrai tout à l'heure) à proposer la simplification du cours de philosophie, de manière à restituer par semaine un certain nombre d'heures à l'explication de textes et à retrouver à la fin des études une partie du temps qu'on aurait dû sacrifier en commençant. Enfin nous ferons observer que le temps nécessaire à l'étude des langues vivantes sera toujours pris de quelque façon sur le temps des langues anciennes. Si l'on en fait moins dans les classes élémentaires, il en faudra faire plus dans les classes suivantes, et par conséquent réduire dans la même mesure l'enseignement latin. Réciproquement, si vous faites porter tout l'effort des langues vivantes sur les deux premières années, vous regagnerez ce temps dans les années suivantes, et vous le regagnerez au-delà. Ce n'est donc point l'ajournement du latin en sixième qui peut faire difficulté, c'est l'introduction d'une langue de plus; mais, comme c'est là un fait inévitable, il faut s'y résigner et chercher le meilleur moyen de le rendre profitable. Ce moyen, selon nous, est de graduer l'étude des langues au lieu de les cumuler. De là la réforme que nous avons proposée.

Notre seconde réforme est d'un caractère beaucoup plus grave, car ce n'est plus seulement un changement de distribution, c'est une suppression au moins dans l'ordre des études strictement obligatoires. Cette réforme, déjà méditée par un ministre de l'instruction publique, M. Duruy, c'est le grec facultatif. Ici encore, sans faire valoir aucun système, nous nous plaçons sur le terrain de la stricte nécessité. Il est impossible d'exiger trois langues d'une manière obligatoire; la conséquence inévitable sera qu'on n'en apprendra plus aucune. Pour maintenir l'étiquette, il n'est pas raisonnable de sacrifier le fond des choses. Encore une fois, l'introduction des langues vivantes est une nécessité absolue : personne, absolument personne n'y peut rien; ce serait vouloir l'impossible que de continuer à exclure ces langues de notre enseignement, ou du moins de ne leur donner qu'une place dérisoire et inutile, car tout le temps qu'on emploie à ne pas apprendre une chose est perdu pour le reste. Ainsi le sort en est jeté : on apprendra l'anglais et l'allemand, et le sentiment patriotique lui-même y entraînera les jeunes gens; mais dès lors point d'illusion! Impossible d'apprendre une langue de plus sans en apprendre une de moins; je parle pour le plus grand nombre et non pour les plus distingués : pour ceux-ci,

l'étude du grec resterait une étude de libre choix; pour les autres, elle cesserait d'être obligatoire.

On s'insurge d'ailleurs bien à tort contre l'hypothèse du grec facultatif, comme si c'était un état de choses bien différent de celui qui existe aujourd'hui. Est-ce que de fait le grec n'est pas facultatif? Est-ce que chez l'immense majorité des élèves il est autre chose qu'un exercice matériel, ne laissant aucune trace et ne portant aucun fruit? Est-ce que les examens ne témoignent pas de l'absolue inefficacité de l'enseignement grec? On fait valoir que les élèves paresseux ne sauront jamais rien, de quelque manière qu'on s'y prenne et quelque chose qu'on leur retranche. Je réponds : il n'y a pas seulement les élèves paresseux, il y a encore un grand nombre de bons esprits, lents et médiocres, qui sont accablés par le nombre de choses à apprendre, et qui tireraient peut-être meilleur parti d'un enseignement plus restreint. Les paresseux eux-mêmes ne le sont pas absolument : ils finissent toujours par apprendre quelque chose; si donc à la place d'un enseignement rudimentaire de grec, où ils ne peuvent jamais aller assez loin pour qu'il leur soit vraiment profitable, on leur fait apprendre un peu plus de latin qu'auparavant, ce sera tout bénéfice. Soit un élève qui apprend passablement le latin et faiblement le grec, c'est bien là le cas de la moyenne; — supprimez le grec, il est évident qu'au lieu de passable il deviendra bon ou assez bon en latin. Supposez même que sa force en latin reste la même, mais qu'il apprenne une langue vivante : cette langue vivante lui sera plus utile que le grec informe où il s'est consumé. Des rudimens d'allemand ou d'anglais peuvent toujours être utiles, car on peut perfectionner ce qu'on a appris; au contraire celui qui sort du lycée avec des rudimens de grec n'en tirera plus aucun parti.

De très bons esprits ne seraient pas éloignés d'admettre que l'une des deux langues anciennes fût facultative; mais, comme langue obligatoire, ils préféreraient le grec au latin. Les deux raisons principales de ce choix, c'est que la langue grecque est la plus belle et la plus riche qui ait existé, et surtout que la littérature grecque offre des ressources incomparables, infiniment plus variées que celles de la littérature latine. Ce système peut très bien se soutenir; on pourrait même laisser le choix entre les deux langues (1). Cependant cette préférence très légitime pour le grec est plutôt justifiable au point de vue esthétique et scientifique qu'au point de vue pratique. Il y a quelque chose d'étrange à supposer que quel-

(1) Toutes ces hypothèses, bien entendu, soulèvent de grandes difficultés pratiques dans l'organisation actuelle de nos lycées; mais nous les étudions ici au point purement théorique.

qu'un sache le grec sans savoir le latin; il semble que ce soit comme celui qui se parerait du superflu sans avoir le nécessaire. Les rapports de filiation entre le latin et le français sont tellement intimes que l'on conçoit difficilement une étude approfondie du français sans la connaissance du latin. Enfin la langue du droit est toute latine, et ce serait là, je crois, une raison déterminante en faveur du latin en cas de concurrence entre les deux langues.

On demandera si l'on peut laisser aux élèves le choix des matières de l'enseignement; nous répondons oui sans hésiter. Comme il s'agit de matières que par hypothèse nous supposons des matières de luxe, il n'est pas nécessaire qu'elles soient choisies par les mauvais écoliers, et elles seront inévitablement choisies par les bons. Tous ceux qui composent une tête de classe tiendront à honneur, on peut en être assuré, de savoir du grec; ils y seront encouragés par les concours et les prix. On peut d'ailleurs en outre assurer, à l'examen du baccalauréat ès-lettres, un coefficient supérieur (1) à celui qui présenterait l'étude du grec. En général, il est permis de croire que le principe du facultatif doit jouer dorénavant un rôle important dans nos études. Dans un système aussi encombré que le nôtre, le bon sens indique qu'il viendra un moment où l'on fixera un certain nombre de matières strictement obligatoires, en laissant le reste au libre choix des écoliers. A l'aide de ce principe, on pourrait maintenir l'art d'écrire en latin, au moins pour les élèves distingués et pour ceux qui se destinent à une profession savante.

Si ces vues étaient admises, voici comment je me représenterais l'organisation future de nos écoles. Comme bases fondamentales, deux langues obligatoires, l'une ancienne, l'autre moderne, soit par exemple le latin et l'allemand, le grec et l'anglais, comme on voudra. La langue moderne serait étudiée au point de vue de l'utilité pratique, pour être comprise et parlée, si possible était. La langue ancienne serait étudiée au point de vue moral et esthétique, et dirigée surtout vers la lecture des auteurs : l'une et l'autre langue d'ailleurs serviraient, bien entendu, par voie de comparaison à perfectionner la connaissance du français. Tous les exercices d'imagination et d'invention se feraient en français et seraient obligatoires pour tous, car, si tous ne sont pas tenus d'avoir du talent, tous doivent arriver à exprimer leurs idées avec correction et naturel. Il nous semble que l'enseignement ainsi limité ne serait pas trop chargé lors même qu'on y ajouterait, comme il est juste, l'histoire, la géographie et les sciences, le tout dans une mesure convenable et sans développemens exagérés. A côté et au-delà de ces matières

(1) Ce qui serait mieux encore, ce serait deux degrés de baccalauréat, l'un strictement obligatoire, le second *ad honores*, comme en Angleterre.

rigoureusement obligatoires, on appliquerait le principe du facultatif : d'abord aux exercices de style en latin, par exemple aux vers latins et aux discours latins, ensuite à la langue grecque. Les élèves forts et très distingués pourront en effet sans inconvénient, et en proportion de leurs forces, cumuler toutes ces études; mais les élèves ordinaires en sont accablés.

En même temps que, par la distinction du facultatif et de l'obligatoire, on déchargerait la masse des élèves d'études qui les surpassent, il faudrait encore que tout le monde, historiens et géographes, savans et philosophes aussi bien que lettrés, se fît un devoir de conscience de ramener au strict nécessaire (sauf aux plus brillans de pousser plus loin) la matière de leurs études. Pour notre part, nous n'hésiterions pas à donner l'exemple et à préparer un plan de réduction et de simplification de la philosophie qui laisserait place aux explications latines (et même grecques, si le grec reste obligatoire) portant sur les grands philosophes et moralistes de l'antiquité (1). De cette manière, la philosophie compterait encore pour une classe littéraire et déchargerait d'autant les classes antérieures. Le système Fortoul avait autrefois révolté tous les professeurs de philosophie, nous le premier, parce qu'il avait été institué dans l'intention d'abaisser et d'humilier la philosophie. Il avait été accompagné de la suppression de l'agrégation de philosophie, et par conséquent de toute vocation philosophique; enfin on avait rempli les classes de philosophie de tous ceux qui étaient incapables d'en faire d'autres, et les proviseurs, renchérissant sur le tout, poussaient les professeurs à n'être autre chose que des préparateurs au baccalauréat. Aujourd'hui, il nous semble qu'une simplification de l'enseignement philosophique qui se rattacherait à un plan général de réduction et de simplification de l'enseignement serait certainement bien accueillie par les professeurs de philosophie, eux-mêmes trop chargés et qui ont à peine le temps de traiter toutes les matières de leurs cours. Ils seraient les premiers à supprimer, pour le renvoyer à l'enseignement supérieur, tout ce qui touche par exemple aux controverses de la métaphysique, se bornant à la psychologie expérimentale, à la logique pratique, à la morale sociale, à la théodicée populaire, et en général tournant l'enseignement philosophique aux applications pratiques, en logique et en morale.

Il ne nous appartient pas de décider quelles réductions pourraient être opérées en histoire : c'est l'œuvre des hommes compétens;

(1) Pourquoi n'en ferait-on pas de même en histoire? — Les classes d'histoire et de philosophie viendraient ainsi au secours des classes de lettres, en compensation de ce que celles-ci perdraient par les langues vivantes.

mais nous sommes portés à croire qu'elles pourraient être très larges. Il faut enseigner solidement les grandes époques historiques, et laisser à l'étude personnelle le soin de combler les lacunes, car c'est une grande erreur de croire qu'il faille tout apprendre aux écoliers, comme si cela était possible. Il faut surtout leur inspirer le goût d'apprendre. Accumuler indéfiniment les matières d'enseignement, c'est semer l'ignorance. Pour la géographie, qui avait été trop négligée, on a eu raison de lui faire sa part, et de lui attribuer un enseignement spécial. Rien de mieux; cependant ici encore il faudrait de la mesure et de la sobriété. Une bonne géographie physique est la base de tout le reste. Celui qui aura dans les yeux et dans l'imagination la configuration précise du globe, notamment celle de l'Europe et de la France, — pourra y caser plus tard tous les faits géographiques particuliers. La géographie militaire et la géographie commerciale, qui sont les deux plus grandes applications de la géographie physique, n'ont pas besoin d'être enseignées au collége, et ressortissent aux écoles spéciales. Enfin chacun doit se borner; tel est le principe fondamental que tout le monde doit avoir devant les yeux. Que chacun veuille bien faire des sacrifices dans l'intérêt commun; ces sacrifices seront moins pénibles quand ils seront faits par tous à la fois, et quand le but bien démontré sera l'utilité publique.

On remarquera que dans les pages qui précèdent nous ne nous sommes pas placés au point de vue d'un système pédagogique plutôt que d'un autre. Nous n'avons pas opposé l'esprit scientifique à l'esprit littéraire, l'Allemagne à la France, la philologie à la rhétorique, nous n'avons pas pris part dans ces disputes où l'on s'irrite sans profit; nous sommes partis d'un fait positif, palpable, accessible à tous, supérieur à toute discussion, à savoir la nécessité d'apprendre les langues vivantes dans nos colléges, — fait qui lui-même est né, non d'une théorie quelconque, mais d'un autre fait implacable, la conquête et l'invasion. Il est inadmissible pour tout homme sensé que l'on puisse introduire une langue de plus dans nos études sans qu'on s'en aperçoive. La nécessité de certaines réductions était donc une conséquence inévitable. On peut contester au ministre de l'instruction publique telle ou telle suppression en particulier, on ne peut lui contester le principe. Pour nous, nous aurions peut-être été hardiment jusqu'à la suppression du grec comme obligatoire, nous fussions revenus à l'état de l'Université primitive ou à celle du XVIII[e] siècle; mais, si l'on reculait devant une telle mesure, il ne restait rien autre chose que de réduire les exercices écrits, du moins les exercices latins. On craint que la culture libérale ne soit sacrifiée aux études matérielles, — il faut commencer

par reconnaître qu'il y avait eu exagération dans le sens purement littéraire. Le peuple français est cultivé, mais il n'est pas instruit dans le sens réel du mot; on y manque généralement de notions positives et de raisonnement exact. Il n'y a donc nul inconvénient à ce que nos études fassent une part plus large que par le passé à l'instruction utile et pratique, et par compensation il est nécessaire de faire quelques sacrifices sur le superflu; je ne dis pas qu'il faille le faire sans regrets, mais il arrive bien souvent dans la vie qu'on est condamné à faire ce qui vous est pénible, et, parmi les sacrifices que les circonstances nous imposent, avouons que celui des vers latins n'est pas le plus douloureux.

Quant à ceux qui jettent un cri d'alarme, comme M. l'évêque d'Orléans, et déclarent la culture intellectuelle perdue en France, c'est une exagération tellement évidente qu'on ne peut l'expliquer que par la passion politique, heureuse de trouver un grief de plus contre le gouvernement de la république. Il serait en effet difficile de faire comprendre à quelqu'un de sang-froid que l'esprit sera moins cultivé en France parce que les auteurs anciens seront plus lus et mieux étudiés, et parce que l'esprit s'exercera un peu plus en français, un peu moins en latin. Ce sont là les deux points essentiels de la future réforme. Lecture des textes et exercices français, est-ce là de quoi crier à la barbarie? La culture intellectuelle ne s'est pas faite dans tous les temps de la même manière. Platon ne composait pas de vers latins; lui-même, s'il revenait parmi nous, serait peut-être profondément surpris que la musique ne fût plus la base de l'éducation, et de la trouver réduite au rôle si secondaire d'art d'agrément, tandis qu'elle était pour lui une des colonnes de l'état. L'argumentation a été considérée pendant des siècles comme la forme essentielle de l'éducation; c'est à l'école même de la scholastique qu'avaient été formés les vigoureux esprits du XVII[e] siècle qui l'ont renversée. Toucher à l'éducation sans besoin et par système, c'est témérité; mais y toucher sous l'empire d'une nécessité impérieuse, c'est prudence et sagesse. Est-il quelqu'un qui oserait prendre aujourd'hui la responsabilité de laisser la France dans l'ignorance des langues vivantes? Non, sans doute; mais qui veut la fin veut les moyens. Trois langues sont plus que deux; c'est une vérité difficile à contester. On ne saurait mettre dans un panier plus qu'il ne peut contenir; si vous y ajoutez d'un côté, vous ôterez de l'autre. Nous en sommes là aujourd'hui. Le problème ne peut être nié par personne : c'est à le résoudre que doivent d'un commun accord s'appliquer tous les bons esprits.

PAUL JANET.

# LE
# DÉPARTEMENT DES ESTAMPES
## A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

## II.

### LE CABINET DES ESTAMPES DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS XV JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE (1).

### I.

Depuis le jour où, grâce au zèle et à l'influence de l'abbé Bignon, la Bibliothèque du roi s'était vu assurer la possession sans trouble des lieux dont on avait d'abord travaillé si activement à l'évincer, — depuis que, maîtresse à l'hôtel de Nevers d'elle-même et de la place, elle n'avait plus qu'à poursuivre au grand jour les travaux d'installation presque furtivement commencés, le cabinet des estampes, plus qu'aucun des autres départemens peut-être, se trouvait en présence de graves difficultés à résoudre et d'un arriéré considérable à régler. Non-seulement sa récente indépendance lui imposait le devoir de substituer, dans la théorie aussi bien que dans la pratique, des lois fixes aux usages ou aux expédiens qui avaient pu suffire jusqu'alors, mais, avant même qu'elle fût séparée du département des imprimés, la collection des estampes s'était accrue de certaines séries dont il avait fallu, en raison des circonstances, ajourner le classement ou tout au moins la communication au public. C'est ainsi qu'une belle et volumineuse suite de dessins de botanique, transportée depuis 1718 du palais de Versailles à la Bibliothèque, attendait encore vers 1724 qu'une place lui fût faite

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre.

parmi les recueils en état d'être journellement consultés. Et pourtant, par la perfection du travail comme par l'intérêt scientifique qu'ils présentaient, ces dessins méritaient bien qu'on les mît au plus tôt en pleine lumière.

Après avoir appartenu à Gaston d'Orléans, aux frais de qui Nicolas Robert et quelques autres habiles peintres de fleurs les avaient exécutés en prenant pour modèles les plantes cultivées dans le jardin du château de Blois, ils étaient devenus en 1660 la propriété du roi, et depuis lors, par une sorte de droit d'habitude, la propriété temporaire de son premier médecin. Fagon, qui, comme dit Saint-Simon, « aimait la botanique et la médecine jusqu'au culte, » et qui en outre n'était pas d'humeur à « lâcher facilement ce qu'il tenait, » Fagon avait fini par user si bien et si complétement de ce privilége, que, même après la mort de Louis XIV, par conséquent après la fin de ses propres fonctions à la cour, il crut pouvoir transporter avec lui au Jardin des Plantes, dont il était resté le directeur, tous les dessins autrefois légués au roi par Gaston d'Orléans. Il continua d'en disposer pour ses études personnelles ou pour celles de ses amis sans s'émouvoir, à ce qu'il semble, des réclamations qu'on lui adressait parfois de Versailles, encore moins des plaintes provoquées dans le monde des savans et des artistes par cette longue confiscation. Sa mort seule put changer l'état des choses, mais le public en réalité n'y gagna rien, bien qu'après un court séjour dans le palais de Versailles la collection dont il s'agit eût été envoyée en 1718 par le roi à la Bibliothèque. Ce ne fut guère qu'à l'époque où le cabinet des estampes cessa d'occuper dans l'hôtel de Nevers les chambres où on l'avait d'abord relégué que chacun put librement examiner ces précieux dessins, dont le roi voulut en outre que la plus grande partie fût reproduite par la gravure. Plus tard, d'autres pièces du même genre, provenant de la collection du père Plumier, s'ajoutèrent à la série, et servirent à leur tour de modèles aux graveurs pour les grands ouvrages sur la botanique publiés sous le règne de Louis XV.

Ainsi, dans un nouvel ordre d'intérêts scientifiques, s'amassèrent à la Bibliothèque des documens aussi abondans, aussi sûrement instructifs que ceux dont les libéralités de Clément et de Gaignières avaient eu pour objet de populariser l'étude. Le cabinet des estampes, assez bien approvisionné déjà pour subvenir aux recherches archéologiques, se trouvait maintenant en mesure de pourvoir à d'autres besoins, et, quoiqu'une partie de ses collections primitives sur l'histoire naturelle ait cessé de lui appartenir depuis la fin du siècle dernier (1), ce qui lui reste sur la matière, tant en dessins

(1) Conformément à un décret de la convention en date du 10 juin 1793, 48 volumes

qu'en recueils gravés, suffit pour le maintenir de ce côté encore au niveau, sinon au-dessus, des plus riches dépôts publics.

Cependant la part faite à la science dans les accroissemens du cabinet des estampes ne s'élargissait pas si bien que l'art proprement dit dût en subir quelque préjudice. Tandis qu'en vue d'études toutes spéciales des séries nouvelles étaient constituées, celles qui existaient déjà s'augmentaient en proportion, se complétaient par l'adjonction de certaines pièces à l'œuvre d'un maître, quelquefois même par tout un ensemble d'estampes réunies ailleurs à force de soins et à grands frais. C'est ainsi qu'en 1731 la plus nombreuse collection de gravures qu'un curieux eût formée à Paris depuis Marolles, la collection du marquis de Béringhen, vint ajouter un appoint magnifique à la somme des richesses amassées déjà sur les rayons de la Bibliothèque, et renouveler à plus d'un demi-siècle d'intervalle l'admiration qu'avaient suscitée les raretés ou les chefs-d'œuvre livrés pour la première fois par Colbert aux regards des connaisseurs et du public.

Il semble d'ailleurs que la nouvelle collection qui prenait place parmi les recueils du cabinet du roi eût été, dans la pensée du premier possesseur, prédestinée de tout temps à ce voisinage. Sauf une centaine de portefeuilles ou de paquets contenant quelques milliers de pièces volantes, tout ce qui avait fait partie du cabinet de Béringhen se trouvait, au moment même où la Bibliothèque en reçut livraison, revêtu par avance de l'étiquette royale et pour ainsi dire de la livrée officielle. Quoi de plus simple dès lors et de plus facile que de ranger ces 579 volumes in-folio, reliés en maroquin rouge et aux armes de France, à la suite des volumes absolument pareils dans lesquels on avait réuni les estampes acquises de l'abbé de Marolles? Telle était, entre autres considérations, celle que Bignon faisait valoir avec une insistance particulière auprès du cardinal de Fleury, alors premier ministre, pour le déterminer à accepter l'offre de cession faite par l'évêque du Puy, fils et héritier de Béringhen. Quant à Béringhen lui-même, en habillant ainsi les recueils qui lui appartenaient, avait-il voulu épargner dans l'avenir à la Bibliothèque une dépense de temps et d'argent, — ou bien n'avait-il fait qu'user, pour l'ornement d'objets à son propre usage, du droit que lui conférait son rang dans la maison du roi, son titre de premier écuyer? Quoi qu'il en soit, ces volumes dont Bignon pressait le cardinal de Fleury d'ordonner l'acquisition se trouvaient prêts pour une mise en service immédiate et comme consacrés en fait par

de plantes peintes sur vélin et 620 feuilles représentant des types zoologiques furent, au mois d'août de la même année, livrés au Muséum d'histoire naturelle. En outre, quarante ans plus tard (le 22 octobre 1834), le même établissement acquit, par voie d'échange avec la Bibliothèque, la collection presque tout entière du père Plumier.

leurs dehors. Restait à en utiliser le contenu, les conditions d'achat une fois réglées, et à proposer environ 80,000 pièces à l'étude sans encourir le reproche d'un double emploi avec celles que le cabinet des estampes possédait déjà.

Un pareil reproche eût en réalité porté à faux, le caractère des pièces composant la collection de Béringhen n'ayant en général aucune analogie avec le genre d'intérêt qu'offre la collection de l'abbé de Marolles. Il semble même que le successeur de celui-ci, en se hasardant à son tour dans la carrière de curieux, ait eu à cœur d'éviter tout ce qui aurait pu servir de prétexte à une comparaison entre l'entreprise de l'abbé de Marolles et la sienne, et laisser soupçonner chez lui une arrière-pensée de rivalité. Rien de plus naturel d'ailleurs que cette diversité des résultats. Elle s'explique de reste, en dehors de tout parti-pris systématique, par la différence même des milieux où vécurent les deux iconophiles et par les inclinations propres à chacun d'eux.

Le premier écuyer du roi, ou, comme on disait par abréviation, « M. le premier, » n'avait ni les goûts ni les coutumes d'un érudit de profession. Saint-Simon, qui raconte tout au long sa querelle avec « M. le grand, » au sujet de la dépouille de la petite écurie et le procès qui s'ensuivit devant le conseil de régence, parle de lui comme d'un homme « aimé, estimé, considéré de tout temps et ayant beaucoup d'amis; » mais il ne donne nulle part à entendre qu'il cherchât dans l'étude du passé autre chose que des argumens favorables aux priviléges de sa charge et au succès de ses affaires présentes. Aussi Béringhen, en rassemblant des estampes à ses momens de loisir, ne songeait-il guère à faire acte d'archéologue. Il se préoccupait uniquement des jouissances que pouvait lui procurer l'art de son temps, soit qu'il satisfît en lui la curiosité du *dilettante*, soit que, par l'exacte représentation des personnages ou des choses, il alimentât ou ravivât les souvenirs de l'homme de cour. De là tant d'images des princes, des prélats, des grands seigneurs ou des gentilshommes français au XVII^e^ siècle, tant d'estampes sur des sujets de mœurs ou d'histoire recueillies à mesure qu'elles sortaient des ateliers des artistes, et pour ainsi dire à l'heure même où ceux-ci venaient de les achever; de là aussi l'incomparable beauté des épreuves et l'éclat avec lequel tous les grands talens de l'époque sont représentés, depuis leurs débuts jusqu'à leurs derniers efforts, dans cette collection formée par un homme qui ne marchandait pas plus sur la quantité des objets dignes d'être acquis que sur le prix dont il fallait les payer.

Sauf un certain nombre d'estampes appartenant aux écoles étrangères et au XVI^e^ siècle, on peut dire que les pièces provenant du cabinet de Béringhen résument tous les travaux, tous les progrès

accomplis dans notre école sous le règne de Louis XIV et pendant les premières années du règne de Louis XV. Elles permettent de suivre sans lacune comme sans équivoque l'histoire de cet âge d'or de la gravure nationale, et si quelques-unes d'entre elles ont en réalité une origine un peu antérieure, si les œuvres, par exemple, de Callot et de Michel Lasne figurent à côté de celles qu'ont signées plus tard Nanteuil et ses successeurs jusqu'à Drevet, le tout atteste d'autant mieux chez Béringhen la prédilection que lui inspirait à si juste titre l'habileté de nos graveurs.

Gardons-nous donc de voir dans les choix faits par Béringhen une preuve d'étroite intolérance. Ne devons-nous pas, après tout, à un amateur de cet ordre la même gratitude qu'à ceux dont les recherches ont été plus savantes ou les goûts plus éclectiques? Sans la clairvoyance et le zèle de l'abbé de Marolles, les monumens primitifs de la gravure que la Bibliothèque possède ne nous auraient pas été conservés; sans les soins pris par le marquis de Béringhen, sans sa bonne volonté tout au moins, les plus beaux spécimens de la gravure moderne auraient couru le risque d'être disséminés à leur tour ou de ne figurer dans la collection publique particulièrement intéressée à les mettre en lumière que sous des apparences imparfaites ou en nombre incomplet.

Les trente premières années du XVIII[e] siècle, marquées coup sur coup par les donations ou les acquisitions auxquelles les noms de Clément et de Gaignières, de Gaston d'Orléans et de Béringhen, sont restés attachés, ces années, plus fécondes encore que les années précédentes, avaient été pour le cabinet des estampes une période trop favorisée pour qu'un temps de stérilité relative ne succédât pas forcément à tant d'abondance. C'est ce qui arriva en effet. Pendant un quart de siècle, non-seulement aucun événement renouvelé de ceux dont nous avons indiqué l'importance ne vint, du jour au lendemain, ajouter le surcroît de quelques milliers d'estampes aux séries déjà constituées ou peupler en bloc les rayons vides, mais les occasions d'acquisitions, même partielles, se présentèrent aussi peu que les occasions de recueillir les dons de la munificence royale ou de la générosité privée. Tandis que les autres départemens s'enrichissaient de collections achetées par le roi ou léguées dans leur ensemble par ceux qui les avaient formées, tandis que le cabinet des manuscrits de Colbert, payé 100,000 écus au petit-fils du grand ministre, entrait tout entier à la Bibliothèque, ou lorsqu'un peu plus tard le département des manuscrits recevait à titre gratuit les précieux documens sur l'histoire de France légués par Lancelot, et le département des imprimés 11,000 volumes ayant appartenu à un autre membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le médecin Falconet, — le cabinet des estampes n'avait guère à

enregistrer que des emplettes sans conséquence, ou les cadeaux plus modestes encore que quelque employé ou fonctionnaire lui faisait de loin en loin.

Hélas! il faut bien ajouter que tout le mal pour le cabinet des estampes ne venait pas de ce temps d'arrêt dans les libéralités du dehors. Ce qui se passait à l'intérieur compromettait plus gravement le présent et l'avenir, puisqu'ici le déficit portait sur les biens acquis, sur les collections déjà formées, et que l'appauvrissement du cabinet était l'œuvre frauduleuse de celui-là même qui avait le devoir d'en conserver et d'en augmenter les richesses.

L'homme coupable de cette indignité se nommait Claude de Chancey. Prêtre du diocèse de Lyon et prieur de Sainte-Madeleine, il avait été nommé en 1731 garde des planches gravées et estampes, nous ignorons en récompense de quels services ou en vertu de quelles recommandations. Ce que nous savons seulement, c'est que quatre ans plus tard, le 2 juin 1735, on l'enfermait à la Bastille, sous l'accusation « d'avoir diverti quantité de planches et d'estampes, » et de les avoir « vendues à vil prix à différens particuliers en France et à l'étranger, » qu'au mois d'août suivant une décision souveraine convertissait cette détention préventive en un emprisonnement définitif, — qu'enfin le 13 novembre 1736 le prisonnier sortait de la Bastille, non pour recouvrer la liberté, mais pour être transféré aux Petites-Maisons.

Le choix d'un pareil lieu de réclusion n'explique-t-il pas jusqu'à un certain point les méfaits commis, et ne semble-t-il pas en caractériser le mobile? Peut-être cet abbé de Chancey n'avait-il été un voleur que parce qu'il était en réalité un fou. L'effronterie même avec laquelle il trafiquait presque publiquement du dépôt confié à ses mains permettrait de supposer qu'il n'avait pas plus conscience du châtiment qui pouvait l'atteindre que de sa propre déloyauté. Quoi qu'il en soit, et pour en finir avec ce triste épisode d'une histoire où nous n'aurons plus, Dieu merci, aucun souvenir de même sorte à consigner, on répara le mieux qu'on put les pertes subies, soit en saisissant les objets volés chez ceux qui s'en étaient faits les recéleurs, soit en remplaçant par des acquisitions nouvelles les estampes isolées ou les recueils qu'on n'avait pas réussi à retrouver. Sauf un certain nombre de cuivres provenant originairement de la succession de Callot et vendus par l'abbé de Chancey en Angleterre, d'où ils passèrent, vers la fin du XVIII^e^ siècle, dans les mains de divers marchands du continent qui les firent grossièrement retoucher, — sauf aussi quelques eaux-fortes hollandaises, — la plupart des planches gravées ou estampes si impudemment dérobées ne tardèrent pas à être réintégrées dans les collections de la Bibliothèque. Quant à la place devenue vacante par la révocation de l'abbé de

Chancey, elle fut donnée à un homme que sa probité, heureusement beaucoup plus sévère que son talent, rendait digne de l'occuper, — au peintre Charles-Antoine Coypel, déjà garde des dessins du roi, et qui se trouva ainsi cumuler avec ses anciennes fonctions celles que lui imposait son nouveau titre.

C'était la première fois d'ailleurs qu'un artiste de profession était appelé à prendre la direction du cabinet des estampes. Depuis 1720, époque de la constitution de ce cabinet en un département séparé de ceux qui comprenaient les livres imprimés et les manuscrits, trois gardes, — Le Hay, Ladvenant et l'abbé de Chancey, — s'étaient succédé dans la charge confiée maintenant à Coypel; mais, comme Clément, qui l'avait remplie avant eux, bien qu'avec des attributions un peu différentes et dans des conditions d'indépendance moins formelles, comme tous les fonctionnaires attachés au service des autres départemens, ils avaient été choisis en considération de certains mérites d'un ordre purement scientifique ou littéraire (1). Aucun d'eux ne possédait, au moment de sa nomination, l'expérience de l'art, j'entends les connaissances spéciales que donne la pratique. Si des études préalables avaient familiarisé chaque nouveau titulaire avec les questions de chronologie et d'histoire, ce qui concernait expressément la partie technique, l'authenticité ou la valeur intrinsèque des monumens recueillis, pouvait bien, le cas échéant, trouver sa clairvoyance en défaut.

Or Coypel, en sa double qualité de peintre et de graveur, offrait à cet égard des garanties dont on avait raison de tenir compte, quelque peu conformes aux traditions des maîtres que fussent d'ailleurs ses œuvres personnelles et sa manière. Ajoutons que le peintre d'*Adrienne Lecouvreur* et des *Aventures de don Quichotte* s'était donné à ses heures les apparences d'un homme de lettres, et qu'une vingtaine de tragédies, de comédies ou de poèmes sortis de sa plume pouvaient à la rigueur lui servir de laisser-passer dans la docte compagnie que présidait l'abbé Bignon. Il ne paraît pas néanmoins que le séjour de Coypel à la Bibliothèque ait rien produit du bien que l'on s'en promettait. Soit que les occupations ordinaires du garde des dessins aient nui forcément à la tâche que devait accomplir le garde des estampes, soit que les efforts pour effacer les traces des dilapidations commises par l'abbé de Chancey aient absorbé tout le temps et tout le zèle de son successeur, celui-ci ne

(1) Avant de prendre la direction du cabinet des planches gravées et estampes, — le premier en 1720, le second en 1723, — Le Hay avait appartenu au département des imprimés, et Ladvenant était commis, sous les ordres de De Boze, au cabinet des médailles, alors établi dans le palais de Versailles. Quant à l'abbé de Chancey, il est présumable qu'il ne fit partie du personnel de la Bibliothèque qu'à partir de 1731, époque de sa nomination aux fonctions de garde du cabinet des estampes.

laissa pas après lui le souvenir d'une réforme quelconque, d'une tentative de progrès même partielle. Coypel, avec son inconstance ordinaire, se dégoûta-t-il des fonctions dont il s'était trouvé inopinément revêtu? Quelque difficulté administrative survint-elle, qui troubla ou compromit la bonne intelligence entre lui et ses collègues? Toujours est-il qu'après une seule année d'exercice, il se démettait de sa charge, et, comme si l'épreuve une fois faite on eût craint de la renouveler, ce ne fut pas un artiste qui recueillit son héritage. Par un retour aux anciennes coutumes, on fit choix d'un érudit, d'un simple bibliophile même, employé depuis quelques mois au cabinet des estampes, et les choses n'en allèrent ni pis ni mieux. Delacroix, qui avait remplacé Coypel au commencement de 1737, se contenta de maintenir les collections du cabinet dans l'état où elles se trouvaient au moment où il en reçut la garde. Bien que sa gestion ait duré plus de treize années, les résultats en demeurèrent à peu près nuls, ou se réduisirent tout au plus à quelques améliorations de détail, à quelques innovations timides dans le classement des recueils et dans l'organisation du service.

Ce n'est qu'à partir de l'époque où Hugues-Adrien Joly entre en fonctions (mai 1750) que la vie semble se réveiller là où Coypel et Delacroix l'avaient, volontairement ou non, laissée s'engourdir. Une ère de progrès continu s'ouvre alors pour le cabinet des estampes sous la direction la plus féconde dont nous ayons, dans l'histoire de ce cabinet, à enregistrer les souvenirs, et bientôt des acquisitions judicieusement faites, des donations habilement provoquées, viennent accroître la collection royale, tandis que de sages mesures, en modifiant certains règlemens intérieurs, achèvent d'assurer le classement exact des pièces, d'en faciliter la communication et d'établir partout le bon ordre.

## II.

Le nouveau garde des estampes n'était pourtant ni un artiste initié par ses propres travaux à tous les secrets du métier, ni un savant rompu de longue main aux difficultés archéologiques. Homme du monde tout juste assez lettré peut-être pour rédiger en termes à peu près corrects une lettre officielle ou un rapport, mais très certainement homme de goût et d'esprit, Joly avait dû sa nomination à la bienveillance générale qu'inspirait sa personne, à l'amitié particulière de Coypel et à ses relations avec quelques personnages en haute situation à la cour. Restait maintenant pour lui à justifier par son zèle une faveur d'autant plus exceptionnelle que la jeunesse même de celui qui l'obtenait en dissimulait moins l'origine et le ca-

ractère (1). C'est ce à quoi Joly s'appliqua tout d'abord avec un plein succès. Nous avons dit dans la première partie de ce travail que, grâce à lui, les planches gravées et les estampes furent transportées de la salle à rez-de-chaussée, où elles se détérioraient depuis douze ans, dans un local plus vaste et plus salubre. En même temps une impulsion nouvelle était donnée aux travaux des graveurs chargés au nom du roi de reproduire les dessins de botanique qui avaient appartenu à Gaston d'Orléans, — en attendant que les planches déjà gravées, et « retenues, écrivait Joly, on ne sait pourquoi à l'imprimerie royale, » fussent, en 1768, réintégrées à la Bibliothèque, « leur véritable chef-lieu. » Les prêts au dehors, qui d'abus en abus avaient fini par être accordés presque à tous les solliciteurs, furent restreints à un petit nombre d'écrivains, de savans ou d'artistes, parmi lesquels il suffira de citer Buffon, Diderot, Daubenton et le peintre Bachelier. Un peu plus tard, il est vrai, Joly se verra obligé de satisfaire aux demandes d'autres emprunteurs, et de prêter tantôt « à M. le chevalier de La Ferrière, sous-gouverneur des enfans de France, et pour les princes deux volumes de portraits des anciens philosophes, » tantôt « à M^lle d'Ossun, sœur de M. l'ambassadeur d'Espagne, deux figures pour aider au costume dans la tragédie de *Tancrède,* que doit faire représenter cet ambassadeur, » — tantôt enfin « à M. le chevalier de Tourampré huit dessins des *Modes de France* pour une comédie anglaise à laquelle s'intéresse M^gr le duc d'Orléans; » mais, tout en s'exécutant de bonne grâce, tout en répondant avec déférence à certain billet entre autres par lequel Madame Victoire, fille de Louis XV, lui demande sans marchander d'envoyer à Versailles « toutes les estampes qu'il pourra trouver » pour l'amusement de son neveu malade, le jeune duc de Bourgogne, Joly prend minutieusement ses précautions pour assurer à la Bibliothèque la prompte restitution des objets prêtés, et, contrairement aux usages passés, il exige de ceux à qui il en fait la remise des reçus détaillés portant avec la description des pièces l'engagement de les rendre « au garde du cabinet, à sa première réquisition. »

La série de ces récépissés conservés aujourd'hui dans les papiers du département des estampes n'atteste pas seulement l'active sollicitude et la vigilance personnelle de Joly : elle constate aussi et photographie en quelque sorte le mouvement des esprits dans chacune des périodes dont se compose la seconde moitié du XVIII^e siècle. Au commencement, c'est-à-dire à l'époque où les *encyclopé-*

(1) Joly, né en 1718, n'était âgé que de trente-deux ans lorsqu'il fut nommé garde du cabinet.

*distes* sont à l'œuvre et où l'*Essai sur les mœurs* a déjà paru, les demandes de prêt, — qu'elles viennent de la cour ou de la ville,— expriment en général le goût des recherches scientifiques et une ardente curiosité pour tout ce qui se rattache à l'histoire de la philosophie et des philosophes. C'est à qui se munira avec le plus d'empressement de documens propres à élucider les questions techniques ou à consacrer la mémoire des savans, des moralistes, des métaphysiciens de tous les temps. Puis, quand le succès de *la Nouvelle Héloïse* et les premiers essais de jardins anglais ont popularisé du même coup le culte de la « passion » et celui de la « nature, » l'intérêt se détourne des images austères pour se concentrer sur les œuvres qui retracent les aventures des « amans illustres » ou les scènes de la campagne. Aux portraits d'Archimède et de Galilée, de Socrate et de Leibniz, succèdent les portraits, vrais ou supposés, d'Héloïse et d'Abeilard, de Laure et de Pétrarque; les recueils de pièces sur l'*Art de fondre les statues équestres* et sur l'*Art de tourner*, voire sur le *Métier à bas*, qu'avait tour à tour consultés Diderot, la *Physique sacrée* et les *Coutumes des nations anciennes*, que l'on expédiait naguère à Versailles, demeurent maintenant sur les rayons, d'où l'on retire incessamment, pour la satisfaction des grands seigneurs et des grandes dames, force *paysages* ou *pastorales*. Viennent les années voisines de la révolution et les tragédies *patriotiques* de Marie-Joseph Chénier, ce n'est pas seulement Talma qui, pour les besoins du théâtre, demande au cabinet des estampes le prêt des « figures représentant le roi Charles IX » ou « les habillemens du roi Henry VIII; » bien d'autres ennemis de la tyrannie veulent avoir sous les yeux les images des oppresseurs du peuple ou celles de ses libérateurs, et des graveurs à court de travaux, des marchands en quête d'une bonne opération commerciale, se disputent, suivant les cas, les modèles dont ils pourront se servir pour raviver, aussi bien que les odieux souvenirs de Sylla et des organisateurs de la Saint-Barthélemy, les souvenirs bienfaisans des Gracques et de Rienzi, de Guillaume Tell surtout, le mieux famé, le plus classique à ce moment des héros de la démocratie. Il va sans dire que, lorsque la terreur règne, les cliens du cabinet des estampes comme les œuvres qu'ils empruntent représentent de moins en moins des idées d'art et d'étude désintéressée. Tout se borne à quelques informations sollicitées ou fournies sur les personnages politiques contemporains, et le « citoyen garde, » qui, bien entendu, n'est plus Joly, n'a encore affaire aux *amateurs* ou aux curieux que pour leur livrer tantôt les portraits de Marat et de ses pareils, qu'il inscrit sur son registre comme ayant été « tirés du portefeuille des *Hommes de la révolution*, » tantôt le portrait de d'Espréménil, qu'un classement conforme à la justice de l'époque

avait naturellement relégué dans le portefeuille des *Scélérats* (1).

Il serait trop long de relever ici toutes les innovations utiles, toutes les prudentes mesures qui signalèrent l'administration du successeur de Delacroix; nous nous contenterons de choisir et d'indiquer celles qui eurent pour effet un accroissement notable des richesses du cabinet. L'acquisition en 1753 de la collection Lallemant de Betz mérite à ce titre d'être mentionnée, et, vu sa date même comme en raison de son importance, elle doit l'être en premier lieu.

La collection dont il s'agit est aujourd'hui généralement connue sous le nom de *Collection d'Huxelles*, bien qu'aucune preuve historique, que je sache, aucune probabilité même, ne justifie cette désignation. Leprince, il est vrai, dans son *Essai sur la Bibliothèque du roi*, publié en 1782, dit en parlant des estampes cédées trente ans auparavant à cet établissement par Lallemant de Betz, qu'elles « avaient appartenu au maréchal d'Huxelles; » mais comment concilier une pareille assertion avec l'*avis* très explicite imprimé lors de la mise en vente de ces estampes en 1727, — avis portant en propres termes que la collection proposée aux amateurs avait été « formée par M. Rousseau, auditeur des comptes, » et qu'elle était « restée dans la bibliothèque du même M. Rousseau jusqu'à sa mort? » D'où vient enfin que Joly, lorsque la Bibliothèque fut mise en possession de cette collection, dont il devait assurément connaître l'origine et l'histoire, ait écrit en tête du catalogue qu'il en dressa une note constatant que « M. Lallemant de Betz l'avait achetée 20,000 livres de M. Rousseau, » et qu'il n'ait dit mot du maréchal?

Peu importe au surplus. Que la tradition, à tort ou à raison, ait fait intervenir en ceci le nom du maréchal d'Huxelles, ce qui demeure hors de doute, c'est la cession directe au cabinet des estampes ou plutôt le don par Lallemant de Betz des recueils qui lui avaient appartenu, c'est par conséquent le droit que l'on a, quant à l'exposé des choses, de s'en tenir à ce souvenir principal. Cependant, comme les mœurs du temps ne permettaient pas qu'un cadeau fût offert au souverain par un de ses sujets autrement qu'à titre de legs, on convint que la donation proposée prendrait les apparences d'un échange, et que le donateur recevrait, en compensation des objets dont il faisait l'abandon, « le recueil des figures du *cabinet du roi*, » plus quelques exemplaires « des éditions imprimées au Louvre. » Il y avait loin du chiffre que représentaient alors ces ouvrages à la somme de 20,000 livres payée autrefois par Lallemant

(1) Le prêt au dehors des recueils ou des pièces appartenant au cabinet des estampes continua d'être autorisé pendant les premières années du XIXᵉ siècle. Vers la fin du premier empire, il devint le privilége exclusif de cinq ou six artistes ou hauts fonctionnaires. Aux termes des règlemens actuels, il est absolument interdit.

de Betz pour acquérir l'ensemble de sa collection, et si l'on songe que celui qui sacrifiait ainsi ses déboursés était un fermier-général, un homme accoutumé par état au respect superstitieux de l'argent, on ne peut qu'honorer davantage le désintéressement singulier dont il fit preuve et la libéralité de son procédé.

Les 80 volumes in-folio cédés au roi par Lallemant de Betz ont été conservés tels qu'ils étaient à l'époque où ils vinrent prendre place sur les rayons de la Bibliothèque. Ils ne contiennent pas moins de 7,390 estampes distribuées en deux séries, l'une de « portraits des hommes illustres qui ont vécu depuis le paganisme jusques et y compris l'an 1660, » — l'autre de pièces géographiques ou topographiques sur « les quatre parties du monde, » depuis les « états du Turc de Perse » et ceux du « Turc d'Afrique » jusqu'aux « antiquités et singularités » des diverses villes de France et de la « généralité de Paris. »

La première de ces deux suites, on le voit, ne faisait qu'ajouter un supplément à la série du même genre que Clément avait léguée au cabinet vers le commencement du siècle; mais la seconde lui apportait un ensemble de documens absolument nouveaux, recueillis en vue d'études toutes différentes de celles qu'avait entendu favoriser Gaignières lui-même, et par conséquent d'autant plus précieux. Aujourd'hui, à côté des riches collections topographiques que possède le département des estampes, et dont nous aurons l'occasion de parler plus loin, à côté de ces 5 ou 600 volumes dans lesquels on n'a cessé, depuis plus de cinquante ans, d'introduire des dessins ou des gravures de tout âge et sur tous les pays, la collection Lallemant de Betz peut paraître un peu chétive dans quelques-unes de ses parties, tout à fait insuffisante dans certaines autres. A l'époque où elle fut formée, elle avait au moins ce mérite de présenter réunis, suivant un classement méthodique, tous les élémens d'information dont les publications antérieures permettaient de disposer, tous les renseignemens plus ou moins sûrs qu'avaient légués à la génération présente les savans ou les artistes appartenant aux deux siècles précédens. Les cartes géographiques de Nicolas Sanson et de ses descendans, la *Cosmographie* d'André Thevet ou, dans l'ordre de la topographie et de l'architecture, les suites de pièces publiées par Châtillon et par Ducerceau, par Mérian et par Israël Silvestre, quelques autres recueils encore édités en Allemagne, dans les Pays-Bas ou en Italie, — tels étaient, il est vrai, en tant que corps d'ouvrages, les seuls travaux à peu près que l'on pût utiliser; mais en ajoutant aux estampes détachées de ces ouvrages celles qui, aux différentes époques, avaient paru isolément, en les rapprochant les unes des autres conformément à la nature des lieux ou au caractère des monumens représentés, le créateur de

la collection avait à la fois singulièrement élargi sa tâche et résolu, dans la mesure que comportaient le temps et le milieu où il vivait, un problème dont personne avant lui ne s'était même avisé de poser les termes.

Est-ce assez d'ailleurs de ne reconnaître aux pièces rassemblées ici que cette valeur et cette importance relatives? Quelque incomplète qu'on la juge et qu'elle soit en effet à certains égards, la collection Lallemant de Betz n'en fournit pas moins, même aujourd'hui, sur plusieurs points des éclaircissemens qu'on chercherait vainement dans des collections beaucoup plus vastes, et nous pourrions citer telles estampes rares, comme la *Grand' Salle du Palais*, à Paris, et la *Cité de Lyon*, gravées par Ducerceau, telles autres à peu près introuvables, comme les *Tableaux astrologiques* d'Antonio Carrarino, dont les épreuves se sont conservées dans ces volumes au grand profit de l'érudition moderne, ou tout au moins de notre curiosité.

Les études scientifiques, auxquelles la collection Lallemant de Betz ne devait cependant pourvoir qu'en attendant mieux, ont trouvé depuis et trouvent encore tout l'aliment nécessaire dans l'immense série de pièces historiques réunies par Fevret de Fontette, et lorsqu'en 1770 ces pièces, au nombre de plus de douze mille, devinrent la propriété du cabinet des estampes, elles y constituèrent d'emblée un fonds d'enseignement assez riche pour que les acquisitions faites depuis, — excepté, bien entendu, en ce qui concerne les événemens de la fin du dernier siècle, — ne l'aient pas très sensiblement augmenté.

Comme dans les recueils qui avaient appartenu à Lallemant de Betz, la part des portraits est considérable dans la collection de Fontette, sauf cette différence pourtant que les images admises ici sont exclusivement celles de personnages français. Quoi de plus naturel, puisque c'est l'histoire nationale, non pas une histoire universelle, que Fontette prétendait raconter aux yeux, pour ainsi dire, en la composant de la série chronologique des divers documens figurés? Les portraits de tous les hommes ayant joué un rôle quelconque dans cette histoire de notre pays, les estampes reproduisant tous les événemens militaires ou politiques, les faits épisodiques même, se rattachant au règne de chacun de nos rois, tels étaient les souvenirs qu'il voulait consacrer et les élémens qu'il se proposait de mettre en œuvre. Le plan arrêté par lui différait donc complétement de celui qu'avaient successivement adopté Clément et le premier possesseur de la collection Lallemant de Betz; il ne se rapprochait pas davantage du projet qu'avait réalisé Gaignières de dresser avec le crayon et le pinceau une sorte d'inventaire des monumens de la sculpture ou de la peinture nationale actuelle-

ment existans dans les églises ou dans les palais. D'une part, Fontette s'en tenait aux œuvres de la gravure; de l'autre, les progrès ou les variations de l'art français avaient beaucoup moins d'intérêt à ses yeux que les annales de la France même, que l'histoire de sa vie générale, de sa civilisation, de ses mœurs. En un mot, tout en cherchant ses informations et ses preuves ailleurs que dans les documens écrits, il procédait à la manière des bénédictins de Saint-Maur, et renouvelait sous une autre forme quelque chose de l'entreprise accomplie par les savans éditeurs de la *Collection des historiens de France* et de la *Gallia christiana.*

Par ses origines comme par ses aptitudes personnelles et les habitudes laborieuses de toute sa vie, Charles-Marie de Fontette était mieux que personne en mesure de mener à bonne fin une pareille tâche. Né à Dijon en 1710 dans une famille où se perpétuait depuis plus d'un siècle la tradition des études sérieuses et du généreux emploi de la richesse (1), pourvu dès l'âge de vingt-six ans d'une charge de conseiller qui, en le maintenant au rang qu'avaient occupé ses pères, lui imposait aussi le devoir d'allier à leur exemple les mérites de l'érudit et du lettré aux mœurs sévères du magistrat, enfin possesseur d'une admirable bibliothèque et doué d'une imperturbable mémoire, — il n'avait, pour édifier le monument auquel il devait attacher son nom, qu'à combiner les matériaux placés les uns à portée de sa main, les autres à des distances d'où sa fortune, aussi bien que son propre savoir, lui permettait de les attirer à lui.

Fontette toutefois, en composant sa collection, ne se bornait pas à rassembler des estampes et à les classer dans un ordre chronologique. A ces pièces historiques, collées sur des feuilles de papier portant chacune l'indication et la date du fait représenté, il ajoutait, en forme de commentaires, des observations manuscrites dont les termes peuvent quelquefois paraître un peu surannés, mais qui le plus souvent révèlent chez l'annotateur un jugement aussi sain qu'une connaissance approfondie des choses ou des personnages en cause. De plus, tout en poursuivant ce vaste travail d'iconologie, il préparait une nouvelle édition de la *Bibliothèque historique* du père Lelong, il en complétait ou en modifiait le texte suivant ce qu'il avait lui-même appris ou découvert, et, après quinze années d'application et de recherches, il publiait le premier volume de ce grand ouvrage ainsi refondu, — sauf à regretter modestement dans la préface, à s'accuser presque de n'avoir pas su faire mieux.

(1) Le bisaïeul de Fontette était ce Charles Fevret, conseiller au parlement de Bourgogne, dont un livre, le *Traité de l'abus*, est resté célèbre. Le fils de Charles Fevret, conseiller au parlement de Bourgogne comme son père et sous-doyen de sa compagnie, fonda la bibliothèque publique de la ville de Dijon.

Cette extrême probité scientifique ou plutôt cette humilité est au reste une des qualités distinctives de Fontette, une de celles qui caractérisent en toute occasion ses travaux. Il y a quelque chose de touchant dans la simplicité avec laquelle l'inscription placée par lui en tête de sa collection d'estampes rappelle l'honnête passion de l'homme et le dévoûment patriotique du savant. En parlant de son amour, de sa « tendresse » pour l'histoire de France et des « longs efforts » que son travail lui a coûtés, Fontette ne songe qu'à l'utilité des résultats, au profit qu'en pourra tirer autrui. Comme un de ses plus illustres devanciers dans la double carrière de magistrat et d'érudit, comme Étienne Pasquier lorsqu'il publiait ses *Recherches* au XVI^e^ siècle, il aurait pu dire : « J'écris ici pour ma France et non pour moi, » et certes ces deux mots « ma France » n'eussent fait qu'indiquer avec une stricte justesse l'objet des constantes préoccupations de sa pensée, des plus chères affections de son cœur.

Faut-il conclure de là que tout mérite la même confiance dans les documens dont se compose la collection de Fontette? Nous ne le prétendons nullement. Si les pièces gravées à partir de la seconde moitié du XVI^e^ siècle et représentant des faits ou des personnages contemporains ont par cela même une autorité, une authenticité incontestable, celles qui retracent des événemens survenus à des époques bien antérieures ne peuvent guère être considérées que comme des œuvres de fantaisie, des allusions plus ou moins ingénieuses aux sujets dont elles sont censées consacrer les souvenirs. Il est évident par exemple qu'une vignette exécutée à douze cents ans d'intervalle en mémoire du baptême de Clovis ne saurait nous renseigner fort utilement sur la vraie physionomie de la scène, ou qu'un *portrait* de saint Remy, donné pour tel par Crispin de Passe, n'est bon tout au plus qu'à nous apprendre comment au temps du graveur un évêque était vêtu. En outre, systématiquement ou non, Fontette supplée parfois au témoignage direct par l'interprétation détournée, au document qu'il n'a pu se procurer sur tel point historique par quelque équivalent de rencontre. C'est ainsi qu'une estampe de Goltzius représentant en réalité le *Jugement de Salomon* devient, faute de mieux, « Clotaire, roi de Soissons, faisant massacrer les enfans de Clodomir, son frère, » et que l'image anonyme d'un guerrier allemand du XVI^e^ siècle se convertit en un portrait de Samon, marchand franc, natif de Sens, « lequel, ajoute philosophiquement Fontette, élu roi des Sclavons en 650, renonça à la religion chrétienne pour s'accommoder au goût de ses nouveaux sujets. »

On pourra çà et là, surtout en ce qui concerne les premiers siècles de la monarchie française, rencontrer d'autres témoignages erronés ou suspects, mais on sera d'autant plus mal venu à s'y arrêter que

les conséquences en sont naturellement moins dangereuses. Personne ne sera tenté d'ajouter plus de foi qu'il ne convient à des compositions qui n'ont d'historique que le titre, à ces fantaisies de l'imagination ou du goût moderne sur des sujets empruntés tantôt aux âges légendaires, tantôt à des époques où, l'art de la gravure n'étant pas né encore, aucune information authentique, aucune image contemporaine ne pouvait être transmise à la postérité. En revanche, les renseignemens que la collection de Fontette contient à partir du règne de François Ier sont de nature à persuader les plus incrédules, à contenter les plus curieux. Estampes reproduisant les événemens de la place publique ou les cérémonies de la cour, sujets de guerre ou scènes de mœurs, satires politiques ou pièces d'imagerie populaire, tout ce qui peut faire revivre le passé et en divulguer jusqu'aux moindres secrets se trouve ici en pleine lumière et à sa juste place. Lorsque, près de cent ans plus tard, une autre collection formée sur un plan plus rigoureux encore et d'ailleurs riche de toutes les pièces postérieures au règne de Louis XV, lorsque la collection Hennin sera venue s'ajouter à celle-ci, il n'y aura plus dans l'*Histoire de France* par estampes constituée à la Bibliothèque aucun fait de quelque importance, aucun souvenir de quelque intérêt dont le public ne puisse trouver une image instructive ou tout au moins une utile mention.

## III.

L'entrée au cabinet des estampes des recueils qui avaient appartenu à Fevret de Fontette est un des épisodes les plus notables de l'histoire de ce cabinet au XVIIIe siècle; mais la mémoire doit être conservée d'autres bienfaits et d'autres bienfaiteurs, de Michel Bégon particulièrement, dont le nom mérite d'être associé à celui que nous avons rappelé dans les pages qui précèdent. Le rapprochement d'ailleurs est d'autant plus légitime que la collection Bégon et la collection Fontette prenaient place presque simultanément en 1770 sur les rayons de la Bibliothèque, et que les deux hommes qui les avaient possédées l'une et l'autre, qui maintenant en dotaient leur pays avec la même libéralité, s'étaient trouvés dès leur jeunesse également sollicités aux studieuses recherches par leurs propres goûts et par les traditions de leurs familles.

L'origine de la collection dont Bégon se séparait ainsi au grand profit du cabinet des estampes remontait à une époque assez éloignée déjà. « A force de mettre tous les jours quelque chose de nouveau dans mon cabinet, je m'aperçois qu'il commence fort à se remplir et que j'ai bien des choses fort belles, » écrivait en 1689

l'aïeul de celui qui devait un jour transmettre à la Bibliothèque ces mêmes « belles choses, » devenues successivement la propriété de son père et la sienne (1). Pendant vingt années encore, le premier possesseur de ce cabinet s'occupa sans relâche d'en augmenter les richesses, et après lui son fils et son petit-fils s'y étaient à leur tour si bien appliqués que, suivant l'état dressé au mois de mars 1770, Michel Bégon se trouvait en mesure de « transporter à la Bibliothèque du roi 24,746 pièces, dans le cas où sa majesté agréerait l'offre qu'il lui avait fait faire » par l'intermédiaire du comte de Saint-Florentin, et surtout à l'instigation de Joly. Le roi, bien entendu, n'eut garde de refuser; mais, pour sauver les apparences et pour procéder comme on avait agi déjà dans des circonstances à peu près pareilles, il voulut qu'une pension annuelle de 2,000 livres fût, aux termes d'un brevet en date du 4 mai 1770, « accordée audit sieur Bégon non à titre de paiement de sa collection, mais comme une récompense due au mérite et à la vertu. »

Les 25,000 pièces à peu près provenant de la collection Bégon n'ont pas été, comme les estampes qui avaient appartenu à Lallemant de Betz et à Fontette, conservées à la Bibliothèque dans leur ordre primitif, c'est-à-dire à l'état de série une fois constituée et formant un tout par elle-même. Distribuées aujourd'hui dans les œuvres des différens maîtres, elles sont reconnaissables encore à l'estampille que porte chacune d'elles et qui reproduit les trois premières lettres du nom du donateur; mais, sauf ce certificat d'origine, rien ne les signale à l'attention plus particulièrement que les gravures au milieu desquelles on les a introduites. Qui pourrait regretter d'ailleurs cette répartition de la collection Bégon dans les divers recueils dont se compose la collection générale? Les pièces qu'avait réunies Bégon, aussi bien que celles qui appartenaient autrefois à Beringhen, intéressent surtout notre école et l'histoire des talens qui l'ont honorée. Rapprochées des autres témoignages de ces talens en raison des lacunes qu'il s'agissait de combler, elles ont ainsi complété ou utilement accru l'œuvre de chaque peintre, de chaque graveur, tandis qu'elles seraient restées à peu près perdues pour une étude suivie comme à peu près stériles pour la gloire des

(1) Ce premier des Bégon, intendant de la marine à Rochefort, comme son fils le fut plus tard au Havre et son petit-fils à Dunkerque, ne consacrait pas seulement à la recherche des belles estampes les loisirs que lui laissaient ses fonctions. Il travaillait tout aussi activement à rassembler des médailles, des spécimens botaniques ou minéralogiques, bien d'autres curiosités encore, à ce point même que les événemens les moins propres en apparence à entretenir sa manie devenaient pour lui des occasions de la contenter. « Une femme, écrivait-il en 1695, étant accouchée d'une fille à deux têtes, je l'ai fait apporter ici et accommoder de manière qu'elle se conservera longtemps. J'en ai fait faire une figure de cire très ressemblante à l'original. » C'était, on en conviendra, pousser loin l'impartialité scientifique et le zèle pour toutes les raretés.

maîtres, si on les avait isolées des travaux dus aux mêmes mains et signés des mêmes noms.

Parmi les portefeuilles ou les volumes que Bégon cédait au roi, plus d'un néanmoins contenait autre chose que des planches gravées par des artistes français d'après les tableaux de leurs compatriotes. C'est ainsi que, par le fait même de cette cession, la Bibliothèque s'enrichissait d'une bien précieuse suite de dessins « tirés par les soins de M. de Nointel, ambassadeur du roi à la Porte, d'après les bas-reliefs du temple de Minerve, à Athènes, dans le temps que ce temple, renversé depuis par une bombe des Vénitiens, était encore dans son entier (1) : » recueil inestimable non pas, tant s'en faut, à cause de l'habileté du dessinateur employé par M. de Nointel, mais en raison des renseignemens qu'on ne trouverait nulle part ailleurs sur certaines figures ou certains groupes aujourd'hui anéantis et sur la disposition architectonique des sculptures qui décoraient le Parthénon avant que ce chef-d'œuvre fût ruiné au XVII[e] siècle par la guerre, au XIX[e] par ce que Byron a justement appelé un acte de « rapacité sacrilége (2). »

Si exceptionnelle qu'en fût l'importance, le don de ces dessins n'était pas d'ailleurs le premier que le cabinet des estampes eût reçu dans l'ordre des raretés archéologiques, le seul dont pussent profiter dès cette époque les artistes ou les amateurs spécialement voués à l'étude de l'antiquité. Depuis plusieurs années déjà, la libéralité du comte de Caylus avait assuré à la Bibliothèque la possession d'un grand nombre d'objets précieux. Tandis que le cabinet des médailles héritait en 1765 de la plupart des monumens que le savant antiquaire avait réunis dans sa riche collection, le cabinet des estampes, outre beaucoup de pièces isolées, recevait du même bienfaiteur certains beaux recueils formés ou acquis par lui. Les dessins d'après les sculptures du Parthénon entrés au cabinet des estampes avec l'ensemble de la collection Bégon s'ajoutaient donc en réalité à plus d'un document de même espèce. Si le moment n'était pas arrivé encore où le goût de quelques-uns pour l'art antique deviendrait, sous l'influence de David, une passion générale et presque une religion d'état, si, vers la fin du règne de Louis XV, les occasions d'étudier les exemples grecs ou romains ne laissaient pas, à la Bibliothèque comme ailleurs, de demeurer assez rares, ces

(1) Tels sont les termes d'une note manuscrite en tête du volume dans lequel ces dessins sont conservés. — Le marquis de Nointel remplit les fonctions d'ambassadeur du roi de France près la Porte de 1670 à 1678. On sait que la dévastation du Parthénon par les troupes vénitiennes que commandait le comte de Kœnigsmark eut lieu en 1687.

(2) Les spoliations auxquelles lord Elgin a eu le malheur d'attacher son nom ont été commises en 1814.

occasions du moins ne faisaient pas complétement défaut, et même de ce côté le cabinet des estampes était en mesure de fournir des renseignemens utiles aux artistes ou aux curieux.

Cependant la vente prochaine de la plus belle collection de gravures que depuis l'abbé de Marolles et Béringhen un amateur eût réussi à se former, la vente, annoncée pour le mois de novembre 1775, de la célèbre collection Mariette préoccupait trop justement le garde du cabinet des estampes pour qu'il pût songer dès lors à élargir beaucoup la nouvelle voie ouverte aux études par les dons de Bégon et de Caylus. Il s'agissait en effet d'empêcher au profit de la France, et, comme l'écrivait Joly, « pour l'honneur de la nation, » la dispersion des trésors accumulés pendant plus d'un siècle par trois générations d'iconophiles, dont le dernier, Pierre-Jean Mariette, mérite encore aujourd'hui le renom du connaisseur le plus délicat, de l'écrivain technique le plus savant que notre pays ait vu naître. Il fallait toutefois convaincre qui de droit de la nécessité d'un gros sacrifice pécuniaire, combattre d'avance la fin de non-recevoir que les ministres d'alors pourraient, à l'imitation du cardinal de Fleury, opposer aux sollicitations (1); Joly ne manqua pas de s'y employer de tout son cœur. Mémoires adressés au ministre de la maison du roi sous le titre de « raisons puissantes pour acquérir le cabinet de feu M. Mariette et le réunir à celui de sa majesté, » — rapports à Turgot, qui venait d'être nommé contrôleur-général des finances, — conférences quotidiennes avec le directeur de la Bibliothèque pour entretenir ou stimuler son zèle, — démarches personnelles auprès de Pierre, premier peintre du roi, auprès de Cochin et du graveur Lempereur, chargés tous trois d'examiner la collection et d'entrer en pourparler avec les héritiers de Mariette, — tout ce qu'il est possible d'écrire, de dire ou de faire en vue d'une heureuse solution, Joly le fait, le dit ou l'écrit, non sans quelque excès parfois de lyrisme dans l'expression ou tout au moins d'indépendance grammaticale, mais toujours avec une ardeur intelligente et une conviction qui rachètent amplement les imperfections de la forme. « On peut, écrivait-il au ministre Lamoignon de Malesherbes, on peut acquérir un diamant, une statue, un tableau, mais on ne pourra jamais, même à prix d'argent, rassembler un cabinet de dessins et d'estampes tel que celui de M. Mariette. S'il venait à être divisé ou transféré chez une puissance étrangère, la France perdrait pour toujours ce que le hasard, la fortune et le goût avaient pris plaisir à recueillir... Enfin, ajoutait Joly, quant à ce

(1) Lorsque, trente-cinq ans auparavant, l'achat pour le roi de la magnifique collection de dessins anciens formée par Crozat avait été proposé au cardinal de Fleury, celui-ci s'était contenté de répondre avec autant de naïveté au moins que de mauvaise humeur : « Le roi a bien assez de fatras; je n'irai pas encore en accroître la quantité. »

qui constitue la gravure, ses progrès, sa conservation, en un mot ce qu'elle a d'unique et de rare, M. Mariette a rassemblé ces miracles. Son cabinet passant dans celui du roi, il faudrait, pour ainsi dire, ne le communiquer que par permission expresse de sa majesté. » Par malheur, ni le roi, ni le garde du cabinet des estampes, n'eut à prendre ces précautions. Il fallut s'arrêter devant les prétentions des héritiers de Mariette que le succès d'une première vente composée seulement des doubles de la collection avait mis en goût de rêver, quant au prix qu'ils tireraient de cette collection même, fort au-delà du vraisemblable et du juste, et bien qu'au dernier moment les mandataires du ministre eussent été jusqu'à offrir la somme énorme pour l'époque de 300,000 livres, la vente en détail qu'on avait voulu prévenir fut irrévocablement décidée (1).

L'unique ressource était donc l'obtention d'un crédit qui permît à la Bibliothèque de s'approprier au moins une partie des pièces les plus importantes et d'enlever aux compétiteurs ces chefs-d'œuvre de la gravure, comme de son côté l'administration du Louvre devait s'efforcer de conquérir les principaux dessins. En réponse aux pressantes sollicitations de Joly, Turgot décida qu'une somme de 50,000 livres serait mise à la disposition du garde du cabinet des estampes, « afin d'augmenter ce cabinet des morceaux de première rareté qui se trouveraient manquer ou de ceux qui mériteraient d'être acquis à cause de la beauté supérieure des épreuves; » mais, quelque diligence qu'il crût avoir faite, Turgot accordait cette autorisation trop tard. Lorsque Joly reçut la lettre qui lui en donnait avis, huit jours s'étaient écoulés déjà depuis l'ouverture de la vente, et l'on devine avec quelle douleur le pauvre homme, durant ces huit premières vacations, avait vu adjuger à autrui, sans pouvoir même en disputer une seule, tant d'estampes précieuses dont il s'était promis d'enrichir notre dépôt national. Ce qui lui échappe ainsi pendant ces jours funestes, c'est un exemplaire, unique dans les conditions où il se trouve, des *Triomphes de l'empereur Maximilien,* « ce chef-d'œuvre, écrit tristement Joly, de la gravure en bois par le célèbre peintre Albert Dürer, » et qui n'est vendu que 900 livres; c'est un œuvre de Marc-Antoine, composé de plus de 700 estampes, « toutes de la plus grande beauté et en perfection d'épreuves; » ce sont encore bien d'autres morceaux de choix pointés d'avance sur le catalogue comme le butin réservé au cabinet

(1) La vente des doubles, qui eut lieu en janvier et en mai 1775, ne produisit pas moins de 69,000 livres. Quant à l'ensemble des dessins et des estampes que les héritiers de Mariette avaient refusé de céder au roi pour la somme de 300,000 livres, la vente qui en fut faite à partir du 15 novembre 1775 ne produisit qu'un chiffre inférieur de 11,500 livres à cette somme.

des estampes, et que le hasard des enchères dispersait maintenant entre toutes mains.

Passe encore lorsque ces admirables pièces ne quittaient la salle de vente que pour entrer dans quelque collection particulière. Tout espoir de les reconquérir un jour n'était point par cela même absolument perdu, et plus d'une fois en effet, avant la fin du dernier siècle comme dans le cours de celui-ci, certains monumens anciens de la gravure provenant du cabinet de Mariette ont pris à la Bibliothèque la place dont un fâcheux concours de circonstances les avait d'abord éloignés (1); mais pour les estampes devenues le lot de quelques grandes collections publiques, pour toutes celles par exemple qui, au lendemain de la vente, étaient allées s'immobiliser dans les musées de Dresde et de Vienne, qu'attendre de la fortune et de l'avenir? Le mal de ce côté restait sans remède, le préjudice irréparable. Bien qu'une fois maître du crédit que Turgot lui avait tardivement ouvert Joly se soit efforcé de regagner quelque chose du temps et des occasions perdus, bien que, entre autres acquisitions précieuses, il ait assuré à la Bibliothèque la possession de magnifiques épreuves, retouchées par le peintre lui-même, des principales planches gravées d'après les tableaux de Rubens (2), — la privation de l'ensemble des trésors qu'avait laissés Mariette n'en est pas moins la plus cruelle déception, la plus grande mésaventure dont le souvenir se rattache à l'histoire du cabinet des estampes. Si l'on jette les yeux sur le catalogue dans lequel figurent tant d'articles d'élite, tant de belles œuvres ou de raretés dignes de s'ajouter à celles qu'avait autrefois recueillies l'abbé de Marolles, on appréciera l'étendue de ce que Joly pouvait sans exagération appeler un « déplorable malheur pour le pays. »

## IV.

A défaut d'une compensation aussi introuvable d'ailleurs dans l'avenir que dans le présent, y eut-il du moins pour le cabinet des

(1) Ainsi en 1784 la mise en vente de la bibliothèque du duc de La Vallière permit au cabinet des estampes d'acquérir ce bel exemplaire des *Triomphes de Maximilien*, que Joly, huit ans auparavant, se lamentait d'être condamné à laisser passer. De nos jours encore, bon nombre d'estampes ayant appartenu à Mariette, et dont la provenance est constatée par la signature apposée sur le verso de chacune d'elles, ont été et continuent d'être ressaisies pour le cabinet des estampes au fur et à mesure des occasions. Toutefois combien d'autres pièces de même origine transportées en 1775 à l'étranger n'ont fait depuis lors ou ne feront que changer de destination sur place et ne repasseront jamais nos frontières!

(2) Les acquisitions faites à la vente Mariette par le cabinet des estampes donnèrent un total de 12,504 pièces.

estampes, vers la fin du XVIII[e] siècle, des dédommagemens à la perte qu'il venait de subir? Sans doute l'acquisition si involontairement manquée de la collection Mariette ne découragea pas Joly à ce point qu'il négligeât les occasions favorables qui pouvaient encore se présenter; mais ces occasions devenaient de plus en plus rares, et les résultats, si bons qu'ils fussent, de moins en moins comparables aux éclatans succès passés. Sauf 44 gravures italiennes du XV[e] siècle qu'un amateur, M. Bourlat de Montredon, avait eu l'heureuse fortune de découvrir à Constantinople, et qui, mises en vente après sa mort, furent acquises pour la Bibliothèque presque en même temps que la collection de plantes dessinées connue sous le titre de *Hortus Cellensis*, et plusieurs suites d'estampes ou de miniatures ayant appartenu au duc de La Vallière, — sauf encore un recueil des eaux-fortes de Rembrandt composé de plus de 700 épreuves, et acheté en 1784 au peintre Peters pour la somme de 24,000 livres, — on ne trouverait guère à citer des pièces d'un haut intérêt ou des œuvres d'art d'un grand mérite parmi celles qui entrèrent au cabinet des estampes depuis l'année 1770 jusqu'à la fin du règne de Louis XVI.

A plus forte raison, les années qui suivirent ne devaient-elles pas faciliter les transactions ou stimuler les libéralités privées. Le gouvernement d'alors, il est vrai, ne se fit pas faute de suppléer aux unes et aux autres par les confiscations et les saisies; mais on eut beau, à l'intention du cabinet des estampes, faire main basse sur les recueils, presque tous lacérés d'ailleurs, qui se trouvaient aux Tuileries ou à Versailles, sur 10,000 ou 12,000 gravures provenant des émigrés, et sur plus de 40,000 autres conservées dans divers couvens de Paris (1), — le tout n'arriva guère qu'à encombrer de doubles ou d'ouvrages sans valeur l'établissement qu'on prétendait enrichir.

Il en fut à peu près de même de ce que les victoires sur l'étranger lui procurèrent pendant les dernières années du siècle. Si plusieurs belles pièces faisant partie du cabinet du stathouder et rapportées de Hollande en 1795 ajoutèrent momentanément un appoint assez notable aux œuvres de certains maîtres, parmi les 21,700 estampes ayant appartenu aux jésuites établis à Cologne et les 3,000 estampes envoyées d'Italie, à peine, — suivant le témoignage de Joly fils, qui à cette époque avait succédé à son père, — s'en trouva-t-il quelques centaines qu'on pût considérer comme ne faisant pas double emploi avec celles que le cabinet possédait de longue date. Encore ces pièces d'élite ou du moins relativement utiles étaient-

(1) Nous ne comprenons pas dans ce chiffre les estampes formant la collection que M. de Tralage avait léguée à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, et dont la translation à la Bibliothèque nationale sera mentionnée un peu plus loin.

elles souvent en aussi mauvais état que le reste, c'est-à-dire « tachées, déchirées ou très faibles d'épreuve. » On ne saurait donc regretter beaucoup pour le cabinet des estampes l'obligation que les événemens lui imposèrent, vingt ans plus tard, de restituer à leurs anciens propriétaires les biens dont les conquêtes de nos armées l'avaient pendant quelque temps rendu détenteur. Sans parler de la question d'équité, il y avait là en réalité plutôt un allégement qu'un préjudice, la plupart des objets réclamés n'ayant guère fait qu'envahir la place réservée jusqu'alors aux œuvres d'un intérêt sérieux ou aux belles œuvres.

Pour nous en tenir d'ailleurs à ce que le département des estampes possède encore du contingent fourni par les réquisitions pendant la période révolutionnaire, deux collections seulement parmi toutes celles dont l'entrée remonte à cette époque nous semblent exiger une attention particulière, ou mériter au moins une mention. L'une, qui avait appartenu à l'ancien ministre émigré Bertin et que celui-ci avait exclusivement composée de pièces chinoises ou japonaises, est devenue le fonds d'une importante série à laquelle d'autres dessins ou d'autres gravures en bois originaires des mêmes pays ont ajouté et ajoutent encore d'année en année des supplémens précieux. L'autre, plus considérable par le nombre, puisqu'elle ne comprenait pas moins de 33,000 pièces, avait été formée par un conseiller au parlement de Paris, M. Nicolas de Tralage, et léguée par lui à la bibliothèque de Saint-Victor, où on l'avait prise avec le reste à l'époque de la suppression des couvens. Transportée au cabinet des estampes, cette volumineuse collection y introduisait un principe nouveau en ce sens que la classification en avait été faite non, comme d'ordinaire, au point de vue de l'art, de l'archéologie ou de l'histoire, mais dans l'intérêt des études relatives à la mythologie. Toute image de dieu, de déesse ou de héros fabuleux, qu'elle procédât du génie antique ou de la fantaisie d'un maître moderne, toute représentation allégorique, quels qu'en fussent la date, les mérites ou les formes, avait sa place dans ce vaste répertoire des fictions figurées, dans ce dictionnaire pittoresque de la fable, conçu à peu près et, sauf la différence des élémens, établi sur le même plan que le recueil historique de Fontette. En rassemblant ainsi des documens de toute provenance et d'une autorité fort inégale, la main de Tralage, il est vrai, se montrait plus active qu'intelligente, et préparait en réalité pour l'avenir une provision de matériaux bien plutôt qu'elle n'édifiait un monument; mais le travail accompli n'en avait pas moins une utilité véritable. La part une fois faite des doctrines plus impartiales que de raison qui l'ont inspiré, ce n'est que justice de reconnaître ce qu'il a en soi de profitable à un certain ordre d'études, et quels secours il

offre encore aujourd'hui à ceux qui savent en interroger les résultats avec discernement.

Tout ne s'était pas borné pourtant, durant la période révolutionnaire, à ces mesures prescrites par les lois nouvelles, à ces confiscations et à ces envois du dehors. Les terribles secousses qui, sur le sol de la France entière, venaient de jeter bas tant d'hommes et de choses, avaient eu leur contre-coup à l'intérieur de la Bibliothèque, et parmi les anciens fonctionnaires de l'établissement restés à leur poste comme parmi ceux qu'installait à tour de rôle l'administration girondine ou montagnarde, plus d'un était tombé victime de son passé ou de la situation que les événemens récens lui avaient faite. Tandis que Chamfort et le conventionnel Carra, revêtus tous deux après le 10 août du titre de bibliothécaire national, payaient de leur vie, au bout d'une année seulement d'exercice, la modération relative de leurs opinions ou de leurs actes (1), tandis qu'à la même époque Girey-Dupré, sous-garde au département des manuscrits, était condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, — le docte Van-Praët, alors au début de sa carrière, l'illustre abbé Barthélemy lui-même, malgré l'éclat de ses services et la majesté de ses soixante-dix-sept ans, son neveu, Barthélemy de Courçay, adjoint à la garde du cabinet des médailles, d'autres employés supérieurs encore étaient jetés en prison. Plus tard, c'est l'orientaliste Lefèvre de Villebrune, nommé bibliothécaire national sur la recommandation de Robespierre, que la chute de son sinistre patron et ses propres essais à la Bibliothèque de dictature terroriste entraînent à une démission trop bien justifiée aux yeux de tous, en attendant l'arrêt de proscription qui devait le frapper sous le directoire. Partout l'instabilité dans les procédés administratifs aussi bien que dans l'influence des hommes appelés à les employer, partout un régime d'anarchie, de violences contre les individus, remplaçant la sage discipline de l'ancien temps, et au milieu de ces perturbations ou de ces vengeances quelques efforts seulement tentés par d'obscurs survivans du passé pour défendre ce qui peut être préservé encore,

(1) Chamfort, arrêté une première fois en 1792 et relâché après une détention de quelques jours, fut de nouveau décrété d'accusation l'année suivante. A la vue des gendarmes chargés de s'emparer de sa personne, Chamfort, sous prétexte de quelques préparatifs, passe dans une pièce reculée de son appartement et décharge à bout portant sur son front un pistolet dont la balle lui fracasse une partie du crâne et lui crève un œil sans atteindre la cervelle. Désespéré de vivre encore, il se saisit alors d'un rasoir et se déchire la gorge à coups redoublés; mais la mort continue de se refuser à l'appel de ses mains furieuses. Elle ne vint pour lui qu'au bout de trois mois d'horribles souffrances. — Quant à Carra, on sait que, traduit devant le tribunal révolutionnaire avec vingt de ses collègues appartenant comme lui au parti de la Gironde, il les suivit sur l'échafaud, où ils montèrent le 31 octobre 1793.

pour maintenir un reste d'ordre à mesure que la tyrannie ou la sottise démagogique tend à bouleverser chaque service, à le désorganiser de plus en plus.

Il va sans dire que le département des estampes et le digne chef qui le dirigeait depuis près d'un demi-siècle ne pouvaient échapper ni aux agitations, ni aux périls survenus à cette époque dans les autres départemens et pour les autres fonctionnaires de la Bibliothèque. Naturellement désigné aux défiances du nouveau pouvoir par l'indépendance de son caractère comme par ses liaisons avec plusieurs personnages de l'ancienne cour, Joly avait été frappé l'un des premiers, et il n'eût pas même été besoin pour cela qu'un ingrat et un lâche attaché depuis quelque temps, grâce à lui, au cabinet des estampes, qu'un employé nommé Tobiezen-Duby prît la peine de le dénoncer. Ses antécédens bien connus suffisaient; mais le délateur avait ses raisons pour travailler à précipiter les choses. En provoquant dès le mois de septembre 1792, par une lettre adressée à M<sup>me</sup> Roland, la destitution de Joly « comme un juste châtiment de son aristocratie, » il n'entendait pas, une fois le coupable puni, se contenter de cette satisfaction stérile. Il fallait pour achever la justice que la place devenue vacante lui fût donnée, à lui, et non à un autre. « Vertueuse citoyenne, écrivait-il, cette place m'appartient de droit. Je suis orphelin,... je suis marié; mais je n'ai pour tout bien que 300 livres de rente et mon emploi de 800 livres. Mon père a été interprète à la Bibliothèque nationale... et je suis le continuateur et l'éditeur de plusieurs ouvrages nationaux qu'il a laissés... Enfin je suis patriote avant le 10 août, Brissot le sait. Citoyenne, avec ces titres, mériterais-je le passe-droit dont je suis menacé? »

Il ne paraît pas que la valeur de ces titres ait été jugée, par la femme du ministre de l'intérieur ou par ses amis, aussi rare que l'aurait voulu faire croire celui qui les présentait. D'ailleurs le plus considérable des ouvrages « nationaux » dus à la plume de Tobiezen-Duby le père et aux soins de son fils n'était autre qu'un livre publié deux ans auparavant par le solliciteur lui-même sur les *monnaies des barons et des prélats de France*. Peut-être n'y avait-il pas là de quoi démontrer très clairement le républicanisme prématuré d'un patriote qui se vantait d'avoir fait ses preuves au temps de la royauté. Quoi qu'il en soit, ce triste intrigant n'obtint que la moitié du succès qu'il s'était promis. Il réussit bien à faire expulser Joly, il eut la consolation encore de voir le fils de cet « aristocrate » perdre, en sa qualité de complice des crimes reprochés à son père, la place d'adjoint à la garde du cabinet des estampes qu'il occupait depuis plusieurs années et même aller grossir le nombre des pri-

sonniers de la Conciergerie; quant à lui, il n'en demeura pas moins, malgré tout, simple employé comme devant. Pour se dédommager de sa déconvenue, Tobiezen-Duby ne manqua pas, il est vrai, d'injurier dans d'ignobles pamphlets la « vertueuse citoyenne » dont il avait en vain recherché la protection, et qui maintenant n'était plus pour lui que « la femme Roland; » mais la succession de Joly et même celle de Joly fils, sur laquelle Tobiezen-Duby s'était rabattu en désespoir de cause, furent recueillies par d'autres mains que les siennes. Voilà en somme à quels résultats tous ses efforts avaient abouti, et, pour comble d'infortune, l'héritier qu'on lui préférait appartenait comme lui à la classe des employés inférieurs de la Bibliothèque, sans se recommander d'ailleurs par des aptitudes personnelles beaucoup plus remarquables, ni par de plus brillans états de service.

Le nouveau garde toutefois avait sur son compétiteur évincé l'avantage d'être un honnête homme. Si, pendant les trente mois à peu près que dura la gestion de Bounieu, le successeur de Joly, on ne trouve à relever aucun progrès notable, aucune tentative même digne d'être mentionnée, on ne peut non plus y découvrir l'indice d'une témérité ou d'une négligence quelconque dans l'administration et dans la surveillance du dépôt « confié par la nation. » Le soin scrupuleux au contraire avec lequel Bounieu inscrit sur son registre, jour par jour et presque heure par heure, jusqu'aux moindres incidens qui se produisent, jusqu'à la plus minime dépense qu'exigent les besoins du département, — d'autres témoignages matériels encore attestent chez lui, à défaut des hautes qualités de l'intelligence, beaucoup de bon vouloir et de bonne foi. A peine pourrait-on lui reprocher le naïf mouvement d'amour-propre qui le porte, aussitôt qu'il est entré en fonctions, à faire rechercher et acquérir pour en composer son œuvre une douzaine de mauvaises estampes en manière noire d'après ses propres tableaux : à cela près, tout, pendant ces deux ans et demi de direction négative ou, si l'on veut, d'interrègne, se borna fort heureusement au maintien des choses, telles que l'ancien régime les avait établies. Jusqu'aux ornemens et aux emblèmes réputés ailleurs séditieux, jusqu'à ces reliures *aux armes* que dans d'autres collections publiques on avait commencé de détruire avant qu'un décret de la convention défendît « de mutiler les livres imprimés ou manuscrits sous prétexte de faire disparaître les signes de la royauté ou de la féodalité (1), » — tout fut préservé, tout demeura dans son état normal et à sa place. Aussi lorsqu'en 1795 Joly fils, par une sorte

(1) Loi du 24 octobre 1793.

de restauration domestique, se vit appelé au poste que son père, déjà presque octogénaire et à demi frappé de cécité, ne pouvait plus reprendre, il se trouvait et il retrouvait le département lui-même dans les conditions matérielles où ils eussent été l'un et l'autre si nul changement politique ne fût survenu. Il semblait que ce qui s'était passé dans l'intervalle n'avait eu d'autre résultat que de substituer une nouvelle étiquette à l'inscription autrefois placée sur la porte du cabinet des estampes du roi, et quand deux ans plus tard, en 1797, Joly acquérait, pour la somme de 3,000 livres, l'œuvre fort peu démocratique assurément du graveur Jacques-Philippe Lebas, que faisait-il, sinon continuer l'application des principes dont il avait depuis sa jeunesse reçu la tradition?

Cependant cette même année 1797 allait être marquée par un événement tout autrement mémorable, par une découverte aussi importante pour l'histoire de l'art lui-même que pour l'honneur du cabinet des estampes. On sait avec quelle passion l'Allemagne et l'Italie se disputaient la gloire d'avoir donné naissance à l'inventeur de la gravure, et dans combien d'écrits, surtout depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle, ces revendications en sens contraire s'étaient poursuivies sans néanmoins aboutir à aucun résultat décisif, à la production d'aucune preuve. Forts du témoignage de Vasari, les érudits italiens tenaient pour l'orfèvre florentin Maso Finiguerra, et pour la tradition qui lui attribuait la découverte de l'art (1). De leur côté, les Allemands, et Heinecke avec plus de hauteur que personne, s'étonnaient qu'on défendît une pareille cause sans pouvoir avec certitude « présenter au public la moindre estampe de ce fameux Finiguerra, » tandis qu'on n'avait en Allemagne que l'embarras du choix entre les pièces authentiques gravées par Martin Schoëngauer et par quelques-uns de ses contemporains ou de ses prédécesseurs. La question était de savoir toutefois si ces estampes, dont les plus anciennes portent le millésime 1466, avaient en réalité précédé les estampes italiennes non datées, et si quelques-unes de celles-ci ne devaient pas, en raison des caractères mêmes du travail ou par le rapprochement de certains témoignages historiques, faire justice des prétentions de l'Allemagne.

Les choses en étaient là lorsque, au commencement de son séjour à Paris en 1797, le garde du cabinet de Parme, le savant abbé Zani, crut reconnaître parmi quelques vieilles estampes italiennes

(1) Il va sans dire qu'il n'est question ici que de l'impression des planches gravées en *creux*. Le secret de tirer des épreuves sur un bloc de bois gravé en relief était populaire dès les premières années du XVe siècle, ainsi que le prouvent, entre autres monumens datés, la *Vierge de 1418*, à la bibliothèque de Bruxelles, et le *Saint Christophe de 1423* dans la collection de lord Spencer.

conservées dans notre Bibliothèque nationale une épreuve sur papier d'une plaque d'argent, d'une *paix* (1) représentant *le couronnement de la Vierge*, gravée et niellée par Maso Finiguerra pour le baptistère de Saint-Jean, à Florence. Or cette *paix*, — les registres du baptistère en font foi, — avait été livrée en 1452 par l'orfèvre florentin, qui avait reçu alors le prix fixé pour la rémunération de son travail. Zani se rappelait le fait, et de plus il avait eu l'occasion de voir assez récemment à Livourne, dans la collection Seratti, une contre-empreinte en soufre de la composition gravée sur la plaque originale. L'épreuve sur papier qui venait de frapper ses regards avait donc, à quelques jours près, le même âge que cette épreuve en soufre. Il fallait nécessairement que Finiguerra l'eût tirée avant l'opération de la niellure, c'est-à-dire avant l'introduction dans les tailles de l'émail noir qui devait s'y incruster; il fallait qu'il l'eût prise au moment où les travaux de gravure proprement dite étaient seuls terminés, par conséquent à une époque antérieure à la fin de cette année 1452, signalée dans les archives du baptistère comme la date de l'achèvement et de la livraison de l'ouvrage. Il fallait enfin que cette petite feuille de papier, déjà vieille de plus de trois siècles, eût été imprimée à Florence quatorze ou quinze ans plus tôt que l'estampe allemande au burin la plus ancienne, de l'aveu même de Heinecke et des siens.

On devine l'empressement de Zani à rechercher tout ce qui pouvait convertir ses suppositions en argumens positifs et sa secrète espérance en certitude. Quelle joie pour lui, qui n'avait cessé de soutenir la cause de Finiguerra avec plus de zèle et de conviction qu'aucun de ses compatriotes, mais avec une conviction tout instinctive, quel surcroît d'honneur pour l'Italie, s'il arrivait à produire la preuve irrécusable de la justesse de ses pressentimens et de la vanité des prétentions élevées par les Allemands! Le moyen pourtant dans une conjoncture aussi grave de se fier uniquement à ses souvenirs? D'ailleurs crier victoire avant l'heure, n'eût-ce pas été s'exposer au danger de recevoir plus tard quelque péremptoire démenti ou de céder involontairement ses droits à quelque survenant en humeur de se faire valoir? Zani sut attendre en silence le jour où il pourrait sans péril proclamer sa découverte; mais lorsque ce jour fut arrivé, lorsqu'un dessin fait sur sa demande à Florence d'après la *paix* même du baptistère lui eût permis de constater l'identité absolue de l'épreuve avec l'œuvre originale, — sauf la reproduction de celle-ci en sens inverse et par conséquent dans le

(1) Il est d'usage de désigner ainsi une plaque de métal que, dans les messes solennelles, le célébrant, pendant qu'on chante l'*Agnus Dei*, donne à baiser aux membres du clergé et aux fidèles en adressant à chacun d'eux ces paroles : *Pax tecum*.

sens nécessaire d'une impression directe, — adieu la possession de son secret et de soi-même, adieu toute précaution conseillée d'abord par la prudence, toute crainte de susciter des compétiteurs ou d'être arrêté par une objection! Rien de plus naïvement enthousiaste, mais d'un enthousiasme bien légitime après tout, que le récit fait par Zani lui-même de ses émotions au moment où, toutes les preuves recueillies, il se sentit enfin en mesure de divulguer sa découverte. « Ma plume, dit-il, est impuissante à décrire ce que j'éprouvai pendant cet instant fortuné... Mon cœur nageait dans un océan de félicité inconcevable... Je fis part de ma trouvaille à M. Joly, l'homme le plus aimable que je connaisse et le très digne garde du cabinet de Paris, aux employés sous ses ordres, à plusieurs amis parmi lesquels se trouvait le célèbre M. Denon, qui voulut dessiner mon portrait dans l'attitude même où il m'avait vu, la loupe à la main et les yeux fixés sur cette chère petite feuille de papier (1). »

Un employé alors très jeune du département des estampes, qui devait, quarante-trois ans plus tard, en devenir le conservateur, M. Duchesne, assistait à cette scène des confidences finales, et il l'a racontée à son tour. « Il serait difficile, écrivait-il dans son *Essai sur les nielles*, de peindre la joie de l'estimable abbé Zani au moment où, ayant acquis la certitude de sa découverte, il s'empressa de nous en faire part. Cet excellent homme était tellement sourd qu'il entendait à peine les complimens qu'on lui faisait;... s'exprimant avec beaucoup de difficulté en français, il cherchait par momens à se faire mieux comprendre en parlant italien; puis, pour s'exprimer mieux encore, il se servait de phrases latines que sa prononciation rendait presque inintelligibles, ou d'expressions techniques,... *niello, niellare, niellatore,* dont le sens ne nous était pas connu, — le tout entremêlé d'exclamations joyeuses... L'agitation dans laquelle était l'abbé Zani devait paraître d'autant plus singulière que depuis six mois qu'il venait, tous les jours, travailler à la même place, son infirmité le rendait semblable à un terme, et l'empêchait de prendre part à rien de ce qui se passait autour de lui... Je n'oublierai jamais la scène que produisit l'état d'enthousiasme où se trouvait ce digne abbé Zani. Elle m'a frappé si fortement qu'après plus de vingt-cinq ans elle est encore parfaitement présente à mon esprit. »

Un pareil événement était en effet de nature à laisser de profonds souvenirs. Grâce à la découverte de Zani, cette question de priorité, si longtemps débattue, se trouvait définitivement tranchée, et la re-

(1) *Materiali per servire alla storia dell' incisione*, p. 49 et suiv.

nommée légendaire de Finiguerra désormais fondée sur un témoignage irréfragable. Dira-t-on que, depuis le jour où le chef-d'œuvre conservé au cabinet des estampes a reçu cette consécration éclatante, deux ou trois autres découvertes ont été faites, qui tendraient à dédommager l'Allemagne de l'échec qu'elle avait subi? Nous ne songeons nullement à nier que la gravure, en tant que procédé matériel, ait pu être pratiquée par des artisans de Nuremberg ou d'Augsbourg à l'époque ou même un peu avant l'époque où Finiguerra travaillait à Florence. Certains essais de grossière imagerie assez récemment remis en lumière (1) ne laissent pas en ce sens de mériter quelque attention; mais qu'y a-t-il là qui intéresse l'art à proprement parler? La curiosité tout au plus ou le rigorisme archéologique y trouverait son compte. Qu'importent donc les trouvailles de cette espèce faites ou à faire, les démentis que la production de quelque méchante image antérieure à l'année 1452 aura pu ou pourra donner en apparence à la gloire du maître florentin et à la sagacité de Zani? L'épreuve de la *paix* que possède la collection de France n'en est et n'en demeurera pas moins le plus ancien monument de l'art, comme Finiguerra est en réalité l'inventeur de la gravure, puisqu'il a su le premier en deviner, en révéler les ressources et élever un simple procédé industriel à la hauteur d'un moyen d'expression pour le beau. Que la *paix* de Florence, si l'on n'a égard qu'à la stricte chronologie, ne doive pas être considérée comme une œuvre absolument sans précédens, comme le spécimen unique des essais primitifs du métier, cela est possible; toujours est-il qu'aucune des tentatives antérieures ou contemporaines, aucune pièce, allemande ou non, appartenant à l'époque des incunables, ne permettrait de soupçonner ce que nous montre cette estampe si justement célèbre. Donc celui qui l'a faite, loin de rien usurper, a légitimement tout conquis.

En ôtant ainsi tout prétexte aux hostilités présentes aussi bien qu'aux contestations futures, Zani ne faisait pas seulement que rétablir les titres d'un grand artiste, ou qu'assurer à notre collection nationale un privilége dont aucune collection rivale n'arriverait jamais à la déposséder. Grâce à lui, les pièces analogues par le caractère du travail à cette estampe précieuse entre toutes se trouvaient désormais former une classe à part dans la série des monumens anciens de la gravure, et les nielles, confondus jusqu'alors au cabinet des estampes avec les premiers ouvrages exécutés suivant les procédés de la taille-douce, devenaient pour les artistes comme

(1) Une *Flagellation* par exemple, portant la date de 1446, décrite par M. Renouvier, et une *Vierge* de 1451, qui faisait partie de la collection Weigel, vendue il y a quelques mois à Leipzig.

pour le public un objet d'études toutes nouvelles, une source de révélations d'autant plus intéressantes que, depuis l'abbé de Marolles jusqu'à Mariette lui-même (1), aucun curieux, aucun érudit ne s'était avisé de porter son attention sur ce point. La lumière une fois faite, n'était-ce pas un devoir pour le garde du cabinet de distraire des divers recueils où elles figuraient ces pièces de nature homogène, de les rassembler comme on avait déjà rapproché les unes des autres les vieilles pièces xylographiques ou les estampes en camaïeu?

De là l'inappréciable suite qui, avec les acquisitions faites plus tard, ne comprend pas aujourd'hui moins de 136 nielles. Composée en majeure partie de ceux qui avaient appartenu à Marolles et dans lesquels il n'avait pas su reconnaître les produits d'un art particulier, augmentée depuis le commencement du siècle où nous sommes par les soins de M. Duchesne, qui s'était spécialement appliqué à la recherche et à l'étude de ces œuvres primitives, enfin enrichie tout récemment de plusieurs pièces dignes d'avoisiner les délicates raretés recueillies à d'autres époques, — la collection des nielles conservés à la Bibliothèque nationale est sinon la plus nombreuse, au moins la plus belle et la plus variée que l'on ait encore réunie. Même sans compter la *paix* de Finiguerra, qui suffirait à elle seule pour mettre hors pair le cabinet où elle se trouve, une pareille série défie toute comparaison avec les collections du même genre que l'on a formées ailleurs, à l'imitation de la nôtre et à la lumière des enseignemens publiquement fournis par Zani après sa découverte. Ce n'est pas un mince honneur pour le cabinet de France d'avoir été à la fois le théâtre prédestiné à cette découverte et le premier centre des efforts qui devaient la féconder.

Les dernières années du XVIIIe siècle, bien qu'elles n'aient été signalées par aucune acquisition importante au dehors, marquent donc dans l'histoire du département des estampes une phase de progrès et en un certain sens d'accroissement, puisque des richesses si longtemps ignorées ou négligées viennent, à partir de ce moment, s'ajouter à celles dont le prix et l'utilité avaient été reconnus dès l'origine. Est-ce pour compléter de ce côté les récentes conquêtes, est-ce dans l'espoir de découvrir encore quelque filon caché que Joly fils entreprit de dresser à nouveau un inventaire détaillé de tout ce que possédait le département? Toujours est-il que

(1) La correspondance de Mariette avec le chevalier Gaburri nous apprend qu'il faisait de son mieux pour se procurer quelques renseignemens sur Finiguerra et sur ses travaux, mais elle ne prouve pas qu'il songeait à établir une distinction entre les épreuves de nielles et les épreuves tirées sur des planches formellement gravées en vue de l'impression.

le remaniement des anciens répertoires, inventaires ou catalogues, et la vérification rigoureuse de chaque recueil à porter sur le nouvel état occupèrent à peu près exclusivement le temps qui s'écoula depuis la réintégration de Joly jusqu'aux premières années de l'empire. Quelque profitable au bon ordre que pût être une pareille besogne, elle ne suffisait pas cependant pour prévenir désormais toute incertitude dans les procédés de répartition et par conséquent dans les recherches. Restait à établir un classement méthodique permettant de grouper, en raison des services particuliers qu'ils étaient appelés à rendre, les ouvrages de chaque espèce actuellement existans et de rattacher à telle série fixe les volumes ou les pièces qui pourraient survenir. Sans doute on n'avait pas attendu ce moment pour subordonner à certaines règles la distribution des différens recueils composant l'ensemble de la collection. Pour ne parler que des tentatives les plus récentes, on avait senti, vers 1783, la nécessité de mettre en pratique les principes posés par Heinecke dans son livre sur la matière (1), et Hugues-Adrien Joly avait essayé à cette époque de faire prévaloir dans le département qu'il administrait un système de classification moins arbitraire ou moins équivoque que celui dont ses prédécesseurs et lui-même s'étaient à peu près contentés; mais, à peine entreprise, la réforme n'avait pu être poursuivie, et il avait fallu que vingt années se passassent avant qu'elle arrivât à produire tous ses fruits. Par une coïncidence singulière, c'est précisément avec le XIX<sup>e</sup> siècle que s'ouvre pour le département des estampes cette ère de perfectionnement, d'achèvement en quelque sorte, et que la réorganisation dont nous avons à indiquer l'esprit vient compléter, au point de vue de la discipline intérieure et du service, les progrès qui avaient eu jusqu'alors pour effet principal l'accroissement numérique ou la richesse intrinsèque des collections.

HENRI DELABORDE.

(1) *Idée générale d'une collection d'estampes*, Leipzig 1771.

# J.-R. THORBECKE

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LE GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE AUX PAYS-BAS.

I.

Le 4 juin dernier, la Néerlande a perdu le plus éminent de ses hommes d'état, celui qui a le plus contribué à l'avénement dans ce pays du régime strictement parlementaire. J.-R. Thorbecke n'était guère connu que de nom à l'étranger. Pour bien des raisons, la Néerlande est trop ignorée au dehors : le royaume est petit, la langue difficile, rarement étudiée, et les Néerlandais ne se donnent pas beaucoup de peine pour attirer l'attention sur eux. Peut-être ont-ils tort, peut-être auront-ils plus tard lieu de regretter l'espèce d'indifférence, mélange de fierté légitime et d'indolence, qu'ils professent pour l'opinion de l'Europe, qu'ils ne secouent du moins qu'au jour où leur intérêt national est directement en jeu. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'étranger gagnerait souvent à les voir de près. Il y a chez eux une riche mine d'expériences politiques et sociales à utiliser. Ils offrent à l'observateur une population condensée, patriotique, forte par ses mœurs et ses traditions, plus libérale par instinct et sentiment du droit qu'impatiente de mettre ses institutions en harmonie avec ses tendances, et par cela même mieux préparée que toute autre à servir de champ d'épreuve aux innovations dont ailleurs on redoute les conséquences. Il nous a semblé que M. Thorbecke méritait d'être mieux connu que par la vague renommée qui s'attache à son nom comme au chef longtemps reconnu du parti libéral en Hollande, et d'autre part que sa vie offrait un cadre naturel à l'une des histoires parlementaires les moins étudiées et les plus instructives du siècle où nous vivons.

# I.

Johann-Rudolph Thorbecke naquit à Zwolle en 1796. Sa famille paternelle était allemande d'origine, ce qui est fréquent dans les Pays-Bas, mais ce qui, jusqu'à présent du moins, n'a pas tiré à conséquence. La Néerlande possède une puissance d'assimilation qui lui a permis de rester elle-même, tout en recevant continuellement des affluens de source étrangère. Ce qui est certain, c'est que Thorbecke fut un véritable Hollandais, et le prouva toujours plus à mesure que l'âge, l'étude, la lutte avec les hommes et les choses, dégagèrent son individualité réelle des formes passagères qu'elle dut aux circonstances de sa jeunesse. Ses parens appartenaient à la bourgeoisie commerçante de sa ville natale. Ils étaient loin d'être riches; cependant ils surent faire des sacrifices pour son éducation. L'un des meilleurs élèves du *gymnase* ou lycée de Zwolle, il commença ses études universitaires à Leyde en 1814.

La Néerlande s'appartenait de nouveau à elle-même. Émancipée de ce despotisme impérial que la France a le malheur d'avoir couvert de son nom, et qui, dans un tel pays, était le comble de l'humiliation, la nation néerlandaise renaissait à une vie nouvelle, et sa jeunesse surtout s'élançait avec ardeur dans le vaste champ des espérances. En 1820, Thorbecke fut promu docteur ès-lettres à l'université de Leyde, et il dut à ses brillans succès d'étudiant de pouvoir visiter l'Allemagne savante avec un subside du gouvernement. Les universités germaniques projetaient alors leur plus vif éclat. Gœttingue, Giessen, Heidelberg, Munich, Iéna, Berlin, l'attirèrent tour à tour, et la philosophie devint son étude favorite; mais à cette époque on n'était pas tout à fait aussi philosophe en Hollande qu'en Allemagne, ou, pour mieux dire, on y redoutait beaucoup les audaces spéculatives de la nation voisine, et lorsqu'il revint à Leyde avec une réputation précoce de savant et l'espoir d'être appelé à une place de professeur, il se butta contre cette méfiance un peu sénile des nouveautés qui devait plus tard lui susciter tant d'obstacles sur un tout autre terrain.

Le jeune Thorbecke retourna donc en Allemagne, et ouvrit un cours de philosophie de l'histoire comme *privat-docent* d'abord à Giessen, puis à Gœttingue. Il résuma les principes de sa théorie historique dans un traité sur *l'Essence et le caractère organique de l'histoire*, qu'il écrivit en allemand en 1824 et qu'il dédia au célèbre professeur K.-F. Eichhorn, un de ses maîtres préférés. Ce traité est très digne d'être lu. Il dénote un esprit philosophique supérieur, déjà expert dans l'art de saisir les lois générales qui commandent la masse confuse des faits particuliers. Ce n'est pas pour lui un vain mot que « le caractère organique » de l'histoire.

Il s'élève à la fois au-dessus du point de vue étroit qui ne comprend que le passé, ne songe qu'à le restaurer, et du point de vue purement révolutionnaire, qui ne sait que faire table rase de ce passé pour reconstruire un édifice de carton, ne tenant à rien et tombant au premier souffle. Le jeune auteur voit dans l'histoire d'une nation, comme dans celle d'une personne, un développement régulier dont le progrès a pour condition la continuité. Aucune période de la vie nationale ne peut être réellement détachée des périodes antérieures qui la contenaient en germe, aucune non plus ne doit être considérée comme définitive, puisqu'à son tour elle est le laboratoire où se forment les germes des périodes futures. Cette théorie, dont la vérité est aujourd'hui reconnue par tous ceux qui ont le sens de l'histoire, se rattachait aux vues originales développées en 1814 par Savigny dans un ouvrage célèbre sur la philosophie du droit, et l'auteur est toujours demeuré fidèle à ce point de vue, si étroitement lié à l'aptitude organisatrice qu'il déploya plus tard. Seulement, quand on le surprend tout enchevêtré encore dans les lourdeurs alambiquées de la dialectique allemande, qui devait longtemps passer pour la forme scientifique et philosophique par excellence, quand on voit cet esprit, naturellement clair et précis, emmaillotter sa pensée dans les formes opaques où se délectaient alors les gens à prétentions savantes, on a de la peine à deviner le futur ministre qui puisera l'un de ses grands élémens de puissance dans la netteté, le caractère positif et sobre de ses vues politiques. Évidemment ce déguisement scolastique était chez lui quelque chose de juvénile, un genre adopté, dont il devait un jour s'émanciper.

Nous le voyons en effet dès 1825 dépouiller déjà en partie cette forme allemande qui vise à la profondeur et n'aboutit trop souvent qu'à être creuse, dans un travail remarquable que, de retour dans son pays natal, il publia sur *le Droit et l'État*. Il s'efforce de concilier le droit de l'individu et celui de la société en relevant le principe moral dont ils dérivent tous deux. Sa réputation grandissante lui valut la chaire des sciences politiques à l'université de Gand, et le diplôme *honoris causa* de docteur en droit à celle de Leyde; mais les événemens de 1830 le renvoyèrent en Hollande. Une chaire de droit lui fut ouverte à Leyde, où il professa l'histoire du droit romain, celle du droit néerlandais et le droit administratif. A cette période appartient un autre ouvrage sur les changemens survenus depuis la révolution française dans le système général des états de l'Europe (1). Là encore on ne découvrirait pas du premier coup le futur

(1) *Over de verandering van het algemeen Staten-stelsel van Europa, sedert de Fransche Omwenteling;* Leyde 1831.

*leader* des réformistes libéraux en Hollande. Ses jugemens de détail sur la révolution sont encore empreints d'une certaine étroitesse, bien pardonnable d'ailleurs au moment où il écrivait; mais son point de vue général est déjà tout à fait libre. Au nom du grand principe historique dont la vérité profonde lui était apparue dès ses premières recherches, il s'élève contre ceux qui ne veulent voir dans la révolution française qu'une bourrasque dévastatrice, finie, dépassée, désormais sans valeur pour le développement de l'Europe. Non, dit-il, malgré ses erreurs et ses crimes, malgré la contradiction que recèle ce principe révolutionnaire qui veut récolter sans avoir semé et créer de rien des choses nouvelles, il faut maintenant reconnaître qu'à son tour la révolution est entrée dans la série des faits historiques et qu'elle est soumise aux mêmes lois. En ce sens, elle est devenue elle-même un antécédent pour les âges suivans, et c'est vainement qu'ils tâcheraient de se soustraire à son influence. Parmi les vues originales exposées dans cet écrit, nous signalerons celle-ci : les puissances, en se coalisant contre la France révolutionnaire, ont introduit une innovation radicale dans le système européen. Tandis que jusqu'alors les alliances et les guerres avaient été déterminées uniquement par les intérêts de chaque état, — quand même on mettait parfois la religion en avant, — on vit alors surgir une politique nouvelle qui remplaçait sur son programme le principe de l'intérêt national par celui de l'intérêt général de l'Europe. Ce sont les monarchies menacées qui ont les premières, au nom de l'intérêt conservateur, constitué quelque chose qui ressemble à une fédération européenne, cette grande idée de l'avenir. Le jour viendra où les peuples suivront l'exemple donné par les rois.

C'est vers le même temps que le jeune professeur fixa de plus en plus son attention sur son pays et ses institutions. La Néerlande avait vu ses meilleures forces absorbées pendant près de quinze ans par les embarras croissans de la question belge. A la fin, l'orage avait éclaté, et malgré les efforts du roi et du peuple l'issue avait été contraire aux vœux du patriotisme hollandais. Déjà toutefois de bons esprits se demandaient si en réalité la nation néerlandaise n'avait pas plus gagné que perdu à la disjonction de deux peuples qui peuvent entretenir les meilleurs rapports comme voisins, mais qui se nuisent l'un à l'autre quand ils sont soumis au même régime. Désormais débarrassés de tout souci du côté de la Belgique, les Néerlandais ne devaient-ils pas se consacrer entièrement au développement normal, indigène, tout à fait libre, de leur nationalité? Le patriotisme avait pu conseiller de supporter patiemment les lacunes, les imperfections de la charte qui les régissait, de peur de fournir des armes à ceux qui voulaient le démembrement de la commune pa-

trie; le démembrement accompli, il n'y avait plus de raison pour se taire. D'ailleurs les faits n'avaient-ils pas prouvé que l'insurrection belge avait puisé une grande partie de sa puissance dans ces lacunes et ces imperfections elles-mêmes? Mais, pour saisir nettement le rôle toujours plus essentiel de Thorbecke en tant que réformateur politique, il faut se rendre un compte clair de l'état constitutionnel de la Néerlande à partir de la restauration.

En 1813, au lendemain de la bataille de Leipzig, et quand on vit les aigles impériales se replier sur le Rhin, le peuple néerlandais s'insurgea comme un seul homme contre la domination française. C'était justice; le jour de Némésis était venu. Là comme ailleurs, l'empire subissait le châtiment des violences qu'il avait commises contre le bon droit des peuples libres. Le soulèvement du peuple hollandais, en ouvrant à la coalition les frontières septentrionales du territoire français, contribua pour une large part à la chute du colosse. Ce n'était pas seulement contre la France impériale que la Néerlande s'était insurgée; toutes les conséquences de la révolution se trouvaient également compromises. Le retour de l'indépendance s'associait dans une foule d'esprits au rétablissement des anciennes institutions, et particulièrement à celui de la famille stathoudérienne, exilée depuis 1795. Lorsque le prince d'Orange, rappelé par le vœu populaire, débarqua au pied des dunes de Scheveningue, il se vit par le fait en possession d'un pouvoir pour ainsi dire absolu, tel du moins qu'aucun de ses glorieux ancêtres ne l'avait jamais possédé au même degré.

Heureusement pour la Néerlande, les promoteurs de la restauration n'étaient pas des réactionnaires aveugles, et le prince d'Orange était un homme d'une réelle supériorité; les leçons de l'exil lui avaient profité. Il connaissait trop bien le peuple néerlandais pour s'imaginer que l'établissement d'un régime absolutiste fût durable. La Néerlande devait à la révolution d'être devenue un royaume au lieu d'une république confédérée; mais il était clair que les traditions républicaines étaient toujours vivaces, que, la passion de l'indépendance nationale une fois satisfaite, on verrait revenir le vieil antagonisme de la bourgeoisie et de la maison stathoudérienne, qui avait été si fatal à la nation tout entière, qu'en un mot la plus simple prudence commandait de ne pas recommencer les erremens du passé. En définitive, rien dans les traditions de sa maison ne pouvait indisposer le prince contre un régime constitutionnel analogue à celui dont Louis XVIII lui-même reconnaissait la nécessité en France; il avait même, pour l'établir, bien d'autres précédens que la maison de Bourbon. Pourquoi n'eût-il pas fait en Hollande ce que l'un de ses plus illustres prédécesseurs avait fait en Angleterre? Ce fut donc en toute sincérité qu'à l'offre qui

lui était faite de la souveraineté il répondit par cette déclaration solennelle : « j'accepte ce que la Néerlande me présente; mais je l'accepte seulement sous la garantie d'une constitution sage, qui préserve sa liberté contre les abus qui pourraient surgir plus tard. »

Un pareil langage, au lendemain de l'autocratie impériale, sonnait délicieusement aux oreilles de la nation ressuscitée. Bientôt le « prince-souverain, » — c'est le titre qui lui fut d'abord décerné, — devint le roi Guillaume Ier, et les traités de Vienne adjoignirent à son royaume ces anciens Pays-Bas espagnols, puis autrichiens, qui font aujourd'hui la Belgique, et dont on s'imaginait que la fusion avec leurs frères du nord serait facile et prompte. Le retour de l'île d'Elbe, les terreurs qu'inspira la réapparition de l'oppresseur, la bataille de Waterloo, la part fort honorable qu'y prirent le corps d'armée hollandais et surtout le prince d'Orange, fils du roi, ces anxiétés, ces joies, ces fiertés ressenties en commun, scellèrent de nouveau le pacte conclu entre le peuple et la dynastie. La plus importante colonie, Java et Sumatra, avait été rendue par l'Angleterre, qui gardait, il est vrai, le Cap et Ceylan : le commerce, la navigation, renaissaient, tout semblait sourire au nouveau royaume. Les quelques années de paix profonde qui suivirent devraient passer pour fortunées entre toutes dans les annales néerlandaises, s'il était vrai que les peuples sont d'autant plus heureux qu'ils ont moins d'histoire.

Déjà pourtant quelques sons détonnaient dans cette harmonie qu'on eût pu croire parfaite. L'assimilation de la Belgique, par exemple, n'allait pas aussi vite qu'on s'y était attendu. Le clergé catholique en Europe avait généralement applaudi à l'état de choses issu des traités de 1815; mais il faut faire une grande exception pour le clergé belge, qui ne fut rien moins qu'édifié de se voir soumis à une dynastie protestante et à une constitution proclamant sans réserve la liberté des cultes. Guillaume Ier releva le gant qu'on lui jetait, et se fit à bon marché une réputation de prince libéral. Lorsqu'on parcourt les journaux de l'époque, on voit à chaque instant le roi des Pays-Bas cité par les organes du libéralisme comme un prince modèle, qui donne asile aux proscrits, qui maintient scrupuleusement la constitution jurée par lui, qui surtout résiste hardiment aux prétentions de la cabale jésuitique. Cette politique augmentait sa popularité dans la vieille Néerlande, en majorité protestante, elle lui valait aussi de chauds partisans dans les grandes villes belges; mais cela n'empêchait pas la masse des paysans et des ouvriers belges, alors bien plus soumise encore qu'aujourd'hui aux influences cléricales, de se croire opprimée, lésée dans ses intérêts les plus chers, et, chose grave, de faire retomber sur la dy-

nastie hollandaise la responsabilité des abus, souvent très imaginaires, dont cette masse croyait avoir à se plaindre.

Guillaume Ier avait tenu sa parole en donnant au pays une loi fondamentale, acceptée par les états-généraux, et qui devait garantir à la fois les droits de la couronne et les libertés nationales; cependant il semble qu'il ne se soit jamais rendu un compte bien clair des conditions essentielles d'un régime réellement libéral. Quant à lui, il se sentait libéral dans ses idées et sa politique; mais il en tirait trop aisément la conclusion que les intérêts du libéralisme et ceux de son pouvoir personnel ne faisaient qu'un. Il voulait faire lui-même et directement les choses dont il attendait l'accroissement de sa popularité. Le fait est que la constitution néerlandaise de 1814, un peu modifiée en 1815 en vue de l'union avec la Belgique, était rédigée de façon à laisser à la couronne une prépondérance presque absorbante. Par exemple, le roi n'avait pas voulu entendre parler de la responsabilité ministérielle. Il n'y avait pas de cabinet homogène, de vrai ministère, il n'y avait que des ministres du roi. Le roi se faisait fort de traiter avec la représentation nationale et de s'entendre à l'amiable avec elle; mais cette représentation, comment était-elle constituée? Les états-généraux étaient formés par les deux chambres. La première, toute semblable à notre chambre des pairs sous Louis-Philippe, se composait de 40 à 60 membres nommés à vie par le roi parmi les citoyens notables; c'était donc le roi bien plus que le pays qu'elle représentait. Les membres de la seconde étaient élus par les états provinciaux, nommés eux-mêmes par des colléges électoraux dont la composition variait selon les provinces et les villes, et dont les électeurs n'étaient renouvelés que rarement. Assurément l'idée avait été excellente de faire appel à l'élément provincial, si puissant dans l'ancienne confédération, et de lui attribuer une importance marquée dans le nouvel organisme; l'erreur était d'appliquer à la constitution d'une seconde chambre, destinée à représenter la nation dans sa totalité indivise, une force qui fournissait bien plutôt les élémens d'une chambre des pairs ou d'un sénat. En fait de représentation nationale, le peuple néerlandais n'en avait guère plus que l'ombre. Cela n'avait pas détourné les auteurs de la constitution de multiplier les mesures destinées à empêcher cette ombre de prendre corps. Par exemple, le budget ordinaire était voté pour dix ans, et on ne pouvait le discuter que par ministères. Le roi, tout en se montrant toujours fort gracieux pour les états-généraux, ne se gênait pas pour régler par simple décret ce qui eût été de leur compétence. Les finances étaient toujours fort obérées, et là surtout un contrôle indépendant eût été nécessaire : on imagina un syndicat d'amortissement à la nomination du roi, et dont le fonctionnement tendait à réduire encore le pou-

voir direct des chambres. Ce n'est pas que Guillaume Ier visât à l'absolutisme, mais, fort de ses bonnes intentions, se voyant soutenu par la confiance populaire, il s'impatientait des obstacles que ce minimum de gouvernement représentatif opposait à la prompte réalisation de ses vues. Il ne supportait même qu'avec peine les objections respectueuses que lui faisaient parfois des hommes indépendans de caractère ou de position. C'est ainsi qu'on vit successivement s'éloigner des affaires des hommes éminens tels que Hogendorp, Falck, Roëll, Janssens, que l'on eût volontiers regardés comme les conseillers naturels de la politique royale.

On se demande peut-être comment s'explique la placide indulgence du peuple néerlandais, toujours si jaloux de ses libertés, et comment le roi demeurait populaire. Il y a bien des raisons de cette apparente anomalie. La principale, c'est qu'en Hollande la liberté est beaucoup plus ancienne dans les mœurs, dans la pratique de tous les jours, que dans les institutions. On n'y ressent pas au même degré qu'ailleurs le besoin pressant de changer celles-ci pour les mettre d'accord avec les théories libérales. Guillaume Ier, comme presque tous les princes d'Orange, connaissait bien son peuple. Il savait ce qu'il devait ménager chez lui, et il se gardait bien d'y toucher. La presse, par exemple, était libre, ainsi que la science; l'administration, la police, du moins en Hollande, n'étaient ni oppressives, ni tracassières. Il y avait dans le gouvernement quelque chose de paternel, laissant en réalité une très large place à la liberté individuelle, celle à laquelle le Hollandais tient par-dessus tout, et respectant tout ce que la révolution avait laissé debout en fait d'anciens priviléges locaux ou personnels. Ajoutons que les nombreuses déceptions qui avaient suivi la révolution, les calamités dont le pays avait souffert sous le régime français, les efforts extrêmes qu'il avait fallu faire pour le secouer et défendre l'indépendance à peine reconquise, tout cela avait jeté les esprits dans cette apathie qui suit les grandes crises et propagé un certain scepticisme politique éminemment favorable aux agissemens d'un pouvoir personnel quelconque, à plus forte raison quand la personne qui l'exerce inspire une grande confiance. Enfin, par l'attitude qu'il avait prise contre les prétentions intolérantes de l'épiscopat belge, Guillaume Ier conservait au dedans comme au dehors de ses états la réputation d'un défenseur du libéralisme. On eût bien étonné la plupart des Néerlandais de ce temps-là, si on leur eût dit que leur régime constitutionnel n'était que pour la forme, et qu'en réalité le mode d'après lequel ils étaient gouvernés était contraire aux notions élémentaires du libéralisme politique. Le roi disait son gouvernement libéral, et le peuple en majorité le croyait sur parole.

C'est en Belgique, où il n'y avait pas les mêmes illusions optimistes, que sous l'influence des idées françaises l'opposition libérale prit naissance et grandit. Des voix qui ne partaient plus désormais du camp clérical réclamèrent d'un ton toujours plus impérieux la réforme de la constitution, l'introduction du principe de la responsabilité ministérielle, des élections directes, le jury, toutes les conditions, en un mot, du gouvernement parlementaire. Bientôt, par une coalition plus habile que morale, les libéraux belges et le clergé unirent leurs efforts pour faire brèche au gouvernement néerlandais. Si le roi Guillaume eût été alors bien inspiré, il eût prêté l'oreille à ceux qui lui montraient, dans la séparation politique et administrative des deux nations, le meilleur moyen de rester roi à Bruxelles comme à La Haye; mais le roi était absolument contraire à une telle combinaison. Il aurait dû, dans cette hypothèse, accorder à la Belgique un régime parlementaire plus complet que celui qu'il avait établi en Hollande; cela lui paraissait inadmissible. Sa politique personnelle l'entraîna dans de grandes fautes. Elle fut vacillante, variable, tantôt indulgente jusqu'à la faiblesse, tantôt sévère jusqu'à la rudesse. Un jour, à la fin d'une période marquée par de nombreuses concessions de détail, il rompt ouvertement en visière avec l'épiscopat, fonde à Louvain le « Collége philosophique, » dont les futurs séminaristes eux-mêmes étaient forcés de suivre les cours, et fait expulser par la gendarmerie des prêtres d'origine étrangère qui protestaient. Un peu plus tard, il signait avec la cour de Rome un concordat qui blessait les protestans sans contenter les catholiques, et qui resta lettre morte. Quelque temps après il froissait les provinces wallonnes et même une bonne partie de la bourgeoisie flamande en rendant l'usage de la langue hollandaise obligatoire, et il exaspérait les libéraux en faisant poursuivre et condamner au bannissement plusieurs de leurs chefs marquans, ce qui ne l'empêchait pas d'applaudir à la révolution de juillet et d'être le premier des souverains à reconnaître la royauté de Louis-Philippe. On sait le reste. La révolution parisienne ne tardait pas d'avoir son contre-coup à Bruxelles, l'alliance des libéraux et des cléricaux fit le succès du mouvement. En vain le peuple hollandais, prenant fait et cause pour son roi, lui fournit autant d'hommes et d'argent qu'il en avait besoin pour rentrer en conquérant dans le pays qui le répudiait comme souverain. La campagne de dix jours, vigoureusement et habilement menée par son fils, le prince d'Orange, fut inutile, la France allait intervenir, l'Angleterre l'appuyait, les autres puissances demeuraient inertes. La prise de la citadelle d'Anvers en 1832 acheva l'œuvre de la révolution belge.

A ce moment, le roi Guillaume aurait dû se résigner devant le fait accompli et accepter la convention arrêtée par la conférence de

Londres. Il s'y refusa pendant sept ans, continua d'entretenir une grosse armée en disproportion avec ses ressources, de manœuvrer auprès des différentes cours et d'ajourner les réformes intérieures sous prétexte que les difficultés extérieures ne permettaient pas de s'en occuper. Si la nation hollandaise avait chaleureusement épousé ses intérêts dans le conflit avec la Belgique, elle avait trop de bon sens pour ne pas voir que la séparation des deux royaumes était désormais irrévocable. L'entêtement du roi à poursuivre une restauration chimérique pesait lourdement sur le pays, qui murmurait. La popularité de Guillaume I^er^ avait donc notablement diminué lorsque en 1839 il se vit enfin forcé, devant la volonté de l'Europe, à se soumettre et à désarmer. Même alors il ne voulut pas comprendre combien il était à désirer que la Néerlande, sortie honorablement, mais diminuée, mécontente, appauvrie, de cette crise prolongée, cherchât les élémens d'une vie nouvelle dans une féconde réforme intérieure. L'âge était venu pour Guillaume I^er^ avec son cortége ordinaire d'illusions et d'opiniâtretés. La nation d'ailleurs vivotait encore tranquillement, conformément à ses vieilles habitudes, sous un sceptre qu'elle respectait. La malheureuse issue de la révolution belge n'était pas faite pour rendre aux théories dites révolutionnaires le prestige qu'elles avaient perdu depuis 1813, et dans un pays toujours volontiers conservateur tant que le mal dont il se plaint n'a pas atteint de trop grandes proportions il n'y avait pas de raison majeure pour que l'on sortît de cette douce somnolence qui n'exclut pas la petite fronde, la critique anodine, mais qui redoute les réformes décisives.

Il y a plus. Sur ce fond d'idées moyennes, sagement médiocres, éloignées de tout excès, qui formait le patrimoine politique et social de la grande majorité, les dernières années avaient vu surgir une espèce de romantisme politique et religieux d'un genre tout spécial, et dont les conclusions tendaient à restaurer la vieille orthodoxie calviniste, depuis longtemps très ébréchée, et à s'en remettre pour le reste à la maison d'Orange comme à une race prédestinée au gouvernement du pays. Une sorte de mépris pour la vie moderne, ses inventions et ses prétentions, une antipathie prononcée contre la révolution et toutes ses œuvres, l'amour du moyen âge et du paradoxe, caractérisaient ce romantisme, dont le principal représentant était le poète Bilderdyk, et qui recrutait d'assez nombreux adhérens parmi la jeunesse universitaire. L'influence qu'il eut sur le reste du pays, si l'on en excepte quelques cercles orthodoxes, était encore peu sensible; mais enfin il y avait là un mouvement d'idées qui ne manquait ni d'éclat ni d'avenir, et un observateur superficiel eût pu croire que l'opinion publique, si elle devait secouer son indifférence, se laisserait plutôt entraîner dans le sens

de la réaction romantique-orthodoxe que ramener dans une voie stigmatisée d'avance comme révolutionnaire.

C'est alors, c'est-à-dire en 1839, en même temps que les affaires belges se dénouaient d'une façon définitive, que M. Thorbecke, toujours simple professeur de droit à Leyde, publia un livre destiné à ouvrir une ère nouvelle dans l'histoire parlementaire de son pays. Sous le titre très modeste de *Notes sur la Constitution* (1), il rédigea une critique approfondie, très calme, très posée, mais incisive, de chacun des articles de la loi fondamentale pour en faire ressortir les contradictions et les défauts. Cet ouvrage en deux volumes ne sacrifie pas un seul instant aux grâces; pas une ligne ne rappelle, même de loin, le pamphlet politique. C'est froidement, imperturbablement, avec une monotonie évidemment calculée, que l'auteur dissèque les institutions de son temps, signale les points qui jurent avec la saine raison, les principes proclamés ou qui appellent un changement radical. Un pareil livre ne pouvait réussir qu'en Hollande, mais il devait y réussir. Tandis que parfois ailleurs les hommes graves sont amenés à se rallier aux systèmes que la foule passionnée a commencé par acclamer d'instinct, sans bien savoir ce qu'elle faisait, en Hollande toute tentative de réforme qui ne se présente pas avec les dehors du sérieux, de l'étude méthodique et réfléchie, est condamnée à échouer. La modération des conclusions était un argument de plus en faveur de la thèse générale. On est même surpris de voir un esprit aussi judicieux prendre encore si facilement son parti des élections indirectes et provinciales pour former la chambre des députés; mais on n'est pas habitué partout, comme en France, à faire de la question électorale le point central des constitutions. Le fait est que ce livre creusa un profond sillon. La jeunesse universitaire, qui vouait au professeur Thorbecke une sorte de vénération à la fois affectueuse et craintive, s'éprit en majorité des réformes politiques proposées avec tant de sobriété dans la forme et de décision quant au fond. Le romantisme de l'école de Bilderdyk fut enrayé; les vieux conservateurs s'effrayèrent. On prétend que Van Maanen, le ministre abhorré des Belges, mais qui avait conservé la faveur royale et un certain prestige en Hollande, insista auprès du roi pour que l'on poursuivît ce professeur de révolution, ce dangereux séducteur. Guillaume I[er] refusa, et fit bien. Thorbecke, dit-on, informé des intentions terroristes de Van Maanen, ne s'en émut guère, et il aurait déclaré qu'à son point de vue Van Maanen avait raison. Au surplus la situation financière était si mauvaise que le gouvernement se voyait obligé d'associer sérieusement la représentation na-

(1) *Aanteekening op de Grondwet*, 1839.

tionale aux mesures nécessitées par l'urgence du remède. Le 21 octobre 1839, le discours de la couronne annonça que des changemens à la constitution seraient proposés aux chambres. Pour couvrir la dignité royale, on ajoutait que ces changemens étaient rendus nécessaires par la séparation définitive de la Belgique; mais par suite de cette maladresse, trop souvent fille du mauvais vouloir, qui compromet les actes des gouvernemens entraînés dans une voie qui leur déplaît, Guillaume I<sup>er</sup> perdait par une mesure arbitraire tout le bénéfice de son initiative réformiste. Pour parer aux embarras financiers les plus pressans, il concluait en dehors des chambres avec la Société de Commerce un emprunt considérable. En même temps on apprenait que le vieux roi songeait sérieusement à épouser la comtesse d'Oultremont, Belge, catholique fervente, et dont l'influence sur son amant couronné paraissait des plus fâcheuses. Le peuple hollandais sentait diminuer tous les jours sa confiance dans les intentions de son souverain. Les réformes constitutionnelles proposées par le gouvernement parurent mesquines, insuffisantes, on y soupçonnait des arrière-pensées. Le roi faisait pourtant de son mieux pour satisfaire l'opinion. Averti de l'effet malencontreux de ses projets matrimoniaux, il les avait fait démentir officiellement. Il consentait à la diminution de la liste civile, au règlement de l'électorat par une loi générale, à la transmission aux états du droit de disposer des revenus coloniaux, à la fixation pour deux ans, au lieu de dix, du budget, qui serait désormais discuté et voté par chapitres, et à quelques autres modifications de moindre importance. Le pays réclamait beaucoup plus. Thorbecke et ses amis n'eurent pas de peine à démontrer que ces réformes n'aboutiraient à rien tant qu'on n'inscrirait pas dans la constitution le grand principe de la responsabilité ministérielle, cette réforme radicale sous son apparente modération, sans laquelle les autres demeureraient une lettre morte. Quand on revient aux polémiques de ce temps en Hollande, on les rapproche involontairement de celles que l'opposition sous le second empire, M. Thiers en tête, dirigeait avec tant d'insistance contre le gouvernement impérial. Il y avait chez le vieux roi une profonde répugnance contre tout ce qui devait lui enlever réellement le pouvoir personnel; mais l'opinion passait de plus en plus du côté des libéraux, le gouvernement dut encore céder, avec le consentement apparent de Guillaume I<sup>er</sup>. Celui-ci pliait devant un orage qu'il n'osait plus défier. Habitué depuis vingt-six ans à tout faire par lui-même, il se considérait comme destitué. Il accusait le peuple hollandais d'ingratitude, la couronne lui était à charge, et un beau jour, le 7 octobre 1840, tandis que la cour était au château du Loo, la Néerlande fut surprise par la nouvelle que le roi abdiquait en faveur de son fils, le prince d'Orange. Il faut désormais, disait-il,

des mains plus jeunes que les miennes et moins liées par le passé. Il quitta la Hollande, se rendit en Prusse, et l'année d'après, n'ayant plus d'opinion publique à ménager, il épousa la comtesse d'Oultremont. Les deux époux ne vécurent pas longtemps ensemble; le 12 décembre 1843, Guillaume Ier mourut à Berlin à l'âge de soixante et onze ans.

Ce prince a laissé aux méditations des hommes politiques l'un des exemples les plus frappans de l'impuissance finale réservée fatalement de nos jours à ce pouvoir personnel que des ignorans ou des calculateurs intéressés invoquent encore parfois comme le seul remède efficace aux maux des révolutions. Il n'est pas possible d'être plus populaire que ne le fut Guillaume Ier, d'être arrivé au trône par des voies plus légitimes et avec un consentement plus unanime, d'avoir gouverné avec des intentions plus correctes et, prises en elles-mêmes, plus libérales; il n'est pas de peuple en Europe qui professe plus d'attachement que le peuple hollandais pour sa maison souveraine, ou qui supporte plus patiemment des institutions défectueuses, à la condition de certains ménagemens, qui furent observés pendant tout le temps du règne. On ne peut attribuer l'événement de 1840 ni à un péché originel de la nouvelle royauté, ni à des abus de pouvoir exorbitans, ni à l'humeur capricieuse de la population, et pourtant le vieux roi se vit réduit à quitter au milieu de l'indifférence générale un pays où il avait été reçu avec le plus vif enthousiasme, un pays qui avait vécu, au moins quinze ans, de sa confiance en lui, et tout son système s'en allait dans la berline qui l'emportait en Prusse. Tel est le plus grand enseignement que nous fournisse le règne de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas.

## II.

Le 28 novembre 1840, le prince d'Orange succédait donc à son père sous le nom de Guillaume II. C'était un prince personnellement très aimable, chevaleresque, grand ami des arts et des artistes, à qui l'on reprochait seulement une forte propension à la dépense, — côté par lequel il différait de son père, très économe de ses deniers, — et son arrivée au trône fut saluée par d'unanimes sympathies. Cependant on ne savait trop quelle ligne de conduite il suivrait en politique. Général résolu et fort capable, sa conduite aux Quatre-Bras la veille de Waterloo, sa campagne en Belgique, l'avaient fait monter très haut dans l'opinion comme chef d'armée; mais ce n'était pas d'un militaire que la Néerlande avait besoin, c'était d'un roi habile et sage. Or Guillaume II, éloigné plus ou moins volontairement des affaires depuis les événemens de 1830, n'avait jamais donné la mesure de sa capacité politique. Lui-même sentait

son insuffisance, et les premières années de son règne furent marquées par un système d'ajournemens, de tâtonnemens, de demi-mesures, qui ne pouvaient fonder rien de définitif. D'un côté, il accepta franchement le principe de la responsabilité ministérielle; de l'autre, il se défia des hommes nouveaux, et le personnel où il eût aimé à recruter ses ministres lui fit souvent défaut. C'est le malheur des gouvernemens autocratiques d'épuiser assez vite ce qu'on peut appeler le *stock* disponible des hommes supérieurs et d'arrêter l'essor des jeunes talens. La plupart des conseillers de Guillaume II avaient été élevés à l'école de Guillaume Ier, honnêtes gens, incapables de tyrannie ou de dilapidation, mais très méticuleux, sans fortes convictions, sans grande initiative. Parmi ces ministres, il y en eut un toutefois, M. Van Hall, qui montra de la hardiesse et du savoir-faire. La situation financière semblait désespérée, on se voyait à la veille de la banqueroute; heureusement l'intimité plus grande entre le gouvernement et la nation rendait possible ce qui eût été chimérique sous le régime antérieur. Van Hall fit décréter par les états-généraux un emprunt forcé de 127 millions de florins (1), avec la clause qu'on essaierait d'abord du système des souscriptions volontaires. L'emprunt fut couvert librement, et ce fut un succès pour le gouvernement; néanmoins la situation politique restait mauvaise. De nouveaux découverts avaient absorbé les ressources provenant de l'emprunt. Les libéraux, toujours guidés par la parole et la plume opiniâtres de Thorbecke, insistaient pour l'introduction des réformes dont la responsabilité ministérielle ne devait être que le prélude. En 1845, Thorbecke, qui était entré aux états-généraux, rédigea de concert avec huit de ses collègues un projet de révision qui sembla beaucoup trop radical au roi et à ses ministres. On proposait deux chambres, des élections directes pour la chambres des députés, la séparation de l'église et de l'état, le vote annuel et détaillé du budget. De vifs débats s'élevèrent dans les chambres, toujours nommées en vertu du vieux système, et le projet fut repoussé.

Aux élections qui suivirent, Thorbecke ne fut pas réélu. Un souffle de réaction avait passé sur les colléges électoraux. Non-seulement les royalistes quand même, les réactionnaires orthodoxes ou romantiques de l'école de Bilderdyk ou du parti Groen, ainsi désigné du nom de son éminent directeur, combattaient avec acharnement les projets réformistes, mais de plus on voyait se constituer un parti conservateur, qui malgré ses défaites successives est resté considérable en Hollande. Ce parti se compose en majorité d'hommes fort honorables, libéraux tant qu'il s'agit de principes théoriques,

(1) Le florin de Hollande vaut au cours moyen 2 fr. 12 cent.

peu enclins à leur donner une large part dans la pratique, et animés d'un esprit tendant à l'oligarchie vis-à-vis des hommes nouveaux, qui penchent vers les institutions démocratiques. Il n'y a chez eux rien qui rappelle nos légitimistes partisans du droit divin, encore moins ceux qui parmi nous ont encore quelque goût pour les anciens privilèges féodaux; la noblesse dans les Pays-Bas est trop faible par le nombre et la richesse pour aspirer à un rôle quelconque en tant que classe distincte. Il faudrait plutôt voir chez eux les descendans de cette vieille aristocratie bourgeoise, qui fut si puissante aux deux derniers siècles dans la république des Provinces-Unies. Ils se soucieraient peu, par exemple, de voir la direction des affaires confiée à M. Groen et à ses amis ultra-orangistes, ils voudraient seulement que le pouvoir fût toujours refusé au *profanum vulgus*, qu'il restât aux mains d'hommes depuis longtemps et bien « connus. » C'est un parti de gens comme il faut, un peu étroits, se résignant sans trop de peine aux réformes accomplies, finissant même par les trouver excellentes, mais qui bataillent régulièrement aussi longtemps qu'ils le peuvent contre l'introduction de ces réformes, et qui, au pouvoir, sont toujours plus disposés à maintenir qu'à changer. On trouve ou l'on trouvait des partis conservateurs du même genre dans les vieilles républiques, à Genève par exemple, à Bâle, à Francfort, à Hambourg, partout où une riche bourgeoisie a exercé de père en fils les fonctions gouvernementales. Le système en vigueur sous Guillaume Ier avait nécessairement renforcé l'influence politique de ce parti, diminué et transformé par la révolution; c'est lui, plus encore que M. Groen et les siens, qui ne pouvaient lui servir que d'appoint, c'est ce parti qui fut en réalité l'adversaire le plus redoutable de Thorbecke. L'indifférence politique où tombe trop souvent la Hollande, l'inertie qui en résulte dans la masse du corps électoral, tel fut le second ennemi qu'il eut à vaincre.

Thorbecke persévéra. Toujours avec la même froideur tenace, mais avec la force qu'il devait à l'énergie de ses convictions, il ne cessa de signaler les vices qui tenaient bien moins aux hommes qu'aux institutions. L'opinion, un moment désorientée, revint du côté des réformes, et c'est au point qu'en 1847 le roi jugea prudent d'annoncer aux chambres qu'on allait enfin leur soumettre un projet sérieux de révision constitutionnelle. Il est à présumer que cette révision n'eût pas encore satisfait les libéraux, lorsqu'un de ces coups de tonnerre qui éclatent le plus souvent dans notre France, mais qui retentissent bien loin de ses frontières, vint secouer toutes les indolences et forcer les peureux eux-mêmes à se mettre du côté des audacieux. La tempête démocratique de 1848 se déchaîna dans les rues de Paris, et peu de temps après l'Alle-

magne, la Hongrie, l'Italie, l'Europe presque entière en ressentit la commotion. Sauf quelques scènes de désordre sans importance à Amsterdam, la Hollande resta tranquille. Guillaume II eut le bon sens de ne pas lutter contre le torrent. Il renvoya ses ministres et appela les libéraux au pouvoir. Une commission de révision dont Thorbecke était le président, et qu'il dominait de sa réputation et de son talent, fut chargée d'élaborer la constitution nouvelle; de ses travaux sortit la loi fondamentale qui depuis lors régit les Pays-Bas. Nous en reproduirons ici les dispositions principales.

Les onze provinces, — y compris le Limbourg, mais à l'exclusion du Luxembourg, qui ne fait à aucun titre partie de l'état néerlandais, — forment le royaume des Pays-Bas, dont la couronne est et demeure attribuée à la maison d'Orange-Nassau d'après la loi de l'hérédité masculine. Le roi jouit d'une liste civile réglée chaque fois qu'un nouveau règne commence. En prévision des cas de minorité ou d'incapacité constatée de la personne royale, les états-généraux nomment le régent. Le roi est inviolable, les ministres sont responsables, et une loi spéciale règle cette responsabilité. La couronne possède le pouvoir exécutif, la direction suprême des affaires étrangères et coloniales, le droit de déclarer la guerre, sous réserve d'en donner connaissance immédiate aux états-généraux, celui de sanctionner les traités, de commander en chef les forces de terre et de mer, celui d'en nommer les officiers, de les congédier ou de les pensionner conformément à une loi spéciale. La loi règle aussi les comptes financiers des colonies. Le roi est investi du droit de grâce, mais après avoir pris l'avis du juge qui a rendu l'arrêt, s'il sagit de peines minimes, et celui de la cour suprême dans les cas plus graves. Le roi propose aux états-généraux les lois qu'il juge nécessaires, et peut approuver ou désapprouver les propositions qui lui sont faites de leur part. Il exerce sur les deux chambres le droit de dissolution, avec la clause que de nouvelles élections doivent avoir lieu dans les quarante jours et que les nouvelles chambres se réuniront dans les deux mois. Un conseil d'état, dont la loi règle la composition et la capacité, et où le prince d'Orange a droit de séance avec voix consultative à partir de sa dix-huitième année, donne son avis sur tous les projets présentés aux états-généraux ou émanant de leur initiative. — C'est le roi qui institue les départemens ministériels, en nomme ou congédie les titulaires. Toute décision royale est contre-signée par un ministre. — Les états-généraux représentent la totalité du peuple néerlandais. Ils se composent d'une première et d'une seconde chambre. La première compte 39 membres, choisis par les états provinciaux

parmi les citoyens les plus imposés de chaque province sur une liste d'éligibles dressée de telle sorte qu'il y ait un éligible par 3,000 âmes de population. Les membres de la seconde chambre représentent la population dans la proportion d'un député par 45,000 âmes, et le droit de vote est reconnu à tout Néerlandais majeur, sauf certains cas d'incapacité, et payant un cens qui peut varier selon les localités de 160 à 20 florins. Les députés sont élus pour quatre ans : tous les deux ans, la moitié doit sortir de charge; les membres sortans sont immédiatement rééligibles. Le roi désigne le président sur la présentation de trois noms faite par la chambre même. Une loi règle les indemnités qui leur sont dues pour frais de voyage, et de plus il leur est alloué une somme fixe de 2,000 florins par an. Les membres de la première chambre sont élus pour neuf ans par les états provinciaux, un tiers sort tous les trois ans, immédiatement rééligible. Ils sont aussi indemnisés de leurs frais de déplacement, mais n'ont pas de traitement. Le roi nomme directement leur président. Les ministres ont droit de séance dans les chambres avec voix consultative; ils ne votent que s'ils sont membres de l'assemblée. La seconde chambre possède le droit d'enquête et celui de proposer à la couronne les lois émanées de l'initiative des états-généraux, mais ses propositions doivent obtenir l'assentiment de la première chambre. — Les états provinciaux sont nommés par les électeurs de chaque province pour six ans, la moitié de leurs membres sort de charge tous les trois ans. C'est à eux que revient, dans les limites d'une loi réglant leurs attributions, l'exécution des lois et décrets concernant leurs provinces respectives. Ils gèrent les intérêts provinciaux, en particulier les voies de communication par eau et par terre, les desséchemens et les endiguemens, et ils nomment dans leur sein une délégation permanente (*états députés*) qui veille à l'exécution des décisions prises. Leur budget et leurs ordonnances doivent être revêtus de l'approbation royale. Les commissaires du roi dans les provinces, analogues à nos préfets, ont droit de séance et de vote, soit aux états provinciaux, soit aux états députés. — Les conseils municipaux, nommés par des électeurs payant un cens moindre de moitié que celui qui est exigé pour les élections politiques, sont présidés par des bourgmestres nommés par le roi et que le roi peut révoquer; rien de semblable à nos sous-préfets. Leur budget, leurs ordonnances, doivent être approuvés par les états provinciaux, leur système local d'impôts doit l'être par le roi.

Ce sont là les grandes lignes de l'organisme constitutionnel de 1848. Les chapitres qui concernent la justice, les finances et l'armée n'ont rien de spécial, et se rapprochent beaucoup de notre

organisation française. Notons toutefois que la constitution hollandaise ne connaît pas le jury, que les juges sont nommés par le roi, mais sur une liste de présentation dressée par les corps politiques ou judiciaires, enfin que les soldats, recrutés par la voie du tirage au sort, ne peuvent être envoyés dans les colonies que s'ils y consentent. Quant à l'instruction publique, l'état se déclare tenu de la donner partout dans une mesure suffisante et en respectant les croyances religieuses de tous. Du reste l'enseignement est libre, mais tous les maîtres doivent présenter les mêmes garanties de savoir et de moralité. Chacun professe en toute liberté ses opinions religieuses, la société se réservant seulement le droit de se protéger, elle et ses membres, contre les entreprises prévues par le code pénal. Toutes les églises sont également protégées. Les cérémonies des divers cultes ne sont licites qu'à l'intérieur des édifices consacrés, sauf dans quelques endroits où des règlemens antérieurs en avaient autorisé la célébration en plein air (1). L'état assure aux diverses confessions le maintien des traitemens dont jouissent actuellement leurs ministres, il peut même créer des places nouvelles; mais, tout en veillant à ce que chaque église reste dans les limites tracées par les lois, il s'abstient de toute intervention dans leur régime intérieur. En fait, l'église et l'état sont séparés; le lien des subsides, qui les unit encore, n'est plus qu'un détail budgétaire ressortissant au ministère des finances. Enfin la presse est libre, soumise au droit commun, et les habitans du royaume jouissent pleinement du droit de se réunir et de s'assembler, sauf la soumission aux règlemens d'ordre public édictés par une loi spéciale.

Telle est en résumé cette constitution, qui a enfin donné à la Néerlande des institutions en harmonie avec le libéralisme de ses mœurs. C'est Thorbecke, cette fois encore, qui fut le promoteur le plus actif de la réforme constitutionnelle. Il dut affronter de vifs débats. La première chambre surtout, qui se sentait condamnée, se montra pleine de terreurs. La liberté d'enseignement, la séparation de l'église et de l'état, la limitation systématique du pouvoir personnel de la couronne, les élections directes, le droit pour ainsi dire absolu de réunion, faisaient bondir les vieux conservateurs autour de leur table verte. Thorbecke l'emporta de haute lutte, mais non sans de pénibles sacrifices. Depuis 1839, ses idées en matière d'élection s'étaient modifiées : non-seulement il était devenu partisan des élections directes, ce système lui paraissant indispensable à l'autorité comme à la vigueur des corps élus, mais de plus

(1) Ceci vise les communes rurales catholiques de quelques provinces, du Brabant surtout, où il n'y avait pas de motifs d'ordre public pour interdire des processions auxquelles la population tenait beaucoup.

il demandait que la capacité intellectuelle fût admise à côté du cens comme base du droit électoral. Il est fâcheux que, sur ce point, il n'ait pu triompher des inconcevables préjugés qui presque partout empêchèrent les censitaires d'élever cette digue inoffensive et salutaire contre les débordemens du suffrage universel. Aujourd'hui les Néerlandais voudraient élargir le droit électoral sans en venir à cette redoutable extrémité; mais tout ce qu'ils pourront faire sans sortir de la constitution sera d'abaisser le cens dans quelques localités. Thorbecke aurait même voulu que la première chambre disparût de la constitution; il craignait, et la suite prouva qu'il ne se trompait pas, qu'elle ne jouât toujours un rôle très effacé à côté de la seconde. Cependant nous serions de ceux qui pensent que, telle qu'elle est, les services qu'elle rend sont réels. Il se prononça de plus contre l'obligation dont l'état se chargeait en garantissant aux ministres des divers cultes le maintien de leurs traitemens : sans vouloir changer brusquement une situation à laquelle se rattachaient des intérêts respectables, il eût désiré que l'état ne se liât pas les mains. En somme, ses vues essentielles triomphèrent, et l'on peut bien dire que la nouvelle constitution fut son œuvre.

L'année 1849 le vit ministre de l'intérieur et appelé en cette qualité à élaborer les nombreuses lois d'organisation nécessitées par le nouveau régime. On se fait difficilement une idée de sa prodigieuse activité. Étudiant tout, voulant tout connaître à fond, faisant travailler rude ses employés comme il travaillait lui-même, toujours sur la brèche devant les chambres, stimulant ses collègues, respectueusement tenace avec la couronne, imprimant une vigoureuse impulsion à toutes les branches d'une administration devenue un peu somnolente sous ses prédécesseurs, Thorbecke fut pour ses compatriotes pendant plus de vingt ans l'homme d'état par excellence, et il le fut dans l'un des pays où il est le plus difficile de s'imposer comme chef de parti ou d'école. Il parvint à dominer ses adversaires et, ce qui peut-être lui coûta le plus de peine, ses propres amis. Parmi les lois importantes qui lui sont dues, nous citerons la loi électorale, la loi provinciale, la loi organique des communes, celles sur la chasse, la pêche, l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'instruction secondaire. Cette dernière loi a couvert le pays d'écoles civiles supérieures, aujourd'hui en pleine prospérité. C'est à lui en grande partie que sont dus les gigantesques travaux qui ouvriront bientôt de nouvelles voies maritimes aux grandes villes de commerce, l'organisation de l'exploitation des chemins de fer de l'état, la loi sur l'exercice de la médecine. De concert avec son ami Betz, grande capacité financière trop tôt enlevée à son pays, il

dota la Néerlande de la belle réforme qui consiste dans l'abolition des octrois communaux; même quand il n'était pas au pouvoir, son influence directe ou indirecte fut toujours très grande. Par exemple, les lois concernant le conseil d'état, la milice, l'instruction primaire, — cette dernière proposée par un ministère conservateur, votée par une majorité considérable, et aujourd'hui tant attaquée par les réactionnaires de tous les cultes, parce qu'elle a constitué l'école populaire tout à fait en dehors des églises, — ces lois portent les traces évidentes de la part toujours très active qu'il prenait aux discussions politiques. Il avait renoncé à sa chaire de professeur pour se vouer entièrement aux affaires publiques, et il y portait cette passion froide qui avait déjà fait la puissance de ses écrits et qui lui valut son autorité comme orateur et législateur. Il avait son genre à lui d'éloquence parlementaire. Il ne brillait ni par les grands mouvemens oratoires ni par les appels aux passions; c'est tout au plus si, dans la série de ses innombrables discours, on peut relever deux ou trois expressions suggérées par un moment d'indignation ou de colère. Toujours maître de lui-même, sobre de formes, très clair et très précis, il démolissait tranquillement les objections de ses adversaires, et les pulvérisait sous les coups méthodiquement assénés de son érudition administrative. Le *statement of facts,* comme disent les Anglais, était la partie forte de ses raisonnemens. C'est qu'il ne s'aventurait sur aucun terrain sans l'avoir soigneusement étudié d'avance; alors, armé de chiffres et de données positives, ramenant les discussions dans le règne du réel et de la pratique, il brisait comme verre les argumens que ses antagonistes cherchaient trop souvent dans le domaine des généralités déclamatoires ou inapplicables. Il faut connaître ce qu'il y a de frondeur, souvent même d'ergoteur, dans le caractère hollandais, pour bien comprendre la force que le genre oratoire de l'ex-professeur de droit lui prêtait dans les débats parlementaires. Il y joignait le talent spécial de se défendre en faisant ressortir, avec une pointe d'ironie, sans qu'on eût le droit de se sentir offensé, l'inconvenance ou l'absurdité des objections qui lui étaient faites. Cela cinglait sans faire saigner et clouait sans qu'on osât crier. On retrouvait bien un peu du professeur morigénant, sans nommer personne, un auditoire d'étudians indisciplinés. Nous citerons un spécimen de cette éloquence sans grand éclat, mais incisive et portant coup; nous le choisissons au milieu des très vifs débats que souleva dans la première chambre la présentation de la loi électorale. Cette loi, qui pèche bien plutôt par excès de prudence que par trop de concessions au principe démocratique, avait été attaquée de la manière la plus violente. On l'accusait d'ouvrir la porte

au suffrage universel, au socialisme, au communisme; la probité politique du ministère avait même été mise en doute, et l'on avait crié à la violation de la constitution. Après deux jours de discussions passionnées, Thorbecke prit la parole pour défendre le projet.

« Je crois, monsieur le président, que ceux qui ont assisté sans parti-pris aux délibérations d'hier et d'aujourd'hui auront eu l'occasion de faire deux remarques. La première, c'est que, si nous avons encore à envier plus d'une chose aux assemblées représentatives de l'étranger, ce n'est pas précisément le ton des discussions (1). J'ai toujours pensé que, dans une assemblée comme la vôtre, ce ton ne doit jamais s'écarter de la politesse qui caractérise une compagnie d'hommes comme il faut, discutant ensemble une question sérieuse en se portant un respect réciproque. Si, dans une telle compagnie, quelqu'un s'oublie au point de perdre de vue ce qu'il doit à la gravité du sujet discuté et à ceux qui l'écoutent, on ne tient pas compte de ce qu'il a dit. Voilà ce qui convient selon moi dans une assemblée telle que la vôtre, ce qui convient surtout au gouvernement. Une parole acerbe est plus facile à trouver qu'une bonne raison, mais il n'y a que les bonnes raisons qui restent.

« Ma seconde remarque est celle-ci. Quand on découvre, comme on a pu le découvrir hier et aujourd'hui, que sur un même point des hommes également raisonnables et modérés diffèrent largement de manière de voir, il convient d'être modeste. Et j'applique sur-le-champ cette observation à ce qu'on a dit sur l'interprétation de la constitution. Plus que beaucoup d'autres peut-être, j'ai été dans le cas d'entendre parler de la constitution en rapport avec le projet de loi qui vous est soumis; mais, lorsque j'entends, comme aujourd'hui, celui-ci déclarer que la constitution est violée par des règlemens qui font à l'autre l'effet d'en être la stricte application, alors je conclus que l'on a toute sorte de motifs de se défier de sa propre opinion, et qu'on doit s'interdire de l'imposer d'autorité aux autres. »

Cette leçon donnée à des adversaires qui avaient dépassé les formes de la discussion honnête, l'orateur reprend l'un après l'autre les articles de la loi proposée. Il arrive à la fixation du cens électoral.

« Le cens, a-t-on dit, est trop bas; mais a-t-on fait, messieurs, ce que j'avais instamment demandé? On ne m'a pas cité une seule localité, pas un seul district, où le cens serait trop bas. Et moi, depuis la présentation de notre projet, j'ai constaté le contraire. Depuis qu'il est

(1) Ces paroles font allusion aux débats tumultueux dont les chambres en France et en Allemagne étaient alors le théâtre.

connu du public, j'ai beaucoup entendu et beaucoup lu sur cette question du cens, et je déclare que pas un district, pas une localité n'a déclaré qu'il était trop bas; au contraire on m'a reproché en beaucoup d'endroits qu'il était trop haut. Des magistrats municipaux de la Nord-Hollande, où le cens est fixé de 40 à 50 florins, m'ont écrit que, s'il était abaissé à 20 florins, cela ne ferait pas inscrire un seul électeur incapable. Un des premiers propriétaires fonciers de la Gueldre, qui connaît cette province mieux que personne, m'a affirmé que les paysans gueldrois payant 10 florins de contribution directe seraient encore des électeurs très acceptables. Quand je pèse tout cela, quand j'observe surtout que pas une plainte ne nous est parvenue d'aucun district, d'aucune localité déterminée, alors je crois pouvoir maintenir que le principe adopté est bon. La seule chose dont on ait argué dans toute cette discussion pour prouver le contraire serait que, si l'on adopte le cens proposé, il y aura 100,000 électeurs dans le royaume, et que ce nombre est trop grand. Messieurs, s'il se trouve 100,000 électeurs capables dans notre pays, c'est à mon avis une raison de nous réjouir et non pas de nous plaindre. »

Cela continue sur ce ton; des faits, des calculs positifs, la froide réalité présentée de manière à montrer l'inanité des craintes ou des objections émises, telle est la méthode constante. Ajoutons que la loi fut votée à une majorité de plus des deux tiers.

## III.

Notre intention n'est pas de suivre Thorbecke tout le long de sa carrière parlementaire; le détail, pour d'autres que des Hollandais, offrirait peu d'intérêt. Il suffira de rappeler les principaux événemens qui signalèrent la période de 1849 à 1872.

Thorbecke n'était ministre que depuis quelques mois quand le roi Guillaume II fut frappé d'une apoplexie suivie d'une prompte mort. On ne sait trop ce que fussent devenues ses relations avec lui, si elles avaient dû se prolonger. Son fils Guillaume III, le roi actuel des Pays-Bas, fut couronné le 12 mai 1849 à Amsterdam, et prêta serment à la nouvelle constitution. Ce n'est pas manquer au respect dû à une tête couronnée que de constater l'honnêteté scrupuleuse avec laquelle le roi Guillaume III a tenu le serment prêté par lui à une loi fondamentale que, selon toute apparence, il n'aimait pas. Il est impossible de se montrer plus correct dans sa conduite comme roi constitutionnel, et cela fait d'autant plus l'éloge de ce prince qu'avec moins de loyauté, spéculant sur l'espèce de dévotion religieuse qu'inspire la maison d'Orange au peuple néerlandais, il au-

rait pu essayer de briser violemment des entraves antipathiques à son caractère, essentiellement militaire et même, paraît-il, facilement emporté. Il n'est donc pas étonnant que, dans les premières années de son règne surtout, il ait subi son ministre Thorbecke plus qu'il ne l'a aimé. Les échos de la résidence retentirent plus d'une fois du bruit des scènes qui se passaient entre le jeune et bouillant souverain et son flegmatique conseiller. Celui-ci ne se laissait pas aisément désarçonner, mais il dut souvent faire appel à toute sa ténacité pour ne pas fléchir sous le poids des irritations royales. Ses adversaires politiques tâchaient de tirer profit de cet antagonisme personnel en le dépeignant à la population comme un tyran du roi et même comme un républicain latent, ennemi secret de la maison d'Orange. C'était le calomnier. Thorbecke voyait dans le maintien de cette famille sur le trône des Pays-Bas la pierre angulaire de la constitution, et il jugeait avec grand sens que, si la république est le seul gouvernement stable là où il n'y a pas de famille royale incontestée, universellement désirée, la monarchie constitutionnelle en revanche est de toute nécessité, si l'on veut vivre libre dans un pays où l'assentiment unanime décerne la primauté permanente du rang et du pouvoir à une famille historique. En pareil cas en effet, la république ne peut avoir qu'une existence précaire, et, pour se maintenir, elle doit recourir aux mêmes procédés arbitraires et oppressifs auxquels sont fatalement condamnées les dynasties forcées de lutter pour leur existence (1). Au reste, avec les années, les angles s'adoucirent entre le roi et son principal ministre, et même on peut dire que, dans les derniers temps, leurs relations étaient devenues très faciles, presque cordiales; mais évidemment cette position de *persona ingrata* ne facilitait pas la tâche du ministre. Soutenu par une majorité décidée, il se maintenait toutefois avec succès au pouvoir, lorsqu'en 1853 un incident imprévu vint le forcer brusquement à se retirer, et c'est de Rome que le coup partit. Ceci demande explication.

Parmi les divers élémens qui composent la population néerlandaise, il en était un qui avait singulièrement profité des changemens survenus depuis la révolution, et surtout depuis l'avénement d'un régime foncièrement libéral : c'était l'élément catholique. Tenus à l'écart sous l'ancienne république, suspects de nourrir des senti-

(1) N'est-ce pas faute d'avoir fait cette importante distinction que tant de bons esprits en France se sont complu récemment dans le rêve d'une restauration monarchique? Ils eussent probablement adopté une autre solution, si, au lieu de se demander : la monarchie constitutionnelle n'est-elle pas le meilleur régime qu'on puisse souhaiter à la France? ils eussent envisagé d'abord cette question préalable : les conditions indispensables d'une monarchie constitutionnelle existent-elles en France?

mens peu patriotiques et ne comptant qu'un petit nombre de familles aisées ou d'hommes instruits, les catholiques avaient vu naturellement avec joie tomber les barrières élevées contre eux et leur église par les anciennes constitutions. L'adjonction sur le pied de la plus parfaite égalité du Brabant et du Limbourg aux anciennes Provinces-Unies avait beaucoup accru leur importance numérique dans le nouveau royaume, dont ils formaient les deux cinquièmes. Ils s'étaient constamment unis aux protestans libéraux dans les batailles politiques livrées par ceux-ci aux conservateurs et aux réactionnaires, et plus d'une fois Thorbecke avait dû recourir à leur appoint pour former ou conserver sa majorité. En un sens, il était pleinement dans son droit, et les catholiques, en revendiquant égalité complète, entière liberté, étaient pleinement dans le leur; seulement on doit se demander jusqu'à quel point il n'y avait pas malentendu des deux parts. Les catholiques comprenaient-ils bien que les institutions et les lois libérales, une fois leur émancipation accomplie, seraient plus dangereuses pour leurs croyances que les vieilles lois d'exception dont ils avaient longtemps souffert? Il est permis d'en douter quand on les voit aujourd'hui se retourner en masse compacte contre les principes et les hommes du libéralisme. De son côté, Thorbecke avait-il une notion claire de la différence qu'on est bien forcé de faire en politique entre l'église catholique et les autres églises chrétiennes? Rien dans ses écrits ni dans sa manière d'agir ne prouve que son intelligence, si pénétrante et si lucide partout ailleurs, eût serré de près cette question, aujourd'hui si impérieuse. Ce qui, selon les circonstances, fait la faiblesse ou la force de l'église catholique, c'est qu'elle est internationale, et même par sa hiérarchie, comme dans l'esprit de ses membres fervens, *supra-nationale*. C'est une fort belle théorie que celle de la séparation de l'église et de l'état, et rien de plus facile que de l'appliquer à des populations protestantes, juives ou même grecques; mais toutes les théories du monde ne pourront empêcher que là où la croyance de la masse est restée profondément catholique, où par conséquent le clergé tient la clé des consciences et se croit lui-même tenu d'obéir sans réserve à la hiérarchie dont le chef est à Rome, là aussi c'est l'épiscopat qui règne et gouverne au nom du pape, dont il est le délégué. Cela sera surtout vrai, si le catholicisme est professé sous cette forme ultramontaine qui est aujourd'hui sa forme officielle et qui était déjà celle du catholicisme néerlandais depuis le dernier siècle (1). C'est pour cela que notre ancienne mo-

(1) Dans la *Revue* du 15 mai dernier, nous avons raconté comment l'ancien épiscopat national de la Hollande fut supprimé par un *motu proprio* du pape.

narchie française, pourtant si catholique, était en même temps très gallicane. En général, les libéraux hollandais de la génération qui nous précède considéraient le catholicisme comme une puissance du passé dont il était inutile de se préoccuper beaucoup. La saine politique, la justice, la tolérance, ordonnaient d'assurer à ceux qui le professaient encore la même protection, les mêmes droits, qu'aux adhérens des autres confessions; il n'y avait plus rien de sérieux à craindre, pensaient-ils, d'une croyance battue en brèche par tous les vents et tous les courans de la pensée moderne. Thorbecke et ses amis ne devaient pas tarder à voir qu'ils avaient compté sans leur hôte.

Le pape Pie IX avait résolu de rétablir l'épiscopat néerlandais. En elle-même et à son point de vue, cette décision n'avait rien que de légitime. L'église catholique est épiscopale, et il est tout naturel qu'elle veuille établir des évêques dans les régions où il n'y en a pas. A ce même point de vue, le pape ne devait pas s'arrêter devant les réclamations du vieil épiscopat national d'Utrecht, condamné par ses prédécesseurs, et dont la légitimité, si facile à démontrer d'après les principes gallicans, ne pouvait un seul instant se soutenir dans la théorie ultramontaine. Puisque la nouvelle constitution néerlandaise tendait à séparer de plus en plus l'église de l'état, il eût été facile, en s'y prenant avec quelques ménagemens, d'habituer les esprits en Hollande à l'idée d'une reconstitution épiscopale; mais il ne fallait rien brusquer. Si quelque chose était de nature à réveiller contre les catholiques les anciens soupçons, c'était tout ce qui eût ressemblé à un acte de pouvoir direct posé par la cour romaine en pleine terre hollandaise. Le gouvernement, averti par des rumeurs plutôt que par des communications officielles, avait pris les devans, et il croyait avoir obtenu de la cour papale la promesse que rien ne se ferait sans son aveu. Qu'arriva-t-il? Pie IX, cédant à cet esprit d'absolutisme qui l'a si souvent poussé à procéder par de grands éclats, lança un beau matin le décret de constitution épiscopale, découpa le royaume en diocèses, nomma des titulaires, et dans l'allocution publique par lui prononcée à cette occasion, la nation néerlandaise comme telle, son histoire, son indépendance, ses plus glorieuses traditions, furent traînées dans la boue.

Ce qu'il était facile de prévoir ne manqua pas d'arriver. Les griefs que les adversaires du nouveau régime avaient tirés contre Thorbecke de sa condescendance pour les catholiques et de son indépendance vis-à-vis de la couronne devinrent tout à coup une arme formidable. La majorité protestante se sentit blessée, humiliée, et n'entendit pas que les choses se passassent ainsi sans qu'elle

eût son mot à dire. Des adresses revêtues de milliers de signatures furent envoyées au roi pour lui demander de maintenir l'honneur et les libertés du pays contre le vieil ennemi qui prétendait de nouveau lui faire la loi. Le roi, lors d'une visite qu'il fit à Amsterdam, s'exprima de manière à montrer qu'il épousait les griefs de la nation, et Thorbecke se vit forcé de donner sa démission. Sa position en effet n'était plus tenable. Beaucoup de ceux qui l'avaient suivi jusqu'alors hésitaient ou reculaient. Se mettre à la tête du mouvement anticatholique, il n'y pouvait songer. Il se retira donc, la seconde chambre fut dissoute, et les élections qui suivirent envoyèrent à La Haye une chambre, non pas réactionnaire, mais conservatrice et, si l'on peut ainsi dire, marquant le pas.

A moins de se lancer dans une voie d'oppression antipathique à l'esprit national, il n'y avait guère autre chose à faire, une fois la protestation enregistrée, qu'à s'accommoder à la situation nouvelle. Une loi assez anodine, qui déniait toute valeur officielle aux titres épiscopaux et assujettissait toutefois les titulaires à certaines conditions de résidence, fut tout ce qui résulta de l'agitation soulevée par le décret pontifical. Thorbecke rentra comme député à la chambre, et ce qui est caractéristique, c'est que, précisément pendant cet interrègne conservateur, un ministère composé de ses adversaires politiques présenta et fit passer cette loi sur l'instruction primaire qui compte parmi les plus libérales qu'il y ait en Europe, et que frappent aujourd'hui les anathèmes de tous les partis rétrogrades. Beaucoup de députés catholiques aidèrent à la faire accepter, sans prévoir, il est permis de le penser, l'opposition furieuse que peu d'années après leur clergé devait lui déclarer.

A son tour, le parti conservateur était trop peu uni, l'appui que lui prêtait l'orthodoxie protestante trop coûteux et trop dangereux, pour qu'il pût jouir d'une longue possession du pouvoir. Il en était un peu de lui comme du parti tory en Angleterre, qui, lorsqu'il est rappelé au gouvernement, ne peut revenir sur les progrès accomplis, et se voit obligé d'appliquer des principes qui ne sont pas les siens, si même il n'est pas forcé de devancer les whigs dans l'introduction des réformes populaires. Peu à peu le corps électoral et la chambre virent se reformer une majorité libérale décidée, et en 1862 Thorbecke, qui du reste n'avait pas cessé, comme chef de l'opposition gouvernementale, d'exercer sur la chambre une influence que ses adversaires eux-mêmes devaient subir, redevint le chef du cabinet. Il resta quatre ans à la tête des affaires. Ce qui le força à une nouvelle retraite, ce furent les dissensions du parti libéral. Sa majorité lui échappait trop souvent dans les occasions importantes. Il aurait pu mainte fois dire à plus d'un député libéral

qui avait voté contre lui ce que Casimir Perier, ministre de Louis-Philippe, disait à un membre de la majorité qui s'abritait derrière sa conscience contre le reproche de défection : « Vous dites que vous avez voté contre moi dans cette affaire, parce que vous pensiez que j'avais tort; mais croyez-vous donc que nos adversaires votent pour moi quand ils trouvent que j'ai raison? » C'est peut-être la plus grande difficulté du régime parlementaire que de concilier l'indépendance personnelle du député sur les questions spéciales avec le devoir de soutenir le gouvernement que l'on croit le meilleur dans l'intérêt général, permanent, du pays.

On devrait probablement signaler à ce propos une autre lacune dans le génie politique de Thorbecke. La question coloniale est de première importance en Hollande. De sa splendeur passée, ce pays n'a guère conservé qu'un diamant, mais un diamant de première grandeur et de la plus belle eau : c'est son empire colonial, et surtout Java, la reine de l'Océan indien. Les Néerlandais ont eu l'art de tenir sous leur sujétion au sud de l'Asie un territoire vingt ou trente fois plus grand que le leur, habité par 20 millions d'hommes, produisant et rapportant beaucoup. Leur régime colonial, quoi qu'on en ait dit, a été en somme un bienfait pour les populations indigènes; ce n'était pourtant qu'un bienfait relatif. Basé sur le travail forcé, il devait engendrer fatalement des abus et des iniquités dont notre conscience moderne ne supporte pas la prolongation. De là de vifs débats entre les libéraux, qui voudraient, au nom de la justice, abolir ce régime quasi-féodal, et les conservateurs, qui craignent que cette abolition ne prive la mère-patrie des avantages qu'elle a jusqu'à présent retirés de sa belle colonie, et qui prétendent que le système en vigueur est au fond le plus approprié aux idées et aux mœurs des indigènes. Depuis plusieurs années, c'est dans le sens d'une série de réformes partielles que s'est prononcée la politique néerlandaise; mais on ne peut pas dire que Thorbecke ait hâté ce mouvement d'émancipation. Il semble qu'il se défiait un peu de lui-même dans une question où il serait aussi imprudent de vouloir tout décider d'après nos maximes européennes qu'injuste d'abuser de l'état de minorité de toute une race pour faire peser sur elle un joug inique. C'est à propos de la question coloniale qu'il vit sa majorité se dissoudre en 1866. Le ministère qui lui succéda sous la conduite de M. Fransen van den Putte, que sa spécialité coloniale, son libéralisme avancé et ses talens personnels désignent comme le futur réformateur des colonies néerlandaises, ce ministère ne put longtemps se maintenir, la majorité lui fit aussi défaut. Suivit un nouvel interrègne conservateur, qui donna une preuve nouvelle de l'impossibilité d'une réaction sérieuse; puis la formation

d'un ministère libéral sans Thorbecke, enfin le retour du vieux ministre à la tête d'un cabinet composé par ses soins. C'était en 1870. En 1872, l'échec du projet d'impôt sur le revenu amena une nouvelle dislocation; Thorbecke ne devait pas y survivre. Ses forces trahissaient son ardeur au travail. Une toux opiniâtre lui enlevait le repos des nuits, et enfin le 4 juin dernier, il rendit le dernier soupir. Quatre jours après, ses funérailles furent célébrées à La Haye de la manière la plus simple, conformément à ses volontés; mais l'affluence d'hommes appartenant à l'élite du pays et venus de toutes les parties du royaume montra combien sa perte était vivement sentie. Des comités se sont formés depuis lors dans la plupart des centres politiques et recueillent en ce moment des souscriptions destinées à lui ériger une statue monumentale. Les chambres viennent de voter une pension viagère à ses deux filles.

## IV.

Cette étude ne serait pas complète, si nous n'ajoutions quelques traits de l'homme privé à l'exposé de sa carrière publique.

Thorbecke était grand, maigre, laid, mais d'une laideur plus que rachetée par une physionomie de grand caractère. Le sourire légèrement sardonique qui errait ordinairement sur sa lèvre inférieure, un peu avancée, le feu concentré de son regard, son grand front mince et bombé, vrai symbole de pensée pénétrante et de travail opiniâtre, avaient rendu depuis longtemps ses traits populaires, si l'on entend par là reconnaissables entre tous. Quant à la popularité de sa personne, elle n'alla jamais loin. Il était, excepté dans le cercle de ses amis intimes, plus craint et respecté qu'aimé. Quelque chose de sec et d'âpre repoussait aisément ceux qui ne pouvaient le connaître de près. Il aimait le pouvoir, et nous sommes loin de lui en faire un reproche; où en serions-nous, si dans chaque pays il n'y avait pas des hommes supérieurs, assez ambitieux pour endurer toutes les fatigues, tous les ennuis des hautes positions, et persister malgré tout à diriger la politique nationale! mais il lui arriva quelquefois de donner prise à l'accusation d'autocratie. Son désintéressement allait jusqu'à l'austérité. Arrivé pauvre au premier rang, il est mort pauvre, ne laissant à ses enfans qu'un nom honoré de tous. Grand travailleur lui-même, il exigeait beaucoup des autres, et, comme les hommes très occupés qui savent le prix du temps, il avait le commandement bref et les procédés parfois rudes. On a pu regretter, dans l'intérêt de son parti et de sa personne, qu'il ne sût pas mettre plus d'huile dans les roues. Les

étudians de Leyde, qu'il avait forcés de travailler et de penser comme personne avant lui, le désignaient par abréviation sous le nom de *Thor*. Lorsqu'il fut appelé à déployer ses talens sur une plus vaste scène, il fit toujours un peu l'effet du dieu germanique aplatissant son monde à coups de marteau.

C'était pourtant un homme plein d'abandon et de cordialité dans la vie privée. Il avait épousé une Allemande digne de lui par la distinction de son intelligence, et à laquelle il dut, pendant de longues années, le bonheur domestique le plus complet. Plusieurs enfans, dont il ne reste que deux filles et un fils, jeune avocat d'avenir, furent le fruit de cette union cimentée des deux côtés par une pureté de mœurs qui défia toujours la médisance. Les personnes admises dans l'intimité de ce simple intérieur disent qu'autour de la table à thé ou du bocal de *maiwyn* (1), thé et vin qu'il préparait lui-même avec le plus grand soin, on ne reconnaissait plus le Thorbecke austère et toujours sérieux de la scène publique. Il aimait la conversation enjouée, la provoquait lui-même, et s'amusait comme un enfant des historiettes, des bons mots, des petites nouvelles qu'on avait à lui narrer. A certains égards, il avait gardé une simplicité toute juvénile. Il ne comprenait rien aux entraînemens ni aux raffinemens du vice au sein de notre civilisation déjà vieille; parfois même il se trompa gravement sur le compte de quelques personnes en qui sa confiance était grande, et dont la conduite privée était telle que tout le monde, excepté lui, s'en défiait.

Il était sincèrement religieux, bien qu'étranger aux pratiques ecclésiastiques et même aux plus récentes évolutions de la pensée religieuse. La philosophie de sa préférence était celle de Krause, théisme spiritualiste très élevé et très opposé au déisme dualiste fondé sur le principe d'une séparation objective de Dieu et du monde. Cela suffisait pour que les ennemis de Thorbecke l'accusassent de panthéisme, ce qui était fort injuste. Une de ses idées favorites était qu'il y avait un christianisme transcendant, supérieur aux diverses églises, dont aucune législation moderne ne pouvait se défaire, auquel personne de nos jours ne pouvait au fond se soustraire, et l'on peut voir, à l'occasion de plusieurs pertes douloureuses qu'il eut à subir, que ce christianisme philosophique était pour lui plus qu'une théorie. La veille de sa mort, il voulut voir près de son lit sa vieille domestique, restée à son service depuis les jours de Leyde. Ses dernières paroles furent pour son pays, ses enfans et ses bons amis. Il envisagea le redoutable passage avec

(1) Boisson bien connue en pays germanique pendant les longs soirs de printemps, composée de vin blanc, de sucre et d'herbes aromatiques infusées.

une fermeté stoïque. « La mort est pour moi, dit-il à son fils, le commencement d'une vie nouvelle. »

Outre ses écrits déterminés par les circonstances politiques, il avait publié des esquisses historiques sur plusieurs personnages éminens de l'histoire néerlandaise, Jean De Witt, Schimmelpenninck, Falck, l'amiral Ver Huell, etc. Ses jugemens dénotent une très grande largeur de vues, et en particulier, quand il apprécie le rôle de la France en Hollande au temps de la révolution et de l'empire, il est d'une impartialité qui touche à la sévérité pour ses compatriotes. Il est souvent d'avis que, si la France républicaine et impériale eut des torts graves envers un peuple qui l'avait accueillie en alliée et non en conquérante, les Hollandais doivent s'accuser tous les premiers de les avoir en quelque sorte provoqués par leurs propres fautes. C'est un genre de vérités qui n'a bonne grâce que dans la bouche d'un Hollandais de naissance. Il s'occupa aussi de quelques hommes d'état étrangers, entre autres de M. Guizot, dont il admirait beaucoup le talent, mais dont il censura en termes très vifs le système politique. On n'a rien trouvé dans ses papiers qui puisse fournir la matière d'un livre posthume, si ce n'est pourtant un cahier sur lequel, à différentes époques, il avait consigné des pensées détachées sous forme de maximes. Une obligeante communication de son fils nous permet de reproduire quelques spécimens de ces pensées inédites, dont il faut espérer que la publication complète ne se fera pas trop attendre.

« Le mal, comme la maladie, est possible et même à prévoir dans un monde où, en vertu de la loi divine, chaque être et chaque organe doit se développer de lui-même avec une puissance qui ne croît qu'avec lenteur. En ce sens, on peut dire que la création recommence avec chaque être particulier, mais avec un pouvoir limité. En vertu de la même loi divine, à mesure que le développement de l'ensemble et de ses parties se rapproche de l'harmonie parfaite, le mal est vaincu.

« Le monde et l'humanité, — une création continue, recommençant avec chaque individu, mais en rapport nécessaire avec la société contemporaine aussi bien qu'avec les générations qui précèdent et celles qui suivent.

« Qu'on se représente un instrument de musique, un piano par exemple, animé d'une vie intérieure, et dont chaque ton devrait se former graduellement lui-même et en même temps chercher à réaliser les intervalles, l'accord, la mélodie et l'harmonie avec chacun des autres et avec leur totalité, — on aura une faible idée de ce qui se passe dans le monde.

« La tolérance, vertu non-seulement individuelle, mais aussi politique, se fonde sur la loi générale d'après laquelle chacun de nous a son chemin à lui qui le conduit à la vérité et doit pouvoir le suivre sans obstacle, en toute indépendance. Lors donc que nous sommes intolérans, nous péchons contre l'ordre éternel du monde, et nous diminuons d'autant la force de la société où nous vivons.

« Esprit d'exclusion dans l'église, dans l'état, dans la science, dans la politique, dans l'industrie (monopoles). — L'industrie, quand elle est encore à son plus bas degré, ne croit pas pouvoir se passer de monopoles et de prohibitions. La même chose a lieu pour la connaissance de la vérité. »

Si je ne me trompe, ces *membra disjecta* d'une pensée, remarquable surtout par l'unité qui présidait à ses rayonnemens divers, démontrent que le ministre d'état n'avait pas cessé d'adhérer à ce principe à la fois historique et philosophique dont ses premiers écrits étaient tout pénétrés. L'organisme dans lequel chaque partie concourt à la formation du tout, mais où le tout en revanche est nécessaire à la vie de chaque partie, telle est la forme fondamentale de cette pensée. En politique, ce principe se traduira par la recherche d'une pondération aussi juste que possible entre les droits de l'individu et ceux de la société. Dans l'administration, le même principe inspirera des organisations complètes, bien proportionnées dans les rouages qui les composent, mais n'étouffant pas les aptitudes individuelles, ou plutôt les provoquant pour les utiliser. Si l'on examine toute la carrière politique de Thorbecke, on voit qu'au fond c'est le jeune philosophe qui a engendré et qui n'a cessé de diriger l'homme d'état.

Peut-être Thorbecke est-il mort à temps pour son bonheur. Les dernières années de sa vie avaient été assombries. La perte qu'il fit de sa femme, qui le précéda de près de deux ans dans la tombe, lui avait été cruelle. Le jeu des partis politiques en Hollande lui inspirait des inquiétudes. Il voyait les catholiques en masse s'allier contre le libéralisme à leurs vieux ennemis, contre lesquels il avait dû si longtemps lutter pour la revendication de leurs droits. D'un autre côté, le parti libéral se scindait. Les jeunes libéraux n'appréciaient pas toujours à leur valeur les services qu'il avait rendus au principe, et s'impatientaient des ajournemens ou des hésitations que le vieux ministre opposait à leurs vœux en faveur de réformes plus radicales que celles dont l'introduction lui avait coûté tant de peines. Enfin les événemens qui se déroulaient à l'extérieur lui paraissaient gros de résultats fort inquiétans pour l'avenir de sa

patrie. S'il avait désapprouvé fortement la guerre déclarée par l'empire français à l'Allemagne, il ne fut pas plus édifié par le genre de paix que l'Allemagne victorieuse imposait à la France. La Hollande n'avait pas autre chose à faire qu'à observer la plus stricte neutralité, et elle s'acquitta de ce devoir avec une loyauté qui fut reconnue des deux côtés; pourtant, sans avoir lieu d'accuser les intentions des maîtres actuels de l'Allemagne, Thorbecke était trop expert en histoire politique pour ne pas songer au lendemain. Ce qui le confondait surtout, c'était la passivité de l'Angleterre, assistant presque sans rien dire, et en tout cas sans rien faire, à l'égorgement de son alliée de la veille. Cette abdication de la puissance européenne la plus intéressée au maintien de l'équilibre général et la plus opposée d'intérêt et d'idée à toute conquête oppressive lui paraissait incompréhensible.

Quant à lui, son œuvre était faite. Il était enfin parvenu à doter son pays d'institutions vraiment libérales et en harmonie intime avec l'esprit national. La force de résistance de la Hollande est double; d'un côté, elle est matérielle et repose sur la configuration et la nature de son sol, si facile à défendre dès que la population y est bien décidée; de l'autre, elle est morale et tient à cet esprit d'indépendance carrée, qui a toujours été dans les mœurs, mais qui pendant longtemps fut en quelque sorte banni de la constitution. Mettre d'accord le génie national et les institutions fondamentales d'un pays, ce sera toujours augmenter sa puissance défensive en rendant son assimilation plus difficile. Nous ne savons ce que l'avenir réserve à la Hollande, il serait même téméraire de vouloir prédire à cette heure les évolutions que vont accomplir dans les prochaines années les partis politiques entre lesquels sa population se partage; mais on peut affirmer sans imprudence que, si l'œuvre de Thorbecke doit être continuée et prolongée, on ne reviendra pas en arrière. Le sillon qu'il a tracé est de ceux qui ne se referment plus, et lorsqu'il se vit condamné à une mort prochaine dans un moment où il aurait encore voulu consacrer ses dernières forces à la solution de plusieurs questions importantes, il aurait pu s'approprier dans toute sa valeur le mot bien connu d'un ancien : *exegi monumentum*.

ALBERT RÉVILLE.

# MŒURS FINANCIÈRES

## DE LA FRANCE

### II.

### LES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT.

Quand on parle de *sociétés de crédit*, la chose et le nom semblent familiers à tout le monde. Il n'en était pas de même il y a quelques années. La génération actuelle a vu en effet se fonder chez nous presque toutes ces associations de capitaux, connues déjà en Angleterre, en Écosse surtout, qui sous la garantie d'une raison sociale et d'un capital collectif reçoivent l'argent du public et le tiennent à sa disposition pour ses besoins journaliers avec un léger intérêt. Or ces établissemens, que l'on peut appeler les réservoirs et les distributeurs du capital, jouent dans nos mœurs financières un rôle de plus en plus important. Aussi n'est-il pas sans utilité de rechercher les services qu'ils ont rendus au commerce et à l'industrie, de comparer leurs progrès en France avec ceux d'institutions semblables au dehors, surtout de montrer comment ils ont fonctionné dans deux circonstances récentes, pendant les cruelles années de 1870-1871, au moment de l'émission de nos deux derniers emprunts.

Le développement que ces sociétés ont pris chez nous en si peu de temps a été facilité surtout par la forme de la société anonyme, dont on peut dire que la France, malgré quelques insuccès, a tiré la première un merveilleux parti, entraînant les nations mêmes qui l'avaient devancée sous d'autres rapports à la suivre dans cette voie. Déjà les premiers de nos établissemens de crédit, la Banque de France, le Comptoir d'escompte, le Crédit mobilier, ont été dans

la *Revue* l'objet d'une série d'études de M. Eugène Forcade; nous avons, nous aussi, étudié à plusieurs reprises le mécanisme des sociétés financières, dont le but est d'aider à la circulation ou à la création du capital. Nous pouvons dès lors, sans discuter les principes universellement acceptés, nous borner à relater le résultat des applications qui en ont été faites.

Il est juste de rappeler que les écrivains financiers n'ont pas seulement vulgarisé les entreprises qui ont si largement modifié les habitudes du public; ils ont eux-mêmes quelquefois contribué à les fonder ou à les administrer. Le contrôle de la presse a profité aux directeurs des sociétés comme à leurs cliens; les règles, mieux discutées, ont été plus utilement suivies, et l'on a pu surmonter ainsi des difficultés que d'autres temps avaient trouvées insolubles. Dans la comparaison que nous faisions naguère entre les événemens de 1848 et ceux de 1870-1871, nous remarquions que tous les établissemens de crédit existant à Paris en 1848 avaient dû entrer en liquidation (1), tandis que les années 1870-1871 présentaient un résultat tout contraire. C'est donc dans un espace de vingt et quelques années, puisque après la révolution de février il a fallu recommencer à nouveau toutes les entreprises de ce genre, que l'éducation universelle s'est faite, que les mœurs financières se sont transformées, que les sociétés de crédit ont repris une marche toute nouvelle, et c'est principalement dans les derniers temps de cette période que les résultats les plus significatifs ont été obtenus.

## I.

A l'exception de deux ou trois sociétés de crédit fondées à Lyon, Lille et Marseille, qui sont, à proprement parler, des annexes d'établissemens parisiens, c'est dans la capitale que toutes les institutions financières ont leur siége, c'est à la Bourse de Paris que les titres se négocient. La cote officielle en présente, à commencer par la Banque de France, une liste de dix-neuf ou exclusivement françaises ou mi-partie françaises et étrangères, et de trois étrangères seulement. Les titres de ces vingt-deux sociétés (2) se négocient au

(1) Sauf la caisse Béchet, qui par prudence se hâta de rembourser à ses actionnaires la moitié de leur capital, mais continua honorablement les affaires avec l'autre moitié jusqu'en 1870, terme statutaire de son existence.

(2) Voici la liste des dix-neuf sociétés de crédit dont les titres sont négociés à terme à Paris et suivant l'ordre où elles figurent sur la cote : la Banque de France, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Comptoir d'escompte, le Crédit agricole, le Crédit foncier colonial, le Crédit foncier de France, la Société algérienne, le Crédit industriel et commercial, le Crédit lyonnais, la société de Crédit mobilier, la Société des dépôts et comptes courans, la Société financière de Paris, la Société générale pour favoriser le

comptant ou à terme, et composent l'aristocratie de l'espèce. Au-dessous d'elles, et ne donnant lieu qu'à des transactions au comptant, on trouve mentionnées parmi les valeurs diverses neuf ou dix sociétés françaises et deux étrangères consacrées aux opérations de crédit territorial ou autres; enfin sur la cote du marché libre figurent quelques sociétés de crédit étrangères, surtout celles qui ont été créées avec le concours des sociétés françaises, dont elles sont les correspondans nécessaires et les satellites. Après la Banque de France, notre grand établissement national, qui est un véritable instrument de gouvernement, une institution d'état, dont on sait le rôle patriotique et l'influence souveraine dans ces deux dernières années, la plus ancienne de nos grandes sociétés de crédit, le Comptoir d'escompte, a été fondée en 1848 pour venir en aide au commerce et à l'industrie française à la suite de la crise provoquée par la révolution de février. Les premières années du régime politique inauguré en 1852 ont vu successivement se fonder le Crédit foncier, le Crédit mobilier, le Crédit agricole, la Société industrielle et la Société générale, etc.; la Société des dépôts et comptes-courans et le Crédit lyonnais ont été les derniers venus de cette première période, qu'on peut dire celle de la création des grandes affaires industrielles, et dont l'histoire a été si souvent faite ici même.

Au sortir d'années de langueur, suite de la crise de 1848, la France, comme l'Europe entière, s'était sentie possédée d'un immense besoin d'activité et de travail. Les théories les plus audacieuses et les plus séduisantes se produisirent alors; des hommes dont il ne faudrait pas oublier le rôle prépondérant poursuivirent chez nous et à l'étranger la réalisation de leurs conceptions. C'était le moment où se fondaient le Crédit foncier, le Crédit mobilier, qui servit de type à tant d'établissemens semblables en Italie, en Espagne, en Autriche même, et se réunissaient d'énormes associations de capitaux pour construire les grands réseaux de chemins de fer, en France d'abord, dans plusieurs des autres états de l'Europe ensuite. Les établissemens de crédit qui se fondèrent alors semblaient avoir des visées plus hautes que ceux dont nous avons vu la constitution récente. Le Crédit foncier aspirait à libérer la propriété territoriale de la dette hypothécaire; il a surtout servi à subventionner les constructions de Paris. Le Crédit mobilier ne tendait à rien moins qu'à substituer à tous les titres de valeurs négociables à la

commerce et l'industrie en France, le Sous-Comptoir du commerce et de l'industrie (en liquidation), la Banque franco-autrichienne-hongroise, la Banque franco-égyptienne, la Banque franco-hollandaise, la Banque française et italienne, la Banque de l'union franco-belge. — Les trois sociétés de crédit purement étrangères sont : la Banque ottomane, le Crédit foncier d'Autriche, la société de Crédit mobilier espagnol.

Bourse un papier qui les représentât tous, une sorte de lettre de gage toujours circulant, ses propres obligations en un mot, devenues le signe représentatif des valeurs émises par lui ou déposées dans ses caisses. Pour avoir oublié une seule fois le principe de la mobilisation de son capital social, le Crédit mobilier a vu sa fortune décroître et son influence disparaître. C'est au contraire en se bornant presque exclusivement au rôle de caissier du public, d'escompteur des effets de commerce, que les autres établissemens ont prospéré; enfin c'est tout récemment, pour grouper les capitaux en vue des émissions d'emprunts d'état, que les plus nombreux et les derniers se sont fondés. Ces sociétés, franco-autrichienne, hongroise, égyptienne, hollandaise, italienne, belge, etc., improvisées en une seule année et à l'occasion de nos emprunts de 5 milliards, dont l'objectif est non pas de créer des industries internationales, mines, chemins de fer, transports maritimes, mais d'établir des comptoirs financiers pour y recevoir des capitaux destinés aux emprunts, aux arbitrages de place à place, sont-elles destinées toutes à une longue et fructueuse carrière? Il est permis d'en douter. Cependant les services qu'elles ont rendus à l'occasion de nos émissions ne sauraient être méconnus. Cette cause même de la naissance de quelques-unes mise de côté, les intérêts à desservir sont si grands, il y a sous ce rapport un tel chemin à parcourir pour atteindre aux résultats obtenus en Angleterre par exemple et en Écosse, qu'on ne saurait trop étudier le fonctionnement de ces diverses sociétés, ni assez applaudir aux changemens qu'elles introduisent dans nos mœurs financières.

La France a toujours été un pays d'économie et d'épargne : les classes moyennes s'y sont élevées en grossissant sans cesse le capital accumulé; nulle part, le numéraire n'a été plus abondant ni plus parcimonieusement recueilli. C'est à réunir ces trésors individuels, à leur donner un emploi, à en activer la circulation, que les institutions de crédit ont servi et doivent servir de plus en plus. L'escompte du papier de commerce, à l'aide duquel le producteur liquide à bref délai une opération faite, permet à l'industrie de multiplier les affaires et d'accumuler les profits : en faisant circuler plus rapidement le capital, les banques d'escompte l'augmentent, on peut dire, dans une proportion indéfinie. Les banques de dépôt n'ont pas une moindre utilité, mais le mérite en apparence est plus modeste, et nos habitudes d'économie domestique ont eu grand'-peine à s'en accommoder. Pour persuader au public de confier ces épargnes amassées sou à sou, ce numéraire enfoui dans des cachettes, à une caisse qui pouvait en faire un mauvais emploi et qui ne les rendrait peut-être pas à la première demande, il fallait de grands efforts d'habileté, de patience, de désintéressement même.

L'ancienne clientèle des banquiers ne se composait que de gens riches, payant largement les services de leurs mandataires; le petit public, celui qui par les minces ruisseaux fait les grosses rivières, n'aurait jamais compris qu'il valût mieux avoir son argent dans une banque que chez soi, et qu'on soldât tout aussi facilement les achats de chaque jour avec un bon sur cette banque qu'avec des espèces métalliques. Ce n'était pas le marchand, déjà habitué aux effets de commerce, que le chèque devait étonner le plus, c'était l'acheteur qui pouvait le trouver incommode ou dangereux. Aussi, pour répandre l'emploi des chèques et pour introduire peu à peu l'usage des dépôts, a-t-il fallu promettre au public monts et merveilles, d'abord lui donner de gros intérêts, se faire ensuite son serviteur gratuit, non-seulement encaisser son argent, mais garder ses titres, en toucher les coupons et lui payer un intérêt des semestres encaissés, le tout à si peu de frais que le sacrifice fût pour la banque et non pour le client. Enfin on a dû prendre, avec les commissions les plus réduites, le soin d'opérer les achats et ventes de valeurs mobilières en garantissant même la solvabilité des officiers ministériels chargés des opérations. Au lieu d'être simplement les caissiers du public sans lui payer aucun intérêt de son argent, comme les premières banques en Écosse, nos établissemens de crédit ont accumulé les services de caisses, de titres, de nantissement, de bourse, en servant aux dépôts des intérêts très élevés et en courant toutes les chances des opérations auxquelles ils devaient se livrer eux-mêmes pour couvrir leurs dépenses et rémunérer leur capital de garantie. En dépit de tous ces efforts, le mouvement n'a pas été bien rapide. Ainsi le Crédit foncier n'avait environ que 1,200 comptes de dépôts ouverts au 31 décembre 1871, la Société de crédit industriel et commercial 5,500, le Crédit lyonnais 12,500, la Société générale 13,500. L'ensemble de ces dépôts atteignait 46 millions 1/2 au Crédit foncier, 16 millions au Crédit industriel, 30 millions au Crédit lyonnais, et 87 millions à la Société générale. A ces comptes de chèques et de dépôts à vue, il faudrait ajouter aussi ce que l'on appelle les comptes de dépôts à échéances fixes, qui sont représentés par des obligations payables à terme, et produisent naturellement des intérêts plus élevés. L'émission de ces obligations s'élève à des chiffres plus ou moins considérables : au 31 décembre 1871, le Crédit lyonnais en avait placé pour près de 21 millions, la Société générale pour près de 30. Il faut remarquer que, dans les momens où les valeurs publiques et notamment les fonds d'état offrent des placemens plus avantageux, on ne saurait attendre des capitalistes un grand empressement à immobiliser pour un certain délai des fonds qui ne produisent pas l'intérêt que donne la rente. C'est le cas pour les années 1871-1872. Le 5 pour 100 français rappor-

tant plus de 6 pour 100, il n'était pas facile de croire qu'on fît de nombreux dépôts à échéance de un ou deux ans dans les sociétés de crédit, alors qu'elles ne peuvent offrir plus de 5 pour 100 d'intérêt.

Il n'est guère possible d'indiquer le total des dépôts d'argent faits dans tous les établissemens créés en France; les exemples qui précèdent permettront au moins d'en apprécier l'augmentation progressive. De même qu'il ne suffirait pas, pour évaluer l'importance des affaires commerciales contractées dans un an, de connaître le mouvement du portefeuille de toutes les banques qui escomptent du papier de commerce, à commencer par la Banque de France et le Comptoir d'escompte, puisque toutes les opérations faites par l'intermédiaire des banquiers, ou directement d'acheteur à vendeur, échapperaient à la récapitulation, de même le relevé des comptes de chèques et de dépôts des sociétés de crédit (1) ne pourrait donner qu'une idée imparfaite de l'accumulation du capital et de la formation des réserves d'où dépend la prospérité du pays. Toutefois, comme l'usage des chèques entraîne plusieurs conséquences excellentes, d'abord la sécurité pour l'encaisse du numéraire nécessaire aux paiemens, ensuite l'augmentation des réserves encouragée par la perception d'un intérêt, enfin la direction de l'emploi de ces réserves, il importe, en suivant les progrès de notre éducation pratique en cette matière, de les comparer avec ce qui se passe en d'autres pays.

## II.

L'Angleterre est de tous les pays celui où les institutions de crédit sont les plus anciennes, les plus florissantes et les plus nombreuses. En dehors de la Banque d'Angleterre, dont les billets n'ont pas cours forcé en Écosse et en Irlande, un certain nombre de banques dans chacun des trois royaumes peuvent émettre du papier-monnaie. Seulement, depuis l'acte de 1845, dû à sir Robert Peel et intervenu après une crise effroyable, les banques provinciales alors existantes en Angleterre et en Irlande ou en Écosse, outre les banques royales, quelques établissemens particuliers purent seuls continuer à jouir du privilége d'émission, mais dans des limites établies suivant la circulation moyenne de l'année 1844-45, avec interdic-

(1) Le compte des dépôts faits à la Banque de France ne peut être invoqué au point de vue de ce travail comme un renseignement à consulter : il ne représente en général que des ressources de trésorerie pour faire face à des paiemens journaliers de la part des particuliers ou sociétés qui ont un compte-courant ouvert à la Banque, lequel ne rapporte aucun intérêt aux déposans. La Banque joue à cet égard le rôle de caissier, destiné à faciliter la liquidation des transactions, mais sans encourager à l'épargne, à la production du capital, objet essentiel des sociétés de crédit.

tion formelle d'en créer d'autres et retrait du privilége à mesure de la liquidation de ces établissemens.

L'acte de 1845 a limité à 15 millions de livres sterling l'émission de la Banque d'Angleterre, à 8 millions 1/2 celles des banques provinciales (par suite de la fermeture de quelques-unes, cette limite est abaissée aujourd'hui à moins de 7 millions), à 9 millions environ la circulation de billets des banques d'Écosse et d'Irlande. Pour les billets de la Banque d'Angleterre, la plus petite coupure est de 5 livres, pour toutes les autres de 1 livre. De plus chaque banque, à commencer par la Banque d'Angleterre, peut émettre des billets jusqu'à concurrence de la somme dont elle a dans ses caisses la représentation en numéraire, un quart en argent et trois quarts en or.

La limitation et la fin éventuelle du privilége d'émission coïncidaient avec d'autres mesures également favorables à la bonne organisation des sociétés de crédit. Avant 1833 et en raison du monopole concédé à la Banque d'Angleterre, les banques particulières ne pouvaient compter plus de six associés. La responsabilité des actionnaires était indéfinie et solidaire. Peu à peu la responsabilité bornée à l'apport individuel prévalut, le nombre des associés s'étendit, et les banques par actions purent ainsi se multiplier. A Londres même, la *London and Westminster Bank*, la *London joint stock Bank*, l'*Union Bank* et la *London and country Bank* se fondèrent par actions, mais sans faculté d'émission de papier, de 1833 à 1839. Dans les provinces, c'est à partir de 1825 que le parlement autorisa, au-delà de 65 milles de l'église Saint-Paul, les banques par actions, avec faculté de compter plus de six associés; celles qui furent créées après 1845 ne jouirent plus du droit d'émission. L'Irlande a suivi l'exemple de l'Angleterre; d'abord soumise au monopole de la banque royale, qui interdisait la création de toute banque par actions, elle vit s'établir au-delà de 65 milles de la capitale plusieurs banques provinciales dont l'émission de billets fut limitée par l'acte de 1845 comme en Angleterre et en Écosse.

L'Écosse est la terre classique des banques. Le fondateur de la Banque d'Angleterre, William Paterson, était Écossais, et créait en 1795 une banque nationale à Édimbourg en même temps qu'à Londres. Tandis que le privilége de la Banque de Londres d'emprunter, de pouvoir lever des fonds sur ses billets à présentation, était interdit par une clause spéciale à toute société composée de plus de six personnes, dès 1807, dans une pensée politique, le gouvernement anglais constituait, à côté de la Banque d'Écosse, la *Royal bank of Scotland* par actions dont les souscripteurs n'étaient responsables que pour le montant de leur versement; c'est cette banque qui inaugura le système des *Cash crédits* ou avances par caisses. Londres revendique l'honneur d'avoir ouvert pour la première fois une salle

d'échange (*clearing house*), sur l'exemple donné déjà au XVIe siècle par les négocians, qui à Lyon, lors de la foire annuelle, liquidaient au moyen de bons leurs engagemens réciproques, soldant ainsi, sans un sou en métal, des transactions dont Boisguilbert portait le total à 2 milliards; mais c'est à l'Écosse qu'est due l'initiative des prêts faits autrement que sous forme d'escompte d'effets ou de gage matériel à des hommes n'ayant d'autre garantie de leur solvabilité que leurs aptitudes et leur moralité. Ainsi la *Royal Bank* offrait d'avancer à toute personne laborieuse et honnête, sous la caution de deux citoyens connus, toute somme dont l'emprunteur aurait à faire un utile emploi. Le système des *Cash crédits* a fait la prospérité de cette nation écossaise, probe, austère entre toutes.

Il n'y a en Écosse que des banques par actions. Bien que de 1765 à 1845 le papier n'ait jamais été au-dessous du pair, l'acte de 1845 en a limité la circulation comme en Angleterre et en Irlande, où cette mesure a été nécessitée par des catastrophes chroniques. La solidité de toutes les banques d'Écosse a été si grande qu'une seule, l'*Ayr Bank*, dans le siècle dernier, et deux autres dans la crise de 1857, la *Western Bank* et la *City of Glasgow Bank*, ont suspendu leurs paiemens; encore celle-ci s'est-elle reconstituée et a-t-elle reconquis tout le terrain perdu.

A la fin de 1871, Londres comptait vingt et une banques par actions; cinq sont antérieures à 1840. La plus ancienne a été fondée en 1833, l'*Union Bank*. La *London and Westminster* a été créée en 1834 au capital de 10 millions de livres sterling (250 millions de francs), dont le cinquième versé. L'*Union*, la *Joint-stock Bank*, n'ont qu'un capital nominal de 4 millions de livres. Il y avait aussi à la même date quatre-vingt-onze banques provinciales par actions, dont soixante-trois antérieures à 1840. La banque de Liverpool, créée en 1831, et celle de Manchester, en 1862, ont le capital le plus élevé, 5 millions de livres. L'Écosse compte douze banques par actions, et l'Irlande huit. La Banque d'Écosse a 1 million 1/2 st. de capital et la *Royal Bank* 2 millions st. Si l'on ajoute à cet ensemble vingt-sept banques coloniales (Indes, Australie, Canada) et douze banques diverses dont le siége est à Londres, on aura le total des institutions de crédit qui reçoivent, gèrent et distribuent le capital employé dans le commerce et l'industrie de l'autre côté de la Manche. En 1872, six nouvelles banques ont été créées à Londres seulement (1). N'oublions pas toutefois de rappeler qu'à côté de ces associations par actions existent en province et à Londres un grand

(1) Voyez la publication intitulée *The London banks, credit, discounts and financial companies*, qui donne les détails statistiques, capital, dividendes, etc., sur chaque établissement.

nombre de banquiers dont la richesse et les ressources sont énormes. Les banquiers à l'ouest et à l'est de Temple-Bar se livrent à l'escompte du papier dans des proportions encore inconnues en France, et leurs moyens d'action sont si puissans qu'ils se font une loi invariable de ne jamais user des facilités du réescompte. Si l'on veut s'en faire une idée, il suffira de dire que la maison Glyn Mills Carrie et C°, une des premières maisons particulières de Lombard-street, passe pour avoir *compensé*, en une seule journée au *Clearing-house*, pour 12 millions de livres ou 300 millions de francs.

La statistique du *Clearing-house* de Londres, qui sert à toute l'Angleterre, — des *salles de compensation* ou *d'échange* d'Édimbourg, Glasgow et Dundee pour l'Écosse et du *Clearing* de Dublin pour l'Irlande serait intéressante à consulter pour apprécier ce mouvement d'affaires commerciales dont la grandeur défie toute comparaison. En 1871, les règlemens des effets et chèques faits par le seul *Clearing-house* de Londres ont dépassé 4,000 millions de livres, soit 100 milliards de francs. En décomposant par nature d'affaires ces règlemens, on a constaté que, si ceux qui ont trait aux affaires de bourse avaient considérablement augmenté par rapport aux années précédentes, ce qui concerne les affaires commerciales proprement dites conservait la plus large part. La question du marché de l'escompte en Angleterre, dont les habitudes diffèrent sensiblement des nôtres, mériterait une étude spéciale; il en est de même du *Clearing-house* (1), dont on vient de tenter un essai à Paris, et qui est la clé de voûte de tout le système de banque en Angleterre, puisque c'est là que toutes les maisons et sociétés de banque de Londres et celles de province, par leurs représentans, échangent journellement leurs engagemens, dont le solde se paie par des viremens sur leurs comptes à la Banque d'Angleterre. Aujourd'hui nous ne voulons nous attacher qu'aux opérations spéciales de crédit en tant que dépôts et emploi des fonds reçus. L'importance des uns, le chiffre des bénéfices obtenus pour les autres, montreront à quel point toutes ces banques contribuent à accroître la fortune publique. Dans les banques par actions de Londres, les cinq plus importantes ont donné à leurs actionnaires en 1870 de 16 à 22 pour 100. Parmi les banques provinciales, il n'en est presque pas qui aient distribué moins de 5 pour 100, la moyenne est supérieure à 10. Les *Joint-stock banks* de Birmingham, Carlisle, Manchester et Liverpool, du Yorkshire, du Dorsetshire, ont donné 20 pour 100; la banque de la ville de Bury a distribué 25 pour 100. Les bénéfices des banques d'Écosse et d'Irlande ne sont pas moindres; celles qui rapportent le moins donnent encore 8 pour 100.

(1) Voyez à ce sujet l'étude de M. Esquiros dans la *Revue* du 15 février 1863.

Or ce qu'il importe de noter, c'est que les banques anglaises ne se mêlent point de spéculation; les opérations de bourse, celles qui consistent à former des syndicats pour lancer des opérations financières, à faire des émissions de valeurs, ne leur sont pas seulement étrangères, mais porteraient atteinte à leur crédit. Elles se bornent aux affaires de banque proprement dites, elles sont les caissiers du public, elles prennent l'argent de ceux qui en ont, et l'emploient en escomptant les billets du commerce ou en ouvrant des crédits aux industriels et aux agriculteurs. Ce dernier genre d'opérations se fait sur une échelle immense, sans analogue chez nous. Les banques de Londres font le service de caisse de toutes les maisons *respectables* de la métropole, dont elles gardent sans intérêt un solde plus ou moins important. L'emploi qu'elles en font constitue leur bénéfice. Elles reçoivent aussi du public, comme toutes les banques de province, des dépôts d'argent dont elles donnent un intérêt inférieur au taux légal, et dont elles disposent pour des escomptes, des prêts sur nantissemens ou des reports sur valeurs de bourse. Comment se fait-il que ces opérations, qui passent chez nous pour ne pas procurer à nos institutions de crédit des bénéfices suffisans, assurent de l'autre côté du détroit aux banques par actions une prospérité si grande? Cela tient à la différence des mœurs financières des deux pays. Dans le royaume-uni, aucun particulier ne garde chez lui la moindre somme de numéraire; toute épargne est confiée aux banques et toute avance leur est demandée. Les opérations les plus importantes se soldant presque sans bourse délier, le capital, qui ne sert plus à payer les consommations faites, s'emploie à surexciter l'activité de la production. L'argent moins nécessaire d'un côté se paie moins cher d'un autre, ou on le prête plus souvent. La multiplicité des affaires et la rapidité de la circulation substituent aux gros bénéfices des bénéfices renouvelés. Le crédit obtenu avec moins de difficulté rend le gain plus facile; aussi les avances consenties rentrent avec exactitude, les effets se paient avec une grande régularité, et les banques de Londres, dont le portefeuille est rempli des effets de la province, ne les réescomptent jamais. Il arrive donc que les ressources mises à leur disposition par les dépôts dépassent énormément leur capital, et que l'emploi fréquent de ces ressources procure des bénéfices assurés. Pour la *London and Westminster Bank* en 1871, les dépôts et acceptations ont dépassé 23 millions de livres contre 3 millions seulement de capital, pour la *Joint-stock Bank* 14 millions contre 1,600,000 liv., pour la *London and County* et l'*Union* 17 et 16 millions contre 1,500,000 livres de capital. Par conséquent, lorsque la première n'a gagné que 1.39 pour 100 sur l'ensemble de ses ressources employées, la seconde 1.74, la troisième 0.97 seulement et la quatrième 1.40

pour 100, ce mince bénéfice, rapporté au capital versé, représente 18.48, — 23.55, — 18.02 et 20.21 pour 100 (1). Notons encore, à l'avantage des banques anglaises sur les nôtres, que les frais généraux y sont beaucoup moins élevés. On n'y connaît point ces soins minutieux pris pour la conservation des titres, l'établissement des comptes particuliers, le paiement des coupons, etc. Nos établissemens, et la société générale de Crédit mobilier en a offert le plus remarquable exemple, sont des modèles de contrôle, de promptitude, de régularité : le public y est conduit pas à pas et, comme dans nos chemins de fer, avec un souci incessant de sa sécurité. Un tel ordre est admirable sans doute, mais il se paie cher, et comme en dehors de ces services, qui ne coûtent presque rien aux cliens, on alloue aux dépôts un intérêt bien plus élevé qu'en Angleterre, il est difficile que nos établissemens produisent pour leurs actionnaires les mêmes avantages en se bornant aux mêmes opérations.

Après l'Angleterre, c'est l'Allemagne qui présente le tableau des sociétés de crédit les plus nombreuses, et dont la création, à vrai dire, est la plus récente. La cote de Berlin, à l'article *Bank-und Industrie-Actien*, donne une liste de soixante-neuf sociétés dont les titres sont l'objet de transactions de bourse, et parmi lesquelles ne figurent d'autres établissemens étrangers que ceux dont l'ambition allemande revendique déjà la nationalité, tels que les banques d'Amsterdam, d'Anvers et de Luxembourg. Les dividendes donnés par ces associations de capitaux sont pour la plupart satisfaisans; pour l'exercice 1871, la moyenne est certainement supérieure à 10 pour 100 (2).

L'Autriche, qui semble vouloir reconquérir par le travail la situation que ses armes lui ont fait perdre, est loin de présenter un ensemble d'institutions aussi imposant. Il y a cependant douze banques par actions à Vienne, la plupart avec un caractère international, et cinq à Pesth; Trieste en compte trois, et Prague deux. Le capital de ces sociétés est en général peu élevé, et n'atteint pas souvent 10 millions de florins en capital nominal, soit moins de 25 millions de francs; le *Credit-anstalt* ou Crédit mobilier, dont le siége est à Vienne, a seul un capital de 40 millions de florins tout versé; les plus élevés sont ensuite la Banque anglo-autrichienne, qui figure

(1) Nous extrayons la plupart de ces chiffres d'un intéressant travail sur les banques anglaises fait par M. Rabino, directeur de la succursale du Crédit lyonnais à Londres, sur la demande de l'administration de cette société. C'est pour nous un devoir de louer sans réserve le soin avec lequel celle-ci étudie et fait étudier ce qui concerne la situation de tous les états et de toutes les grandes entreprises au dedans et au dehors.

(2) Les banques de Brême, Lübeck, Worms, ont donné 7 pour 100, la *Norddeutsche*, la *Preussische*, la *Schlesische*, la *Dessauer Landesbank*, plus de 12, la *Darmstädter* et la *Berliner* 15 pour 100, le *Bank-Verein* 16.

pour 28 millions, dont la moitié a été versée, et la Banque austro-ottomane pour 25.

En Italie, on peut au moins citer vingt-cinq banques par actions, réparties inégalement dans les diverses capitales de la péninsule; Gênes à elle seule en a dix, dont le capital est très peu élevé, sauf pour deux, qui se sont fondées avec un chiffre nominal de 25 millions. Florence n'en compte que cinq, parmi lesquelles la Banque nationale, dont tout le capital de 200 millions est versé, de même que celui de 50 millions pour le Crédit mobilier. La Banque de crédit italien n'a que 12 millions versés sur 60, et la *Banca toscana di credito* 4 sur 40. L'Italie est la terre privilégiée des crédits mobiliers; il y en a encore un à Naples, un à Venise, un à Milan. Turin n'a plus conservé que la *Banca di Torino*, avec un capital de 120 millions, dont 10 versés; Rome a trois banques, la *Banca generale*, la *Romana*, l'*Italica-Germanica*. — Citons enfin la Russie, où, sur quatorze banques, trois seulement n'ont pas versé la totalité de leur capital. La plupart, ayant été créées au capital de 17 millions de roubles, soit 68 millions de francs, peuvent prêter un appui sérieux au commerce, dont elles ont pour objet principal de favoriser les progrès. Telles sont la Banque internationale de commerce à Saint-Pétersbourg, et les banques de commerce à Moscou, Varsovie, Odessa et Riga.

Il resterait, pour compléter cette rapide revue des sociétés de crédit à l'étranger, à mentionner celles des deux pays dont la réputation financière est faite depuis longtemps, nous voulons dire la Hollande et la Belgique; mais, par cela même que les institutions de crédit y datent de loin, les dernières années n'ont pas vu se produire un mouvement analogue à celui qu'ont présenté l'Allemagne et la France en particulier. Sur la cote officielle d'Amsterdam ne figurent que les actions de la Banque et celles de la Société de Commerce, et sur la cote de Bruxelles dix-huit établissemens, parmi lesquels plusieurs dont les opérations ne rentrent pas dans notre cadre; nous nous bornerons à quelques détails sur la *Société générale pour favoriser l'industrie nationale en Belgique*. Fondée en 1822, sous le patronage spécial du roi de Hollande, avec un capital composé en partie de propriétés depuis lors vendues ou restituées à la Hollande et en partie d'actions de 500 florins (1,058 fr.), dont le nombre a été arrêté en 1853 à 31,000, la Société générale a passé par des phases diverses. Après avoir subi le contre-coup des événemens de 1830 et de 1848, elle est arrivée à la situation la plus prospère que l'on puisse citer en ce genre. Grâce à la loi que la direction s'est faite de constituer en réserve les bénéfices extraordinaires, elle a, depuis plus de dix ans, formé un capital dit de réserve de 31 millions de francs, dont l'importance est égale à celle

du capital social (32,800,000 francs); de plus une nouvelle réserve est en voie de formation au moyen d'un prélèvement spécial de 15 pour 100 sur les bénéfices annuels. A la fin de 1871, cette nouvelle réserve dépassait déjà 11 millions de francs. Ce double capital est représenté par des titres différens : un titre d'action, qui ne donne droit qu'à un intérêt de 5 pour 100, un titre dit *part de réserve*, qui donne droit au partage de tous les bénéfices qui dépassent cet intérêt. Les parts sont au nombre de 31,000 comme les actions, nominatives ou au porteur, et se négocient avec elles ou séparément. Pour 1871, l'action a reçu son intérêt de 52 francs 91 cent., la part de réserve un dividende de 97 francs 50 cent., et la nouvelle réserve a été accrue d'une somme de 17 francs 48 cent. par titre. Pour un capital primitif de 1,058 francs, c'est un bon placement. La moyenne des dix dernières années est un peu inférieure à ces chiffres; à la cote officielle de Bruxelles fin septembre 1872, les actions de la Société générale valaient 1,167 francs 50 cent., et les parts de réserve 2,730 francs.

Si l'on veut résumer en quelques traits l'histoire de cette société, on peut dire qu'elle a eu trois phases : avant 1830, elle a surtout placé ses ressources en fonds publics; aussi subit-elle cette année une perte de plus de 8 millions, ce qui ne l'empêcha point, après la séparation de la Belgique et de la Hollande, de contribuer à l'affermissement du crédit public du nouvel état en souscrivant aux emprunts. Elle n'eut pas à s'en plaindre; elle réalisa ainsi de gros bénéfices et prit à ce moment la sage mesure de mettre à la réserve les profits provenant de ces sortes d'opérations. Ce n'est qu'à partir de 1835 que la Société générale s'occupa sérieusement de remplir sa mission industrielle; mais tout d'abord elle n'agit que par intermédiaires, créant deux sociétés, l'une du Commerce, l'autre des Entreprises industrielles, qu'elle subventionna, et qui fondaient et géraient elles-mêmes les entreprises nouvelles. La liste de ces entreprises est très longue, elle renferme un grand nombre de hauts-fourneaux, de charbonnages, de mines, etc. A partir de 1849 et à la suite de désastres commerciaux, la direction reconnut que la Société générale, laissant à d'autres le soin de gérer des affaires où elle était la principale intéressée, faisait fausse route, et courait les plus grandes chances de perte sans avoir les plus gros bénéfices. Les sociétés du Commerce et des Entreprises industrielles furent liquidées, et la Société générale s'intéressa directement dans toutes les entreprises qui réclamèrent son appui. C'est à partir de cette troisième période qu'elle prit surtout une part active dans la création des chemins de fer.

Aujourd'hui la situation du grand établissement belge est des plus solides; les actionnaires n'ont qu'à jouir d'une fortune on ne

peut mieux assise. Il est aussi une habitude prise par la direction dans la rédaction des rapports présentés aux assemblées générales des actionnaires, faite pour gagner toute leur confiance. On y donne la liste très exacte de toutes les actions et obligations des sociétés industrielles que la Société générale possède, du revenu qu'elles rapportent, et on les évalue dans le bilan au prix de revient. Cet exposé sincère, qu'aucune de nos sociétés n'a encore entièrement imité, présente un résultat d'autant plus satisfaisant que presque toutes les entreprises dans lesquelles la Société générale s'est intéressée sont entrées dans la période des profits; il donne lieu aussi de remarquer avec quel scrupule la direction n'emploie dans des placemens industriels ou de réalisation différée que le capital même de la société, actions et réserves, ayant soin de représenter par son encaisse, son portefeuille ou des placemens en fonds publics, les ressources que le public lui procure à échéance plus ou moins courte. Cette prudence de conduite et cet équilibre maintenu entre les *exigibilités* et les *disponibilités* méritent d'être proposés comme un bon exemple à suivre.

Nous ferons aux procédés de la Société générale belge deux légères critiques. D'abord, dans la création de titres différens pour l'action et la part de réserve, il semble que c'est à celle-ci que devrait être attribué l'intérêt de 5 pour 100, variable selon l'importance de la réserve même, et à l'action le dividende variable selon l'importance des bénéfices. La réserve représente l'économie, l'amortissement du capital primitif. Qu'un intéressé veuille réaliser son bénéfice passé et néanmoins rester associé aux chances de l'avenir, il le pourrait, si après la vente de sa part de réserve l'action lui gardait des éventualités autres que la perception d'un intérêt fixe. Nous remarquerons enfin que peut-être la Société générale belge, trop fière de sa fortune, s'endort un peu dans cette brillante situation. Après avoir tant fait pour l'industrie nationale, pour le crédit de l'état, après avoir sauvé l'institution des caisses d'épargne en 1831 en se chargeant de remplir les engagemens que les caisses particulières, à commencer par la caisse d'épargne de Bruxelles, ne pouvaient tenir, — après avoir inauguré le système des chèques et celui de l'émission des obligations à vue et à intérêt journalier, il y a lieu de s'étonner aujourd'hui que la Société générale ne soit pas avec le public dans des rapports plus étendus. Au bilan de 1871, les engagemens de la société envers les tiers n'atteignent pas la somme représentée par ses ressources sociales proprement dites; elle n'avait en dépôt que 12 millions pour le compte des caisses d'épargne, 31 millions en émission d'obligations et promesses, tandis que l'avoir seul des actionnaires s'élevait à plus de 75 millions. Cette proportion

diffère bien de celle que présentent les banques anglaises et même les nôtres.

En Angleterre, nous avons vu que les banques par actions ne jouent qu'un rôle, celui de caissier du public, et n'emploient généralement leurs ressources qu'en papier de commerce ou en crédits personnels ouverts à des personnes reconnues solvables et cautionnées. Il n'en est pas de même pour les autres sociétés de crédit en Europe; dans presque toutes, une grande part est faite à la spéculation, à l'émission des fonds d'état, à la subvention des entreprises industrielles. En Italie et en Allemagne notamment, la création des banques a coïncidé avec l'essor de l'industrie et y a puissamment contribué. Tous ceux qui ont comparé l'état nouveau de la péninsule italienne avec ce qu'elle était avant la guerre de 1859 ont été émerveillés de ses progrès. Le travail de l'homme s'y montre aujourd'hui à la hauteur de la fertilité du sol. En Allemagne, c'est plutôt la matière qui fait défaut à l'activité humaine : usines, mines, chemins de fer, entreprises de navigation, fabriques de tout genre, appellent et font fructifier les capitaux avec une rapidité surprenante. Tandis qu'en Angleterre le portefeuille des banques est toujours la contre-partie des dépôts, et qu'il existe peu de chances de pertes, mais que les bénéfices sur chaque opération sont restreints, ailleurs les banques courent la chance de plus gros profits, mais aussi risquent de voir leurs capitaux compromis ou au moins immobilisés. Or c'est à ces dernières que ressemblent davantage nos propres institutions de crédit. Sans doute il eût mieux valu qu'elles suivissent la fortune des banques anglaises; nos habitudes s'y sont opposées. Recherchons au moins par quelques exemples les résultats obtenus et ceux que l'avenir peut produire.

## III.

Nous prendrons pour spécimen des sociétés de crédit en France la banque de Paris et des Pays-Bas, la Société générale et le Crédit lyonnais; chacune répond à un ordre d'idées particulier, et semble jouer un rôle spécial. Ce n'est pas à dire que d'autres sociétés, le Crédit foncier par exemple et le Comptoir d'escompte, ne mériteraient pas de fixer l'attention des lecteurs; mais c'est chose depuis longtemps faite pour tous les deux, rappelons seulement qu'un des principaux services rendus au public par le Crédit foncier a été de vulgariser pour sa part l'usage des chèques. La Banque de Paris et des Pays-Bas est un grand comptoir de prêts d'états. La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France a un vaste cadre, qu'elle a considérablement

élargi comme banque de dépôts à Paris et dans les départemens. Le Crédit lyonnais est une institution provinciale qui est venue utiliser sur la place de Paris, où le capital trouve toujours emploi, les ressources de Lyon, où l'argent abonde toujours, et qui a conquis bien vite une situation supérieure à son nom.

La Banque de Paris et des Pays-Bas a été formée au commencement même de cette année des deux sociétés de la Banque des Pays-Bas et de la Banque de Paris. La première avait son siége nominal à Amsterdam et sa direction véritable à Paris, avec succursales à Genève, Bruxelles et Anvers. Grâce à l'initiative de ses fondateurs belges et allemands, après moins de dix années d'existence elle était très prospère; quand elle s'est liquidée, les actions de 500 fr., toutes versées, entrèrent pour pareille somme dans la nouvelle société et touchèrent un remboursement de 210 fr. La Banque de Paris était une institution unique jusqu'alors, avec des commanditaires possesseurs de parts de 10,000 fr. non transférables sans l'aveu du conseil d'administration, ne recevant pas de dépôts, n'ouvrant guère de crédit, ne publiant pas de comptes-rendus, constituant un syndicat ou une réunion de financiers habiles, prêteurs ordinaires des états qui paient de gros intérêts. Elle fut fondée au capital nominal de 25 millions, dont le quart seulement fut versé, ce qui n'empêcha point les administrateurs, grâce à leur nom et à leurs propres ressources, de traiter de puissance à puissance avec les gouvernemens étrangers. Elle a été, elle est encore la caisse qui fournit aux besoins du trésor espagnol dans des proportions considérables, les actionnaires savent avec quel fruit. Le nom de MM. A. Delahante et Edmond Joubert est attaché à la Banque de Paris, comme celui de MM. Bamberger et Bischofsheim à la Banque des Pays-Bas. Dans la réunion des deux sociétés en une seule, on a vu figurer parmi les nouveaux administrateurs un représentant de la maison Stern frères, qui occupe un rang si élevé en France, en Angleterre et à Francfort.

La Banque de Paris et des Pays-Bas, qui s'est constituée au capital de 125 millions de francs en actions au porteur de 1,000 fr., dont la moitié est versée, n'a pas abandonné les erremens de la Banque de Paris. Elle ne reçoit pas de dépôts, n'ouvre pas de crédits, et n'a que des correspondans en compte. C'est surtout une association financière pour l'émission des emprunts d'états et des valeurs négociables à la Bourse. Le groupe des hommes qui la dirigent se recommande par son habile appréciation des forces ou des défaillances des grands marchés européens. On peut dire que c'est un établissement international où l'élément allemand n'est pas le moins fort, utile combinaison certes à l'époque où nous sommes; dans les deux emprunts nécessités pour le paiement de notre rançon

à la Prusse, les hommes dont nous parlons ont rendu de vrais services à la Bourse de Paris et à la France elle-même. Toutefois la Banque de Paris et des Pays-Bas ne peut encore être considérée comme une des sociétés de crédit dont le rôle doive devenir permanent, qui puisse espérer en un mot une existence séculaire semblable à celle des grandes banques d'Écosse ou d'Angleterre. Sans doute elle répond à un des besoins actuels, le placement des emprunts; mais que d'autres nécessités surgissent, elle modifiera probablement son organisation pour y satisfaire.

La Société générale date de 1864; fondée principalement par les soins de MM. Schneider, Bartholony, Pinard et Paulin Talabot, l'élément financier et l'élément industriel s'y combinaient. Le second en France n'offrait pas les mêmes chances de succès que le premier. Le concours donné à l'industrie sur une trop large échelle n'eût pas tardé à immobiliser une partie des ressources sociales; la direction a dû chercher dans les participations financières des profits plus immédiats. Bientôt, et c'est particulièrement l'œuvre de l'administration actuelle, présidée par M. Denière, elle a trouvé dans l'extension de son action hors Paris le but principal à poursuivre. Sans renoncer à venir en aide à l'industrie, elle veut être le mandataire du plus grand nombre pour les affaires de Bourse et les emplois des capitaux, et jouer sous ce rapport pour toutes les classes de la société le rôle que la Banque de France et le Comptoir d'escompte jouent spécialement pour le commerce. En étendant ses agences, comme la première ses succursales et l'autre ses comptoirs, dans toutes les villes principales de France, elle offre à chaque citoyen une caisse pour recevoir son argent, pour garder ses titres, pour toucher ses coupons; elle accepte des dépôts payables à vue ou à échéance plus ou moins longue moyennant un intérêt plus ou moins élevé; elle délivre des chèques remboursables dans toutes ses caisses de Paris et de la province. A l'heure qu'il est, la Société générale a établi à Paris seize bureaux de quartiers, et dans les départemens cinquante-cinq agences; elle a une succursale à Londres. Le nombre des comptes de chèques et de dépôts, qui n'était pas à la fin de décembre 1871 de plus de 13,500, dépasse à présent 18,000 : avec des circonstances favorables, il s'élèverait par une progression arithmétique en quelques années à 100,000; pour que ce résultat se réalise promptement, il suffira que la clientèle ait foi de plus en plus dans le crédit de l'établissement. Or dans les années 1870 et 1871 la Société générale a donné la preuve d'une solidité incontestable; elle n'a jamais fait attendre un de ses créanciers, elle a remboursé 130 millions du commencement de la guerre aux événemens de la commune : aussi dès le retour du calme la confiance du public est revenue. Jamais les comptes de chèques ne

se sont élevés aussi haut, les sommes reçues des tiers à divers titres dépassent 136 millions, et cela est surtout remarquable alors qu'en même temps la clientèle achète plus que jamais des valeurs de Bourse, et fait ses versemens anticipés sur nos derniers emprunts. — Quelles ressources inépuisables présente donc notre pays, qui peut payer, dépenser et économiser à la fois dans des proportions gigantesques, et de quels progrès le travail est-il susceptible en France, si la paix se maintient au dedans et au dehors ! — La Société générale, pour devenir notre première société de crédit, n'a qu'à persévérer dans la régularité des services qu'elle rend ; mais on comprend tout ce qu'une action aussi disséminée exige de vigilance dans l'administration. Ajoutons que la partie la plus difficile de la tâche est celle qui consiste dans l'emploi même des ressources affluant de toutes parts, comme dans la rémunération du capital social, signe le plus irrécusable de la prospérité d'un établissement financier. Avec son organisme puissant, la Société générale ne peut pas se contenter de succès médiocres; dans notre pays, la défiance vient trop vite, et le moindre ébranlement de ce grand corps serait un danger public. Il lui faut de toute nécessité atteindre à la fortune de certaines banques anglaises ou de la Société belge son homonyme. Heureusement on peut dire qu'elle est en bon chemin.

Le Crédit lyonnais doit son origine, ses développemens et sa fortune au président de son conseil d'administration. M. Henri Germain, aujourd'hui député de l'Ain et l'un des orateurs de l'assemblée les plus écoutés dans les discussions financières, n'était qu'un jeune homme riche, intelligent et instruit, quand il voulut doter sa ville natale d'une caisse de dépôts pour les petites bourses et de crédits pour les petites gens. Lyon possédait, comme il possède encore, de grandes puissances financières capables de gérer toutes les épargnes : il n'avait pas une banque ouverte presque gratuitement pour recevoir les plus petites sommes, toucher les coupons les plus faibles et garder les moindres titres.

Le Crédit lyonnais a été formé sur le modèle des banques provinciales d'Angleterre, en y ajoutant toutes les facilités que réclame le public français. Les succès, lents d'abord, se sont accélérés : à l'heure présente, il a 12,000 comptes de chèques ouverts à Lyon seulement; la somme que lui confie le public à divers titres dépasse 100 millions, soit 200 pour 100 de son capital, récemment porté de 20 millions à 50 millions, et dont la moitié seulement est versée. Ce nombre de comptes ouverts dans une seule ville indique bien la nature du but poursuivi et atteint par le Crédit lyonnais, à savoir la constitution de l'épargne populaire. Comme il n'y a pas de minimum de chiffre de dépôt, les plus petits versemens peuvent servir à ouvrir un compte : aussi les ouvriers, les domestiques, les

femmes surtout, y apportent leur argent et forment la très grande majorité de la clientèle. En outre l'administration de la société a tenu à diriger l'emploi des capitaux disponibles, elle a recommandé les placemens qui peuvent le mieux convenir au public de Lyon, c'est-à-dire, outre les rentes françaises, même les valeurs des pays étrangers avec lesquels le commerce est en relations habituelles; c'est ainsi que les fonds américains, italiens, les actions et obligations des chemins autrichiens y ont été en faveur. Rien n'est plus intéressant que de voir se succéder dans la grande salle des paiemens, au rez-de-chaussée que le Crédit lyonnais occupe dans le Palais du Commerce, cette foule de cliens et de clientes, modestement vêtus, qui discutent leurs affaires avec une véritable intelligence. Dans aucun établissement de Paris, l'affluence n'est plus considérable. Ce progrès de l'instruction populaire est très remarquable; il est à souhaiter qu'il se répande partout.

Enfin le Crédit lyonnais a déjà su se composer une réserve du tiers de son capital versé, laquelle au terme de l'exercice courant en atteindra peut-être la moitié. De tous nos établissemens financiers, le Crédit lyonnais est non le plus important, mais celui qui se rapproche le plus du type dont la Société générale belge est jusqu'ici le meilleur modèle à certains égards. Il doit la confiance dont il jouit à la règle invariablement suivie de ne jamais considérer comme une valeur active des rentrées plus ou moins reculées, et de tenir autant que possible toutes ses ressources réalisables immédiatement. Ce qu'on appelle en style du métier un *trou*, c'est-à-dire une créance douteuse, de paiement différé, est *comblé* dans les inventaires et figure pour zéro au bilan; d'autre part, et après quelques expériences coûteuses, la mobilisation du capital est devenue la pratique constante de la société. On en a eu la preuve dans les événemens de 1870-1871, où le Crédit lyonnais a eu toujours en caisse plus que ses exigibilités de toute nature, et dans les emprunts de 1871 et de 1872, où il a pu verser les sommes nécessaires aux grosses souscriptions qu'il n'a pas craint de faire pour lui-même (1).

(1) L'emploi du capital social (non des dépôts, dont le portefeuille et la caisse sont la contre-partie nécessaire) en rentes françaises n'est certes pas une infraction à la règle de la mobilisation du capital, au contraire. Si mobile qu'on le veuille, il faut toujours l'utiliser. Or il suffit qu'il soit employé en titres de négociation immédiate, de rapport certain et rémunérateur. Les rentes françaises ont assurément ce caractère, et le placement du capital entier et des réserves du Crédit lyonnais, s'il eût été fait en 5 pour 100 français, n'aurait pu qu'augmenter encore la confiance du public envers lui. Au reste, la proportion des dépôts avec le capital, plus forte que pour toute autre, montre bien le crédit de cette société. Le capital est de 50 millions, tandis que celui de la Société générale s'élève à 120, et celui de la Banque de Paris et des Pays-Bas à 125.

Les trois sociétés dont nous venons de parler sont appelées du même nom, société de crédit; en réalité, elles se livrent à des opérations très différentes, et il est sans doute utile d'entrer à cet égard dans quelques détails. Il faut avant tout distinguer deux sortes d'opérations, les opérations financières proprement dites et les opérations de crédit, de même que parmi les hommes d'affaires on appelle les uns financiers, les autres banquiers. La vraie société de crédit, telle que des habitudes récentes l'ont constituée, est celle qui reçoit les ressources du public, qui s'adresse directement à lui, encaisse son argent et ses titres, et les fait fructifier. En Angleterre, les sociétés qui reçoivent l'argent du public ne gardent point les titres, ne touchent pas les coupons et paient peu ou point d'intérêt; comme contre-partie de ces ressources encaissées, elles font de l'escompte et des prêts. Les banques de crédit en France s'emploient bien mieux au service du public; mais, comme cette tâche est onéreuse, elles sont obligées, pour payer les intérêts aux tiers et rémunérer leurs actionnaires, de recourir à des opérations qui constituent des aléas redoutables; elles rentrent ainsi dans le cercle d'activité des sociétés financières proprement dites. Celles-ci se livrent aux négociations avec les gouvernemens et les corporations civiles ou industrielles : elles abordent les spéculations sur les fonds publics ou autres; comme elles fuient toute responsabilité vis-à-vis du public en général, qu'elles ne sont pas exposées aux remboursemens immédiats des avances faites, ces sociétés financières ne craignent pas d'immobiliser dans les spéculations et les engagemens à terme des ressources considérables avec l'espoir de gros bénéfices. La fortune, en les trompant, ne frapperait que leurs actionnaires; le désastre d'une grande société de crédit aurait des conséquences bien plus funestes, puisqu'en dehors des actionnaires il atteindrait un nombre plus ou moins élevé de déposans. Là où les administrateurs de sociétés financières ont surtout besoin d'habileté, ceux des sociétés de crédit doivent déployer tout à la fois de l'habileté et de la prudence. Le rôle d'une société comme la Banque de Paris et des Pays-Bas peut avoir plus d'éclat, celui de la Société générale présente bien autrement de difficultés.

Les détails que nous avons donnés plus haut sur l'administration de la Société générale belge permettront au lecteur de faire des comparaisons utiles avec ce qui se passe chez nous et de discerner quelles mesures utiles on pourrait lui emprunter. Il est vraisemblable, en dépit de la résistance que des habitudes anciennes opposent ici aux innovations, que les progrès de notre éducation financière marcheront d'un pas plus rapide. Nous avons eu déjà sujet de regretter que, pour un des modes de crédit les plus recommandables, la pratique des assurances sur la vie, notre pays fût tel-

lement en retard sur l'Angleterre et les États-Unis surtout; depuis quelques années, et malgré les difficultés créées par les circonstances, le nombre des assurances sur la vie tend à augmenter. Il en sera de même de l'usage des chèques, des viremens, des compensations; rien ne l'activera davantage que la bonne administration et la solidité des institutions de crédit; rien ne l'arrêterait plus qu'une défaillance de ces établissemens, dont la prospérité est d'intérêt public. Tout ce qui peut augmenter la valeur de leurs titres, la constitution de fortes réserves et la représentation de ces réserves par des titres spéciaux, l'intérêt proprement dit séparé des dividendes, la publication des valeurs qui représentent le capital et les réserves, ce sont autant de mesures bonnes à introduire chez nous comme en Belgique.

Ces observations sur les perfectionnemens à introduire dans l'administration des sociétés financières ont d'ailleurs une portée générale plus opportune qu'à aucun autre moment. Les dépenses considérables de la guerre de 1870 et l'énorme rançon payée à la Prusse ont diminué le capital de roulement du pays, de même que les intérêts à payer pour les deux emprunts récens et la surcharge des impôts nouveaux se résument en prélèvemens sur le revenu de chaque citoyen. Il faut que le travail national augmente ses efforts pour supporter ces charges, et, comme la production ne peut s'accroître qu'avec un accroissement correspondant de consommation au dedans ou au dehors, il faut que les dépenses privées augmentent en même temps que le budget des dépenses publiques grossit. D'autre part, en attendant que l'épargne annuelle ait reconstitué le fonds de roulement nécessaire au travail national, il faut aussi que des moyens de crédit y aient pourvu et que la circulation ne soit ni amoindrie ni ralentie. Les établissemens de crédit peuvent et doivent jouer ce grand rôle. Quand on voit, comme en Angleterre, tant de transactions se liquider par de simples viremens de comptes, on comprend à quel point la bonne organisation des sociétés de crédit peut aider à la circulation et se prêter à l'activité des affaires, devenue pour nous une nécessité sociale. La multiplicité des comptes de dépôts, en agglomérant de grandes ressources, permet en outre aux sociétés financières de venir en aide, par des spéculations qui méritent d'être encouragées, au placement d'emprunts que le public recherche d'autant plus volontiers qu'il a plus de concurrens, et dont il n'acquitte le prix que par des paiemens successifs. En attendant ces rentrées, souvent éloignées, la spéculation les escompte selon les besoins du trésor, dans l'intérêt même des souscripteurs, dont elle prend momentanément la place.

A coup sûr, le spectacle donné par notre pays en 1872 a dépassé toutes les prévisions; nous ne voulons pas seulement parler du suc-

cès inespéré du dernier emprunt, où, moins d'un an après un précédent appel au crédit de 2 milliards 1/2, lorsque 3 milliards 1/2 étaient de nouveau demandés, les souscriptions se sont élevées à 43 milliards. Deux ou trois mois après cette émission, le trésor, par voie de libération anticipée, avait déjà reçu la moitié de la somme demandée; en même temps, toutes les sociétés de crédit voyaient leurs comptes de dépôts s'élever, et le *comptant* sur les différentes bourses enlevait les titres de la rente dans des proportions inusitées. Il ne faut pas cependant s'abuser sur ces premiers symptômes; beaucoup de ces libérations anticipées cachent des opérations d'arbitrages qui ne constituent point des achats définitifs de rentes, il faudra les liquider un jour, et pour cela il importe que la spéculation à la baisse ne prévale point; on doit ensuite reconnaître que ce sont les dernières portions des emprunts qui se classent le plus difficilement. En finance comme en guerre, notre premier élan est admirable et le plus fort; la réflexion le refroidit. Aujourd'hui c'est d'un effort continu que notre pays a besoin : intérêts des emprunts, dépenses publiques, dépenses privées, reconstitution du capital de roulement, le travail national doit suffire à tout. Heureusement que le champ est vaste, presque illimité, que les besoins individuels sont loin d'être satisfaits, et qu'après cette explosion d'activité et de richesse qui vient d'étonner le monde la France n'est ni épuisée ni même lassée, — au contraire on peut dire que l'ère de l'industrie commence pour elle. Le travail sous toutes les formes, à tous les degrés, n'est-il pas sa ressource suprême, son honneur, sa loi, le devoir inflexible de chaque citoyen? Non-seulement le travail nous permettra d'obtenir ces trois résultats matériels, en apparence contradictoires, de dépenser plus afin d'être contraints de produire davantage, de payer plus à l'état et de refaire par nos économies le capital de roulement qui nous a été enlevé; il peut aussi seul donner à nos mœurs politiques la force qui leur manque, et réunir par un lien commun les classes divisées. Sur les questions politiques ou religieuses, on peut douter que l'accord se fasse aisément, l'avenir ne se montre pas sans nuages; en tout cas, produire sans relâche est le seul moyen d'oublier ces divisions cruelles et peut-être d'en prévenir les effets. Que dans les arts, les sciences, les lettres, comme dans l'industrie, l'agriculture et le commerce, un mouvement universel éclate, que l'oisiveté soit non-seulement proscrite par la morale, mais encore par l'opinion, que chacun soit soucieux d'accroître son capital, de multiplier ses aptitudes, cet égoïsme bien entendu tournera au profit de tous, et les vertus patriotiques du travail nous auront refait de belles destinées.

BAILLEUX DE MARISY.

# LES ORIGINES ET LA FORMATION

DE

# L'EMPIRE BYZANTIN

*Tableau de l'empire romain*, 1 vol. in-8°; — *Trois ministres des fils de Théodose*, 1 vol. in-8° — *Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie*, 1 vol. in-8°, par M. Amédée Thierry.

## I.

La révolution de 1789 a favorisé le développement de deux genres d'écrits bien divers, le roman et l'histoire. Si d'une part le besoin d'expliquer les événemens contemporains portait les esprits sérieux à faire un retour vers les temps passés, de l'autre le spectacle de tant de choses imprévues et invraisemblables entraînait les imaginations ardentes vers un monde complétement chimérique. On sait la part légitime qui a été faite à l'histoire dans l'éducation de la jeunesse; mais l'on sait aussi que le roman est pour le peuple, comme pour les gens du monde, la principale et presque l'unique nourriture intellectuelle. Plus d'un historien s'est, avec les années, transformé en un romancier plein de séduction. Notre histoire de France elle-même, celle que nous avons vue et vécue, n'était plus guère vers la fin qu'un mauvais roman.

Il faut bien vivement regretter que les historiens n'aient pu prévaloir sur les romanciers. Il y a là tout au moins un phénomène qui mérite d'être expliqué. Sans doute on peut accuser le tempérament même du peuple, que l'étude patiente et minutieuse des faits ne captive guère; mais on doit également s'en prendre aux historiens,

qui ont méconnu la nation à laquelle ils s'adressaient. Une école historique s'était formée vers 1825. Elle se proposait d'épuiser les recherches de tout genre sur un sujet préféré. Elle le méditait longuement; elle vivait avec lui et en lui pour ainsi dire, elle le composait avec le soin raffiné de l'artiste, elle ne l'exposait aux regards du public qu'après avoir supprimé complétement l'échafaudage. Cette école évitait les dissertations; elle avait une prédilection particulière pour le récit, où elle excellait. Elle débuta par deux œuvres remarquables : l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* et l'*Histoire des Gaulois*. Si on avait suivi la voie tracée par elle, non-seulement on aurait atteint le vrai, mais on l'aurait fait goûter. On eût combattu victorieusement le roman. L'esprit même de la nation eût subi une heureuse transformation.

Par malheur, cette école eut peu de disciples; ce fut parfois une mode de la dénigrer. Ceux qui excellent à dresser des échafaudages et qui jalousent quelque peu l'architecte contestèrent la solidité de l'édifice, dès qu'ils ne virent plus l'appareil entier de la construction. Une erreur qui s'était glissée dans un long travail était signalée avec aigreur et avec éclat; on était heureux de triompher de l'art à peu de frais, de le déclarer nuisible et de l'éconduire. Tandis que des milliers d'écrivains sacrifiaient la pensée à la forme, nos critiques affectaient une complète indifférence pour la forme et pour la pensée.

La France se glorifie à juste titre de posséder des épigraphistes, des numismates, des paléographes de premier ordre. Ce sont là, je ne dirai pas des historiens, mais des préparateurs nécessaires de l'histoire. Il ne faudrait pas toutefois qu'une certaine archéologie préférât sottement les moindres informations tirées d'une monnaie, d'une médaille, aux œuvres les plus parfaites et les plus véridiques de l'antiquité. Il ne faudrait pas non plus que les habiles interprètes des monumens défigurés par les siècles déclarassent qu'il n'y a aucun secours à espérer d'un panégyrique ou d'un poème, quelque défectueux qu'il soit. A travers la phraséologie et la fiction, on peut, on doit atteindre la vérité. Que ce soit là une œuvre difficile, où un moraliste seul réussira, nous ne le nions pas; mais la prétention de stériliser les annales du genre humain ne saurait être sérieusement discutée. Si elle venait à prévaloir, il ne nous resterait plus qu'à dresser des généalogies, des catalogues et des inventaires. Qu'on ne nous objecte pas que l'Allemagne, — que l'on copie d'une façon ridicule dès que l'on consent à ne point l'ignorer, — nous a donné l'exemple en cette matière. — Les Allemands sont de hardis métaphysiciens et d'habiles psychologues. Ils ne méprisent ni l'analyse morale, ni les systèmes transcendans. Ce

serait bien mal les imiter que de leur emprunter exclusivement la critique, très précieuse à coup sûr, des textes originaux.

Recueillir et classer tous les documens qui concernent une époque déterminée, voilà la première partie de notre tâche, celle où les purs érudits nous doivent leur concours. De tous ces matériaux bien digérés tirer un organisme vivant, voilà l'œuvre spéciale de l'historien. L'antiquité ne s'y était pas trompée. Si elle a décerné à Hérodote le titre glorieux de père de l'histoire, c'est qu'après avoir vu et étudié tant de choses ignorées de ses contemporains, il les leur avait rendues présentes dans d'inimitables récits. Thucydide acquit une renommée encore plus solide en expliquant des événemens qui avaient eu la Grèce entière pour témoin. Dans des conditions presque identiques, Tacite put être préféré à ses devanciers, parce que dans ses écrits l'histoire avait enfin une âme, une conscience. Certes l'érudition moderne a ses légitimes et salutaires exigences, mais le but suprême de l'histoire reste le même : elle est tenue de faire revivre les personnages; autrement elle mériterait le surnom de *nécropole* que lui donnait un critique malveillant ou trop sévère.

Les véritables historiens se reconnaissent à ce signe, qu'ils proclament dignes d'étude tous les âges et tous les peuples. Cette largeur de vues est bien rare. Nos humanistes ne soupçonnent rien au-delà des siècles de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV. Naguère nos érudits eux-mêmes avaient pour certaines époques un profond dédain. C'est le bas-empire qui de tout temps a eu le privilége d'éveiller la haine et le mépris dans les cœurs les plus généreux. Il est de bon ton encore aujourd'hui de l'injurier et de ne l'étudier point. Ces répugnances, on le reconnaîtra un jour, sont en grande partie injustes. Pour les atténuer, constatons les services rendus à notre civilisation par le bas-empire. C'est le bas-empire qui a divisé, arrêté, retardé ou limité les invasions germanique, arabe et tartare. Quatre siècles avant que l'Occident, plongé dans le chaos de ces invasions, pût oublier les querelles de race qui le déchiraient, l'Orient, le bas-empire avait organisé une croisade perpétuelle où le feu grégeois et la diplomatie, habilement combinés, accomplissaient des merveilles. Jusqu'à Mahomet (632), Constantinople fut la capitale de la plus vaste domination de l'univers. Jusqu'à Charlemagne (800), elle fut le centre de la civilisation. Jusqu'au schisme d'Orient (1057), elle disputa la suprématie religieuse à Rome. Jusqu'à la croisade vénitienne (1204), elle demeura l'entrepôt général du monde. Elle avait alors tout pour elle, tout d'une façon exclusive, les arts, l'industrie, la marine, le numéraire. Qu'elle ait occupé un rang élevé dans l'ordre intellectuel, cela ne

saurait être contesté. Au VIe siècle, Byzance achève, sanctionne et promulgue le droit romain. Au VIIIe, elle tente une réforme religieuse d'une haute portée : elle a dans Léon l'Isaurien et dans Constantin Copronyme son Luther et son Calvin. Au XIIIe siècle, c'est elle qui provoque la renaissance italienne. Durant tout ce temps, cette nouvelle Rome a consolidé, converti, civilisé, organisé le monde slave. L'empire russe est sa plus grande, mais non sa seule création. Déjà frappée par la rude main des Occidentaux, dans un état de faiblesse extrême, elle tint en suspens l'inévitable triomphe des Turcs. A la faveur de sa résistance inespérée, la Pologne, la Bohême, la Hongrie, l'Autriche, s'étaient préparées à leur rôle glorieux de défenseurs de la religion et de la civilisation.

En dépit de ses incontestables services, le bas-empire restera antipathique à bien des gens; mais la sympathie et l'antipathie n'ont rien de commun avec la science. Le naturaliste étudie sans rancune comme sans scrupule tous les êtres. L'historien sérieux procède de la même façon. Il s'avoue satisfait quand il s'est rendu un compte exact du fond constitutif et de la corrélation des parties. C'est ce que n'ont eu garde de faire ceux qui reprochent au bas-empire ses disputes théologiques. Or la théologie était la forme supérieure de son activité intellectuelle. Ne voit-on pas que combattre l'hérésie et le schisme, c'était défendre en même temps l'unité politique? D'autre part, plus d'une fois sous une hérésie s'est caché un grand projet qui, s'il eût abouti, aurait notre approbation. Admirer la diplomatie de Byzance et mépriser sa théologie, la grande école et l'instrument puissant de cette diplomatie, c'est le comble de l'inconséquence. D'ailleurs les questions sociales se sont mêlées à la théologie, comme de nos jours elles se mêlent à l'économie politique. Lorsque l'on compare la démagogie byzantine, enragée de théologie, avec notre démagogie française, déchaînée par des passions vulgaires, force est de reconnaître que l'avantage reste plutôt à la première. Quant aux jeux du cirque, où s'étalaient tous les vices d'un peuple turbulent et corrompu, on y retrouve le régime de Rome impériale, « du haut-empire, » *panem et circenses*, transporté dans la cité de Constantin.

Ce n'est qu'à partir du XVIIe siècle que les études byzantines commencèrent en France. Qui n'a nommé Du Cange, l'illustre érudit, et le président Cousin, le vaillant traducteur? Au XVIIe siècle, Lebeau écrivit son *Histoire du bas-empire*, qui, revue de nos jours par Saint-Martin, reste un guide précieux. Les philosophes de l'Encyclopédie et leurs disciples s'emparèrent de ces annales, où leur critique trouvait une si riche matière. L'Anglais Gibbon traita le même sujet que le Français Lebeau, avec une plume autrement exercée et

spirituelle. Toutefois les idées voltairiennes dont il était imbu l'empêchèrent de se mettre dans le courant même de cette histoire, d'en saisir l'économie et la raison. Il était à chaque instant rebuté par ce despotisme formaliste et cérémonieux, par cette dévotion chicanière, par cette diplomatie sans point d'honneur, « par cet héroïsme de la servitude. » Il ne répondit pas d'une manière satisfaisante à cette question : « comment a pris naissance une si bizarre organisation? » et à celle-ci : « comment cet empire, toujours si chancelant, a-t-il vécu si longtemps? » mais il sembla démontré que le monde byzantin avait été un monde étrange et presque ridicule.

Il fut de mode jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle de se ranger à l'avis de Gibbon. Les ecclésiastiques, habitués à invoquer les conciles, les pères de l'église, réclamaient très justement, mais exclusivement, en faveur des Athanase, des Basile et des Grégoire. Isolant par système l'histoire religieuse de l'histoire civile, retraçant les controverses dogmatiques sans les avoir préalablement replacées dans le milieu social qui les avait produites, ils fatiguèrent le public, ils ne l'instruisirent pas. Soustraire l'histoire byzantine à l'intolérance des libres penseurs et des gens d'église, telle était l'entreprise à tenter. Il fallait séculariser cette histoire, et surtout l'*humaniser*. Cette tentative ne pouvait être faite que par un laïque qui n'eût pour la théologie ni aversion ni complaisance, qui s'enquît librement des faits de tout ordre et en cherchât le lien.

L'honneur de découvrir le côté humain des annales byzantines était réservé à M. Amédée Thierry. Ce n'est pas le hasard qui depuis longtemps déjà l'a fait aborder à Byzance. Après la publication de son *Histoire des Gaulois*, sur le point d'entreprendre son *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, il eut l'heureuse et féconde inspiration de jeter une vue d'ensemble sur l'empire romain. Au lieu de se faire, comme Montesquieu, le contemporain des Cincinnatus et des Caton, il devint celui des Sénèque et des Marc-Aurèle. La conclusion se trouva sensiblement modifiée : ce qui apparaissait à Montesquieu comme une décadence apparut à M. Amédée Thierry comme un développement. Il saisit et décrivit l'évolution nécessaire et salutaire des faits et des idées. Dans son *Tableau de l'empire romain*, il nous fit assister à la formation de la société romaine, à la marche du monde romain vers l'unité. Quand il eut conduit son *Histoire de la Gaule* jusqu'à la mort de Théodose, M. Amédée Thierry crut que, pour assurer ses pas ultérieurs, il lui fallait approfondir l'Occident et l'Orient, qui se séparaient à ce moment même. Il jugea également qu'une narration *massive*, à la façon de Lebeau, produirait fatalement, vu la diversité et l'incohérence des faits, la confusion et l'en-

nui. De cette manière de voir, qui honore le penseur et l'artiste, sont nés ces récits de l'histoire romaine au v<sup>e</sup> siècle, si dignes de leurs admirables modèles, les *Récits mérovingiens.* On eut ainsi deux séries, la série romaine et la série byzantine. D'un côté se rangèrent Stilicon, Alaric, Ricimer, Odoacre, Théodoric, de l'autre Rufin, Eutrope, Attila. En face du Latin Jérôme prit place le Grec Chrysostome.

A la lecture d'*Eutrope* et de *Saint Jean Chrysostome,* la pensée nous est venue que dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle les élémens constitutifs de la société et de l'état byzantins avaient par leur amalgame produit un régime très nettement défini. D'autre part, la trame est encore assez lâche pour qu'on puisse distinguer les fils qui concourent à la former. Ressaisir autant que possible tous ces fils, tous ces élémens, voilà ce que se propose cette étude.

## II.

Pour comprendre le bas-empire, il faut le considérer en quelque sorte comme la synthèse de l'antiquité. La Grèce et Rome, l'Orient et l'Occident, le despotisme et l'administration, le polythéisme et le christianisme, la philosophie et le droit, la rhétorique et la science, s'y sont, à doses inégales, mélangés et combinés. Le produit de cet amalgame, c'est Byzance. Pour présenter une image moins flatteuse, mais plus exacte peut-être, on pourrait dire que Byzance est le résidu qui s'est trouvé au fond du creuset où tant d'élémens divers s'étaient précipités. Cette idée générale admise, — et on ne peut pas ne pas l'admettre, — l'empire byzantin cesse d'être une énigme : il apparaît comme un phénomène que la science a le devoir d'expliquer. Suivre dans son évolution continue la civilisation ancienne, c'est expliquer en réalité les origines et la formation du bas-empire. On remonte ainsi à la source des idées, des mœurs, des institutions, dont le bas-empire a été précisément la résultante.

Comme point de départ, nous prendrons la Grèce primitive, telle qu'elle se montre immédiatement après l'invasion des Ioniens et des Doriens; nous la traiterons comme un corps simple que des alliages viennent successivement altérer. Or la Grèce primitive et simple, c'est, si l'on veut, celle que nous révèlent Hésiode et Homère. La poésie et le polythéisme y jaillissent d'une source unique. La rhétorique, la sophistique, sont des produits plus tardifs, spontanés et nationaux néanmoins. Tel est à son origine l'arbre sur lequel tant de greffes allaient être pratiquées. Tout le monde en a admiré et savouré les fruits.

Nous marquerons : 1° la transformation des Hellènes au contact

du monde oriental (ici est pour nous la tête de ligne qui conduit à l'empire byzantin); 2° l'action des Hellènes métamorphosés sur Rome, maîtresse de l'univers, et la réaction, non moins importante, de Rome sur les Hellènes (à ce moment, le régime byzantin existe déjà, mais il n'a encore ni solidité ni fixité); 3° la révolution religieuse, due à la démocratie gréco-asiatique, qui sut s'imposer aux savants, aux patriciens, aux empereurs eux-mêmes, et qui donna de la consistance au byzantinisme naissant. Alors fut fondée Constantinople, la tête et le cœur du nouvel empire.

Sous cette dénomination « Orient, » nous comprenons non-seulement l'Asie-Mineure, la Syrie et l'Égypte, qui furent à des dates diverses incorporées à l'empire d'Alexandre et à celui des césars, mais encore la Chaldée, l'Arabie, la Perse et l'Inde, restées autonomes, il est vrai, mais moralement solidaires des précédentes. Sur ce vaste territoire vivaient trois races fort bien étudiées de nos jours, la race chamite, la race âryenne, la race sémitique. Leurs centres principaux étaient, dans l'ordre de notre énumération, l'Égypte, la Perse et la Chaldée. Il y avait là trois conceptions religieuses, intellectuelles et politiques différentes : la théocratie avec ses castes et ses mystères, l'aristocratie avec son dogme de la lutte du bon et du mauvais principe, la royauté militaire et sacerdotale avec ses pontifes astronomes et astrologues. N'oublions pas d'ailleurs que ces races, rapprochées en maint endroit les unes des autres, donnèrent naissance par leur mélange à beaucoup de variétés d'espèces et d'idées. Il suffit de citer à cet égard les Phéniciens, ces Sémites unis aux Chamites, voyageurs et commerçans comme les premiers, idolâtres comme les seconds. Au contraire les Juifs, Sémites purs, entourés de tous les côtés par des nations hybrides, parvinrent, au moyen d'un patriotisme vigilant et d'une guerre incessante, à se préserver de tout alliage et de tout contact. Ils se constituèrent les gardiens jaloux du monothéisme.

De très bonne heure, des relations s'établirent par la Méditerranée entre l'Égypte et la Phénicie, déjà en pleine civilisation, et la Grèce, qui n'avait pas encore conscience d'elle-même. C'est par cette voie que vinrent les inventions les plus merveilleuses, l'écriture, l'architecture, la sculpture. L'Asie-Mineure, dont la partie à l'ouest du Taurus a toujours été une dépendance de la Grèce, communiquait, à travers une couche épaisse de peuples à demi barbares, avec la Chaldée et la Perse. De là bien des phénomènes moraux et intellectuels dont l'analyse est très difficile. Quoi qu'il en soit, la Grèce, qui, réduite à ses seules forces, ne s'était pas élevée au-dessus de la poésie et du polythéisme, créa la philosophie, c'est-à-dire la science, dès qu'elle eut reçu les connaissances positives

apportées de l'Orient. De l'étude du monde, elle passa bien vite à celle de l'âme; la physique la conduisit à la psychologie. Après les sept sages vint Pythagore, dont la pensée fut si audacieuse et si profonde.

Les guerres médiques, l'expédition des *dix-mille*, et surtout la conquête macédonienne, étendirent singulièrement l'action du monde oriental sur le monde hellénique. Il semble avéré qu'Alexandre voulut préparer une fusion des deux mondes. C'est ce qui explique la vive opposition que lui firent les philosophes, qu'il châtia d'une manière si cruelle. Ses héritiers, les Lagides et les Séleucides, généraux grecs transformés en *pharaons* et en *grands rois*, ne rencontrèrent plus de résistance et poursuivirent librement ses desseins. Les Grecs, attirés par l'appât du luxe et des plaisirs, émigrèrent en foule et vinrent encombrer les palais d'Antioche et d'Alexandrie. Les armées asiatiques avaient leurs mercenaires grecs; les cours asiatiques eurent leurs sycophantes, leurs parasites, leurs poètes, leurs sophistes, leurs rhéteurs grecs. Les populations indigènes, Coptes, Syriens, etc., avaient été expulsées des rivages méditerranéens et reléguées dans leurs oasis ou dans leurs montagnes; mais dans les grands centres il s'opéra une sorte de transaction entre le polythéisme et les mystères. Ces mystères eux-mêmes, la philosophie voulut en pénétrer le sens. L'on eut ainsi, aux divers degrés de la société et de l'intelligence helléniques, la magie, la théurgie, la théologie. A côté de la hiérarchie politique se développa la hiérarchie religieuse.

C'est en présence de ce monde étrange, mais plein d'idées, que Rome se trouva placée par le fait même de sa conquête. Elle subit le contact de la Grande-Grèce (343 avant Jésus-Christ), de la Grèce proprement dite (197), de l'Asie-Mineure (189), de la Syrie (63), de l'Égypte (30). Elle dut accepter les arts et les usages des vaincus. Les expéditions de Sylla, de Lucullus et de Pompée mirent fin à l'opposition très décidée et très patriotique, à coup sûr, des *vieux Romains*. César est déjà un Romain méconnaissable qui, après avoir étonné l'Occident, s'oublie en Orient. De retour à Rome, il fait craindre un régime tout oriental, emprunté à la Bithynie ou à l'Égypte. Il est assassiné. Antoine ose bien davantage: il abjure tout sentiment romain, et prétend ressusciter à son profit l'empire d'Alexandre en y rattachant Rome et l'Occident. Auguste se constitue très habilement le défenseur du sénat, du peuple, des pénates et des grands dieux. Tel il se montre à Actium, tel Virgile nous le dépeint dans son *Énéide*. Il préserve l'œuvre des siècles antérieurs, cette domination romaine si menacée par Antoine. Après un service si éminent, il pouvait prétendre à tout, sauf à la monarchie. La monarchie en

effet était une conception tout orientale, dont la Grèce elle-même n'eût pas voulu dans ses beaux jours, et contre laquelle luttèrent les Démosthène et les Phocion. Si Antoine l'eût emporté, la monarchie serait résultée de sa victoire. La victoire d'Auguste impliquait au contraire le maintien des anciennes formes politiques et sociales. Effectivement on conserva d'une manière jalouse les magistratures comme les classes. Il y eut, comme par le passé, des plébéiens et des patriciens, des sénateurs et des chevaliers, des consuls et des préteurs. Le *prince* ou *empereur* se contenta d'une délégation multiple et temporaire : son pouvoir était illimité, mais sans formule. Cependant cet Orient que l'on voulait éviter, même au prix de la liberté, continua d'exercer une fascination irrésistible. On ne peut s'expliquer le régime impérial, depuis l'avénement de Tibère jusqu'à la mort de Néron, qu'en le considérant comme le mélange des procédés aristocratiques, si en honneur de tout temps chez les Claudius, et des procédés monarchiques de l'Asie grecque. Il y avait là une étrange combinaison de l'autorité du père de famille et du patron d'une part, de celle du despote et du tyran de l'autre. Dans cet amalgame, c'est l'Orient qui prévalait de plus en plus sur l'Occident. Tacite nous raconte comment Vespasien fut consacré par les superstitions égyptiennes et regardé à Rome comme un être surnaturel.

Rome elle-même était envahie par les Asiatiques, depuis que les cours d'Alexandrie, d'Antioche et de Pergame avaient disparu. *Odi græcam urbem!* s'écrie Juvénal en parlant de la capitale de l'empire; mais il faut bien se garder de la déclamation, si facile et si habituelle dans un pareil sujet. Le satirique nous apprend lui-même que de la Grèce et de la Syrie venaient non-seulement des acrobates, des magiciens, des captateurs de testament, mais des rhéteurs, des médecins, des artistes; pour être juste, il faudrait ajouter : des historiens et des hommes d'état. Certes la renommée d'un Arrien, d'un Appien, d'un Dion Cassius n'a pas besoin d'être défendue. Le grec, — c'est là un fait bien significatif, — devient la langue des sciences, de la philosophie et même de la politique; le latin, déchu littérairement, ne conserve comme domaine propre et inaliénable que le droit. Le droit lui-même est singulièrement modifié par les idées grecques. L'école grecque de Béryte est une pépinière de jurisconsultes romains. L'un d'entre eux, Papinien, est le véritable auteur du célèbre décret, signé par Antonin Caracalla, qui conférait à tous les hommes libres de l'empire le titre de citoyen. L'*hellénisation* de Rome produit les règnes d'Adrien, de Marc-Aurèle et d'Alexandre Sévère. Le premier fait en personne, dans tout l'empire, une enquête perpétuelle dont ni les proconsuls ni les em-

pereurs ne lui avaient donné l'exemple. Marc-Aurèle apporte dans son gouvernement une générosité, une largeur de vues, que l'on rencontre à un égal degré chez les philosophes grecs, mais nullement chez les hommes d'état romains. Alexandre Sévère, accueillant tous les dieux dans son panthéon, est encore plus Grec et moins Romain que Marc-Aurèle lui-même. La Rome des empereurs syriens, avec son Héliogabale, nous inspire une vive répulsion; mais à cette époque même, à côté d'une honteuse dépravation des mœurs et de la démence du pouvoir, subsistent et se développent les idées fécondes qui sont le patrimoine indivisible des sociétés modernes.

A la mort de Philippe l'Arabe, le Syrien, ou plutôt le Grec (249), Rome, si justement stigmatisée par Lucien, prit la résolution de réagir contre les influences étrangères; elle demanda un censeur qui se chargeât de l'épurer. Cette épuration se fit naturellement, sans violence, quand le voluptueux Gallien eut laissé surgir de tous les côtés des empereurs ou tyrans. L'Italie resta longtemps séparée des provinces. Les Grecs quittèrent Rome, pour Palmyre d'abord, puis pour Nicomédie. Redevenue maîtresse d'elle-même, la ville éternelle chercha par tous les moyens à ramener les temps de l'*heureux* Auguste, du *vertueux* Trajan; il ne lui fut donné que de s'isoler tous les jours davantage des provinces dont elle avait été le lien. Son sénat réorganisé eut bien la satisfaction de proclamer quelques empereurs semblables à ceux dont il conservait la mémoire; mais il ne fut pas en son pouvoir de les faire durer. Après bien des efforts stériles, il dut se contenter d'administrer souverainement une ville où les princes ne venaient plus guère que pour célébrer leurs triomphes.

La Grèce asiatique n'avait jamais compris les réticences et les nuances infinies du système impérial romain; le régime qui prévalait en Perse sous les Sassanides (222 après Jésus-Christ) était plus à sa portée. De l'*imperator*, elle fit un autocrate, du *princeps* un despote. La domination des femmes et des eunuques, qui indignait Rome, lui sembla naturelle, parce qu'elle s'était familiarisée avec l'histoire des Sémiramis, des Bagoas, etc.; mais la grande idée romaine, l'idée d'unité, si bien exprimée par ces locutions *orbis romanus, majestas romana, pax romana,* fit sur elle une durable impression. Elle emprunta également à Rome ses formules et ses procédés d'administration. — Nous venons de résumer en quelques lignes le système politique de Dioclétien.

Une révolution religieuse avait été la conséquence nécessaire de la révolution politique que nous avons retracée. Les divinités égyptiennes, syriennes, grecques, latines et celtiques, jadis ennemies,

avaient été, comme nous l'avons dit, réconciliées dans le Panthéon par Alexandre Sévère. Bien plus, Vénus s'était identifiée avec Astarté et Aphrodite, — Mercure avec Melkart, Hermès et Teutatès; mais cette mythologie si bien ordonnée, si régulièrement administrée, n'exerçait plus d'empire sur les âmes. L'histoire de chaque divinité était soumise à l'examen d'une critique pénétrante et railleuse. Le mysticisme, la théurgie, la magie, eurent beau s'ingénier, ils ne purent pas rendre l'existence à cet olympe cosmopolite. Ce monde sceptique et corrompu, que Lucien nous a dépeint, fut menacé un instant de tomber dans l'athéisme le plus complet.

Depuis deux siècles pourtant avait surgi une religion nouvelle qui devait s'étendre à tout l'empire. Sortie de la Judée monothéiste, elle avait été singulièrement transformée et enrichie par l'hellénisme avant de se propager au loin à la faveur de l'unité romaine. Antioche l'avait saluée des noms d'*Évangile* et de *Christianisme*. Le christianisme avait d'abord limité son action à la démocratie des villes asiatiques, tandis que l'aristocratie se passionnait pour le stoïcisme. Là se formèrent ces associations fraternelles qui parurent redoutables à Pline le Jeune et à Trajan. Quand la religion du Christ gagna les campagnes de la Syrie et de la Cappadoce, le monachisme, emprunté sans doute à la Perse et à l'Inde, s'y constitua fortement. Pour conquérir les hautes classes, l'Évangile devait préalablement s'accommoder aux habitudes et aux procédés philosophiques de l'Orient. Saint Jean avait fait de très bonne heure une remarquable tentative dans ce sens. Irénée, Clément d'Alexandrie, surtout Origène, furent les propagateurs philosophiques du christianisme, qui pénétra dans l'école néo-planoticienne. Le christianisme devint lui-même néo-platonicien, ou, si l'on aime mieux, alexandrin, *théologique;* dès lors il n'inspira plus de répugnance qu'aux rhéteurs, qui obéissaient à leurs préjugés littéraires. Organisé par des Grecs, mais sur un plan tout romain, il put sans désavantage engager la lutte avec les empereurs, qui virent en lui un ennemi avant d'y voir un allié. Mieux avisé que Galérius, Constantin sut utiliser pour lui-même cette grande force longtemps secrète et subitement révélée. A côté du christianisme démocratique et du christianisme théologique, on eut désormais le christianisme politique.

## III.

Si le nom de Rome commandait toujours le respect, Rome elle-même avait cessé d'être le centre de l'univers. Ce n'était plus de Rome que partaient les idées élevées et fécondes; ces idées venaient

plus que jamais de l'Orient. L'extension du christianisme faisait pencher encore davantage vers l'Orient le centre de gravité. A un monde renouvelé il fallait une capitale nouvelle, située dans la région asiatique, à la rencontre des grands courans que nous avons étudiés. Dioclétien avait eu comme l'intuition de cette nécessité lorsqu'il avait établi sa résidence à Nicomédie, où se produisit fatalement le choc de tant d'élémens hétérogènes. Constantin, qui voulait empêcher une nouvelle collision et préparer une fusion, se mit à son tour en quête. On dit que Troie l'attira tout d'abord; mais, quand il eut examiné attentivement Byzance et la Thrace, ses hésitations cessèrent. La contrée tout entière était admirablement défendue par les ramifications de l'Hémus et du Rhodope. La ville, non moins bien protégée par une série de détroits, communiquait facilement avec toutes les provinces de l'Orient. C'était une position intermédiaire entre le Danube et l'Euphrate, entre l'empire goth et l'empire perse, également menaçans.

Héritier d'une longue série d'augustes et de césars, Constantin ne pouvait, ni ne voulait, en fondant Constantinople et le *bas-empire*, répudier complétement les souvenirs de Rome. Rome fut officiellement le type de cette création politique. On constata que sur les bords du Bosphore, comme sur ceux du Tibre, s'élevaient sept collines. Les chefs-d'œuvre de l'art furent transportés à grands frais d'Athènes, de Rome même à Constantinople; les personnages les plus distingués émigrèrent comme les chefs-d'œuvre. On établit des jeux de cirque, des distributions gratuites de blé. Rome conservait son grenier, l'Afrique; Constantinople eut le sien, l'Égypte. Grâce à cette libéralité, on eut un *dêmos*, une plèbe, plus turbulente, *moins politique* que celle de Rome, parce qu'elle était hellénique ou, pour être plus exact, pélasgique. Aussi bien on répudia les noms de Thraces, de Mysiens, de Phrygiens, pour adopter celui de Romains. Les Byzantins oublièrent volontiers les Léonidas, les Périclès, pour ne songer qu'aux Scipions et aux Césars. La nouvelle Rome eut son capitole, sa curie, son sénat. Ce sénat, *synclêtos*, privé de toute influence politique, devint la grande école de la diplomatie, science toute byzantine, qui procédait directement de la théologie, et lui empruntait toutes ses subtilités comme toutes ses ressources. Constantin ne se souciait pas moins de l'avenir que du passé; or l'avenir, dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique, c'était le christianisme. Destructeur de la tétrarchie de Dioclétien, il voulut étayer le dogme de l'unité impériale sur le dogme de l'unité divine. L'empereur unique et le Dieu unique, ayant chacun une juridiction bien distincte, ne pouvaient se porter ombrage. L'Évangile ne disait-il pas à ses sectateurs : « Rendez à César ce qui

appartient à César? » La Bible, plus explicite, consacrait, dans les Psaumes et l'Ecclésiaste, l'absolutisme des rois; mais le christianisme, qui ne reconnaissait qu'un Dieu, était, à l'époque de Constantin, divisé par les hérésies et par les schismes. Constantin poursuivit les partis religieux comme il avait poursuivi les partis politiques. Le *catholicisme* fut dans sa pensée l'achèvement providentiel de la *romanité*. Il arrêta d'une manière définitive l'organisation ecclésiastique et l'organisation politique de l'empire. L'état eut son *consistorium sacrum*, ses ministres, ses préfets, ses ducs et ses comtes; l'église, son concile œcuménique, ses patriarches, ses métropolitains, ses évêques, ses prêtres et ses diacres. A la hiérarchie impériale correspondit ainsi la hiérarchie divine. Le Seigneur avait son lot, *son clergé*, qui se gouvernait d'une manière démocratique, mais sous le contrôle rigoureux du souverain, investi du droit de confirmer les évêques. Le lot exclusif de l'empereur, c'étaient les fonctionnaires civils et militaires, qui exécutaient ses moindres volontés. Tout-puissant et sacré, comme le Dieu unique et immatériel avec lequel il faisait cause commune, Constantin unissait dans son gouvernement et dans sa personne les maximes romaines, orientales et chrétiennes. Le pouvoir impérial allait acquérir, grâce à cette fusion surprenante, ce qui lui avait manqué jusqu'alors, une formule précise, et, comme régulateur suprême, l'état possédait Constantinople, la ville mère, la *métropole*. Nous voyons ici, nous touchons *le byzantinisme*.

Néanmoins Constantinople ne put pas être dès le premier jour une cité homogène; elle fut incapable tout d'abord d'imprimer au monde une direction bien déterminée. Des nuées de Romains et de Grecs, de courtisans et d'ecclésiastiques, s'y pressaient autour de l'empereur, ourdissaient mille intrigues opposées, et empêchaient ainsi le développement d'un plan régulier. La transition de l'ancien au nouvel ordre de choses commandait une extrême prudence. Si Constantin réservait toutes ses faveurs aux ministres du christianisme, il restait lui-même le souverain pontife du paganisme. Si dans ses actes officiels il n'invoquait plus Jupiter et Apollon, il n'invoquait pas encore Jésus-Christ. Pour ne heurter aucune opinion religieuse, il rendait hommage, d'une manière abstraite et peu compromettante, *à la Divinité*. Ces prêtres chrétiens qui l'approchaient, il constatait avec effroi leurs profonds dissentimens. Peu versé dans la théologie, bien que très mystique, il hésitait à se prononcer entre Arius et Athanase. De quel côté se trouvait l'hérésie? d'où partait le schisme? Voilà les questions qu'il se posait. Il avait tout d'abord accepté le *symbole* de Nicée; mais vers la fin de son existence il crut démêler que les ariens, courtisans plus obséquieux

que les orthodoxes et plus disposés à entrer dans les cadres étroits du *fonctionnarisme* impérial, offraient de plus sérieuses garanties. Il voulut recevoir le baptême d'un évêque arien. Tel fut, ne l'oublions pas, le premier empereur chrétien.

Sous les successeurs de Constantin, la lutte continua entre le paganisme, l'arianisme et l'orthodoxie. Trois solutions religieuses et politiques différentes étaient en présence. Le paganisme aurait ramené peut-être l'ère des Antonins, mais plus sûrement celle des princes syriens. L'arianisme livrait sans scrupule l'église au souverain, qui, dans cette donnée, ne différait plus guère des monarques asiatiques. L'orthodoxie au contraire laissait à l'épiscopat sa forte organisation, au peuple quelque indépendance *religieuse* et quelque dignité; mais, au nom d'une théologie intolérante et étroite, elle proscrivait la philosophie, cette mère vénérable de la théologie, elle rétrécissait, elle mutilait la pensée humaine pour assurer la concorde durant cette vie et le salut après la mort.

Ces trois solutions furent successivement tentées. Le paganisme avait prévalu sous Julien, l'arianisme sous Valens. L'orthodoxie évinça ses adversaires sous Théodose le Grand. De ce moment, le *développement* du byzantinisme fut arrêté. Son activité ne put s'exercer que dans un champ bien délimité : la théologie au dedans, la diplomatie au dehors, en furent les principaux objets. Les controverses politiques et philosophiques disparurent progressivement. Basile de Césarée avait rendu un immense service en tempérant la ferveur antihellénique qui, après avoir détruit les plus beaux temples païens, aurait volontiers livré aux flammes tous les livres païens. Grâce à ces ménagemens, Byzance put conserver, dans de magnifiques bibliothèques, ces chefs-d'œuvre de l'esprit humain, dont la source était à jamais tarie.

La substitution du byzantinisme théologique et diplomatique à l'hellénisme poétique et critique est l'un des plus curieux phénomènes que présente l'histoire. On laissait se développer librement cette théologie subtile, en qui se résuma l'existence intellectuelle de la nation : vivante elle-même par conséquent et vraiment partie constitutive de l'état, elle entretint la vivacité naturelle des Grecs; mais, en voulant au nom du catholicisme et de l'orthodoxie assigner partout ailleurs des bornes à la pensée, on se condamna dans les sciences profanes aux formules, aux rubriques et aux recettes.

C'est à partir du règne de Théodose que Constantinople offrit enfin une physionomie bien arrêtée. C'est de cette époque que date pour elle une existence diminuée sans doute, mais indépendante et propre; jusque-là elle avait été contrainte et peu écoutée. Telle qu'elle était en effet, — avec son monarque, son orthodoxie, sa

théologie, sa hiérarchie politique et religieuse, — avec ses eunuques, ses courtisans et ses moines, — Byzance ne pouvait exercer d'action puissante et durable que sur la région orientale ou gréco-asiatique de l'empire romain. Constantinople inspirait une profonde répugnance à l'Occident latin, qui raillait sans pitié « ces empereurs affublés de la tiare, ces impératrices *régnantes*, ces sénateurs byzantins, ces quirites grecs, ces eunuques consuls. » Rome avait bien connu tout cela, alors qu'elle était, sous les empereurs syriens, une sorte de Byzance païenne; mais elle en avait perdu jusqu'au souvenir. Elle avait dernièrement raillé Constance, impassible sous les ornemens impériaux qui l'accablaient, elle qui applaudissait, cent cinquante ans auparavant, aux cérémonies mystiques du pontife d'Émèse, Héliogabale. Ainsi Constantin, contrairement à toutes ses intentions, avait précipité la scission de l'Orient et de l'Occident.

L'empire d'Orient, qui retiendra le nom de *bas-empire*, présentait un ensemble ethnographique et géographique harmonieux. Les territoires étaient admirablement distribués autour d'un centre unique, Constantinople : deux grandes péninsules, l'une européenne, l'autre asiatique, unies plutôt que séparées, au nord par une série de détroits, au sud par l'Archipel; au-delà, deux grandes mers, la Méditerranée et le Pont-Euxin, symétriquement disposées, facilitaient les communications avec les lointaines régions de la Syrie et de l'Égypte, de la Crimée et du Caucase. Partout l'élément grec prévalait, mais très diversement nuancé, suivant les races et les climats.

Caractérisons brièvement les parties essentielles de l'empire byzantin. Il faut ici distinguer cinq groupes de populations : 1° les Hellènes autochthones, sur les deux rivages de la mer Égée. Ils occupaient une position considérable au cœur de l'empire. Ils avaient pour centre principal Athènes, tenue, comme toute la Grèce, en suspicion à cause de ses rhéteurs et de ses philosophes dévoués « à l'hellénisme. » 2° Les anciens Pélasges, dans la Thrace, la Bithynie, la Phrygie, formant la majorité des habitans de Constantinople. Ce sont eux qui fournissaient à l'Orient la plupart de ses empereurs. Ils étaient impétueux et bruyans. C'est dans ces contrées qu'avaient pris naissance les mythes des muses, des bacchantes et de Cybèle, les bacchanales, les orgies, l'enthousiasme et les mystères des corybantes; l'exquise délicatesse « des Hellènes » leur faisait défaut. 3° Les Cappadociens, d'origine sémitique, avaient été de tout temps une nation superstitieuse, qui, après avoir pratiqué une religion, mélange de mazdéisme et d'hellénisme barbare, s'était vouée à un christianisme orthodoxe. Dès avant leur conversion, ils avaient un souverain pontife investi d'un pouvoir presque

absolu. Cette domination sacerdotale avait naturellement passé à l'archevêque de Césarée; mais le christianisme, en civilisant cette province, sorte de Béotie asiatique, avait fait mentir les malveillantes épigrammes de Lucien. C'est en Cappadoce que naquirent les plus éloquens pères de l'église. 4° Les Syriens, dont Antioche était la métropole, s'enorgueillissaient en outre de Jérusalem, la ville sainte, du tombeau du Christ et de la vraie croix. Ils exploitaient fort habilement tous ces avantages. De Syrie, et non d'ailleurs, sortaient ces Grecs affamés et vantards qu'a poursuivis la verve indignée de Juvénal; mais les captateurs de testamens s'étaient très opportunément transformés en captateurs d'évêchés. Nous avons observé que les patriarches de Constantinople les plus marquans venaient de Syrie; plus d'une fois leurs prétentions politiques les précipitèrent dans l'hérésie. 5° Les Égyptiens étaient le plus instruit et le moins dépendant de tous les peuples du bas-empire. Chez eux s'élevait et brillait Alexandrie avec son incomparable bibliothèque, son école néo-platonicienne et sa théologie mystique.

Ce n'est qu'au VIIe siècle que la Syrie et l'Égypte, conquises par les Arabes, cessèrent de faire partie du bas-empire. C'est au VIIe siècle également que l'invasion des Slaves modifia d'une manière notable l'ethnographie des provinces que l'islamisme avait respectées (1).

Vers la fin du IVe siècle, on constatait dans l'ensemble de la région orientale, au-dessus des tendances locales que nous avons signalées, des tendances générales. Toute cette région était préparée à accepter un régime autocratique, théologique et monacal. C'est sous Valens que l'histoire signale pour la dernière fois une réaction violente, toute romaine, contre ceux « qui recherchent la paresse, et qui s'enfuient dans les déserts pour se soustraire à leurs devoirs civils. » — L'autocratie était le despotisme asiatique transformé et ennobli par la conception républicaine et impériale de Rome; la théologie était la partie survivante de la philosophie; le monachisme était l'inertie et l'extase orientales transportées au sein du monde grec. L'Occident formait sous ce triple rapport un contraste frappant avec l'Orient. Il répugnait au pouvoir absolu d'un seul homme, et, s'il l'avait subi maintes fois, il ne l'avait pas érigé en théorie; il ne se laissait pas non plus éblouir et dominer par les controverses religieuses, et chez lui la simplicité de la foi s'alliait même à l'intolérance; enfin, quand il accepta la vie cénobitique,

(1) Pour ces modifications, voyez *l'Empire grec au dixième siècle*, par M. Alfred Rambaud.

ce fut pour lui communiquer son activité de corps et d'esprit.

La séparation de l'Orient et de l'Occident, accomplie à la mort de Théodose (395), mais dissimulée pendant longtemps sous le nom d'unanimité, *unanimitas,* permit à Constantinople et à l'Orient tout entier de suivre son irrésistible penchant. Les questions politiques cédèrent définitivement le pas aux questions religieuses; du forum, la vie publique passa dans le sanctuaire. Les disputes théologiques partagèrent dorénavant avec les jeux du cirque le privilége de soulever les passions. Le clergé, arbitre de la foi et des consciences, s'éleva au-dessus de toutes les classes, sans que la moindre protestation se produisît. Une ambition effrénée s'empara de lui. La guerre sévit dans ses rangs et conséquemment dans le peuple. La capitale, l'empire, furent profondément troublés. Au sortir de cette anarchie, quelques traits nouveaux vinrent s'ajouter à la physionomie, déjà nettement accusée, du régime byzantin. Nous insisterons sur ces événemens parce qu'ils précisèrent et achevèrent ce régime.

## IV.

C'est cette crise décisive que nous retrace l'historien de *Saint Jean Chrysostome.* — Élève de Libanius et citoyen d'Antioche, Chrysostome était à la fois un rhéteur et un démocrate. Avec moins de vertu et de mépris des biens de ce monde, il eût été un démagogue et aurait entraîné derrière lui tout un peuple enflammé par son éloquence. Son élévation au siége de Constantinople fut le caprice du ministre Eutrope; mais dans une capitale qui avait vu tant de parvenus glorieux ou honteux, où un eunuque était comte de la chambre sacrée, la fille d'un chef barbare impératrice, Chrysostome, supérieur à tous par son génie et par la pureté de sa vie, n'était nullement un déclassé. Il pouvait regarder en face cette aristocratie administrative qui peuplait les splendides demeures de Constantinople. Il allait demander un compte sévère à cette société, à cette église corrompue.

Chrysostome comprit que, pour ramener au devoir cette église et cette société, il lui fallait assurer l'autorité de son siége patriarcal dans la Thrace et dans l'Asie-Mineure, — soumettre à son contrôle, sinon à sa juridiction, les patriarcats d'Alexandrie et d'Antioche, et conséquemment tous les évêchés de l'Orient, — exercer une censure sévère à l'égard des actes officiels ou privés de l'empereur, de l'impératrice et des ministres.

Il y avait dans l'empire d'Orient trois grandes capitales ecclésiastiques, et par conséquent trois régimes religieux distincts, trois

clergés assez différens. A Constantinople, le patriarche était d'ordinaire un grand personnage, qui, après avoir rempli les charges les plus élevées, venait terminer sa carrière dans la plus enviée des retraites. Pour ne pas déroger et pour maintenir son influence, il étalait dans l'église, comme naguère dans le prétoire, un luxe éblouissant, conviait à sa table les hauts fonctionnaires, et fréquentait le palais impérial. Le clergé qu'il avait sous ses ordres était, comme lui, élégant et mondain; ses membres se poussaient auprès du prince, dont ils exploitaient la superstition et le désœuvrement; tel était parvenu promptement à ses fins en exerçant la médecine ou la magie. Nulle part le désordre des sœurs agapètes ou femmes *sous-introduites* n'était plus invétéré et plus honteux. — Antioche était le théâtre des élections les plus scandaleuses et les plus violentes. Le peuple s'y divisait en factions rivales, ayant chacune leur candidat et l'intronisant par la force. — Le patriarche d'Alexandrie était en réalité l'exarque, d'autres disaient le pharaon de l'Égypte. Il tenait dans sa dépendance une multitude de matelots chargés du transport des blés de l'annone. Il pouvait donc, suivant son bon plaisir, activer, ralentir ou supprimer les convois. S'il était mécontent de l'empereur ou du patriarche de Constantinople, il affamait Constantinople. C'était en général un théologien retors, un philosophe alexandrin qui s'était laissé convertir. Il conduisait son clergé, les moines innombrables de cette contrée, avec une verge de fer. De loin en loin, il se montrait à Byzance pour y faire parade de ses richesses extorquées.

On voit combien de difficultés assaillaient Chrysostome. Celui-ci s'était peut-être proposé pour modèle Ambroise, l'illustre archevêque de Milan, devant lequel s'était humilié le grand Théodose; mais il lui manquait ce qui avait été si largement départi à Ambroise, l'énergie calme et persévérante. De l'extrême violence, il passait, par entraînement de cœur, à l'extrême bienveillance. L'éloquence était pour lui un piége; il sacrifiait trop à la mise en scène. Le premier peut-être il donna l'exemple de cette ingratitude ecclésiastique qui, affectant de mépriser ou rapportant à l'intervention directe de Dieu les faveurs de ce monde, se sent dégagée de tout scrupule à l'égard de très réels bienfaiteurs. On sait l'humiliation cruelle qu'il fit subir à Eutrope, réfugié dans l'église de Sainte-Sophie et presque agonisant. Il est équitable d'ajouter que, s'il ne ménageait pas l'infortune, il réservait ses rigueurs extrêmes pour les heureux et les puissans de la terre. Aussi tous les gens de cour s'éloignèrent de lui, et c'est à peine s'il conserva l'amitié de quelques ecclésiastiques rigides.

Contraste touchant et instructif: dès que Jean, quittant sa de-

meure si délaissée, entrait dans sa cathédrale, à la solitude succédait le plus nombreux et le plus sympathique des cortéges. Autant les fonctionnaires de tout ordre évitaient tout rapport avec l'ennemi d'Augusta, autant le peuple, mû par de tout autres considérations, était irrésistiblement entraîné vers lui, voulait le voir et l'entendre. Là il était vraiment patriarche, vraiment empereur. C'est dans le sanctuaire qu'il pouvait librement, impunément, glorifier le pauvre, seul courageux, seul désintéressé, et dénoncer le riche, accapareur éhonté et cruel. A cette multitude fanatisée, il redisait sans cesse : « Je vous aime comme vous m'aimez. Que serais-je sans vous? Vous êtes mon père, vous êtes ma mère, mes frères, mes enfans; vous m'êtes tout au monde! » Chrysostome, comme le fait remarquer son historien, rappelait les tribuns de l'ancienne Rome; mais ajoutons que chez lui le prophète donnait au tribun une physionomie singulière et surhumaine. S'il menaçait au nom du peuple, il menaçait encore bien plus au nom du ciel. Dans ses rares momens de calme, il résumait ainsi sa doctrine politique : « il faut obéir aux princes, *surtout* quand ceux-ci obéissent eux-mêmes aux lois de l'église, » maxime assez peu rassurante pour les princes. Le peuple de Byzance, anarchique et dévot, applaudissait.

Lorsque Chrysostome sortit de sa basilique et de Constantinople pour jeter, en Europe et en Asie, les fondemens de sa juridiction ecclésiastique, il perdit sa base d'opération; on eut prise sur lui, et sa perte fut jurée. L'accueil qu'il fit à des cénobites égyptiens sembla une entreprise directe sur la juridiction du patriarche d'Alexandrie. Théophile (c'était le nom de ce personnage) résolut de sortir *de ses états* pour aller combattre, dans Constantinople même, cette puissance ecclésiastique formidable qui se préparait. Il s'avança lentement à travers la Syrie et l'Asie-Mineure, préparant avec autant de dextérité que de perfidie une invasion d'évêques. Il entraîna tous les prélats de sa faction à Chalcédoine, tandis que les johannites se groupaient autour de leur chef dans le triclinium de l'archevêché. L'assemblée du *Chêne* et celle du *Triclinium* étaient comme les deux faces opposées de l'épiscopat byzantin. D'un côté, auprès du patriarche, se tenaient les évêques qui conservaient intacte la tradition des apôtres; de l'autre, les évêques courtisans « rompus et corrompus dans les affaires. » La lutte était pour ainsi dire engagée entre l'administration et l'Évangile, entre l'empereur et le Christ. Dans cette crise, Arçadius et Théophile devaient se trouver d'accord. Le concile du Chêne ayant excommunié Chrysostome, « sa majesté » mit volontiers le bras séculier au service de l'église, si étroitement unie à l'état. Fidèles à leurs convictions, ni le peuple ni l'archevêque ne faiblirent. Suivant l'expression du Dé-

mosthène chrétien, « la ville entière n'était plus qu'une église. » Elle réclamait très pieusement, mais très énergiquement, « un grand, un vrai concile. » Quant à Chrysostome, il revenait à son thème habituel, à la vie de saint Jean-Baptiste, son patron. « Hérodiade, s'écriait-il avec une audace inouie, danse toujours en demandant la tête de Jean, et on lui donnera la tête de Jean, parce qu'elle danse. » Hérodiade, on le comprend, c'était l'impératrice Eudoxie.

Exilé une première fois, puis rappelé en toute hâte par la superstition du monarque, il se réconcilia un instant avec Eudoxie; mais plus que jamais il prit ses inspirations dans le peuple, qui ne cessait de lui répéter : « Il nous faut un autre clergé. » Il épura en effet son église, mais le schisme s'aggrava encore. Sa protestation indiscrète contre l'adoration de la statue d'Augusta donna lieu à un second et suprême conflit entre l'archevêché et le palais. Les évêques égyptiens et syriens eurent le loisir de revenir plus nombreux, mieux préparés, armés des décrets ecclésiastiques et de la force publique. Tous les moyens parurent bons contre Chrysostome. Ces orthodoxes intolérans invoquèrent hardiment contre lui les canons d'un concile arien.

Tout ce qu'il y avait de délicatesse et de violence dans cette société byzantine si complexe se montra dans cette circonstance. Le peuple, auquel on arrachait son pasteur, se vengea d'une manière terrible. Nous n'hésitons pas à voir dans l'incendie qui consuma Sainte-Sophie la main de ces démagogues (nom bien connu à Byzance) qui si souvent bouleversèrent Constantinople. Cette guerre ecclésiastique eut un dénoûment comparable en tous points à celui de nos guerres civiles, tant l'église était alors vivante et populaire, tant elle avait le privilége de déchaîner les passions, nobles ou perverses, du peuple byzantin.

« Tombe aux mains des Isaures, disait un ecclésiastique à Chrysostome, pourvu que tu échappes aux nôtres! » Et lui-même écrivait : « Je ne redoute rien que les évêques, un petit nombre excepté. » Poursuivi par leur implacable haine, il allait bientôt succomber sur la route du Caucase. Cependant il en était de la composition de l'épiscopat byzantin comme de celle de nos assemblées politiques; dans un laps de temps assez court, des modifications profondes s'opéraient dans son sein, sous la pression de l'opinion publique. Des élections successives finirent par changer la majorité des évêques. Le nom de Chrysostome fut rétabli sur tous les diptyques, son panégyrique prononcé dans tous les sanctuaires. On transporta en grande pompe son corps dans l'église des Apôtres. L'empereur Théodose le Jeune, qui assistait à cette solennité, se dépouilla de son manteau de pourpre pour l'en couvrir. Il implora pour son père et pour sa mère

le pardon de l'évêque martyr. Cette réhabilitation et ce triomphe de Chrysostome, demandés par le peuple, volontairement concédés par l'empereur, annonçaient de profondes modifications dans les rapports de l'église, et plus particulièrement du patriarche de Constantinople, avec l'état. Avant de les indiquer, il nous reste à considérer sous un second et non moins curieux aspect la vie et les œuvres de saint Jean Chrysostome.

Les écrits du grand archevêque nous permettent d'étudier à fond le caractère byzantin, objet de tant de critiques et de si peu de recherches sérieuses. « Fourbe comme un Grec du bas-empire, » dit le proverbe. « La lâcheté, la paresse, la mollesse des nations de l'Asie, se mêlèrent dans la dévotion même, » s'écrie Montesquieu. Il a raison dans une certaine mesure. A ne considérer que cette longue série d'eunuques, de courtisans, de parasites, de sycophantes, il est impossible de ne pas porter un jugement sévère sur le monde oriental. La haute société s'y montre bien plus corrompue que dans nos civilisations modernes. Où trouver ailleurs que dans l'empire byzantin un clergé, un épiscopat tel que celui qu'on vient de décrire? Cette concession faite, disons immédiatement qu'il y aurait injustice, ici comme partout, à tirer de faits même nombreux une conclusion par trop générale. Si on a bien compris ce monde gréco-asiatique, on ne s'étonnera pas de rencontrer, à côté des vices les plus honteux, les vertus qui honorent le plus l'humanité. Ces expressions : *enthousiasme*, *sympathie*, *philanthropie*, *cosmopolitisme*, sont des expressions essentiellement byzantines. On les chercherait vainement dans le langage de Rome, si dure envers elle-même et envers les autres. Une remarque qui n'échappera pas aux lecteurs de M. Amédée Thierry, c'est que les femmes exerçaient une influence profondément salutaire dans Constantinople. A l'impératrice Eudoxie, à ses immodestes et intrigantes amies Marsa, Castricia et Eugraphia, s'opposent, dans un rang non moins élevé, les Salvina, les Ampructé, les Pentadia, les Nicarète, les Olympias. Qu'on les compare à leurs pères, à leurs époux, et l'on verra que le culte rendu à Marie, à la Παναγία, avait fait briller aux yeux des Grecques un idéal qui les conviait à la vertu. Nicarète, la *vertu victorieuse*, devint le médecin de tout Constantinople, qui disait avec une naïve confiance : « Les remèdes de Nicarète guérissent toujours. » Olympias est la parfaite Byzantine; c'est, à tous les points de vue, l'idéal de la femme. Une distinction patricienne donne je ne sais quoi d'achevé à ses vertus, toutes natives pour ainsi dire, mais singulièrement facilitées et développées par le christianisme. On remarquait en elle « une beauté merveilleuse, un caractère affable et doux, un esprit élevé, enthousiaste

des grandes choses. » Restée veuve après une bien courte union, disposant d'une immense fortune, elle était connue de tous pour sa charité. On peut croire que l'amitié de cette jeune femme, si naturellement et si aisément modeste, charitable et clémente, ne fut pas sans influence sur l'âme enthousiaste, irascible et fière de Chrysostome. Elle donna au solitaire du Liban, à l'imitateur des prophètes d'Israël, au prêtre démocrate d'Antioche, au patriarche indompté de Constantinople, l'exemple de vertus plus douces, plus sociables, et par conséquent plus chrétiennes. C'est cet exemple qui le soutint dans ses plus cruelles épreuves.

Si Chrysostome dut beaucoup à Olympias, celle-ci lui fut également redevable des plus précieuses consolations. La noble diaconesse de Sainte-Sophie, aussitôt après l'exil de Chrysostome, fut atteinte d'une maladie qui prenait parfois chez les Byzantins un développement inusité. Cette maladie, c'est la mélancolie. La nostalgie, l'hypocondrie, la mélancolie, s'attaquent de préférence aux individus et aux peuples chez qui domine la sensibilité.

Les lettres que le patriarche écrivit à la diaconesse sont d'un prix inestimable pour le physiologiste et pour le psychologue, qui y trouvent, analysés par un connaisseur du cœur humain, tous les symptômes de l'hypocondrie byzantine. Lui-même les avait étudiés dans la Bible et dans l'Évangile : « un cœur flétri par le chagrin, des yeux abattus et languissans, une âme consumée de douleur. » Élie, dans un état pathologique bien caractérisé, s'écriait : « Mon Dieu, reprends mon âme, je te la rends. » Jésus lui-même, sous le coup d'une odieuse trahison, disait : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. » Et Chrysostome interpellait ainsi Olympias : « O ma sœur, vous voulez mourir, je le vois bien ! » Des symptômes, l'archevêque remonte aux causes. Il en signale une toute chrétienne, *le scandale.* « Le scandale, — dit M. Amédée Thierry, qui a sondé tous les replis d'une société si différente de la nôtre, — le scandale est l'état d'une âme qui, troublée dans sa confiance en Dieu par des incidens extérieurs qu'elle ne comprend pas, met son jugement faillible au-dessus de la foi, et se laisse ainsi détourner de la vraie voie. » La seconde cause, plus générale, de tous les temps et de tous les pays, c'est l'absence, « le plus cruel des maux, » si nous en croyons un profond moraliste. « Je n'entendrai plus, disait Olympias, la parole de Dieu descendre de ces lèvres d'or, ses plus dignes interprètes. »

On comprend que dans de tels accidens il fallait être psychologue pour être un bon médecin; mais les seuls psychologues du bas-empire, c'étaient les confesseurs. A eux appartenait exclusivement désormais ce genre dit *consolatoire*, où avaient excellé les

Cicéron et les Sénèque. Au VII^e siècle, l'empereur Héraclius est tiré d'un abîme de tristesse et d'énervement par l'un des successeurs et des compatriotes de Chrysostome, le patriarche Sergius. Nous avons acquis la preuve que ce patriarche avait étudié très attentivement la fameuse correspondance *consolatoire*, et que les remèdes qui s'y trouvent indiqués, employés par lui, ont préparé la croisade triomphante d'Héraclius (1). Or quels sont ces remèdes? N'oublions pas que c'est ici un chrétien fervent qui s'adresse à une chrétienne non moins fervente. De là ces fréquens exemples empruntés à l'histoire de Jésus-Christ et à celle de saint Paul. A cette lumière, le scandale s'évanouit, et il reste bien établi « qu'il n'y a de mal que le péché et de bien que la vertu; tout le reste, bonheur ou malheur, quelque nom qu'on lui donne, n'est que fumée, fantôme et illusion. »

En ce qui concerne le fait spécial et poignant de l'absence, Chrysostome était tenu d'être plus *humain*. S'il était naturellement porté à l'ascétisme et au mysticisme, l'apôtre des gentils le retenait heureusement et l'empêchait de s'égarer. On connaît le fameux passage de saint Paul dans son épître aux Corinthiens : « étant venu à Troade dans l'intérêt de l'Évangile du Christ, quoique le Seigneur m'eût ouvert les portes de cette ville, je n'ai pas eu l'esprit en repos, parce que je n'avais pas trouvé là mon frère Tite; prenant donc congé d'eux, je suis parti pour la Macédoine. » Je ne sache rien de plus éloquent que le commentaire que Chrysostome a fait de ces paroles dans l'une de ses lettres à Olympias. « Persuadez-vous bien, Olympias, disait-il en terminant, que vous me reverrez... Montrez-moi votre affection en accordant à mes lettres le même pouvoir qu'à mes paroles. » Ces promesses et ces espérances ne se réalisèrent pas; Olympias survécut à son père spirituel. Dès lors son mal n'était plus guérissable. « Olympias, dit son historien, s'arrangea de façon à mourir vivante dans son lieu de bannissement. Elle recevait tout avec calme et indifférence, comme si elle n'eût plus appartenu au monde. »

Avions-nous tort de dire en commençant que vers le temps de Chrysostome la société et l'état byzantins prenaient définitivement tournure? On vient d'exposer comment le byzantinisme, préparé depuis dix siècles, constitué lors du triomphe de la religion chrétienne, s'est successivement enrichi d'élémens nouveaux. L'un des plus considérables de ces élémens est la puissance politique et mo-

(1) C'est Sergius qui fit rapporter à Constantinople les cendres d'Olympias et fixer au 14 septembre, jour de la mort de Chrysostome, la fête de l'exaltation de la croix reconquise.

rale du patriarche de Constantinople. Or le créateur de cette double puissance, c'est Chrysostome, humilié durant sa vie et victorieux après sa mort. C'est sur les souvenirs de cet épiscopat si agité et si glorieux que s'édifia le trône des archevêques. C'est dans les ouvrages de ce prélat que ses successeurs puisèrent leurs inspirations. S'ils conçurent de grands desseins, à la fois religieux et politiques, Chrysostome leur avait montré la voie à suivre en organisant une propagande active dans la Phénicie, dans la Chersonèse taurique et jusque dans la Perse. La perte d'Antioche et d'Alexandrie, au VIIe siècle, contribua beaucoup à la prépondérance exclusive du patriarche de Constantinople. Ce patriarche unique eut désormais un rôle comparable à celui du grand-prêtre à Jérusalem. L'assimilation est ici d'autant plus exacte que l'on demandait sans cesse à la Bible des maximes d'état.

La paix et la prospérité de l'état byzantin ne purent résulter que de l'accord permanent du patriarche et de l'empereur. Si l'un ou l'autre oubliait cette règle, c'était à son détriment et à sa honte. « Lorsque le vieil Andronic, écrit Montesquieu, fit dire au patriarche qu'il se mêlât des affaires de l'église, et qu'il le laissât gouverner celles de l'empire, — c'est, lui répondit le patriarche, comme si le corps disait à l'âme : Je ne prétends rien de commun avec vous, et je n'ai que faire de votre secours pour exercer mes fonctions. » Telle est la pure doctrine byzantine. Dans ce régime, la pensée directrice revenait à l'empereur, la prière efficace au patriarche, l'action victorieuse à Dieu. Le patriarche était l'intermédiaire nécessaire entre l'empereur et Dieu. Il ne faut pas par conséquent, à propos de Byzance, abuser de ces termes *despotisme, théocratie*. Une monarchie, ou, si l'on préfère, une autocratie tempérée par l'idée de Dieu, voilà la plus simple et la plus vraie définition que l'on puisse donner du bas-empire.

LUDOVIC DRAPEYRON.

# DÉMOSTHÈNE

## ET SES CONTEMPORAINS

## II.

### LE PROCÈS DE DÉMOSTHÈNE CONTRE SES TUTEURS (1).

I. A. Boullée, *Histoire de Démosthène*, 2e édition; 1867. — II. A. Schæfer, *Demosthenes und seine Zeit*, 4 vol.; Leipzig 1856. — III. Boehnecke, *Demosthenes, Lykurgos, Hyperides und ihr Zeitalter;* Berlin 1864. — IV. Albert Desjardins, *les Plaidoyers de Démosthène*, 1862. — V. Cucheval, *Étude sur les tribunaux athéniens et les plaidoyers civils de Démosthène*, 1863. — VI. R. Dareste, *Du Prêt à la grosse chez les Athéniens, étude sur quatre plaidoyers attribués à Démosthène*, 1867.

### I.

Avant même d'atteindre sa majorité, Démosthène avait résolu d'obtenir justice, de ne rien épargner pour punir les tuteurs qui s'étaient enrichis à ses dépens, pour les forcer tout au moins à lui restituer ce qu'ils avaient dérobé. Dès que cette pensée eut pris corps dans son esprit, il ne fut pas long à comprendre qu'il ne devait point compter sur autrui pour réunir les élémens de son procès, pour le suivre de juridiction en juridiction, pour le plaider devant le tribunal. Il avait affaire à trop forte partie, trop d'obstacles seraient semés sur sa route, pour qu'un parent, un ami, un mandataire quelconque ne perdît pas courage bien avant de toucher le but. Chez les Athéniens comme chez tous les peuples qui ont une législation déjà savante et complexe, on connaissait l'art de faire durer les procès, d'user et de lasser l'adversaire.

Le nombre est petit, quoi qu'en dise le vieux proverbe, de ceux

(1) Voyez la *Revue* du 1er juin 1872.

qui, voulant la fin, savent vouloir les moyens. La plupart des hommes, faibles et molles créatures, n'ont que des désirs et des veilléités; ils souhaitent la richesse, la puissance ou la gloire, mais ils se gardent bien de s'imposer cette continuité d'efforts et de travaux qui seule pourrait leur assurer ou tout au moins leur mériter le succès. C'est sur la fortune qu'ils comptent; elle les pousse en avant et les remporte en arrière, comme le flot joue avec les épaves d'un naufrage. Quant à Démosthène, il se montra tout d'abord, dans ses affaires privées, ce qu'il devait être dans toute sa vie publique, un esprit net, une ferme volonté. Pour être à la hauteur du rôle qu'il s'était tracé, il devait apprendre deux choses, le droit et l'éloquence. Comment trouver un maître qui fût tout à la fois orateur et jurisconsulte, qui pût, à lui seul, tout enseigner à son élève? Voici ce qui paraît le plus vraisemblable. Lorsque Démosthène eut compris que, pour forcer ses tuteurs à rendre gorge, il lui faudrait les mener devant les tribunaux, l'idée lui vint tout naturellement de fréquenter les cours de justice. C'est ce dont témoigne un récit que l'imagination des collecteurs d'anecdotes a peu à peu chargé de circonstances suspectes, mais dont la donnée première remonte très haut, jusqu'à la génération contemporaine d'Alexandre. Ce qu'attestent également les différentes versions de cette histoire, c'est le grand effet qu'aurait produit sur Démosthène, très jeune encore, la parole de Callistrate d'Aphidna, l'éloquent orateur qui dirigea la politique athénienne pendant toute la période des victoires d'Épaminondas et de la suprématie thébaine. Voici comment la chose est racontée par Plutarque. « Quand Callistrate, dit-il, fut accusé de trahison dans l'affaire d'Orope, tout le monde attendait avec impatience les débats, autant pour le procès lui-même que pour l'orateur, qui jouissait d'une brillante réputation. Démosthène entendit ses maîtres et les gouverneurs de ses camarades se promettre d'assister à cette lutte judiciaire. Dès ce moment, il ne cessa de tourmenter son gouverneur que celui-ci ne se fût engagé à l'emmener avec lui. Connaissant un des portiers du tribunal, le précepteur réussit à procurer un siége à l'enfant en un lieu d'où il pût tout voir et tout entendre sans attirer l'attention. Callistrate, ayant fort bien réussi et provoqué une vive admiration, fut reconduit par la foule, au milieu des applaudissemens, jusqu'à sa porte, ce que voyant, Démosthène envia une telle gloire; mais ce qui l'émerveilla le plus, ce fut la puissance de la parole à tout maîtriser, à se jouer des âmes et à les apprivoiser. » Tout ceci est fort bien combiné, et un mot de Démosthène lui-même, dans la *Midienne*, semble indiquer qu'il fut en effet témoin de ces mémorables débats. Il y a pourtant, à la manière dont Plutarque pré-

sente les faits, une objection capitale. Lors de ce procès, qui ne peut être antérieur à 366, Démosthène était déjà majeur depuis quelques mois au moins; il n'avait par conséquent plus de gouverneur chargé de le conduire aux écoles et aux gymnases; il pouvait, sans en demander permission à personne, assister aux séances des tribunaux comme à celles de l'assemblée.

Le récit d'Hermippos prête aux mêmes critiques. Selon lui, Démosthène, se rendant comme d'ordinaire à l'académie pour entendre une leçon de Platon, aurait un jour suivi en curieux la foule qui se dirigeait vers le tribunal; ce serait ainsi qu'il aurait écouté Callistrate, et que sa vocation se serait éveillée au bruit de cette grande voix. Cette version est un peu romanesque; au surplus Démosthène ne paraît pas avoir jamais été l'élève de Platon. N'est-il pas bien plus naturel d'admettre que Démosthène, dès qu'il prévit les luttes udiciaires qui l'attendaient, saisit toutes les occasions d'écouter les maîtres de l'art? D'ailleurs il eut tout le temps de suivre Callistrate dans l'assemblée et devant les tribunaux. Pendant plus de quatre années encore après que Démosthène fut devenu citoyen et libre de ses démarches, Callistrate continuait à gouverner Athènes par la parole; ce fut seulement en 361 qu'il dut se soustraire par la fuite à une accusation de haute trahison. Condamné à mort par contumace, il ne reparut à l'improviste, quelques années après, dans cette Athènes hors de laquelle il ne savait point vivre, que pour se voir aussitôt arrêter et mettre à mort en vertu de la sentence jadis rendue par défaut. Démosthène conserva de son éloquence une vive impression : toutes les fois qu'il énumère les orateurs de la période précédente, c'est Callistrate qu'il place au premier rang. Si, comme l'indiquent cette anecdote et le souvenir gardé de Callistrate, Démosthène commença dès l'âge de 18 ans à fréquenter les tribunaux, il dut y entendre débiter plus d'un plaidoyer composé par Isée, le logographe qui dans la faveur du public avait succédé à Lysias. Doué comme il l'était, il eut bientôt apprécié des mérites que lui avaient déjà signalés ceux qu'intéressaient son malheur et son courage. Son choix fait, il ne négligea rien pour s'assurer, de la part d'Isée, un concours efficace et sérieux.

Rien de mieux attesté dans toute l'histoire littéraire de l'antiquité que le fait des soins donnés par Isée à l'éducation oratoire et juridique de Démosthène. Quelques critiques, tels que Denys d'Halicarnasse, allaient même jusqu'à dire que le principal titre d'Isée à l'attention de la postérité, c'était d'avoir été le maître de Démosthène. On ne peut juger aujourd'hui du talent d'Isée que par des discours qui appartiennent tous à un seul chapitre de son œuvre, à ses plaidoyers en matière d'hérédité; cela suffit cependant pour re-

connaître que, ne fût-il rien à Démosthène, il tiendrait encore une belle place dans l'histoire de l'éloquence grecque (1).

Dans ce que l'on raconte des relations de Démosthène et d'Isée, nous trouvons bien des variantes. Selon Plutarque, ce serait pendant sa minorité qu'il aurait reçu les conseils du célèbre avocat. Or ses tuteurs, on l'a vu, se refusaient à payer même ces maîtres élémentaires dont les leçons étaient regardées comme indispensables à tout adolescent de condition moyenne; à plus forte raison n'auraient-ils pas voulu entendre parler d'honoraires tels qu'en exigeaient les professeurs de rhétorique. Ce n'est pas tout : ce que l'on sait des écoles des rhéteurs prouve qu'au temps de Gorgias et d'Antiphon comme au temps d'Isocrate et d'Isée leur enseignement s'adressait non point à des enfans ni même à des adolescens, mais à des jeunes gens ou à des hommes faits. Ce fut donc seulement quand il fut sorti de tutelle que Démosthène put penser à se ménager les leçons et le concours d'Isée. L'auteur inconnu des *Vies des dix orateurs* affirme que, pour avoir tout à lui ce maître dont il espérait tant, il l'aurait enlevé à son école, installé chez lui et gardé pendant quatre ans dans sa maison; en retour du sacrifice qu'il lui imposait, il lui aurait payé 10,000 drachmes pour ces quatre années. La somme, au premier abord, paraît bien considérable. Isocrate, le prince des rhéteurs, ne demandait en effet à ses élèves que 1,000 drachmes. Il semble de plus que le jeune homme, ruiné comme il l'était par ses tuteurs, ne se trouvait pas en situation de supporter une pareille dépense, car la somme qu'il aurait comptée à son maître dépasserait le total de ce qu'il aurait recueilli du naufrage de sa fortune. Pour lever la difficulté, des grammairiens de l'époque romaine imaginèrent que le rhéteur Isée avait donné gratuitement ses leçons à Démosthène. Un pareil désintéressement ne s'expliquerait que si le maître avait pu prévoir quelle figure son disciple ferait dans Athènes et quel honneur en rejaillirait sur lui-même. Le talent se signale souvent de très bonne heure; cependant, au point de départ, le génie en diffère si peu qu'il est bien difficile de lui tirer son horoscope. Il a parfois, dans les arts plastiques et dans la musique, de surprenantes précocités, d'éblouissantes aurores qui, avec plus de charme, ont tout l'éclat du soleil de midi; mais, dans tout ce qui tient aux choses de la pensée ou de la vie publique, dans tout ce qui exige la connaissance des hommes, le génie suppose tant d'étude et d'expérience, une intervention si prolongée de la volonté, que, pour se manifester, il lui faut le temps. C'est en pareille matière que le mot de Buffon, si contestable à d'autres égards, devient une vérité : pour le philosophe,

(1) Voyez l'étude sur Isée, dans la *Revue* du 15 février.

l'historien, l'orateur, l'homme d'état, « le génie est une longue patience, » ou du moins, sans la patience et la durée, n'aboutit point et ne porte pas tous ses fruits.

Quelque contradictoires que paraissent tous ces témoignages, il y a pourtant, ce semble, moyen de les faire concorder. Isée n'a pu deviner que ce jeune homme qui venait lui demander son concours, afin d'échapper à la ruine, prononcerait un jour les *Olynthiennes* et le *Discours de la couronne;* mais avec son coup d'œil de vieux praticien il lui était facile de former une conjecture sur l'issue probable de l'action à intenter : à ses yeux, Démosthène, bien conseillé, avait toute chance de l'emporter sur ses adversaires. Isée se serait donc provisoirement contenté de l'hospitalité que lui offrait Démosthène, et celui-ci aurait promis, pour le cas où il rentrerait en possession de ses biens, une somme de 10,000 drachmes, indemnité qui représentait à la fois le salaire du professeur de rhétorique et les honoraires dus par le plaideur à son conseil judiciaire. S'il est vrai que, pendant les quelques années qui précédèrent le procès contre les tuteurs, Isée, sans renoncer à composer des discours pour ses cliens, ait pourtant réservé la meilleure part de son temps à Démosthène, la somme cesse de sembler exagérée. Quand Isocrate et d'autres rhéteurs se contentaient de 1,000 drachmes, c'est qu'ils avaient un grand nombre d'auditeurs à la fois; de cette manière, tout en demandant beaucoup moins à chaque élève, ils gagnaient encore plus qu'Isée avec son disciple unique, surtout le paiement des 10,000 drachmes étant subordonné au succès d'une affaire qui pouvait après tout mal tourner.

On n'a pas tous les jours à former un élève comme Démosthène. Il serait curieux de savoir comment s'y prit Isée pour mettre à profit la bonne volonté d'un pareil disciple, ou plutôt sa passion d'apprendre; par malheur, nous n'avons pas même à ce sujet le plus léger indice. Si Démosthène eût fréquenté quelque école célèbre, comme celle d'Isocrate, plus tard quelqu'un de ses anciens camarades aurait retrouvé dans sa mémoire des souvenirs de ces années de jeunesse et de communs travaux; l'imagination s'en serait peut-être mêlée, tout cela aurait été fort arrangé, mais enfin on saurait ou on croirait savoir quelque chose des rapports du jeune homme avec son maître et ses compagnons d'étude. Ici, rien de tel : Isée ne joue aucun rôle dans toutes les anecdotes, plus ou moins authentiques, que rencontre sur son chemin le biographe de Démosthène. C'est que les trois ou quatre années passées par Démosthène auprès d'Isée furent entre l'élève et le maître comme un long tête-à-tête dont le secret ne transpirait point au dehors. Dans cette ville, tout occupée d'art, de lettres, de fêtes et d'affaires, qui donc s'inquiétait de savoir comment employaient leurs journées

et une partie de leurs nuits cet avocat, toujours surchargé de travail, toujours entouré de dossiers et de textes de loi, et ce jeune homme sans sourire et sans gaîté, que l'on pouvait prendre pour un de ses secrétaires? Tout au plus cela pouvait-il tourmenter un peu Aphobos et les autres tuteurs, que leur conscience avertissait du compte qu'ils auraient à rendre; en dehors de ces trois hommes et de ceux que des liens de famille ou d'intérêt avaient faits leurs confidens ou leurs complices, personne ne songeait à l'orphelin qui, les yeux fixés sur l'avenir, travaillait en silence à le préparer. Dans cette retraite où il s'était enfermé avec son maître, loin des plaisirs de son âge, auprès de sa mère en deuil et de sa jeune sœur, dont il voulait reconquérir la dot, Démosthène ne dut reculer devant aucun labeur, quelque ingrat qu'il pût paraître. Isée avait écrit, lui aussi, sa *techné* ou son manuel de rhétorique; il commença donc par soumettre et par rompre son élève aux exercices ordinaires, par lui expliquer en combien de parties se divisait le discours, quel ton et quel style convenait à chacune d'elles, dans quel ordre d'idées et de preuves, suivant le caractère de la cause, on devait aller chercher ses argumens, quelles étaient, selon les cas, les figures de mots et de pensées qu'il convenait d'employer, enfin à quelles règles obéissait, comment s'agençait et se construisait ce que nous appelons la période, cette phrase savante dont il avait appris les secrets à l'école d'Isocrate. Depuis Gorgias, ces préceptes techniques se répétaient, d'une rhétorique à l'autre, avec de légers changemens de forme et de disposition; ils étaient le point de départ et la base de l'enseignement du rhéteur. L'élève avait à se les graver dans la mémoire; peut-être même apprenait-il par cœur certaines parties du manuel de son maître. C'était quand ces définitions et ces règles lui étaient familières que commençait le vrai travail; on l'habituait alors à pratiquer ce qu'il avait appris, à traiter les lieux-communs, à composer d'abord des exordes, des péroraisons ou des récits, à discuter une loi ou un témoignage, plus tard enfin à écrire un discours tout entier dans l'un des trois genres, délibératif, judiciaire ou *épidéictique*, qu'avaient dès lors distingués les rhéteurs.

C'était à ce moment que les jeunes gens donnaient leur mesure; mais surtout c'était alors que se marquait la différence entre les maîtres. Le pur sophiste, un Gorgias ou un Alcidamas, occupait ses disciples à faire l'éloge d'Hélène ou de la mort, à défendre Ajax ou Palamède. Tel autre, comme Isocrate, avait de plus hautes visées : il prétendait offrir des conseils aux peuples et aux rois; ce qu'il préférait donc, ce que traitaient surtout ses élèves, c'étaient des lieux-communs politiques, tels que l'éloge d'Athènes ou de Sparte, tels qu'un appel adressé aux Grecs pour les décider à s'unir afin de déclarer la guerre au grand roi. Étranger d'ailleurs, lui

aussi, à la pratique, il retombait souvent dans les voies de ces rhéteurs qu'il affectait de mépriser; il célébrait, devant ses disciples, Hélène et Busiris, il les invitait à s'essayer sur ces thèmes bizarres, ne fût-ce que pour se délier l'esprit. Quant à la méthode employée par celui qui se proposait de former des orateurs judiciaires, nous sommes réduits aux conjectures; les *tétralogies* d'Antiphon peuvent pourtant nous donner quelque idée du genre d'exercices auquel on avait recours en pareil cas (1). On supposait un événement qui pût donner matière à un procès, d'ordinaire à un procès criminel; puis on déterminait la nature de la cause, suivant que le débat portait sur des présomptions à faire valoir ou sur des faits incontestés, dont il s'agissait seulement d'apprécier le caractère juridique. Ceci réglé, il fallait trouver les moyens d'attaque ou de défense que fournissait la cause, travailler ensuite à les classer, à les grouper dans le meilleur ordre et à les placer dans le plus beau jour. Afin d'acquérir plus de souplesse et de dextérité, on plaidait le pour et le contre, on composait parfois, comme nous le voyons dans Antiphon, l'accusation, la défense, une réplique de l'accusation, une réplique de la défense. Dans la bouche d'un homme tel qu'Isée, qui ne voulut jamais être qu'avocat, cet enseignement dut prendre un caractère plus spécial encore et plus pratique. Isée ne se contentait pas, comme ses prédécesseurs, de citer les lois; il aimait à les comparer entre elles, à les commenter, à en dégager les principes, à faire enfin, dans la mesure où le comportait la cause qu'il était chargé de plaider, la théorie de la législation athénienne : il fut, sans que l'on parût s'en douter autour de lui, le premier des jurisconsultes grecs, le précurseur d'Aristote et de Théophraste.

Pour remonter ainsi aux principes, il faut, outre l'habitude et le goût des idées générales, une connaissance très étendue et très précise des faits particuliers. Les *logographes* n'avaient pas alors à leur disposition ces grandes collections de lois et de décrets que compileront les érudits de l'époque alexandrine; mais il est probable que ceux qui, comme Isée, avaient sans cesse à citer et à discuter la loi s'étaient déjà fait, pour leur usage particulier, des recueils contenant tout au moins, outre les lois de Solon, les plus importantes de celles qu'y avait ajoutées le travail législatif de deux siècles. Il y avait à Athènes toute une catégorie de fonctionnaires subalternes que l'on appelait les *écrivains* (γραμματεῖς); c'étaient eux qui servaient de secrétaires ou de greffiers au magistrat sur son tribunal, au plaideur devant le jury, à l'orateur dans l'assemblée; c'étaient eux qui avaient entre les mains et qui lisaient,

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1871.

quand on leur en faisait signe, les formules de la procédure civile ou criminelle, les actes judiciaires, les témoignages produits dans l'instruction, les lois invoquées par l'une ou l'autre des parties, les projets de décret. Ces hommes passaient dans ces emplois de longues années, souvent toute leur vie. Les services qu'ils rendaient étaient payés, tandis que ceux des magistrats étaient gratuits: aussi ces écrivains, dont beaucoup étaient des affranchis, jouissaient-ils d'une assez médiocre considération, et parvenaient-ils rarement à jouer un rôle politique. En revanche, par la pratique, ils arrivaient à connaître mieux que personne la procédure et les lois attiques. C'était l'un d'entre eux, Nicomaque le scribe, que l'on avait chargé en 403, après le rétablissement de la démocratie, de diriger l'entreprise ordonnée par un décret de Tisamène, de faire transcrire à nouveau toutes les anciennes lois athéniennes, sans doute en les rangeant par ordre de matières et en écartant celles que les événemens ou des lois postérieures auraient implicitement abrogées. Un vote du peuple, après examen du sénat et d'une commission spéciale de *nomothètes* ou législateurs, choisis parmi les jurés de l'année, approuva ce travail, et remit en vigueur toutes les lois admises par Nicomaque; les autres furent déclarées caduques. Au lendemain de cette révision, quand elle eut fixé dans une forme authentique les textes qui conservaient une valeur légale, on dut voir se multiplier, par les soins de ces scribes et à l'usage des logographes et des orateurs, les copies de ce que l'on pouvait appeler, sinon les codes athéniens, au moins le corps des lois athéniennes. Rien de plus facile ensuite, quand il y eut des lois nouvelles votées, que de les ajouter à la fin du volume, et de tenir ainsi la copie au courant, comme on fait les éditions successives de nos codes. Si quelqu'un à Athènes possédait alors un exemplaire complet des lois attiques, c'était certainement Isée, et personne, j'imagine, ne le feuilletait plus assidûment.

Cela même ne suffisait pas : à Athènes comme ailleurs, il se présentait souvent des espèces que le législateur semblait n'avoir point prévues; c'était alors aux juges, comme le leur dit l'orateur Lycurgue au début de son discours *contre Léocrate*, de suppléer à cet oubli et, par leur arrêt, de fixer la loi pour l'avenir. Il y avait donc souvent intérêt à consulter la jurisprudence, comme on dirait aujourd'hui, et à se prévaloir devant le jury des décisions rendues dans des affaires antérieures. Par quels moyens et dans quelle mesure l'autorité publique avait-elle pourvu à la conservation des actes judiciaires ou tout au moins des jugemens? Nous l'ignorons. En matière criminelle, la sentence rendue contre un grand coupable était souvent gravée sur une stèle; mais en matière civile laissait-on aux intéressés le soin de réclamer et de garder une expédition

de l'arrêt? Quelque étrange que cela paraisse, il est possible qu'il en fût ainsi; on écrivait bien moins à Athènes que dans la plus petite de nos sous-préfectures, et nous voyons souvent l'issue d'anciens procès certifiée devant le jury au moyen de la preuve testimoniale, dans des cas où il nous semblerait beaucoup plus simple de produire un extrait du jugement. Il est probable que certains greffiers prenaient des notes pour eux-mêmes, ou plutôt afin de pouvoir les communiquer moyennant salaire. Il n'est point douteux que des avocats tels que Lysias et Isée eussent sous la main des renseignemens de ce genre, classés par catégories d'actions: ils en trouvaient la matière, pour les dernières années, dans leur expérience et dans leurs propres souvenirs; mais, pour ce qui remontait plus haut, c'était à des copies de ces registres des greffiers qu'ils devaient recourir, afin de pouvoir invoquer au besoin l'autorité de la chose jugée.

En dernier lieu, l'orateur ne pouvait se dispenser de pratiquer et de consulter sans cesse les ouvrages de ses devanciers; il y trouvait tout à la fois des modèles et d'utiles renseignemens juridiques. Tous les plaidoyers qui avaient été mis par écrit et conservés à Athènes avaient leur place marquée dans le cabinet d'un émule et successeur d'Antiphon. Ce qui rendait ces documens encore plus nécessaires à l'avocat, c'est qu'il était telle affaire qui se perpétuait, pour ainsi dire, à la barre des tribunaux, comme par exemple celle de la succession du riche Hagnias (1). En pareil cas, il importait fort de savoir comment la question avait été présentée dans les litiges antérieurs; c'était le moyen de reconnaître quelle porte restait ouverte pour rentrer dans le débat.

Voilà, autant que nous pouvons nous la représenter par induction, ce qu'était la bibliothèque professionnelle d'Isée; voilà de quels instrumens de travail il enseigna l'usage à Démosthène. On peut croire qu'il ne retint pas longtemps sur les élémens de la rhétorique un esprit si bien doué, si sérieux, si pressé d'agir; il l'appliqua bientôt à la science du droit et à la pratique des affaires. Étant donnée la situation particulière du jeune homme, son maître dut insister avant tout sur les lois relatives à la minorité et à la tutelle; il dut lui faire lire de préférence les plaidoyers qui avaient été écrits soit pour des mineurs, victimes des mêmes fraudes que Démosthène, soit pour des tuteurs se prétendant injustement attaqués. D'ailleurs il était si facile à des gens retors de soulever des incidens et de porter le débat sur un autre terrain, qu'il eût été téméraire d'engager le combat avant de bien connaître tout le système de la

(1) Nous avons deux discours relatifs à cette succession, le *onzième* d'Isée et celui de Démosthène, intitulé *contre Macartatos à propos de l'héritage d'Hagnias.*

législation civile et de la procédure attique; on peut donc être sûr que Démosthène ne borna point ses études juridiques à la connaissance d'une seule catégorie d'actions. Sans doute ces études n'eurent point le caractère philosophique qu'elles auraient pu prendre à la fin du siècle, quand Aristote eut écrit sa *Politique* et Théophraste son *Traité des lois;* mais pourtant Isée, tout homme de pratique qu'il fût, avait l'esprit assez élevé, assez porté vers les idées générales, pour faire comprendre à son élève les raisons et les liaisons des choses, pour lui donner ces vues d'ensemble qui aident si fort l'intelligence à entrer dans les détails et la mémoire à les retenir. Tous ceux qui ont étudié de près Démosthène ont été frappés de sa science des lois, de l'à-propos avec lequel il les cite, du ferme et judicieux commentaire qu'il en donne; à cet égard, il n'a d'autre rival que son maître. L'hommage que nous rendons à celui-ci est donc mérité. Ce fut vraiment du temps bien employé que les trois ou quatre années passées par Démosthène, de 366 à 364 ou 363, dans l'intimité et sous la direction d'Isée; il reçut là un fonds solide d'instruction oratoire et juridique sans lequel il aurait risqué de n'être qu'un vide et brillant parleur, à la façon d'Eschine. C'est un préjugé dangereux et auquel nous sommes trop enclins de croire que le génie peut se passer d'étude; il coûte cher aux peuples et aux individus. Une fois qu'il s'est répandu, vous ne trouvez personne qui ne s'imagine être assez bien doué pour n'avoir pas besoin de travailler. Ainsi chacun établit pour lui-même le droit à la paresse, et, grâce à cette illusion dont tout le monde est dupe, les plus heureux talens avortent, et tel qui était né médiocre réussit à devenir nul.

## II.

Depuis le moment où Démosthène avait atteint sa majorité, plus de deux ans s'écoulèrent dans ces lectures et ces travaux. Vers la fin de cette période, Isée, selon toute apparence, ne se contenta point de donner des leçons à son élève, mais il joua plutôt auprès de lui le rôle d'un avocat et d'un conseil, l'aidant à réunir les pièces nécessaires, à les classer, à prévoir les moyens de l'adversaire, à mettre en ordre ses idées et ses raisons.

Ce n'était pas trop d'un pareil secours, car la position de l'ennemi devenait de plus en plus formidable. Aphobos est des trois tuteurs celui qui semble avoir joué dans toute cette affaire le rôle le plus en vue et le plus odieux. C'était lui qui, dans la pensée du père de Démosthène, devait, en épousant sa veuve, le remplacer auprès de son fils; or ce fut lui qui donna l'exemple de manquer aux

promesses jurées auprès du lit du mourant, ce fut lui qui, dans la gestion de la fabrique d'armes, porta le plus de négligence ou de malhonnêteté, — pour tout dire en un mot, ce fut lui qui pilla avec le plus d'impudence. Ainsi désigné le premier au juste ressentiment de son pupille, il venait de fortifier sa position par une alliance qui lui assurait le concours d'un homme influent et habitué à la parole; il avait épousé la sœur du riche Onétor, un des plus brillans élèves d'Isocrate. Ce qui lui donnait aussi confiance, c'était sa liaison avec les fils de l'opulent Képhisodore d'Anagyronte, Thrasylochos et Midias, personnages turbulens, orgueilleux et insolens, dont le nom reviendra souvent dans la vie de l'orateur, et dont l'inimitié le poursuivra jusqu'au seuil même de la gloire.

Les actions que les orphelins avaient le droit d'intenter à leurs tuteurs infidèles ne se prescrivaient que par cinq ans; mais on avait tout avantage à ne pas attendre l'expiration de ce terme et à porter le plus tôt possible devant la justice ce que l'on appelait le *procès de tutelle* (ἐπιτροπῆς δίκη). Alors même que le tuteur était condamné à restitution, les sommes dont il était déclaré redevable à son pupille ne portaient intérêt que jusqu'à la fin même de la tutelle. C'est du moins ce qui résulte clairement du compte d'Aphobos tel que le présente partout Démosthène; nulle part il ne demande d'intérêts de retard pour l'intervalle qui s'est écoulé entre le terme de la minorité et la décision que va prendre le tribunal. Il y a là quelque chose qui nous surprend au premier abord; à la réflexion, la chose s'explique. Le législateur, voulant laisser à toutes les réclamations sérieuses le temps de se produire, avait accordé aux pupilles cinq années pleines pour examiner leurs comptes de tutelle, et, s'il y avait lieu, commencer les poursuites; mais il désirait que l'on usât le moins possible de ces délais. A Athènes comme à Rome, comme en France, c'était un fardeau, ce pouvait toujours être une source d'ennuis qu'une tutelle, — à moins que ce ne fût une fructueuse spéculation. S'il importait que les prévaricateurs fussent punis, il n'était pas moins nécessaire que les honnêtes gens, après avoir porté cette charge dix ou quinze ans, ne restassent pas encore pendant quatre ou cinq autres années sous la menace d'actions dirigées contre leur fortune et contre leur honneur. Les sommes indûment perçues par le tuteur cessant, aussitôt la majorité proclamée, de porter intérêt au profit du pupille, celui-ci n'avait aucune raison de différer le procès.

Démosthène était devenu majeur en 366; ce fut en 364 que, se croyant enfin prêt pour la grande lutte, il assigna ses tuteurs devant le premier des archontes, celui que l'on appelait par excellence l'*archonte*. C'était à l'archonte, comme au gardien de la famille, de sa religion et de son droit, comme protecteur des veuves et des or-

phelins, que ressortissaient toutes les actions nées de la minorité et de la tutelle. Ce magistrat ne saisit point tout de suite un tribunal; il était rare à Athènes qu'un litige fût porté devant le jury sans que les parties eussent d'abord été devant l'arbitre (διαιτητής).

Il y avait deux espèces d'arbitres que l'on trouve sans cesse mentionnés dans les orateurs, et que l'on a trop souvent confondus : c'étaient ceux que nous appellerons les *arbitres publics*, et ceux qu'à Athènes on nommait les arbitres *choisis* (αἱρετοί) et que nous désignerons sous le titre d'*arbitres privés*. Les premiers étaient tous les ans choisis par le sort parmi les citoyens âgés de plus de soixante ans qui n'avaient pas subi de condamnation infamante. Chaque tribu avait ses arbitres pris dans son sein. L'arbitre, dans tout le cours de l'époque primitive, avait eu sans doute un rôle analogue à celui du *judex privatus*, de l'*arbiter*, du *recuperator* latin; il avait dû recevoir du roi ou de l'archonte, comme à Rome du consul ou du préteur, le droit de mettre fin au débat par un arrêt motivé. Depuis que se sont organisés au v<sup>e</sup> siècle les grands jurys populaires, ce n'est plus qu'une sorte de juge de première instance. On peut porter devant lui tous les procès civils, et en fait on n'y manque presque jamais; seulement la partie qui se croirait lésée par sa décision conserve toujours la liberté d'en appeler au jury. Dans ce cas, le magistrat avait à reprendre l'affaire et à en saisir un tribunal; seulement le travail de l'instruction préliminaire était très abrégé par le débat qui avait eu lieu devant l'arbitre. « Celui-ci, dit un grammairien d'après Aristote, déposait dans une boîte, qu'il scellait de son sceau, la plainte, les sommations réciproques que s'étaient adressées les parties, les témoignages qu'elles avaient fait entendre, les lois et tous autres moyens de droit qu'elles avaient invoqués l'une et l'autre, puis il remettait le tout au magistrat chargé d'introduire l'instance devant les juges. » Celui des deux adversaires auquel l'arbitre avait donné raison se trouvait dans cette seconde phase du débat avoir à peu près la même situation que chez nous la partie qui se présente aux juges de l'appel avec un arrêt de première instance conforme à ses conclusions.

Quant aux *arbitres privés*, ce n'étaient que de simples citoyens, choisis par l'estime de leurs voisins ou de leurs amis pour arranger un différend que l'on désirait n'avoir pas à porter devant les tribunaux. Souvent ils n'avaient que le rôle de conciliateurs : ils tâchaient d'obtenir de leurs cliens des concessions mutuelles, et rédigeaient ensuite un compromis qui restait déposé entre leurs mains. D'autres fois ils devenaient de véritables *arbitres*, dans le sens propre de ce mot. On avait alors ce que l'on appelait un *arbitrage conventionnel* (δίαιτα ἐπὶ ῥητοῖς). Les parties commençaient par dresser un acte dont la stipulation principal était l'engagement

que prenaient les deux contractans de s'en tenir à la sentence de l'arbitre et de ne pas en appeler à un tribunal. On arrivait ainsi à investir l'arbitre officieux, l'arbitre constitué par la volonté des parties, d'un pouvoir que n'avait pas l'arbitre officiel, l'arbitre désigné par la cité. La sentence de l'arbitre ou des arbitres (on en prenait souvent trois), terminait alors le litige, pourvu qu'elle eût été rendue après un débat contradictoire. Si l'un des intéressés avait fait défaut, il avait dix jours pour former opposition; ce délai passé, la sentence devenait définitive et sans appel. C'était au dernier moment, l'affaire instruite, que ces arbitres, avant de prendre le caractère de juges, se liaient par un serment. Sous ces diverses formes, la juridiction arbitrale a rendu chez les Athéniens, comme chez les Romains et dans toutes les sociétés riches et civilisées, de réels et inappréciables services.

Démosthène proposa tout d'abord de confier à des arbitres, choisis parmi les membres mêmes et les amis de la famille, le soin d'examiner ses griefs. Dans la forme ordinaire de l'*arbitrage conventionnel*, les parties auraient pris l'engagement d'accepter l'arrêt de ces arbitres. Les tuteurs voulaient avant tout ne point se laisser enlever la faculté de porter le débat devant un jury, qui serait toujours plus facile à tromper; ils refusèrent donc de constituer ce tribunal de famille. On se rendit alors auprès de l'un des arbitres publics de l'année. Les tuteurs n'épargnèrent aucun mensonge pour tâcher de surprendre sa bonne foi : ce fut en vain; ils ne purent l'empêcher de se prononcer en faveur de leur pupille. Inutile de dire qu'ils déclarèrent aussitôt ne point se soumettre à la sentence arbitrale. Démosthène avait épuisé tous les moyens de conciliation ; il ne lui restait plus qu'à provoquer un débat contradictoire devant le jury athénien. Il déposa donc entre les mains de l'archonte sa plainte ou plutôt ses plaintes : il y en avait trois, une contre chacun des tuteurs. De chacun d'eux, Démosthène réclamait dix talens à titre de dommages et intérêts. On s'est demandé pourquoi il n'avait pas confondu en une seule les trois instances. Il a répondu lui-même à cette question : l'affaire était trop compliquée, dit-il, pour qu'il fût possible de la tirer au clair en une fois; un seul de ces plaidoyers que la clepsydre renfermait dans de si étroites limites de temps, c'était trop peu pour étudier le rôle et définir la responsabilité de chacun de ses adversaires. On peut soupçonner une autre raison : en séparant les trois procès, le plaignant, avec moins d'efforts, obtenait le même résultat que s'il avait lutté tout ensemble contre ses trois ennemis. Perdait-il contre celui des trois tuteurs qu'il provoquait le premier, il était averti de renoncer au combat; gagnait-il au contraire, comme il y comptait bien, les deux autres fripons auraient tout avantage, tant les causes étaient connexes, à ne point affronter

le débat public, à s'empresser d'offrir une transaction. Ces prévisions, l'événement les justifia.

C'était la plainte contre Aphobos qui devait venir la première devant le tribunal; le jour où se plaiderait l'affaire était déjà fixé. Aphobos, qui avait ses raisons pour le craindre, fit alors un vrai coup de partie. Ce que son calcul avait d'habile et de perfide, on ne peut le comprendre, si l'on ne connaît le mécanisme de deux institutions qui sont une des originalités d'Athènes, les *liturgies* (λειτουργίαι) et l'*échange* des fortunes (ἀντίδοσις).

Beaucoup des charges qui, dans les sociétés modernes, sont supportées par le trésor de l'état pesaient à Athènes sur les particuliers. Elles se distribuaient entre les citoyens aisés d'après certaines règles et en proportion de leur fortune; le tour de chacun revenait plus ou moins souvent, selon le nombre des contribuables et les besoins de l'état. C'était ce qu'on appelait les *liturgies* ou services publics. Ces liturgies étaient de deux sortes : les unes fournissaient aux besoins réels de l'état, aux frais de la guerre, à l'équipement des navires; c'étaient celles qu'on appelait les *triérarchies* (τριηραρχίαι) ou commandemens de navires. Les autres servaient à offrir au peuple ces divertissemens et ces fêtes qui furent si utiles au progrès des arts, et qui donnèrent à la vie athénienne une incomparable splendeur; c'étaient les charges de *chorége*, de *gymnasiarque*, d'*hestiateur*. Les choréges faisaient instruire et habillaient à leurs frais, pour les grands jeux de la cité, pour les concours de drame et de musique, des troupes d'acteurs, de danseurs et d'instrumentistes. Les gymnasiarques fournissaient l'huile pour la palestre; l'hestiateur donnait, une fois dans l'année, un grand repas à sa tribu. La théorie athénienne sur l'impôt, on le voit, différait sensiblement de la nôtre. On la trouve résumée dans un discours de Lysias fort important pour l'histoire économique d'Athènes (1). L'orateur demande quel est pour un état la meilleure, la vraie source de revenus. Nous répondrions que ce sont des impôts assez bien établis pour atteindre la richesse sociale sous toutes ses formes sans jamais gêner l'essor de la production. Pour Lysias, c'est la bonne volonté des citoyens, c'est leur empressement à contribuer aux charges de l'état par des liturgies ou par des dons en argent. Le financier athénien n'eût pas été assez habile pour poursuivre et saisir la richesse dans toutes ses transformations, surtout quand elle se changeait en valeurs mobilières. Or c'était là souvent le cas dans une cité industrieuse et commerçante; il fallait donc que le capital vînt en quelque sorte au-devant de l'état et s'offrît de lui-même à ses prises. C'est à quoi l'on tendait par la

(1) *Défense contre une accusation de corruption* (XXI, 12-14).

popularité et les honneurs que le peuple accordait à ceux qui concouraient généreusement aux dépenses et au luxe de la cité.

Un pareil système n'eût pas été applicable dans un grand état où beaucoup de citoyens, contens d'augmenter leur fortune et d'en jouir en paix, se fussent volontiers passés des faveurs du peuple. Dans un état au contraire qui n'était qu'une ville, ceux qui par nature eussent été peu enclins à la libéralité n'avaient pas beau jeu pour se perdre dans la foule. Il était malaisé de se soustraire à l'attention jalouse des orateurs, qui, par intérêt ou par patriotisme, épousaient la cause de la république, et travaillaient à soulager le trésor. Chacun vivait en pleine lumière, sous les yeux de tous. On savait quels biens vous possédiez et comment vous viviez. En vain votre capital, au lieu d'être tout en terres, consistait en argent prêté à de gros intérêts çà et là, en vain vous vous étiez arrangé de manière que personne ne pût dire au juste le montant de votre fortune; pour peu que l'on vous sût à l'aise, si vous étiez chiche de votre argent quand il y avait des liturgies à remplir, vous étiez bientôt mal vu, vilipendé, dénoncé. Ce n'était pas tout : à la première occasion, un citoyen plus pauvre vous provoquait à un échange de biens.

L'*échange*, un des rouages les plus curieux de la constitution financière d'Athènes, se rattachait étroitement au système des liturgies. Voici comment : chacun était taxé d'après la fortune qu'on lui supposait, ou plutôt d'après celle qu'il déclarait lui-même, car dans un pays industrieux et commerçant il n'y a guère d'autre moyen d'asseoir un impôt sur le revenu. Ces déclarations pouvaient être fausses, et par suite l'impôt s'égarer sur des citoyens incapables d'en supporter le fardeau. De plus il fallait éviter ce mécontentement, ce dégoût qui amène si souvent la chute des institutions libres; or cette fatigue serait devenue générale, si l'on avait senti que ces charges, par elles-mêmes souvent fort lourdes, étaient trop inégalement réparties. On avait donc cherché un moyen de réparer ces erreurs et ces injustices. Un citoyen sur qui tombait une de ces prestations pouvait signaler au magistrat tel de ses voisins qui n'aurait pas été suffisamment imposé, et faire ainsi reporter ce poids sur des épaules plus capables de le soutenir. Toutefois il arrivait que ces réclamations venaient échouer devant les ruses ou les dénégations de celui que l'on mettait en cause. Il était bien difficile en effet d'évaluer les capitaux engagés dans le commerce et dans les affaires; pour la valeur même des propriétés, on manquait souvent de bases certaines. L'avare, l'homme de mauvaise foi, parvenait à dissimuler une partie de cette fortune que prétendait atteindre l'impôt des liturgies. L'acte juridique appelé l'*échange* était destiné à réprimer ces fraudes. Un citoyen, que nous appellerons, si l'on veut, Apollodore, se trouvait plus imposé que tel autre, Nicias par

exemple, qu'il avait toujours cru le plus riche des deux. Alors il affirmait devant l'autorité compétente que le revenu de Nicias était supérieur au sien. Nicias était appelé à comparaître : reconnaissait-il l'erreur commise, il prenait sur le tableau des 300 personnes qui cette année-là concouraient à l'équipement des galères la place d'Apollodore; niait-il, Apollodore sommait Nicias de lui abandonner ses biens, d'échanger sa fortune contre celle de son contradicteur. Cette sorte de cartel, Nicias ne pouvait refuser de l'accepter; le magistrat prononçait le transfert à la condition pour le demandeur de supporter les charges que, par son action même, il avait déclaré devoir peser sur les biens du défendeur. Il était bien plus facile à un particulier qu'au magistrat de constater l'état réel d'une fortune obstinée à se dissimuler : on trouvera dans le curieux discours *contre Phénippe*, qui fait partie de la collection démosthénienne, tout le détail de l'échange des inventaires et de la remise des patrimoines. Armé d'un titre légal, stimulé par l'aiguillon de l'intérêt personnel, le nouveau possesseur saurait rechercher et découvrir partout ces biens dont il était désormais l'unique propriétaire.

Usait-on beaucoup de cette faculté, accomplissait-on l'échange? Il semble qu'il était bien plus souvent proposé qu'accepté. Pour pousser les choses à bout, il fallait être deux et trois fois sûr de ne point y perdre. Quant à celui auquel s'adressait la provocation, s'il était vraiment le plus riche des deux, il avait tout intérêt à payer pour garder ses biens. Ce n'était d'ailleurs qu'entre citoyens riches qu'on pouvait s'adresser ces cartels d'échange. Dans ces fortunes qu'il s'agissait ainsi de troquer l'une contre l'autre, il y avait toujours des immeubles, maison de ville, maison de campagne, métairie, qui depuis bien des années appartenaient à la famille. On aimait, on n'aurait pas volontiers livré à un étranger, même pour gagner quelques mines, la rustique demeure, entourée de figuiers et d'oliviers séculaires, où, vers le pied du Pentélique et du Parnès, on allait fuir la ville et célébrer les dionysies des champs; on aimait le bouquet de chênes verts et de pins sous lequel, vers le soir, on s'asseyait pour respirer la fraîcheur des brises de mer.

Cette disposition de la loi n'était pourtant pas une lettre morte : comme nous le prouvent et le *discours contre Phénippe*, et quelques passages des orateurs, l'échange avait parfois lieu. Les choses n'allaient pas souvent jusque-là; il y en avait pourtant assez d'exemples pour que cette proposition restât suspendue, comme une perpétuelle menace, sur la tête de tous ceux qui se seraient sentis enclins à tromper l'état sur leur fortune réelle. D'ailleurs, comme tous les moyens que la loi fournit au citoyen pour défendre son droit, cette faculté pouvait servir à mettre injustement en péril le

droit d'autrui; entre les mains d'un homme hardi et sans scrupules, elle devenait parfois une arme dangereuse et perfide.

Pendant que Démosthène se recueillait dans un dernier effort, à la veille de la lutte judiciaire qu'il allait soutenir, Athènes, nous ne savons pour quelle expédition, préparait une escadre de guerre. Les stratéges avaient dressé la liste des triérarques; Démosthène ne figurait point parmi ceux qui devaient concourir à l'équipement des galères. Son père, il est vrai, était jadis de ceux qui supportaient d'ordinaire cette charge; mais, d'après la loi, les biens des mineurs en étaient exempts, et le magistrat, avant de comprendre le jeune homme dans le nombre de ceux qui étaient astreints à cette contribution, avait voulu lui laisser le temps de faire constater ce qu'était devenue la fortune paternelle, et quelle faible part lui en avait été remise. L'un des triérarques désignés était Thrasylochos, le frère de ce Midias contre lequel est dirigé un des plus célèbres plaidoyers du grand orateur. Suivant un usage alors très répandu, Thrasylochos avait loué sa triérarchie, c'est-à-dire qu'il avait conclu un forfait avec un entrepreneur; celui-ci, moyennant le paiement d'une somme convenue, se chargeait d'équiper et de maintenir la galère, pendant la durée de la campagne, dans certaines conditions d'armement et de bon entretien fixées, comme on dirait aujourd'hui, par le cahier des charges. Tout d'un coup, accompagné de Midias, Thrasylochos se présente à Démosthène et le provoque, soit à se charger en son lieu et place de la triérarchie, soit à faire avec lui l'échange des biens. Dans cette sommation, il était facile de reconnaître l'inspiration et la main d'Aphobos. Quelque parti que prît son ancien pupille, la situation de celui-ci était aggravée. Acceptait-il l'échange? Dans ce cas, il perdait le droit de continuer le procès intenté aux tuteurs, et ceux-ci, assurés de garder leur butin, pourraient sans de grands sacrifices indemniser Thrasylochos. Au contraire Démosthène, pour ne point renoncer à poursuivre les tuteurs, se décidait-il à supporter les frais de la triérarchie? Alors il était tout à fait ruiné.

Le calcul était habile; on y sentait une haine implacable et intelligente. Dans le premier moment de surprise, Démosthène fit fausse route. Il admit l'échange, Thrasylochos étant bien plus riche que lui; mais il réserva, d'une manière formelle, son droit de poursuivre les tuteurs, réserve qu'il espérait faire confirmer, avant le jour fixé pour le premier procès, par une décision judiciaire. Un tribunal siégeait, sous la présidence des stratéges, pour trancher d'urgence toutes les contestations soulevées à propos de la triérarchie; c'est à ces juges qu'il comptait demander la reconnaissance de son droit. En attendant, Thrasylochos ne tenait aucun compte

de cette réserve. Accompagné de Midias, il s'était installé, sous prétexte de faire l'inventaire des biens, dans la maison de Démosthène : afin de pouvoir y pénétrer à toute heure, il en avait enlevé les portes; sans respect pour l'âge et la dignité de la veuve ni pour la pudeur de la jeune fille, il avait accablé des plus grossières injures non-seulement le maître du logis, mais sa mère et sa sœur. Enfin il avait signifié aux magistrats qu'il se désistait du procès de tutelle, et les avait invités à effacer l'affaire du rôle.

Le temps pressait; c'était dans trois ou quatre jours que devait venir le procès contre Aphobos. Démosthène, après bien des pas perdus, avait fini par se convaincre qu'il ne lui serait pas possible d'obtenir en temps utile la décision judiciaire qu'il sollicitait. Or, pour rien au monde, il n'eût sacrifié son droit. D'abord, avec une naïveté qu'il met lui-même, dans la *Midienne*, sur le compte de son extrême jeunesse, il se figurait que non-seulement il gagnerait son procès, mais qu'il réussirait à se faire payer par ses tuteurs tout ce qu'ils lui devraient alors, principal et intérêt. Enfin, pour tout dire, il voulait de toute la force de son âme tirer vengeance de ces parens dénaturés; en renonçant à les flétrir, il eût cru trahir la mémoire de son père et manquer à son devoir. Il se résolut donc, non sans une amère douleur, à décliner l'échange et à se charger de la triérarchie; pour pouvoir s'en acquitter, dans la gêne à laquelle il avait été réduit, il lui fallut donner hypothèque sur sa maison et sur tout ce qui lui restait de son avoir, sur la fabrique d'armes et les quelques esclaves qui continuaient à y travailler. Il put ainsi compter à Thrasylochos les 20 mines (1,850 francs environ) dont celui-ci était convenu avec l'entrepreneur chargé de subvenir à l'équipement et au maintien de la galère.

Quant à la question de droit que soulevait l'intention exprimée par Démosthène de réserver son recours contre ses tuteurs tout en opérant l'échange, il nous est difficile de dire dans quel sens elle aurait été tranchée par un tribunal athénien. D'après tout ce que nous apprenons incidemment de l'*antidosis*, quand l'échange avait lieu, chacun des deux patrimoines passait de l'un à l'autre des contractans avec l'ensemble des droits actifs et passifs qu'il comprenait. Nous n'entendons parler que d'une réserve : les droits que l'on avait dans l'exploitation d'une des mines d'argent du Laurium étaient tout personnels, restaient en dehors de l'échange. L'état conservant ce que les jurisconsultes appellent le *domaine éminent* sur les richesses que renfermait le sol de l'Attique, ce n'était pas, à proprement parler, une propriété qu'une exploitation minière; c'était une concession du *domaine utile* faite sous certaines conditions spéciales, ce n'était presque qu'un simple droit d'usage. De plus le produit de la mine et par conséquent la redevance dont il

était grevé au profit du trésor dépendaient de celui qui exploitait les fosses, de son activité et de son industrie; on n'avait donc pas admis que cette responsabilité et cette direction pussent passer, comme un simple accessoire de la fortune, des mains d'un habile ingénieur dans celles d'un incapable. De là cette exception, la seule que contînt le serment prêté par celui qui, sommé de faire un échange, remettait l'inventaire de ses biens : « je déclare loyalement et justement ma fortune, en exceptant seulement les capitaux que j'ai dans l'exploitation des mines, capitaux auxquels la loi accorde une immunité spéciale. » Peut-être était-il possible de faire réserver certains droits contestés, qui ne pouvaient encore être comptés avec quelque précision ni parmi les avantages ni parmi les charges; c'est du moins ce que ferait supposer l'intention témoignée par Démosthène de porter le débat sur ce terrain. D'autre part, en le voyant céder si vite, nous inclinons à croire qu'il n'était pas lui-même bien sûr de son droit. Les cas où ces réserves étaient possibles n'avaient sans doute pas été déterminés d'une manière bien rigoureuse ni par la loi ni par la jurisprudence. C'est que les sommations d'échange aboutissaient rarement à un débat judiciaire; on ne les adressait guère qu'à ceux qui avaient intérêt à ne les pas accepter.

Qu'il eût ou non raison sur le point controversé, Démosthène avait cru devoir acheter du dernier lambeau de son avoir le droit de traîner enfin ses tuteurs devant un tribunal. Peu de temps après, le débat s'ouvrit. Nous possédons les deux discours prononcés dans cette affaire par le célèbre orateur, et qui furent ses débuts (1); il avait alors un peu plus de vingt ans. A défaut d'autre mérite, ces compositions auraient déjà l'avantage de nous avoir conservé sur l'adolescence et la jeunesse du grand homme d'état plus de renseignemens que ne nous en donnent Plutarque et les autres biographes; jusqu'ici, c'est surtout à cette source que nous avons puisé. Là pourtant n'est pas tout l'intérêt de ces discours. On y trouve, comme en germe, les qualités qui feront plus tard la gloire de Démosthène, la netteté de son exposition, la fermeté de son raisonnement, cette discussion serrée, ces dilemmes où il aime à enfermer son adversaire, et par-dessus tout un ton qui inspire la confiance et commande le respect. Dans ce premier essai d'un novice plaidant une juste cause, il y a déjà de l'autorité.

Le discours par lequel s'engageait le débat s'ouvre par un exorde simple, modeste, aisé, bien calculé pour produire une impression

(1) Nous disons les *deux* discours, quoique l'on trouve dans la collection démosthénienne un *troisième* discours intitulé *défense de Phanos contre Aphobos, qui l'a accusé de faux témoignage*. Avec Ant. Westermann et A. Schæfer, nous nous refusons à egarder comme authentique ce discours, d'ailleurs dénué d'intérêt.

favorable sur les juges. Cet exorde a de plus le mérite de la brièveté. Il rappelle les efforts tentés par le pupille pour s'arranger avec ses tuteurs. Ensuite vient ce que les traités de rhétorique appellent la *proposition*, le sujet est posé et tous les griefs de Démosthène sont résumés en quelques lignes; dès lors on comprend quel usage les tuteurs ont fait de leur pouvoir, et comment ils ont employé ces dix années. Les esprits ainsi préparés, l'orateur justifie ses assertions; il indique de quelles valeurs se composait au moment du décès la fortune de son père; le jury saurait encore mieux à quoi s'en tenir, si les tuteurs n'avaient pas fait disparaître le testament. En l'absence de ce texte, Démosthène prouve par des témoignages, souvent par l'aveu même des tuteurs, qui ont été séparément interrogés devant l'arbitre, chacun des faits qu'il avance. Pour le moment, il ne s'occupe point de Démophon ni de Thérippide, dont le tour viendra plus tard; mais il dresse, article par article, le compte de ce que lui doit Aphobos. Tout cela se groupe sous trois chefs : 1° les sommes reçues par Aphobos sous certaines conditions qu'il n'a pas remplies, ainsi ces 80 mines qu'il s'est appropriées comme dot de la veuve qu'il n'a point épousée; 2° les valeurs qu'il a détournées de la succession ou laissées périr par sa négligence, comme ces esclaves armuriers qu'il a vendus, ces ateliers qu'il a désorganisés; 3° l'intérêt de ces capitaux, calculé, jusqu'au jour où la tutelle a pris fin, au taux, très modéré pour Athènes, d'une drachme par mine et par mois, ou de 12 pour 100 par an. Il arrive ainsi à un total d'environ 12 talens; il en déduit la part qui revient à Aphobos dans les impôts payés au trésor, pour le compte de son pupille, pendant les dix années de minorité, et dans les valeurs qui ont été remises lors de la majorité; il limite donc sa demande à 10 talens, somme qu'il déclare être au-dessous de ce qu'il pourrait légitimement exiger.

Par la faute même du sujet, il y a là bien des détails accumulés, bien des chiffres qui risquent de fatiguer l'attention; aussi, vers le terme de cette exposition, l'orateur amène-t-il avec adresse un résumé qui en dégage le sens. Il insiste avec raison sur cette idée, que des legs aussi importans faits aux tuteurs à seule fin de s'assurer leur reconnaissance ne se comprendraient point sans une fortune vraiment considérable. Ceci bien expliqué, il n'a point de peine à réfuter les mauvaises excuses que les tuteurs ont déjà fait valoir devant l'arbitre, et qu'ils reproduiront sans doute devant le jury. Un jour, ils parlent de 4 talens que le père de famille, voulant dissimuler une partie de sa fortune, aurait laissés enfouis quelque part, dans une cachette dont seule la veuve connaissait le secret; un autre jour, ils affirment que la succession était grevée de dettes, et qu'ils ont employé presque tout l'argent liquide et le pro-

duit de la vente des esclaves à l'en décharger. Ils n'apportent pas, à l'appui de ces dires, la plus légère preuve, et dès le lendemain de la mort du père c'étaient eux qui faisaient inscrire l'orphelin sur les rôles de l'impôt, dans la même catégorie que l'opulent Timothée, fils de Conon, et que les plus riches citoyens de la ville, faisant évaluer ainsi à 15 talens la fortune dont la gestion leur était confiée! Quel tissu de contradictions! Le discours aboutit de cette manière à une péroraison qui s'en détache plus nettement que ce n'est l'usage dans les plaidoyers attiques. La phrase s'y fait courte, nerveuse, indignée : on y sent vibrer toute la juste colère qui s'était amassée dans l'âme de Démosthène. Ne craignant pas de faire appel au cœur et à la pitié des juges, le jeune homme déplore la situation où l'a réduit la cruauté et la perfidie de ceux qui auraient dû être ses protecteurs naturels. La partie n'est point égale entre lui et Aphobos. Condamné, Aphobos n'aura même rien à prendre sur sa fortune propre; il sera seulement contraint de rendre l'argent volé. Que si au contraire ce coupable était acquitté par les quatre cinquièmes des voix, Démosthène, suivant la règle de tous ces procès, aurait à payer l'*épobélie*, c'est-à-dire une obole par drachme, ou le sixième de la somme qu'il réclamait à titre de dommages et intérêts. Imaginée pour faire réfléchir ceux qui auraient été enclins à intenter sans cesse à leurs concitoyens de méchans procès, cette disposition de la loi athénienne pouvait, en cas d'erreur du tribunal, consommer le désastre d'un innocent. Pour Démosthène, c'eût été le dernier coup : surtout après le sacrifice auquel l'avait encore forcé tout récemment l'habile manœuvre de Thrasylochos, il lui devenait impossible de réunir encore près de 2 talens pour acquitter cette amende. Obligée de quitter sa maison, qui aurait été vendue au profit du trésor, sa mère serait tombée dans le dénûment, sa jeune sœur aurait perdu tout espoir de s'établir, et lui-même, privé, comme débiteur de l'état, de tous ses droits politiques, aurait vu se fermer sans retour devant lui toute carrière; c'en était fait de son avenir.

On aimerait à lire la défense d'Aphobos, qu'il avait préparée avec le concours de son beau-frère Onétor. En l'absence de ce document, nous pouvons nous en faire une idée par la réplique de Démosthène. Les tuteurs s'efforçaient surtout d'écarter le reproche qui leur était adressé de n'avoir point affermé les biens du pupille. D'après eux, le mourant avait exprimé de la manière la plus formelle le désir que l'on ne divulguât point le chiffre de sa fortune, son beau-père Gylon, de qui lui venait une partie de cet argent, étant mort sans avoir payé une amende qu'il devait à l'état; il craignait, prétendaient-ils, qu'on n'eût l'idée de demander compte à sa succession des sommes encore dues de ce chef au trésor.

Ce système de défense paraît tellement faible qu'il nous est difficile de croire qu'il n'ait point été appuyé sur d'autres argumens. Quoi qu'il en soit, dans sa réponse, Démosthène n'introduit guère que cette discussion nouvelle; pris au dépourvu par ce moyen produit à la dernière heure, il se borne à montrer qu'Aphobos est loin d'avoir prouvé par des témoignages pertinens le fait, contraire à toutes les vraisemblances, qu'il vient de jeter ainsi à l'improviste dans le débat. Le reste du plaidoyer, qui d'ailleurs est très court, n'est qu'un vif et rapide résumé des raisons invoquées, des chiffres groupés dans le premier discours; pour mieux faire pénétrer la vérité dans l'esprit de ses auditeurs, Démosthène, après avoir énoncé en quelques mots chacun des articles du compte qu'il présente, fait relire par le greffier les témoignages qui le confirment. Voici la péroraison, dans laquelle l'orateur rassemble toutes ses forces pour frapper un dernier coup, pour remporter cette victoire qui depuis plusieurs années était l'unique souci de ses journées et de ses veilles studieuses, le rêve de ses courts sommeils :

« ..... Qui de vous, Athéniens, ne serait pas justement irrité contre cet homme et pris de pitié pour nous en le voyant ajouter aux biens à lui donnés mes biens personnels valant plus de 10 talens, et en nous voyant, nous, non-seulement privés des biens paternels, mais encore dépouillés par la méchanceté de ces hommes des biens mêmes qu'ils nous ont remis? Où trouverions-nous des ressources, si vous en décidiez autrement? Est-ce dans les biens qui servent de gage à nos emprunts? Mais ils appartiennent aux créanciers hypothécaires. Est-ce dans l'excédant de valeur de ces biens? Mais cet excédant revient à Aphobos, si nous sommes condamnés à l'épobélie. Gardez-vous bien, juges, de devenir pour nous la cause de si grands malheurs. Ne soyez point indifférens au traitement indigne que nous subissons, ma mère, ma sœur et moi. Tout autre était l'avenir que nous réservait mon père. Ma sœur était donnée pour épouse à Démophon avec une dot de 2 talens, ma mère avec 80 mines à cet homme, le plus méprisable qu'il y ait au monde, et moi je devais prendre sa place pour vous fournir des liturgies. Venez-nous donc en aide, faites cela pour le droit, pour vous-mêmes, comme pour nous et pour mon père mort! Sauvez-nous, ayez pitié de nous, puisque ces hommes qui sont nos parens ont été impitoyables. C'est en vous qu'est notre refuge. Je vous supplie et je vous conjure, par vos enfans, par vos femmes, par tous les biens que vous possédez (que les dieux vous les conservent!), ne me regardez pas d'un œil indifférent! Ne permettez pas que ma mère soit privée à jamais même de ce qui lui reste à espérer, et subisse un traitement indigne d'elle. En ce moment, elle se dit que j'ai sûrement fait triompher mon bon droit devant vous, elle s'apprête à me recevoir dans ses bras et à

marier ma sœur. Si vous décidez autrement (puisse cette douleur m'être épargnée!), quelle émotion n'éprouvera-t-elle pas, dites-le-moi, lorsqu'elle me verra non-seulement dépouillé de mon patrimoine, mais encore décrié, lorsque pour ma sœur elle ne pourra plus même espérer un établissement convenable dans le dénûment où elle sera plongée! Nous n'avons mérité ni l'un ni l'autre, juges, moi de ne pas trouver justice devant vous, lui de conserver injustement la possession d'une si grande fortune. Pour ce qui est de moi, si vous ne savez pas encore par expérience quels services je pourrais vous rendre, vous pouvez du moins espérer que je ne serai pas au-dessous de mon père; mais pour cet homme, vous l'avez vu à l'œuvre, vous savez très bien que, possesseur d'une grande fortune, bien loin de la mettre généreusement à votre service, il a été convaincu de s'être emparé du bien d'autrui. Ayez donc cela devant les yeux, rappelez-vous les autres raisons, et votez en faveur du bon droit. Vous avez des preuves suffisantes. Elles résultent de témoignages, de présomptions, d'inductions, de l'aveu même de ces hommes, qui reconnaissent avoir reçu tous mes biens. Ils disent qu'ils les ont dépensés; non, ils ne les ont pas dépensés, ils les possèdent tous. Songez à toutes ces choses, et en même temps demandez-vous par avance ce que fera chacun de nous. Vous le savez bien, si j'obtiens de vous la restitution de ma fortune, je serai toujours prêt, comme de raison, à supporter toutes les liturgies; mais lui, si vous le rendez maître de mes biens, il ne fera rien de semblable. Ne croyez pas en effet que ces biens qu'il nie avoir reçus, il veuille jamais les employer à votre service. Il les cachera plutôt pour faire croire que sa cause était bonne, et que vous avez bien fait de repousser mon action contre lui (1). »

Nous avons tenu à reproduire cette péroraison tout entière, quoique les dernières lignes puissent paraître à un lecteur moderne en affaiblir l'effet; il importait de montrer ainsi combien les habitudes du barreau athénien différaient des nôtres. Aujourd'hui l'orateur s'arrangerait de manière à laisser les jurés sous l'impression de la supplication pathétique qu'il leur adresse, du tableau qu'il leur a tracé des anxiétés de sa mère et de sa sœur; en ajoutant quelque chose, il croirait commettre une faute de goût et compromettre son succès. Devant un tribunal athénien, c'était tout le contraire : s'il se fût arrêté après ce touchant appel à la compassion et à la générosité des juges, le plaideur aurait risqué de paraître vouloir leur

(1) Grâce à l'obligeance de M. Rodolphe Dareste, nous avons pu nous servir de sa traduction, encore manuscrite, de tous les plaidoyers civils de Démosthène. Œuvre tout à la fois d'un helléniste consommé et d'un savant légiste, cette version nouvelle, avec les notes qui l'accompagneront, fera connaître tout un côté, à peu près inconnu jusqu'ici, du moins en France du talent et de l'éloquence de Démosthène; elle rendra un service d'un prix inestimable à ceux que commence à intéresser l'histoire, jusqu'ici si négligée, du droit attique

faire une sorte de violence morale. On craignait que le verdict pût être soupçonné d'avoir été rendu par des âmes agitées et troublées sous le coup d'une émotion passagère; il fallait feindre de parler surtout à la raison des juges, d'insister en dernier lieu sur l'intérêt de la cité qu'ils représentaient. C'est là une délicatesse, ou plutôt un raffinement que nous avons quelque peine à comprendre, mais dont témoigne l'usage constant des plaidoyers attiques depuis Antiphon jusqu'aux contemporains de Démosthène; chez cette dernière génération d'orateurs, qui donnent à l'éloquence des formes plus amples, des mouvemens plus hardis, on voit enfin le pathétique se déployer plus librement, animer et colorer toute la péroraison. Alors même l'orateur attique a toujours soin de terminer par quelques mots froids et calmes en apparence, où il semble, après ces grands élans de passion, reprendre possession de lui-même et inviter les juges à suivre son exemple.

La loi athénienne avait déjà consacré un grand principe que l'on retrouve chez tous les peuples civilisés : dans tout débat judiciaire, public ou privé, où les rôles du demandeur et du défendeur étaient nettement accusés, elle donnait le dernier mot à la défense. Aphobos put donc encore répliquer à Démosthène; nous ne savons ce qu'il allégua pour affaiblir l'effet de la péroraison à la fois habile et pathétique de son adversaire. En tout cas, le jury se prononça contre lui, le déclara convaincu de prévarication.

Tout n'était point fini par ce verdict; à Athènes, où le jury connaissait de toutes les causes, civiles ou criminelles. Tout procès proprement dit, tout débat judiciaire où il y avait un accusateur et un accusé supposait un double vote. Le premier décidait si l'accusé était ou non coupable; le second fixait la peine encourue. A Rome, le magistrat réglait à l'avance, par la rédaction de la formule, la question de droit; le juge ou plutôt le juré unique devant lequel étaient par lui renvoyées les parties n'avait plus qu'à examiner les preuves produites des deux côtés et à trancher par sa sentence la question de fait. Le législateur moderne consacre aussi cette distinction, qui est dans la nature des choses; mais il ne sépare point toujours d'une manière aussi nette les deux élémens, et, quand il les distingue, il intervertit l'ordre que suivait le préteur romain. Ainsi chez nous, non-seulement en matière civile, mais encore en matière correctionnelle, c'est-à-dire pour tou les délits qui n'entraînent point des peines graves, le tribunal prononce, par une seule et même sentence, sur le fait et sur le droit. En matière criminelle, il en est tout autrement : dans ce que nous appelons les *assises*, le fait et le droit n'ont pas les mêmes juges; le premier est remis à la souveraine appréciation de jurés, ensuite des magistrats proportionnent le châtiment à la faute. Il n'existait

rien à Athènes qui ressemblât à notre magistrature. Beaucoup plus élémentaire et plus courte que la loi romaine ou que la nôtre, la loi attique semblait pouvoir être comprise et appliquée par tout citoyen d'un esprit attentif et judicieux; il n'y avait rien là de ce qui rendit nécessaire ailleurs l'établissement d'une corporation destinée à pénétrer les mystères d'un droit subtil et compliqué, à en transmettre la tradition, et à rendre la justice en vertu de ses connaissances spéciales. Une pareille corporation eût été d'ailleurs quelque chose de tout à fait contraire aux idées athéniennes; elle eût blessé les susceptibilités démocratiques. D'autre part, dans chaque affaire siégeaient deux cent cinquante ou cinq cents juges, quelquefois plus; il était impossible qu'il s'établît, entre un si grand nombre de personnes, quelque chose qui ressemblât à une délibération et à une entente sur l'application de la peine. Il aurait fallu ou que l'on fît retirer le public et les parties, ou que chaque tribunal fût doublé d'une salle voisine aussi spacieuse qui aurait servi de chambre du conseil. Encore, dans ces conditions mêmes, la discussion eût-elle risqué d'être longue et tumultueuse. On ne trouve ni chez les orateurs ni chez les lexicographes grecs aucune allusion à une retraite du jury après le prononcé du verdict. Le prévenu une fois déclaré coupable, on lui demandait à quelle peine ou, quand il s'agissait d'une affaire d'argent, à quels dommages et intérêts il se condamnait lui-même; quant à la peine proposée ou à l'indemnité réclamée par celui qui avait introduit l'instance, on les connaissait par son plaidoyer et par le texte même de sa plainte. Aucune loi n'interdisait au jury de prendre un terme moyen entre ces deux évaluations, qui d'ordinaire étaient fort éloignées l'une de l'autre; mais il semble que dans la pratique il se soit presque toujours contenté de choisir entre les deux solutions qui lui étaient soumises. Pour celui qu'avait déjà frappé le premier verdict du jury, c'était affaire de tact que de savoir deviner, d'après les dispositions qui s'étaient manifestées dans le tribunal et même dans l'auditoire, d'après le chiffre des voix qui s'étaient prononcées contre lui, quelle était la mesure des sacrifices indispensables. De soi-même donner plus qu'il n'était nécessaire, c'était sottise; d'un autre côté, ne point offrir au jury une satisfaction qui lui parût suffisante, c'était beaucoup risquer.

Aphobos et ses conseils n'en étaient pas à leur première affaire, ils connaissaient le jury athénien, ses exigences et son humeur; mais il en coûtait trop au tuteur infidèle de restituer l'argent qu'il avait volé, et qu'il s'était accoutumé à regarder comme son bien. Peut-être aussi, dans un groupe de gens habitués à mépriser et à dénigrer le jeune homme contre lequel ils avaient tant osé, ne se rendait-on pas encore bien compte de la profonde impression pro-

duite sur l'esprit des juges par la ferme et sincère parole de Démosthène; on se flattait d'en être quitte à bon marché. Onétor, le beau-frère du condamné, se prévalut alors du droit que lui conférait cette étroite parenté. Il aurait pu, pendant le cours des débats, obtenir du tribunal, à ce titre, la permission d'aider Aphobos de son éloquence, comme συνήγορος ou associé à la défense; c'était le seul cas où la jurisprudence, à défaut de la loi, autorisait l'intervention d'un véritable avocat. Il ne l'avait point fait, il s'était contenté de composer ou peut-être de revoir le discours d'Aphobos. Au point où les choses en étaient venues, il jugea nécessaire de donner de sa personne; il se leva, il prit la parole; il supplia les juges, en pleurant, de ne point accabler Aphobos sous le poids d'une dette qu'il ne pourrait jamais payer; il les conjura de n'accorder à Démosthène qu'un talent. Pour ce talent qu'il proposait au nom d'Aphobos, Onétor offrait sa propre caution. C'était présenter Aphobos comme insolvable et dépasser le but. Athènes, quelque figure qu'elle fît dans le monde ancien, n'était pourtant à certains égards qu'une petite ville; elle comptait en tout quelques milliers de citoyens, qui passaient presque toute leur vie, hors le temps du sommeil, sur la place publique, au marché, dans la rue, sur les quais du Pirée. De grandes fêtes, plusieurs fois par an, réunissaient au théâtre ou dans d'autres lieux publics tous les membres de la cité; des fêtes plus fréquentes mettaient en communication plus étroite les membres d'une même tribu, d'un même dème, d'une même phratrie. Bien des juges, avant même l'ouverture des débats, avaient déjà entendu parler d'Aphobos et de l'impudence avec laquelle ses associés et lui avaient dépouillé le fils d'un bourgeois riche et estimé, Démosthène de Pæanée; les plaidoyers et les témoignages produits avaient confirmé ces rumeurs. Tous les membres du jury savaient maintenant, à n'en pouvoir douter, qu'Aphobos, appartenant à une famille aisée, richement marié, s'était approprié une grosse part de la belle fortune dont avait hérité son pupille. S'il eût offert 5 ou 6 talens, l'éloquence et les larmes d'Onétor eussent peut-être obtenu qu'on le prît au mot; mais un talent, c'était se moquer des juges. Le second vote eut lieu; Aphobos fut condamné à payer les 10 talens (55,610 fr.) que Démosthène réclamait.

## III.

Il semblait que la satisfaction accordée fût complète; pourtant le plus difficile restait à faire. Même dans la première joie d'un triomphe inespéré, Démosthène, avec l'expérience précoce qu'il avait acquise

à ses dépens, ne dut point s'y tromper un instant. Avoir obtenu qu'Aphobos fût condamné à lui payer 10 talens, c'était fort bien; mais de là à toucher les 10 talens il y avait loin. Le condamné n'était point homme à s'incliner docilement devant l'arrêt du tribunal; il ne quitterait point la partie pour si peu.

Certaines lacunes, certaines imperfections de la légistation athénienne favorisaient singulièrement les débiteurs de mauvaise foi. L'état était le seul créancier qui trouvât dans la loi une protection vraiment efficace. Ceux qui avaient contracté des dettes envers lui se voyaient d'abord frappés d'*atimie* ou de déshonneur, c'est-à-dire privés de leurs droits politiques et parfois même, car il y avait plusieurs degrés dans l'atimie, de certains droits civils. Ce n'était point tout : l'état avait prise sur la personne même du débiteur; il pouvait le jeter en prison, le faire mourir dans les fers. Le trésor parvenait ainsi, dans la plupart des cas, à recouvrer les sommes qui lui étaient dues. Si le débiteur se trouvait réellement insolvable, encore l'atimie, qui le mettait pour ainsi dire en dehors de la cité, était-elle un châtiment sévère, un avertissement à l'adresse de quiconque serait tenté d'encourir cette même responsabilité. S'agissait-il au contraire d'une affaire entre particuliers, le créancier ne pouvait plus compter sur aucune de ces garanties. Avant Solon, la législation athénienne avait été, en ce qui concerne les dettes, tout à fait semblable à la législation primitive de Rome. Elle avait atteint, comme le gage principal de la dette, le corps même du débiteur; elle lui avait imposé, en cas de non-paiement, une servitude pénale des plus dures. Le droit du créancier allait, à ce qu'il semble, jusqu'à la faculté de transporter son débiteur hors même du territoire de l'Attique et de le vendre comme esclave en pays étranger. La réforme de Solon, suivie sans doute d'autres lois analogues, avait fait disparaître ces rigueurs. Dans l'Athènes du v^e^ et du iv^e^ siècle, on ne trouve plus trace de rien qui ressemble à la contrainte par corps en matière de dette privée. Il n'y a qu'une exception, la même que comporte encore aujourd'hui la loi française : quand le débiteur était un étranger, le créancier pouvait le faire arrêter, s'il ne présentait un citoyen solvable qui répondait pour lui; autrement il eût été trop facile de prendre la fuite. On peut donc dire d'une manière générale qu'Athènes ne connaissait point l'emprisonnement pour dettes. C'était aux prêteurs de prendre des informations, de bien placer leur confiance et leur argent. S'étaient-ils trompés, ils pouvaient toujours s'adresser au jury; on avait toute chance d'en obtenir un arrêt favorable, pourvu que la somme eût été comptée devant témoins, comme cela se faisait d'ordinaire, ou que le contrat eût été rédigé par écrit, comme c'était l'usage

pour les prêts à la grosse aventure. Alors même on était loin encore d'être arrivé au bout de ses peines. On se trouvait dans la même situation que le plaignant auquel, comme à Démosthène, le tribunal avait alloué, en réparation d'un dommage, une indemnité dont il fixait le chiffre; on avait le jugement, restait à l'exécuter. Pour y parvenir, vous ne deviez compter que sur vous-même. Votre débiteur avait-il réussi à mobiliser toute sa fortune, à la *rendre invisible* (ἀφανίζειν), comme on disait à Athènes, vous étiez à peu près sûr de vous voir frustré dans vos efforts. Chez nous, en pareil cas, le débiteur de mauvaise foi met son avoir en titres au porteur; allez ensuite les saisir dans son portefeuille! Chez les Athéniens, la richesse mobilière était déjà assez développée; le fripon bien décidé à ne point payer pouvait ou déposer son argent chez un ami ou même le faire valoir sous un prête-nom.

La propriété foncière gardait pourtant une importance considérable. On sait le goût des Athéniens pour la terre, le plaisir qu'ils trouvaient à passer une partie de l'année dans leur bien de campagne, à y célébrer les fêtes locales, à manger les figues et les olives de leurs vergers, à boire le vin de leur vigne. Les maisons de ville, à Athènes et au Pirée, étaient aussi d'un bon rapport et fort recherchées, à ce titre, comme placement lucratif et solide. Enfin tout citoyen aisé avait sa demeure patrimoniale, garnie d'un mobilier plus ou moins riche; il n'y avait guère que les Athéniens de la plus basse classe et les étrangers qui habitassent chez autrui des appartemens pris à bail. Aussi presque toujours une partie tout au moins de la fortune du débiteur était *visible*, φανερά, suivant l'expression athénienne; il possédait, soit en ville, soit quelque part dans l'Attique ou dans les îles voisines, des biens au soleil. C'étaient ces biens qui formaient la seule garantie du créancier; c'était eux qu'il s'agissait de saisir.

Il n'était qu'un moyen d'atteindre ce résultat, il fallait se mettre soi-même en possession. A cet effet, quand le débiteur ne s'était point acquitté dans les délais voulus, délais dont le terme ne nous est pas bien connu, le créancier prenait des témoins et se transportait avec eux dans la maison ou sur la terre de son débiteur; il déclarait à celui-ci qu'en vertu du jugement prononcé il s'emparait de ce champ ou de ces bâtimens, et leur attribuait telle ou telle valeur. S'il ne rencontrait aucune résistance, il faisait tout de suite acte de propriétaire; il enlevait les fruits, ou bien il prenait les clés des magasins qui contenaient les récoltes, le vin, l'huile, le bois de chauffage et de construction; il emportait les meubles, emmenait les esclaves. Les choses ne se passaient guère d'ailleurs avec cette facilité; on devine combien de contestations devait soulever ce mode

d'exécution. Tantôt le débiteur réclamait contre l'estimation faite par le créancier, il soutenait qu'elle était très inférieure à la valeur réelle du fonds : il accusait son adversaire de vouloir par ce détour prendre bien plus que son dû; tantôt il avait depuis le jugement cédé à quelque compère, par une vente fictive, la propriété du fonds sur lequel devait porter la saisie, ou bien il y avait placé une borne hypothécaire (1), souvent antidatée, qui faisait du domaine en question la garantie d'un emprunt antérieur et le gage d'un tiers. Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'indignait, il s'irritait, appuyé par des voisins et des amis. On criait très fort, comme le font encore à la moindre dispute les Athéniens d'aujourd'hui; on se menaçait, et parfois des injures on en venait aux coups. Il arrivait donc que le créancier, de son expédition, ne rapportât point d'autre profit que des contusions et quelques dents cassées. Alors même que la discussion ne dégénérait pas en rixe brutale, il était rare que l'on parvînt à s'entendre et que la saisie fût tout d'abord conduite à bonne fin. Il fallait alors envoyer au débiteur récalcitrant une nouvelle sommation, il fallait intenter contre lui l'action dite d'expulsion (ἐξούλης δίκη), analogue à l'*actio unde vi* du droit romain, et le mener une fois de plus devant le jury pour s'entendre condamner à déguerpir. Sans doute, fort de la chose jugée, le créancier devait gagner ce second procès; encore était-ce une chance à courir. Le débiteur retrouvait là une belle occasion de diffamer son créancier. Plaidait-on que le fonds réclamé n'était point libre, qu'il avait été affecté à répondre d'autres dettes, un tiers intervenait au procès, il était facile alors d'embrouiller les esprits dans ces délicates questions de priviléges et d'antériorité; le malheureux créancier risquait ainsi de voir lui échapper le gage sur lequel il avait déjà mis la main. Le débiteur ou le tiers qui ne pouvait justifier la résistance qu'il avait opposée à l'entrée en possession du créancier s'entendait, il est vrai, condamner non-seulement à déguerpir, mais encore à payer au trésor une amende égale à la valeur du fonds qu'il avait essayé de détenir injustement; mais tout cela prenait du temps, et dans l'intervalle le poursuivant ne touchait pas une obole, et, s'il avait de son côté des charges et des dettes, pouvait se trouver dans le plus grand embarras.

Aphobos se garda bien de payer dans les délais fixés par la loi. Dès que ces délais furent expirés, Démosthène s'occupa de saisir toute la partie du patrimoine d'Aphobos que celui-ci n'avait pas réussi à dissimuler, tous ses biens-fonds. Il s'empara d'abord de sa

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er juin 1872, p. 621, les détails que nous avons donnés sur l'organisation du crédit foncier à Athènes.

maison et de quelques esclaves; quant à l'argent, aux meubles et aux objets de quelque valeur, tout avait déjà été déménagé et transporté chez Onétor. L'immeuble ne valait guère que 2,000 drachmes; on était encore loin de compte. Démosthène voulut alors saisir un domaine rural évalué à un talent; mais, quand il se présenta, il se trouva en face d'Onétor. Celui-ci l'attendait sur le terrain; il se montra insultant et dédaigneux, il refusa de tenir compte des observations de Démosthène. Une borne hypothécaire enfoncée dans le sol désignait le champ comme engagé pour un talent à Onétor à titre de garantie pour la dot que celui-ci aurait comptée à son beau-frère Aphobos quand il lui avait donné sa sœur en mariage. En vertu de cette hypothèque, Onétor somma Démosthène de ne plus rien prétendre sur ce domaine. L'hésitation n'était pas permise; sous peine de perdre tout le bénéfice du succès si péniblement obtenu, il fallait se résoudre à prendre Onétor en partie. L'aventure était périlleuse; avec sa grande fortune, ses relations, son éloquence habile et fleurie, Onétor était un adversaire autrement redoutable qu'Aphobos. Démosthène entama contre Onétor, pour cause d'expulsion illégale, l'instance dont nous avons expliqué le principe et indiqué le but. Pour mettre Aphobos en demeure de s'exécuter, pour opérer les saisies, pour attaquer Onétor, pour échanger les sommations que comportait la procédure athénienne, il avait fallu du temps. L'affaire de Démosthène contre Onétor ne vint devant le jury que vers la fin de l'année 362, c'est-à-dire une année environ après que le jeune homme avait gagné son premier procès.

Rien de plus facile à résumer que la question litigieuse sur laquelle porte le débat. Aphobos a-t-il réellement reçu la dot de sa femme? Tel est le problème que les juges ont à résoudre. Voici les faits de la cause, tels du moins qu'ils résultent du plaidoyer de Démosthène et de sa réplique. En 366, Aphobos prit pour femme la sœur d'Onétor. Celle-ci avait épousé en premières noces un citoyen riche et considéré, Timocrate. Timocrate fut appelé par la mort d'un de ses parens à recueillir un héritage en épousant l'héritière; il avait donc dû divorcer pour remplir ce que la loi athénienne considérait comme un service rendu à la famille et à la cité. De sa maison, la jeune femme passa dans celle d'Aphobos. Il était déjà facile alors de prévoir que Démosthène, dès qu'il serait en âge, attaquerait ses tuteurs. Onétor, ne voulant point compromettre la fortune de sa sœur en la laissant entrer dans le patrimoine d'un homme placé sous le coup d'un pareil procès, ne livra point à son beau-frère le capital de la dot; il fut convenu par-devant témoins que celle-ci resterait jusqu'à nouvel ordre entre les mains de Timocrate. Celui-ci en paierait l'intérêt au taux de 5 oboles par mine

et par mois, c'est-à-dire 10 pour 100 par an. Aphobos aurait la jouissance de ce revenu. Dès le lendemain du mariage, dans le courant du même mois, Démosthène devenait majeur et commençait à inquiéter Aphobos; deux ans plus tard, il déposait sa plainte, il entamait l'instance judiciaire. Ce fut alors que, vers la fin de la même année, Aphobos à son tour divorça. Aussitôt Onétor intervint comme représentant ou, suivant l'expression usitée, comme *maître* (κύριος) de sa sœur; celle-ci, par la dissolution du mariage, retombait sous la tutelle de son frère. Comme si dans l'intervalle Aphobos eût reçu le capital de la dot et comme si cette dot eût été de 80 mines, Onétor prit sur la maison d'Aphobos une inscription de 20 mines, puis une autre de 60 mines sur le domaine de campagne. Quelque temps après, il fit disparaître la première borne, limitant ainsi au chiffre d'un talent la créance et l'hypothèque dotale.

Suivant Démosthène, tout cela n'est qu'une comédie concertée entre Aphobos et Onétor. La dot, affirme-t-il, n'a jamais été comptée au second mari, le divorce d'Aphobos n'a été qu'une feinte. Le point de départ de toute son argumentation, c'est l'accord intervenu lors du mariage pour laisser le capital de la dot entre les mains de Timocrate, accord qui ne paraît point avoir été contesté par la partie adverse. Ceci posé, il démontrait que, si le frère, par mesure de prudence, s'était abstenu de compter la dot au mari, par cela seul qu'au moment du contrat le procès était probable, il avait dû, à plus forte raison, persévérer depuis lors dans cette ligne de conduite. Aussitôt après le mariage, Démosthène faisait connaître son intention de poursuivre Aphobos, puis le procès s'engageait, puis enfin Aphobos était condamné; lequel de ces momens Onétor, à moins d'avoir perdu la tête, aurait-il pu choisir pour opérer ce versement qu'il avait cru devoir suspendre quand son beau-frère était seulement menacé d'une instance judiciaire? Alors en effet ce n'était point le manque de capitaux disponibles qui avait pu empêcher Timocrate de restituer la dot, ou bien Onétor, s'il l'avait reprise, de la remettre au mari. Timocrate a une fortune de 10 talens; Onétor est bien plus riche encore, il possède la somme énorme de 30 talens. L'un et l'autre ont des maisons et des terres, ils prêtent de l'argent, ils ont des fonds chez les banquiers. Les précautions qu'Onétor a prises au moment du mariage ne s'expliquent donc que par la situation particulière d'Aphobos et la crainte du procès; or depuis ce jour cette situation n'a fait que s'aggraver.

Cette considération devrait suffire à convaincre Onétor de mensonge; mais Démosthène trouve encore, dans les dires mêmes de ses adversaires, de nouvelles raisons de les confondre. La convention en vertu de laquelle la dot devait rester entre les mains de Timo-

crate avait été conclue par-devant témoins, et ce serait en secret que les parties auraient annulé cette convention, que Timocrate et Onétor auraient l'un restitué le capital de la dot, l'autre remis à Aphobos ce même capital ! Est-ce vraisemblable? « Jamais, ajoute l'orateur, jamais dans une affaire de ce genre on n'agit sans témoins. C'est pour cela que nous célébrons des noces et que nous invitons nos plus proches parens. Ce n'est pas peu de chose; il s'agit de confier à un tiers l'existence de nos sœurs et de nos filles, et c'est plus que jamais le cas de prendre nos sûretés ! »

Au reste, le divorce, en suite duquel Onétor prétend avoir été conduit à réclamer d'Aphobos une garantie hypothécaire pour la restitution de la dot, n'a eu lieu que pour la forme; en fait, la sœur d'Onétor est encore la femme d'Aphobos, les intérêts et les cœurs sont encore unis. En voici la preuve. Depuis que l'acte de divorce a été enregistré par l'archonte et l'inscription prise par Onétor sur le domaine, Aphobos a possédé et géré son bien aussi librement que par le passé; après sa condamnation, il a pu sans obstacle le dégarnir, emporter les récoltes et tout le matériel d'exploitation, actes frauduleux auxquels Onétor n'aurait pas manqué de s'opposer, si les intérêts de sa sœur eussent été vraiment séparés de ceux d'Aphobos. Ce divorce aurait dû brouiller les deux beaux-frères; tout au contraire, Onétor, dans le procès contre Démosthène, s'était montré le plus chaud partisan d'Aphobos. Enfin, n'était-il pas surprenant que la sœur d'un si riche citoyen, jeune et belle encore, depuis plus de trois ans que, selon ses adversaires, le divorce lui avait rendu la liberté, n'eût pas conclu d'autre mariage? Jadis, après le premier divorce, « elle n'était pas restée un seul jour sans époux... » Aujourd'hui, quand tout concourt à rendre son alliance désirable, elle supporterait une solitude, un veuvage aussi prolongé ! Non, ce qui est vrai, c'est qu'Aphobos a encore auprès d'elle tous les privilèges d'un mari. D'ailleurs on n'en fait point mystère; c'est ce que démontre le témoignage d'un médecin, Pasiphon, que fait entendre Démosthène. Tout récemment, Pasiphon a été appelé auprès de cette jeune femme. Qui a-t-il trouvé dans sa chambre, au chevet de son lit? Aphobos en personne. Or, ce que n'ajoute point l'orateur, parce que, dans les idées et les mœurs athéniennes, la chose allait de soi, quel autre qu'un époux avait le droit de pénétrer dans le gynécée, nous allions dire dans le *harem?* Était-il un plus clair indice du caractère des relations qui subsistaient entre Aphobos et la sœur d'Onétor? Le doute serait encore moins permis, si Onétor avait laissé interroger les esclaves qui servent sa sœur; Démosthène l'avait sommé d'y consentir, et la torture n'aurait point manqué d'arracher à ces femmes des aveux

décisifs. L'orateur s'arrête sur cette dernière considération. Les allégations de mes adversaires, dit-il, ne sont ni vraies ni vraisemblables, et il faut qu'ils vous croient bien simples pour penser que vous pourrez les admettre.

Nous ne savons ce que fut la réponse d'Onétor; dans sa réplique, Démosthène insiste surtout sur un argument qu'il avait negligé dans son plaidoyer. Onétor avait d'abord pris inscription sur la maison de ville d'Aphobos pour 20 mines, en même temps que sur le bien de campagne pour 60; puis il avait renoncé à la première inscription. Qu'est-ce à dire? La dot était-elle de 60, était-elle de 80 mines? Dans le premier cas, pourquoi réclamer plus que son dû; dans le second, pourquoi en sacrifier une partie? Dans ces hésitations et ces contradictions, ne sent-on pas les tâtonnemens d'un intrigant qui modifie ses plans suivant les circonstances? Si Onétor a limité en dernier lieu l'hypothèque à un talent, c'est qu'il avait décidé de se porter caution de cette somme pour Aphobos devant le tribunal; or, avant de risquer cette offre, il avait tenu à se couvrir du montant de cette somme; c'était aux dépens de Démosthène, dont ce domaine formait presque la seule garantie, que ce marché avait été conclu. A cette pensée, l'orateur ne se contient plus. « Quand même vous auriez payé la dot que vous n'avez pas payée, s'écrie-t-il en finissant, à qui la faute? N'est-ce pas à vous, puisque vous l'avez payée avec la garantie de biens qui m'appartenaient? Aphobos ne s'était-il pas emparé de mes biens, ne possédait-il pas depuis dix ans entiers ces biens qu'il a été condamné à me rendre avant de devenir ton beau-frère? Il faut que tu ne perdes rien, et celui qui a obtenu un jugement, l'orphelin qui s'est vu indignement traité et dépouillé d'une dot bien réelle, qui par un juste privilége n'aurait pas dû courir même le risque de l'épobélie, tu veux qu'il ait souffert tout cela et qu'il ne puisse rien obtenir, alors qu'il est prêt à faire pour vous-mêmes tout ce qui est convenable, si de votre côté vous consentez à en faire autant! »

Ici, comme dans les deux discours *contre Aphobos*, on sent partout l'influence et l'imitation d'Isée. La manière du maître, nous la reconnaissons dans ces véhémentes apostrophes, dans ces questions précipitées qui servent de péroraison à cette réplique, comme nous aurions pu déjà la signaler dans l'entrée en matière du premier plaidoyer contre Onétor. On croirait lire un exorde d'Isée. C'est la même simplicité honnête, le même art de se donner tout d'abord le beau rôle et de prévenir les esprits en sa faveur. Il y a plus; sans parler d'expressions et de tours que les commentateurs ont signalés comme se rencontrant à la fois dans Isée et dans les œuvres de jeunesse de Démosthène, on trouve dans la dernière page du pre-

mier discours *contre Onétor* tout un lieu-commun sur l'efficacité de la torture; or ce développement est emprunté presque mot pour mot à l'un des plaidoyers d'Isée qui nous sont parvenus. Comme nous n'avons qu'une faible partie de l'œuvre de cet orateur, il nous est permis de croire que, si nous possédions tous ses ouvrages, nous trouverions peut-être, dans ces quatre plaidoyers contre les tuteurs et leurs complices, encore d'autres emprunts du même genre. On comprend que, dans l'antiquité même, quelques critiques aient cru pouvoir attribuer à Isée les discours contre Aphobos et Onétor; c'est aller au-delà de la vérité. Que le maître, dans un pareil danger, n'ait point ménagé ses conseils et son concours à l'élève, qu'il ait relu et corrigé ses discours, qu'il lui ait même fourni certains développemens dont il connaissait l'effet, rien de plus naturel et de plus vraisemblable; mais que Démosthène ne soit pour rien dans ces discours, qu'il n'ait pas mis, dans cette lutte où se jouait sa destinée, tout ce qu'il avait de passion et de génie naissant, on ne saurait le croire. Presque depuis son enfance il avait vécu dans une seule pensée. S'il ne triomphait pas, il userait à lutter contre la gêne, par la faute de ces hommes, les hautes facultés, la puissance créatrice qu'il sentait frémir au plus profond de son âme, et le jour où il lui était donné d'ouvrir son cœur, de déshonorer ces coquins et de leur arracher l'argent volé, il se serait contenté, comme le premier bourgeois venu, de commander un discours à qui faisait métier d'en vendre, il n'aurait su que répéter devant un tribunal des phrases apprises par cœur! Cependant, dira-t-on, ce qui, bien plus sûrement que telle ou telle expression commune, que tel ou tel passage imité ou copié, trahit l'intervention d'Isée, c'est le caractère général de ces discours, l'absence de toute digression et de toute déclamation, la force du raisonnement, l'art de grouper les preuves et de réfuter d'avance tout le système de l'adversaire : en ce genre, le premier discours *contre Onétor* est d'une habile et savante construction; il peut déjà servir de modèle. Ce serait fort bien, si nous ne retrouvions pas ces qualités dans les autres ouvrages de Démosthène, dans les productions de son âge mûr; mais ce sont justement celles qui l'ont mis hors pair, ce sont ses qualités maîtresses. Avant tout, Démosthène est un esprit clair. Du premier jour où il ouvre la bouche en public, il sait ce qu'il veut dire et comment le dire; lorsqu'il sera devenu le défenseur de la liberté athénienne, lorsqu'il dénoncera aux Athéniens leurs propres défauts et les dangers dont les menace le génie de Philippe, il deviendra éloquent à force d'avoir raison. Comme tout maître qui mérite ce nom, Isée a certainement aidé son élève à développer ses dons de nature; pourtant, sans la nature, toutes les leçons du monde

n'auraient point suffi pour donner à Démosthène cette merveilleuse netteté d'intelligence qui fut le secret de son empire sur les âmes et sa véritable originalité.

Il nous paraît impossible, en lisant les deux plaidoyers contre Onétor, qu'ils n'aient pas convaincu le jury; le résultat du procès d'Aphobos semble d'ailleurs indiquer que l'opinion était montée contre les tuteurs et leurs complices. Par ses procédés, Onétor avait travaillé à détruire l'effet de la sentence rendue par un jury athénien; était-ce là un titre à la bienveillance d'un autre jury? Il est vraisemblable, quoique nous n'ayons aucun renseignement à ce sujet, qu'Onétor fut condamné; dans ce cas, il n'aurait pas eu seulement à laisser Démosthène saisir le domaine d'Aphobos, il aurait encore dû payer au trésor, pour s'être indûment opposé à l'entrée en possession, une amende d'un talent. Ce qui confirme cette conjecture, c'est la haine violente dont toute une coterie, à laquelle appartenait Onétor, ne cessa, pendant bien des années encore, de poursuivre Démosthène. On ne déteste à ce point que l'ennemi par lequel on a été humilié et vaincu.

Que devinrent les poursuites annoncées par Démosthène contre les deux autres tuteurs? Les biographes ont l'air de croire qu'une même sentence avait frappé Aphobos, Démophon et Thérippide; mais ce n'est évidemment là qu'une hypothèse gratuite ou plutôt qu'une erreur. Ni dans les discours, tels que la *Midienne*, où l'orateur revient sur ses débuts, ni dans les nombreuses allusions que son ennemi Eschine fait aux moindres événemens de sa vie publique et privée, on ne trouve un seul mot d'où l'on puisse induire que Démophon et Thérippide aient jamais comparu devant le jury. Ce qui paraît probable, c'est que ces deux personnages, effrayés par l'énergie et le talent dont leur ancien pupille avait fait preuve, allèrent d'eux-mêmes au-devant d'un compromis. La crainte seule les y détermina, car Démosthène n'avait point trouvé d'abord, dans cette branche de sa famille, moins d'animosité et de dureté que chez Aphobos. Démophon, le fils aîné de son oncle Démon, avait trempé dans toutes les prévarications où s'était engloutie sa fortune, et son autre cousin, Démomélès, le frère de Démophon, ne s'était pas mieux conduit à son égard. Par le compte de succession présenté dans les discours contre Aphobos, nous apprenons que Démosthène le père, avant de mourir, avait prêté 1,200 drachmes à son neveu Démomélès. L'héritier, dans la détresse où l'avaient jeté les détournemens dont il était victime, puis les lenteurs du procès, se permit-il de réclamer cette somme? On ne sait; toujours est-il qu'Eschine reproche à son ennemi la manière dont il se serait jadis conduit avec ce Démomélès. Selon lui, il se serait

fait de ses propres mains des blessures à la tête, puis il aurait entamé devant l'aréopage une instance judiciaire contre son cousin, l'accusant d'être l'auteur de ses plaies; bientôt après il aurait, pour de l'argent, retiré sa plainte. Il doit y avoir quelque chose de vrai dans ces faits, que la haine d'Eschine travestit d'une manière si injurieuse. Au moment du procès d'Aphobos, plus d'une fois sans doute les parens échangèrent des reproches et des menaces; un jour, des insultes on en sera venu aux coups, et Démomélès se sera porté sur la personne de son cousin à des sévices graves. La réconciliation, commandée peut-être d'abord par la nécessité seulement, paraît ensuite être devenue des deux parts sincère et cordiale : on finit par être fier de l'orateur et de l'homme d'état dans cette famille qui l'avait à ses débuts si cruellement repoussé. Pendant la dernière guerre contre Philippe, Démomélès proposa un décret qui honorait Démosthène d'une couronne d'or pour les services rendus à la patrie; plus tard, ce fut un fils de ce même personnage, Démon, qui fit passer la résolution par laquelle Démosthène, après la mort d'Alexandre, fut rappelé de l'exil.

Nous sommes loin encore de ce temps où le jeune homme dont les débuts avaient été si pénibles deviendra le premier citoyen de la république; nous aimerions à savoir avec plus de détail quel parti il tira de ses premières victoires, quels débris de sa fortune il réussit à recueillir. Dans la *Midienne*, il déclare lui-même que, s'il crut devoir réclamer tout ce dont il avait été injustement dépouillé, il fut loin de recouvrer tout ce qu'il revendiquait. D'autre part, Eschine lui reproche à plusieurs reprises d'avoir « dissipé le patrimoine de son père, d'avoir sacrifié (προέμενος) d'une manière ridicule la fortune paternelle. » On se demande au premier moment si l'on a bien entendu, bien lu. Comment Eschine lui-même pouvait-il parler ainsi d'un homme qui avait été dépouillé par ses tuteurs de son héritage, et qui pour le reconquérir avait tout tenté, tout bravé? Il y a là peut-être une allusion aux compromis par lesquels Démosthène crut opportun de terminer les procès pendans contre ses tuteurs. Eschine nous apprend qu'il se réconcilia avec Démomélès, quoique celui-ci eût porté la main sur lui; à plus forte raison dut-il arriver à s'entendre avec Démophon et avec Thérippide, celui de ses tuteurs dont il paraît avoir eu le moins à se plaindre. Peut-être même, après s'être approprié le domaine dont Onétor lui avait contesté la possession, finit-il par s'arranger avec Aphobos. Non-seulement, cela va sans dire, il n'obtint point par ces transactions les 30 talens qu'il avait réclamés en justice de ses tuteurs, mais il fut loin sans doute de réaliser la somme à laquelle s'élevait la valeur totale de la succession au moment de la mort de

son père. Avec ce qu'il tira de la vente des biens d'Aphobos, avec ce que lui remirent de plus ou moins mauvaise grâce les autres débiteurs, il recouvra sinon la richesse, au moins une certaine aisance; c'est ce que prouvent les charges de triérarque et de chorége que nous le voyons remplir par la suite.

Ses ennemis lui avaient reproché d'abord l'obstination avec laquelle, pour rentrer dans son bien, il s'était acharné contre ses tuteurs. Lorsqu'il se résolut à transiger, ils trouvèrent moyen de le poursuivre encore de leurs railleries et de leur blâme; par sottise et par lâcheté, dirent-ils, le voici qui renonce maintenant aux droits qu'il revendiquait tout à l'heure à si grand bruit, le voici qui gaspille son patrimoine! Démosthène laissa dire, et il eut raison. En ne s'entêtant point, en ne se lançant point dans toute une série de procès où il se serait fait de nouveaux ennemis et où il aurait peut-être laissé sa force et sa santé, il agissait sagement. Vers l'âge de vingt-trois ans, il avait ainsi dégagé sa situation, il avait retrouvé des appuis dans sa famille, un moment liguée presque tout entière contre lui; il s'était mis à l'abri du besoin; il avait regagné une liberté de mouvemens et d'esprit qui lui permettait de compléter son éducation oratoire et de se tourner, quand il jugerait l'heure venue, du côté de l'action et de la politique.

Admettons d'ailleurs qu'au point de vue pécuniaire le résultat de la campagne qu'il avait entreprise contre ses tuteurs n'ait pas été très brillant; il n'avait point à la regretter. Il s'y était révélé à lui-même, sinon encore à ses contemporains, il avait compris à quoi l'on arrivait, en dépit de tous les obstacles, avec des idées claires et une volonté forte; il s'était assuré qu'il pourrait regarder en face le public et parler à ses concitoyens, il avait plié son esprit et son corps au travail et endurci son âme contre la haine et les injures. Pour tout dire en un mot, il s'était armé et trempé pour la bataille de la vie. « C'était un homme! » dit dans Shakspeare Antoine en parlant de Brutus, dont il vient d'apprendre la défaite et la mort. Ce fut dans cette lutte de quatre années contre ses tuteurs que Démosthène devint vraiment un homme, celui qui devait plus tard porter sans faiblir, malgré tous les désaveux de la fortune, le poids de la lutte suprême que sa patrie soutint, au nom de l'indépendance hellénique, contre la puissance grandissante de la Macédoine, contre l'irrésistible génie d'un Philippe et d'un Alexandre.

George Perrot.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 novembre 1872.

On a bien assez vécu pendant ces trois mois de discours, de manifestes, d'épîtres, de polémiques, c'est-à-dire de bruit, d'ombres et d'apparence. Les discours de banquets et de réunions habilement préparées sont des monologues plus ou moins retentissans qui se perdent dans l'air. Les polémiques s'épuisent à tourner dans le même cercle de divagations et de récriminations. Les lettres et les manifestes, en se multipliant, ne font qu'ajouter à l'obscurité et à la confusion. A ce régime de la contradiction universelle et stérile, on aurait fini par perdre tout à fait le sens de la vérité des choses. C'est aujourd'hui le moment ou jamais de rentrer dans la réalité, de serrer de plus près toutes ces questions qui flottent dans une sorte de vague troublé et indéfini, de savoir ce qu'on veut et ce qu'on peut.

L'assemblée nationale est en effet de nouveau réunie à Versailles, où elle a repris ses séances depuis trois jours. C'est à elle que tout vient aboutir désormais, c'est devant elle que toutes les idées, toutes les politiques, tous les projets sont tenus de se préciser et de prendre une forme, c'est par elle que tout peut s'accomplir, le bien ou le mal. Les difficultés et les problèmes sont là pressans, impérieux, il n'y a plus moyen de les éluder, et puisque cette assemblée, qui est évidemment une réunion de sages et de patriotes, a cru devoir, avant sa séparation au mois d'août, ordonner des prières publiques pour la veille du jour où elle se remettrait à l'œuvre, elle n'a pu certes mieux faire que de demander au Dieu des peuples malheureux et des parlemens dans l'embarras de lui envoyer surtout le sentiment des responsabilités qui pèsent sur elle. Ces responsabilités sont incontestablement redoutables, elles se résument dans un seul fait qui caractérise l'état où la France est arrivée. Voilà un pays calme et facile, ce qu'on peut vraiment appeler un pays de bonne composition et de bonne volonté. Il ne marchande ni son

appui à qui sait le mériter, ni ses ressources à qui sait en user patriotiquement. A quoi se bornent ses vœux pour le moment? Il désire qu'on lui épargne les agitations inutiles, les égoïstes violences de partis, les disputes jalouses et passionnées sur des ruines encore fumantes; il demande qu'on lui donne la paix, qui est la grande réparatrice, après la paix l'ordre, qui est le protecteur, le seul garant des légitimes régénérations nationales, avec l'ordre et la paix un gouvernement sensé, régulier, qui sache conduire ses affaires sans le jeter dans des aventures et des expériences nouvelles. Accordera-t-on à ce pays ce qu'il demande? Les partis consentiront-ils à lui faire la grâce d'un peu de sécurité et de repos, les uns en retenant leurs passions et leurs fantaisies emportées, les autres en sachant sacrifier leurs regrets ou leurs préférences? Le problème est là tout entier en définitive. Ainsi M. le président de la république lui-même définissait encore une fois la situation de la France dans le message qu'il lisait hier à Versailles, dans ce message qui a paru étonner ou émouvoir une certaine partie de l'assemblée, comme si cette situation que caractérisait M. Thiers était son œuvre, comme si ces questions qu'il faisait apparaître ne se dégageaient pas de la nature des choses, comme s'il était possible enfin au chef de l'état d'éviter ce qui est dans l'esprit de tout le monde.

Ce qui est dans l'esprit de tout le monde, c'est que, sans prétendre disposer irrévocablement d'un avenir qui n'appartient qu'au pays, que les plus habiles ne sauraient prévoir, il faut arriver à fixer un peu sur notre sol ébranlé cette tente où s'abrite la France depuis deux ans. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, le moment est venu, et c'est pour cela justement que M. le président de la république a eu raison de dire à l'assemblée, en la mettant en face de la nécessité qui s'impose à elle : « Vous avez devant vous une grande et décisive session. » Est-ce par hasard M. Thiers qui a créé cette nécessité? Il la reconnaît, il la montre comme il la voit, il ne la crée pas : elle est l'œuvre de tout le monde, d'une certaine force des choses, d'une suite d'événemens inouis, et peut-être aussi surtout de ceux-là mêmes qui se refusent le plus à la subir. Le grand mérite du message, c'est d'aborder cette situation avec un art merveilleux, avec une émouvante et persuasive sincérité qui n'exclut ni la finesse ni la fermeté d'un esprit supérieur, avec un sentiment de patriotisme qui s'élève sans effort au-dessus de toutes les considérations vulgaires. Le message, c'est M. Thiers tel qu'il est, tel qu'on le connaît, avec son bon sens, sa raison, son habileté et son expérience des mouvemens publics. Ce n'est pas le moment, sous l'impression première de cet éloquent et lumineux exposé, lorsqu'un député de la droite, M. de Kerdrel, a provoqué immédiatement la nomination d'une commission pour répondre à M. le président de la république, ce n'est pas le moment de s'arrêter aux parties

si savantes, si habilement enchaînées, qui décrivent la marche des affaires matérielles du pays, finances, industrie, commerce. Il faut aller tout de suite à la politique, puisque c'est sur ce point que va s'ouvrir un débat qui aura nécessairement pour effet de mettre toutes les opinions en présence, de dissiper les « malentendus » ou les « équivoques » dont a parlé M. de Kerdrel, et peut-être de trancher le nœud des difficultés du moment. D'ici à peu de jours du reste, et même avant qu'une commission ait eu le temps d'entreprendre l'examen délicat qu'on lui a infligé, il va y avoir une autre discussion provoquée par M. le général Changarnier, et les explications du gouvernement ne feront sans doute que rendre plus sensibles le vrai caractère et la portée de la politique du message.

Au fond, quelle est la pensée de M. Thiers? Elle n'a certes rien d'ambigu ni même d'imprévu ; elle est le résultat de l'expérience d'un homme qui, par devoir, comme il le dit, a depuis deux ans les yeux sans cesse fixés sur l'Europe, qui a bien plus encore les yeux fixés sur la France, sur cette France dont il peut compter heure par heure les pulsations, et qui dans les conditions où il se trouve placé cherche avant tout ce qui est possible. A dire vrai, il y a deux choses dans le message : la première est tout simplement la constatation d'un fait, c'est que la république existe, qu'elle est le gouvernement légal du pays, et qu'au lieu de perdre son temps à la proclamer il vaudrait mieux l'employer à « lui imprimer les caractères désirables et nécessaires. » Que peut-on objecter à cela? Est-ce que la république n'existe pas en effet? On peut aller plus loin : est-ce que même sous la république la France n'a pas commencé à se relever de façon à mériter cette estime de l'Europe dont M. Thiers parlait avec une juste fierté? Est-ce qu'il n'y a pas eu déjà plus d'un résultat sérieux, bien des ruines réparées, l'ordre maintenu, les factions vaincues, la possibilité d'entrevoir, de fixer l'heure où le sol national sera définitivement délivré de l'occupation étrangère? Les protestations et les manifestations de mauvaise humeur qui se sont produites hier assez légèrement dans une partie de l'assemblée n'y peuvent rien. Que ceux dont toutes les pensées, toutes les préférences sont pour la monarchie voient avec quelque chagrin une situation où leurs vœux et leurs espérances semblent de plus en plus ajournés, on le comprend bien. Est-ce une raison cependant pour refuser au pays la sécurité et les garanties qu'on pourrait lui donner dans les conditions où il se trouve, parce qu'on ne peut pas lui donner le régime qu'on préfère? On ne veut pas entendre parler de ce qui pourrait organiser et fixer la république; mais peut-on restaurer la monarchie? L'a-t-on pu depuis deux ans? Est-on mieux en mesure aujourd'hui?

Il ne s'agit plus de se livrer à des démonstrations théoriques sur la valeur comparative des gouvernemens ou à des effusions sentimen-

tales; il ne suffit pas de moduler dans des réunions d'amis le *cri de nos pères :* « le roi est mort! vive le roi! » Qu'on montre une bonne fois comment on peut refaire cette monarchie. On a trop de patriotisme pour la vouloir par l'étranger, qui d'ailleurs ne s'en inquiète guère; on ne peut pas compter sur la force pour la ramener, puisqu'on n'a pas cette force; on ne peut certes pas l'attendre d'une manifestation de la souveraineté nationale, et on ne l'espère pas même d'un vote de l'assemblée. Si on ne peut pas rétablir la monarchie, si on ne veut pas de la république, que prétend-on faire alors? On n'a pourtant pas le droit de laisser un pays dans ces énervantes perplexités devant l'inconnu, sous prétexte de maintenir une trêve que tous les partis se sont occupés à ruiner en croyant la tourner à leur profit. Ce n'est pas un système de conduite de se plaindre de tout et de tout empêcher.

Ce n'est pas une politique ou plutôt c'est la politique de l'aigreur, de la mauvaise humeur et de l'impuissance. Les légitimistes, qui auraient pu jouer le plus honorable rôle, sont en train, s'ils n'y prennent garde, de recommencer une vieille histoire et de céder au fatal esprit des partis extrêmes, qui ne reconnaissent que ce qui répond à leurs vues ou satisfait leur passion. Ne disait-on pas l'autre jour dans un banquet à Bordeaux que, si on était vaincu par une majorité favorable à la république, les royalistes auraient à délibérer avec eux-mêmes pour savoir s'ils devraient consentir à rester une minorité dans un régime dont ils auraient combattu l'avénement? En d'autres termes, cela veut dire que, si la république, fût-ce une république de raison et de nécessité, restait le régime de la France, les royalistes devraient se retirer dans l'abstention, la fronde et la bouderie, ils ne pourraient consentir à être une minorité, et voilà comment on entend le respect de la souveraineté nationale, la soumission à la loi, la défense sociale indépendamment des formes politiques! Tout ou rien, c'est l'éternel mot d'ordre des partis absolus, et c'est assurément le plus dangereux aujourd'hui. Les légitimistes, avant d'aller plus avant, ont à réfléchir sur les conséquences de cette politique qui, sans pouvoir rien fonder, emploierait ses efforts à empêcher ce qui est possible. M. Dahirel a ouvert le feu, dès la première séance de l'assemblée, en prenant ses précautions contre les projets de réformes constitutionnelles tendant à régulariser la république. Hier M. de Kerdrel, avec un esprit plus politique, mais dans une intention évidemment hostile au gouvernement, M. de Kerdrel a provoqué la nomination de cette commission qui doit examiner le message de M. Thiers et préparer une réponse. Les légitimistes se sont-ils demandé où pouvait les conduire cette campagne qu'ils semblent vouloir entreprendre? S'ils échouent, ils auront manifesté une fois de plus leur impuissance sans utilité pour leur drapeau, au risque d'excéder le pays; s'ils réussissaient, s'ils provoquaient une crise, pensent-ils sérieusement

que cette crise profiterait à leur cause? S'ils le croient, ils n'ont qu'à relire cette éloquente et saisissante partie du message où M. Thiers décrit les oscillations d'une société malade qui a fait déjà plus d'une fois le « triste et humiliant voyage du despotisme à l'anarchie, de l'anarchie au despotisme, » et qui le recommencera cent fois encore, s'il le faut. Sur cette route, il n'y a point d'étape pour la monarchie traditionnelle, ni même pour la monarchie constitutionnelle, il n'y en a que pour le radicalisme et pour la dictature césarienne, qui est son héritière infaillible. Le pays ne s'y trompe pas, et voilà pourquoi il recevra sans doute le dernier message comme l'expression de ses propres instincts, de ses propres pensées. Le pays fait comme M. Thiers; il ne cherche pas comment la république est venue au monde, il voit qu'elle existe, qu'avec ce régime l'ordre a pu être efficacement défendu : les ateliers se sont rouverts, le travail a repris son activité, les capitaux sont accourus pour préparer notre libération, et le pays se dit alors comme M. Thiers que la république a l'avantage d'exister, que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de travailler sincèrement à la régulariser et à l'organiser.

La seconde idée dominante du message, c'est que la république n'existera, ne se soutiendra qu'à la condition d'être conservatrice. M. Thiers le dit avec la netteté la plus décisive : « la république sera conservatrice, ou elle ne sera pas. » On peut disputer tant qu'on voudra sur cette épithète, on sent parfaitement ce qu'elle signifie; on sait très bien que cela veut dire tout simplement une république où il y aura un gouvernement de bon sens et de droiture, offrant toutes les garanties, protégeant tous les intérêts, sauvegardant tous les droits, respectant les croyances et les traditions, maintenant énergiquement l'ordre public, parce qu'enfin, selon le mot de M. Thiers, « la France ne peut pas vivre dans de continuelles alarmes. » C'est dire aussi clairement que possible aux révolutionnaires et aux agitateurs qu'ils sont les premiers ennemis de la république, et qu'ils en seraient les maîtres les plus compromettans, s'ils étaient au pouvoir. Les radicaux, à qui s'adresse ce compliment, se plaignent fort souvent qu'on les méconnaisse, qu'on les combatte sans dire ce que c'est que le radicalisme; mais le savent-ils bien eux-mêmes? On a pu lire tous ces programmes de M. Louis Blanc et de tant d'autres, on n'en est pas plus avancé. De deux choses l'une : ou bien le radicalisme se réduit à l'étude, à une solution graduelle des questions qui s'agitent dans une société démocratique, c'est-à-dire à ce que tout le monde peut admettre plus ou moins, et alors on ne voit pas trop la raison de ce rôle spécial, unique et privilégié que se donnent les radicaux, — ou bien le radicalisme, comme on le voit souvent, est la révolution en permanence, l'agitation érigée en système, et c'est par là justement qu'il est redouté. Il a beau faire, l'ordre est son ennemi particulier. Le pays a besoin de calme, ne fût-ce que pour ne pas com-

promettre sa libération, — les radicaux lui proposent la dissolution immédiate de l'assemblée. S'il y a aujourd'hui en France une nécessité évidente, c'est d'accoutumer les esprits au respect de la loi, à une certaine stabilité, et déjà les journaux du parti crient bien haut que tout ce que fera l'assemblée, on le tiendra pour non avenu, on se hâtera de le défaire à la première occasion. La révolution, toujours la révolution, tel est le dernier mot! Sait-on ce que c'est que le radicalisme dans son vrai sens, tel qu'il a été du moins jusqu'ici? C'est, selon la parole de M. Thiers, la république devenue le gouvernement d'un parti au lieu d'être le gouvernement de tous, c'est la république agitée conduisant à la dictature d'un pouvoir qui se dit fort parce qu'il est sans contrôle. Et voilà pourquoi les radicaux, dont le portrait est si nettement dessiné dans le message de M. Thiers, comme il l'était récemment dans une lettre de M. Stuart Mill, seraient certainement les plus dangereux ennemis du régime dont ils ont la prétention d'être les représentans privilégiés.

Ainsi la république existe comme gouvernement légal du pays, elle doit rester essentiellement conservatrice, si elle veut vivre, c'est là tout le message de M. Thiers; c'est dans ces termes que le problème se présente aux esprits qui se préoccupent d'imprimer à la situation un caractère nouveau de régularité et de durée, ce que M. Thiers appelle les « caractères désirables et nécessaires. » La solution ne peut évidemment venir des légitimistes qui contestent à la république jusqu'à son existence, ni des radicaux qui lui refusent la force conservatrice dont elle a besoin. Chercher cette solution, c'est le rôle de ces partis modérés des deux centres, qui sont appelés à être les médiateurs des opinions, les introducteurs naturels de ces mesures constitutionnelles dont la pensée est partout et dont la formule n'est nulle part jusqu'ici; mais que ces partis modérés eux-mêmes y songent bien. Ménager de petits rapprochemens personnels, nouer de petites combinaisons, tenir des conciliabules, cela ne peut plus suffire désormais; il faut de la netteté dans les idées, de la décision dans l'action. C'est à ce prix seulement qu'on peut rallier les esprits honnêtes et flottans, qui sont toujours nombreux dans une assemblée. Le centre gauche, dans une réunion récente où M. Casimir Perier, M. Ricard, M. Béranger, ont parlé avec un remarquable esprit politique, le centre gauche a montré qu'il avait le sentiment de la situation. Qu'il mette donc la main à l'œuvre sans laisser les questions s'égarer. M. Thiers l'a dit : « le moment est décisif; » il est doublement décisif. D'un côté, l'assemblée ne peut plus éluder ces questions; d'un autre côté, il est bien clair que, si on tergiverse, si l'on ne réussit qu'à partager la chambre en deux camps presque égaux, on arrive à une sorte d'acte d'impuissance qui peut compromettre l'existence même de l'assemblée. L'essentiel est donc de savoir clairement

ce qu'on veut et de marcher résolûment dans la voie où il serait désormais difficile de s'arrêter.

Il est au milieu de tous ces problèmes politiques qui s'agitent, qui obscurcissent en quelque sorte l'atmosphère, il est une question qui n'a aucun rapport avec les réformes constitutionnelles, avec le renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée, avec la création d'une seconde chambre, et qui ne touche pas moins aux intérêts les plus sérieux, les plus positifs de la France : c'est cette question économique dont le traité de commerce récemment conclu avec l'Angleterre n'est que l'expression diplomatique. Cette négociation laborieuse et délicate est donc arrivée à son terme. M. le président de la république a obtenu ce qu'il voulait : le traité de 1860 est remplacé par la convention qui vient d'être signée. La politique commerciale de la France en est-elle profondément modifiée? Il faut parler franchement, on s'est effrayé trop vite. Lord Granville a eu raison de le dire ces jours derniers au banquet du lord-maire, ce n'est nullement un retour au système protecteur, c'est plutôt pour la France un retour à l'indépendance fiscale, à la liberté des taxations. La pensée du traité est tout entière, à vrai dire, dans l'article 5, portant que, si l'une des parties contractantes frappe d'un droit intérieur quelque objet de production ou de fabrique intérieure, un droit compensateur équivalent pourra être établi sur les objets de même catégorie à leur importation du territoire de l'autre puissance, pourvu que ce droit équivalent s'applique aussi aux mêmes objets importés des autres pays étrangers. Quel usage fructueux la France pourrait-elle faire pour le moment de la liberté fiscale qu'elle retrouve, dans l'état de ses relations commerciales avec un certain nombre de pays de l'Europe, telles qu'elles résultent de traités qui doivent durer quelques années encore? C'est une autre question. Le principe est acquis et inscrit dans le traité avec l'Angleterre. En échange, le gouvernement français a fait une concession qui était dans notre intérêt autant que dans l'intérêt anglais; il a cédé cette surtaxe de pavillons créée par une loi du commencement de 1872. Il est certain que c'était là une invention aussi malheureuse que possible. Elle n'a nullement servi notre marine marchande, comme on se le figurait, et elle nous a exposés à cette menace d'une surtaxe de 10 pour 100 établie par représaille aux États-Unis sur les marchandises venant par des navires français. Elle nous a exposés par cela même à voir le commerce de la Suisse avec l'Amérique délaisser Le Havre pour prendre le chemin d'Anvers. Elle est encore aujourd'hui une gêne considérable pour l'exportation de nos récoltes.

C'est une perturbation complète et une expérience nouvelle de l'inefficacité des moyens restrictifs. Le gouvernement a pu certes abandonner sans crainte cette malheureuse surtaxe; il devra nécessairement en proposer l'abrogation à l'assemblée, qui s'empressera sans doute de la

voter. Somme toute, le nouveau traité a cet heureux résultat de régulariser nos relations commerciales avec l'Angleterre, de faire disparaître les occasions de froissement, et ce n'est pas là seulement un avantage matériel, c'est aussi un avantage politique. Les relations faciles d'intérêts conduisent à des rapprochemens, à des habitudes communes en politique, et, dans l'état où est tombée la France, rien de ce qui peut la rapprocher des autres nations, ses émules dans la civilisation, ne doit lui être indifférent. Il y a des peuples qui ont commencé à se relever par des traités de commerce.

Que se passe-t-il à Berlin? M. de Bismarck ne veut plus avoir proféré l'axiome fameux qui a fait un si grand bruit et qui lui a été tant reproché : « la force prime le droit! » Il répond ou du moins il fait répondre à M. le procureur-général Renouard, qui, à la rentrée de la cour de cassation française, a protesté dans un discours éloquent contre cette audacieuse négation du rôle de l'idée de justice et de droit dans le monde. Il désavoue ou il fait désavouer cette parole, qu'il s'efforce de restituer à celui qui l'aurait effectivemeut prononcée, au comte Schwerin. C'est possible; seulement M. de Bismarck semble oublier que, lorsque le comte Schwerin prononçait cette parole, il le faisait pour résumer sous une forme saisissante le système de gouvernement qu'il attribuait au chancelier lui-même, et si on a continué en Europe à laisser au premier ministre du roi Guillaume la triste gloire d'avoir dit le mot, c'est qu'il a trop souvent fait la chose, c'est que ses actes n'ont été que trop fréquemment la traduction de la maxime d'état qu'il répudie. Si le prince-chancelier a un si pressant, un si sérieux désir de désavouer la pensée du dangereux et redoutable axiome dont il ne veut pas être l'auteur, il peut le prouver aujourd'hui de la manière la plus décisive en Alsace, en Lorraine, dans ces provinces courbées sous l'infortune, toutes saignantes encore d'une émigration douloureuse subie par tant de braves gens en signe d'attachement à la patrie française.

On ne peut pourtant pas prétendre à tous les avantages, régner par la force et désavouer en paroles les maximes de la force. Tant que M. de Bismarck n'aura trouvé rien de mieux que de faire adresser des lettres à M. le procureur-général Renouard, tant qu'il n'aura pas donné des gages plus évidens et plus sérieux de sa modération, il restera ce qu'il est, un politique audacieux qui a réussi, mais qui ne sait pas ce que dureront ses succès, justement parce qu'il a mis sur l'œuvre nationale dont il s'est fait le promoteur ce mot prononcé ou non prononcé par lui : « la force prime le droit! »

La politique prussienne en est pour le moment à vivre de ses derniers succès. Elle ne laisse pas cependant d'avoir jusque dans ses victoires des difficultés intérieures assez graves. Les conflits se succèdent à Berlin. Après la lutte religieuse que M. de Bismarck n'a pas craint d'enga-

ger, qui est loin d'être finie, voici qu'une sorte de crise parlementaire vient d'éclater. Ce n'est plus cette fois avec la chambre des députés que le gouvernement a des démêlés; il ne s'agit plus d'une affaire religieuse ou du budget militaire. C'est dans la chambre des seigneurs que le conflit a éclaté, et il s'agit d'une question intérieure de l'ordre le plus délicat. Le gouvernement a pris l'initiative d'une réforme de l'administration locale dans les provinces de l'est de la Prusse, la Poméranie, le Brandebourg, la Silésie, la Saxe. Il a fait voter par la seconde chambre dans la session dernière une loi sur une organisation nouvelle des cercles. C'est cette loi qui, portée à la chambre des seigneurs, vient d'être repoussée par un vote éclatant où 145 voix se sont prononcées contre le projet du gouvernement, qui n'a obtenu qu'un mince appui de 18 suffrages. En définitive, c'est une réforme libérale rejetée par la chambre des seigneurs sous prétexte que c'était là une mesure révolutionnaire. La question est doublement grave : elle est des plus sérieuses en elle-même, et elle devient aujourd'hui presque périlleuse par la crise parlementaire qu'elle suscite. Quelle est en effet la situation à ce double point de vue? Les provinces prussiennes auxquelles s'applique la loi si fort maltraitée par la chambre des seigneurs, ces provinces, il ne faut pas l'oublier, sont restées soumises à un régime à peu près féodal : sans doute le servage n'existe plus, il est aboli depuis longtemps, depuis les grandes réformes de Stein, et beaucoup de paysans sont devenus possesseurs de terres; mais partout subsiste la prédominance des propriétaires nobles. Le seigneur est maître absolu, il règne et gouverne. C'est lui qui nomme le pasteur, le maître d'école, le maire, et dans certaines localités cette fonction de maire appartient encore héréditairement à une famille qui possède un bien privilégié. C'est le propriétaire noble qui a la charge de la police, de la bienfaisance, de l'entretien des routes. Naturellement cette féodalité remplit aussi les états des provinces et des cercles où les autres classes ne sont point représentées. C'est cette situation que le gouvernement a voulu réformer en abolissant les anomalies les plus choquantes, notamment les polices seigneuriales, en faisant une part aux classes jusqu'ici déshéritées, en introduisant l'élection dans l'organisation des cercles et des communes. Tout cela était fait d'ailleurs, on le conçoit, avec d'extrêmes ménagemens pour cette rude et forte noblesse prussienne où la monarchie des Hohenzollern a trouvé toujours de si fidèles appuis. Malgré tous les tempéramens possibles, la chambre des seigneurs n'a voulu rien entendre; elle a repoussé cette réforme comme un attentat à ses droits les plus sacrés, et le ministre de l'intérieur, le comte Eulenbourg, en a été pour ses efforts.

La chambre des seigneurs a voté, et le gouvernement ne se tient pas pour battu : c'est là justement que commence la crise parlementaire.

Que fera-t-on pour dénouer ce conflit? La chambre n'a été un instant suspendue après son vote que pour être convoquée de nouveau à bref délai, elle a déjà repris ses séances. L'intention évidente, avouée, du gouvernement est de maintenir son œuvre; il la fera modifier sur quelques points de détail par la chambre des députés, et encore une fois il la portera devant la chambre haute. Les seigneurs pousseront-ils la résistance jusqu'au bout? Ce serait assez vraisemblable, si on les laissait faire; mais on ne les laissera pas faire. Le gouvernement semble parfaitement décidé à ne pas courir la chance d'un nouvel échec, et à se servir, s'il le faut, des moyens héroïques. Il ne transformera pas sans doute brutalement la chambre haute, comme on l'a dit avec un peu de légèreté; il fera une promotion de seigneurs, il exercera une pression plus ou moins constitutionnelle sur les récalcitrans; déjà il a destitué quelques-uns de ceux qui occupaient de grandes fonctions administratives. M. de Witzleben, président de la province de Saxe, et M. de Klützow, directeur au ministère de l'intérieur, sont du nombre des victimes. Le gouvernement prussien est accoutumé à ce jeu. Il a tenu tête autrefois à la chambre des députés dans des circonstances bien moins favorables et pour de moins bonnes raisons, il se servira maintenant de la seconde chambre contre la chambre haute. L'empereur Guillaume paraît fort disposé à soutenir ses ministres dans cette lutte. Le résultat n'est pas douteux; on n'y arrivera peut-être pas cependant sans des tiraillemens et sans quelques concessions, d'autant plus que les seigneurs, adversaires ou opposans de circonstance, sont après tout les plus fidèles soutiens de la monarchie, et que leurs sentimens au sujet de la loi sur l'organisation des cercles sont peut-être partagés par quelques-uns des ministres, notamment par le ministre de la guerre, M. de Roon.

Qu'en pense M. de Bismarck lui-même? La question est étrange, on en conviendra, et elle s'est pourtant élevée. M. de Bismarck est resté à Varzin, où il se repose depuis quelques mois; il a laissé le ministre de l'intérieur, le comte Eulenbourg, se débattre avec l'opposition de la chambre haute; on est même allé jusqu'à dire qu'il n'était pas fâché au fond de voir son collègue se compromettre, que par un vieux fonds de féodalisme il approuvait secrètement la résistance des seigneurs. Son abstention a été interprétée comme un mouvement de mauvaise humeur; mais ce sont là des conjectures bien invraisemblables. Le ministère ne se serait point évidemment engagé dans une telle affaire, il ne persisterait pas aujourd'hui dans ses projets sans l'aveu du prince-chancelier, et puis on oublie une chose : M. de Bismarck n'en est plus à s'inquiéter des fantaisies des hobereaux prussiens, — il est libéral! Il a donné le suffrage universel à son bon peuple d'Allemagne, il fait la guerre aux jésuites, aux évêques, il veut émanciper les paysans, il désavoue les maximes de la force. Tout cela est dans sa politique du mo-

ment jusqu'à ce que l'occasion d'une métamorphose nouvelle se présente. En attendant, il se repose à Varzin, laissant les imbroglios parlementaires se nouer et se dénouer à Berlin, retenant dans ses mains le fil des affaires allemandes qu'il gouverne à son gré.

Les imbroglios de la politique ne sont pas aussi faciles à débrouiller à Constantinople, d'autant plus qu'ici ils se compliquent de toute sorte de mouvemens secrets, de luttes intimes d'influences, d'antagonismes diplomatiques. Quelle est la part de ces divers élémens dans la dernière crise qui vient d'éclater dans l'empire turc? Un coup de théâtre a renversé, il y a quelque temps, Mahmoud-Pacha, un nouveau coup de théâtre vient de renverser Midhat-Pacha. Il y a trois mois à peine, cette révolution ministérielle s'accomplit à Constantinople, elle a tous les caractères d'un événement décisif. Non-seulement le grand-vizir Mahmoud-Pacha est dépouillé de ses fonctions par un acte soudain du bon plaisir du sultan, mais il est encore menacé d'être mis en accusation, de devenir passible de revendications pécuniaires exercées contre lui pour ses malversations. En un mot, sa disgrâce semble complète, sa chute est saluée comme la défaite de la politique de réaction turque qu'il représente. Celui qui le remplace, Midhat-Pacha, arrive au pouvoir porté par une sorte de mouvement d'opinion. Son avénement est considéré comme une victoire des idées de progrès, comme un retour bienfaisant aux traditions réformatrices d'Aali-Pacha, de Fuad-Pacha. Tout est fête à Constantinople, la ville du Bosphore s'illumine, et on acclame le sultan. Qu'arrive-t-il? Bientôt cette popularité s'obscurcit, les influences qui s'agitent autour du sultan minent le pouvoir du nouveau grand-vizir, et un jour Midhat-Pacha tombe en disgrâce à son tour aussi subitement que celui qui l'a précédé.

A quoi peut-on attribuer cette péripétie nouvelle? Est-ce simplement l'effet de rivalités intérieures ou d'intrigues de palais? Faut-il y voir le résultat ou le signe d'une pression diplomatique, d'une action combinée de la Russie et de la Prusse pour renverser un homme dont l'avénement avait été vu avec faveur par l'Autriche, par les puissances libérales d'Europe? Toujours est-il que, si on a voulu revenir à Mahmoud-Pacha, on n'y est pas revenu du premier coup. Midhat-Pacha est tombé, il est vrai, il n'a pas été remplacé par celui dont il avait été lui-même le successeur. La place est occupée par un homme qui a été autrefois grand-vizir et qui ne représente aucune politique bien définie, Mehemet-Ruschdi-Pacha, qu'on représente volontiers comme un type de la nonchalance orientale; mais ce n'est là évidemment qu'une transition sans durée. La politique turque, dans la voie d'oscillation où elle s'est engagée, reviendra un jour ou l'autre à Midhat-Pacha ou à Mahmoud-Pacha, et ce qu'il y aurait de mieux, ce serait que, secouant toutes les influences extérieures qui l'assiégent, elle revînt tout simplement à l'intérêt

turc, c'est-à-dire à l'application indépendante des idées de civilisation, par lesquelles l'empire ottoman peut retrouver sa raison d'être et sa force.

Puisque la république est la condition présente de la France, il ne faut pas se lasser de s'instruire au spectacle des pays où la république vit depuis longtemps, où la puissance des mœurs fait que les actes les plus graves, les plus décisifs peuvent s'accomplir simplement et sans péril. On n'est point encore arrivé malheureusement en France à distinguer entre le déploiement naturel, régulier de la souveraineté nationale et une révolution. Aux États-Unis, l'élection d'un président est bien une crise sans doute; mais c'est une crise d'un moment, qui n'ébranle rien, ni les intérêts, ni les institutions, ni la sécurité générale, et qui, après avoir remué pendant quelques mois beaucoup de passions et d'ambitions, finit en quelque sorte instantanément le jour où le suffrage populaire a prononcé. Ainsi les choses viennent de se passer une fois de plus en Amérique, dans cette lutte où il s'agissait de savoir qui l'emporterait du général Grant, président en fonction, ou de M. Horace Greeley. Le général Grant avait naturellement pour lui son nom, ses services militaires, la force d'une position acquise, tous les intérêts groupés autour d'une administration dont le chef a passé déjà quatre ans à la Maison-Blanche. M. Horace Greeley, qui n'avait pas pour lui les mêmes recommandations personnelles, qui n'était qu'un politicien, un journaliste de talent, mais un peu dénué de consistance et passablement excentrique, M. Horace Greeley pouvait espérer rallier toutes les oppositions, toutes les dissidences, tous les mécontentemens; il était le candidat de tous ceux qui voulaient arriver.

Pendant plusieurs mois, cette campagne de l'élection présidentielle s'est déroulée assez confusément, très bruyamment, et de façon à faire par instans illusion sur les chances des deux candidats. On a tenu bien des *meetings*, prononcé bien des discours, rédigé bien des programmes. On épiait les élections partielles, locales, qui avaient lieu dans les divers états, pour démêler le courant de l'opinion. Plus d'une fois, la réélection du général Grant a paru compromise; on aurait dit qu'elle n'était rien moins qu'assurée. M. Horace Greeley semblait gagner du terrain; il se voyait déjà président des États-Unis, installé à la Maison-Blanche de Washington. Ce n'était qu'une apparence et l'effet momentané de la fumée du combat. Dans les dernières semaines de cette agitation électorale, la situation a commencé à s'éclaircir singulièrement. Les élections locales de l'Indiana, de l'Ohio, surtout de la Pensylvanie, un des états les plus considérables de l'Union, ces élections, toutes favorables aux partisans du général Grant, ne laissaient plus de doute sur le résultat définitif. M. Horace Greeley était perdu avec son armée bariolée et incohérente. Évidemment cette coa-

lition de républicains dissidens ou libéraux, de démocrates mal remis de leurs défaites, de mécontens de toute nuance, cette coalition n'était pas en état de lutter avec les forces compactes marchant à la suite du général Grant. Le drapeau de l'opposition ne représentait ni une idée, ni un intérêt, ni une passion de nature à saisir l'imagination populaire, et le 5 novembre, le jour où le scrutin solennel s'est ouvert, tous les mirages se sont évanouis; il n'est resté qu'un fait capital et dominant, la réélection du général Grant à une majorité qui a presque dépassé toutes les prévisions et peut-être même les espérances de ses propres amis.

Le résultat n'est point encore définitif sans doute. L'élection présidentielle aux États-Unis se fait à deux degrés, on le sait. Les divers états nomment des électeurs en proportion de la population, et ces électeurs, au nombre de 366 pour trente-sept états, se réunissent à Washington, où ils émettent un dernier vote, que le sénat fédéral proclame à sa prochaine réunion; mais, comme le mandat de ces électeurs du second degré est absolument impératif, le résultat est écrit d'avance dans l'élection primaire, qui assure désormais une majorité immense au général Grant. Voilà donc la crise la plus grave traversée sans encombre par les États-Unis. Le général Grant demeure président pour quatre ans encore. Que fera-t-il de son pouvoir? S'attachera-t-il uniquement à effacer de plus en plus les traces de la guerre civile? Essaiera-t-il de tourner l'activité de ce grand et vigoureux peuple vers les entreprises extérieures? Cela ne dépend pas tout à fait de lui. C'est le bonheur des nations libres de rester les maîtresses de leurs destinées et d'en être responsables jusqu'au bout, parce quelles ne laissent aux hommes placés à leur tête que le grand et suprême honneur de les gouverner sans le pouvoir de les asservir ou de les entraîner dans les ruineuses aventures. CH. DE MAZADE.

---

## SOUVENIRS DE PROVENCE.

---

### I.

#### LA CIGALE.

Je suis le noble insecte insouciant qui chante
Au solstice d'été dès l'aurore éclatante,
Dans les pins odorans, mon chant toujours pareil
Comme le cours égal des ans et du soleil;

De l'été rayonnant et chaud je suis le verbe,
Et quand, las d'entasser la gerbe sur la gerbe
Les faucheurs, étendus sous l'ombrage attiédi,
Dorment, en haletant des ardeurs de midi,
Alors, plus que jamais, je dis, joyeuse et libre,
La strophe à double écho dont tout mon être vibre,
Et tandis que plus rien ne bouge aux alentours,
Je palpite, et je fais résonner mes tambours;
La lumière triomphe, et dans la plaine entière
L'on n'entend que mon cri, gaîté de la lumière!

Comme le papillon, je puise au cœur des fleurs
L'eau pure qu'y laissa tomber la nuit en pleurs.
Je suis par le soleil tout-puissant animée;
Socrate m'écoutait, Virgile m'a nommée;
Je suis l'insecte aimé du poète et des dieux.
L'ardent soleil se mire aux globes de mes yeux;
Mon ventre roux, poudreux comme un beau fruit, ressemble
A quelque fin clavier d'argent et d'or, qui tremble;
Mes quatre ailes aux nerfs délicats laissent voir,
Transparentes, le fin duvet de mon dos noir,
Et, comme l'astre au front inspiré du poète,
Trois rubis enchâssés reluisent sur ma tête.

## II.

### LES TAMBOURINAIRES.

Ils sont deux. Un enfant, tout ravi, les précède,
Et marche à pas comptés, fier de porter sans aide
Un bâton que couronne un cercle horizontal
Où l'on a suspendu des choses en métal,
Montre et couvert et puis des écharpes en soies,
Les prix des jeux, ces prix qu'on appelle « les joies, »
Parmi lesquels reluit parfois, fort engageant,
Un saucisson à l'ail dans son papier d'argent.

L'enfant marche, et respire un peu d'air que dérange
L'écharpe balancée où frissonne une frange.

Un homme enfin les suit, souriant, et portant
Une corbeille en paille à fond rose éclatant.

Dès qu'ils ont pénétré sous la grande avenue,
Ils entament l'air gai d'une danse ingénue

Qui s'avance et qui fait sourire encor parfois
L'aïeul, sur les carreaux tambourinant des doigts.

Le groupe tout entier est là sur la terrasse.
Les deux musiciens s'agitent, non sans grâce;
Chacun d'eux frappe sec le vibrant parchemin
De la main droite et fait jouer de l'autre main,
En soufflant de tout cœur, la musiquette vive
Du « galoubet, » qui n'est qu'une flûte naïve.
Long cylindre léger, le tambourin tremblant
Sous la baguette noire au bout d'ivoire blanc,
Suspendu par sa corde au bras qui tient la flûte,
A chaque coup frappé résonne une minute;
Il frémit tout entier en de profonds accords,
Suit la flûte en sourdine et marque les temps forts,
Et cela fait un bruit de ménage en querelle:
Deux voix parlent; tantôt c'est lui, tantôt c'est elle
Qui domine, disant : « Qui donc commande ici? »
Et chacun, tour à tour, par un mot radouci,
Honteux d'être méchant, avec tendresse implore,
Et l'un s'est tu déjà que l'autre gronde encore...
Ainsi le tambourin sonne encore à la fin,
Quand la flûte a jeté son cri suprême et fin.

Les enfans tout joyeux, les servantes alertes,
Paraissent les premiers aux fenêtres ouvertes;
La dame vient ensuite, et le maître du lieu;
Le porteur de corbeille alors, grave, au milieu
Du groupe pavoisé des pieds jusqu'à la tête,
Demande « quelques sols pour les frais de la fête, »
Et tend d'un air ami la corbeille en avant,
Dont les rubans, drapeaux mignons, vibrent au vent.

Dès qu'une pièce tombe au fond de la corbeille,
Le tambourin, content, s'exalte et s'émerveille
Du don trop généreux qu'on fait aux villageois;
Mais la petite flûte alors, haussant la voix,
Exprime qu'après tout l'offrande est peu de chose,
Qu'on n'emplira jamais le joli panier rose
Et que le tambourin avec son « gramaci »
L'étonne, et qu'on n'est pas obséquieux ainsi.
Le tambourin répond : « Paix! paix! petite folle! »
Et, voulant à tout prix lui couper la parole,
Il redouble d'entrain et force les accords,

Puis, las enfin, s'éloigne, et l'on entend alors
Décroître à travers champs la charmante dispute
Du tambourin qu'on sait amoureux de la flûte.

Les quêteurs de ce pas vont chez le paysan
Qui, les voyant venir, se dit : « Allons-nous-en ! »
Et monte à la « fénière » odorante, et s'enferme.
Les demandeurs sont là, debout, devant la ferme;
La querelle éternelle et tendre va son train
De la flûte bavarde avec le tambourin,
Et les musiciens marquent le pas sur place.
A force de souffler, le sang monte à leur face,
Et, tout suant, gonflant la joue, ils font si bien
Qu'ils excitent les cris éclatans du gros chien
Qui, toujours aboyant, la gueule toute large,
Fuit, s'approche, recule, et revient à la charge...
L'enfant, qui n'est plus fier, tremble de tout son corps;
Les deux musiciens s'épuisent en efforts;
L'enfant crie en pleurant, et l'homme au panier rose
Avec de gros jurons, heurte à la porte close,
Pendant qu'au « fenestron » tout obstrué de foin,
De ce vacarme affreux et gai joyeux témoin,
Se tient coi, si content qu'il en rit en silence,
Le fermier, qui maudit les impôts et la danse,
Et, sous du foin qui bouge, on pourrait entrevoir
Malin, et tout brillant de plaisir, son œil noir.

## III.

### L'AIRE.

Sur l'aire dont on a brûlé l'herbe et les mousses
Qui poussèrent, tout l'an, entre les briques rousses,
Et dont un parapet décrépi fait le tour,
En plein août, sous l'azur torride d'un beau jour,
On étale l'amas des gerbes déliées,
Et les pailles au loin brillent ensoleillées,
S'enchevêtrant, croisant leurs mille barbes d'or,
Si bien qu'on croirait voir luire, vierges encor,
Au seuil de l'Orient entassés pêle-mêle,
Des traits de feu tout prêts pour l'aurore nouvelle.

O trésor des moissons mûres ! vivant trésor !
O chaleur de la vie ! éclat des blés ! seul or

Que le paysan voie et qu'il touche à son aise !
Pain que le bon soleil prépare à sa fournaise !

Mais il faut que l'épi gonflé donne son grain,
Et le ciel dur est trop cruellement serein
Pour qu'on soulève et qu'on abatte dans la paille
Les lourds fléaux de bois sous qui l'aire tressaille.
Aussi le paysan, au beau milieu du rond,
L'air grave, et son chapeau très large ombrant son front,
Le fouet au cou, sifflant des chansons incertaines,
Et derrière son dos changeant de mains les rênes,
Fait tourner sur le blé les chevaux de labour,
Qui, les deux yeux bandés, en trottant, tout le jour,
Foulent avec lourdeur, plus vifs quand le fouet claque,
Le grain qui sous leurs pieds sort de l'épi qui craque.

Midi s'approche, il monte, il invite au sommeil ;
La verdure des pins reflète le soleil ;
La mouche, au corselet d'azur et d'émeraude,
Bourdonne, et le frelon rayé de jaune rôde
Et poursuit les chevaux ennuyés et plus lents.
L'air flotte épais autour des arbres somnolens,
Où, vibrante, accrochée à l'écorce inégale,
Joyeuse de l'été, résonne la cigale ;
Le chaume, coupé ras, montre un sol crevassé,
Et l'horizon entier languit, presque effacé
Sous le rideau tremblant et fin de la lumière
Qui, diffuse, ressemble à de l'or en poussière.

Les chevaux arrêtés, sous le fouet tout à coup
Reprennent, inclinant et relevant le cou,
Leur lenteur fatiguée au rhythme monotone ;
Toute leur peau, qu'irrite une mouche, frissonne ;
Et tels, jusqu'aux jarrets dans la paille enfoncés,
A chaque pas d'un flot d'épis embarrassés,
Ils soulèvent du pied des pellicules fines
Qui, s'envolant, leur vont agacer les narines.
Ils soufflent ; mais le fouet s'est tu ; leur guide est las ;
Plus de jurons sonnant quand ils font un faux pas ;
Immobile et muet, l'homme, comme en un songe,
De l'une à l'autre main fait circuler leur longe,
Et, fermant à moitié ses grands yeux assoupis,
Ne voit plus que l'éclat du ciel et des épis,
Un flamboîment brutal entrant sous sa paupière,

Des chevaux tout luisans piétinant la lumière,
Et, devant lui, couchée au fond d'un trou du mur
Qui borde l'aire, tiède en son réduit obscur,
Projetant, bien qu'à l'ombre, un éclair, sa bouteille
Qui l'appelle et lui rit en vain, car il sommeille...

## IV.

### LA MOUSTOUÏRE. — VENDANGES PROVENÇALES.

« Holà, voisin ! ma vigne est mûre; qu'on se prête :
Aidez-nous, et demain, notre vendange faite,
Nous irons vous aider de même à notre tour. »

C'est pourquoi le coteau, dès la pointe du jour,
Est plein d'éclats de rire et de chansons alertes;
Cachés jusqu'à mi-corps parmi les vignes vertes,
En groupes espacés, on voit les paysans
Se courber pour cueillir la grappe aux grains luisans.
Les filles, que poursuit l'œil des malins, sont gaies.
Leur jupe à mille plis, fort courte, à longues raies,
Montre la fermeté de leur jambe, et vos yeux
Sont brillans de plaisirs, ô travailleurs joyeux !
La serpe va et vient. Parfois l'un d'eux se dresse,
Appelle, et dans sa main, prétexte à la paresse,
On admire un moment, lourde et pareille à l'or,
Une grappe où le pampre en festons tremble encor,
Fruit rare et mieux venu, qui se garde ou se mange.

Tout courbés sous le poids des mannes de vendange,
Les porteurs, leur coussin à l'épaule, là-bas,
Gagnent avec lenteur, car voici qu'ils sont las,
La cuve où des enfans dansent, les jambes nues,
Sur le flot de raisins épanchés des cornues.

La serpe va et vient. L'année est bonne : on rit.
Le soleil fait le vin, qui fait content l'esprit :
Merci, soleil ! on chante, on s'appelle, on babille.

Cependant derrière elle une oublieuse fille
Laisse un beau grappillon que, sous le pampre vert,
Un galant aux aguets a bientôt découvert.
« La moustouïre! » dit-il, car la fille est jolie :
Il doit, ayant coupé la grappe qu'elle oublie,

L'en barbouiller d'abord pour l'embrasser après.
Déjà la fille court, mais il la suit de près,
La saisit par la robe, et la belle s'arrête ;
Dans ses bras repliés, elle a caché sa tête.
Il la prend par la taille; elle veut de la main
Ouvrir les droits pressans du garçon, mais en vain.
Son beau corps prisonnier se tord, se glisse et ploie,
Et le jeune homme ardent, qui palpite de joie,
Attire près du sien le visage charmant,
Et, changeant en plaisir le juste châtiment,
Laissant à ses pieds choir la grappe redoutée,
N'inflige qu'à demi la peine méritée.
O vendange! ô baisers! sur son visage pur
S'il avait fait jaillir le jus du raisin mûr,
Vraiment la belle enfant ne serait pas plus rose!

La serpe va et vient. On chante, on rit, on cause...
On ne m'y prendra plus, — dit la belle en rêvant,
Mais n'importe, elle t'aime, ô jeune homme, et souvent,
Troublée au souvenir des baisers de ta bouche,
Elle oublie à dessein des grappes à la souche.

## V.

### BÉNÉDICTION DU FEU. — LA NOEL.

Fête d'église? non, mais fête de famille,
Voici Noël. Voici la bûche qui pétille;
Le « carignié, » vieux tronc énorme d'olivier,
Conservé pour ce jour, flambe au fond du foyer.
Si des rites romains on soigne l'observance,
On jeûne ce jour-là, mais, ô sobre Provence,
Peu t'importe, et souvent, libre, tu te souviens
Que nos pères, nos bons aïeux, étaient païens.

Aussi le « gros souper » sera bon, quoique maigre.
On ne mangera pas l'anchois rouge au vinaigre,
Mais on festinera ce soir avec gaîté,
De morue au vin cuit et de nougat lacté,
D'oranges, de raisins secs et de figues sèches.

Dans un coin, les enfans se construisent des crèches,
Théâtres où l'on met des pierres pour décor
Et de la mousse prise aux vieux murs, puis encor

Des arbres faits d'un brin de sauge, et sur ces cimes,
Le long des sentiers fins côtoyant ces abîmes,
Des pâtres et des rois se hâtent vers le lieu
Où vagit, entre l'âne et le bœuf, l'enfant-Dieu.

« A table! » — L'on accourt. La sauce aux câpres fume;
Le nougat luit;... mais c'est une vieille coutume
Qu'avant de s'attabler on bénisse le feu.

La flamme rose et blanche avec un reflet bleu
Sort de la bûche où dort le soleil de Provence.
Le plus vieux, à défaut du plus petit, s'avance :
« O feu, dit-il, le froid est dur; sois réchauffant
Pour le vieillard débile et pour le frêle enfant;
Ne laisse pas souffrir les pieds nus sur la terre;
Sois notre familier, ô consolant mystère!
Le froid est triste, mais non moins triste est la nuit;
Et, quand tu brilles, l'ombre avec la peur s'enfuit;
Prodigue donc à tous ta lumière fidèle :
Qu'elle glisse partout où l'on souffrit loin d'elle,
Et ne deviens jamais l'incendie, ô clarté!
Ne change pas en mal ta force et ta bonté;
Ne dévore jamais les toits couverts de paille,
Ni les vaisseaux errans sur la mer qui tressaille,
Rien de ce qu'a fait l'homme, et qu'il eût fait en vain,
O feu brillant, sans toi, notre allié divin. »

Le vieillard penche un verre, et le vin cuit arrose
La longue flamme bleue au reflet blanc et rose;
Le carignié mouillé crépite, et tout joyeux,
Constellant l'âtre noir, fait clignoter les yeux.
On s'attable. La flamme étincelante envoie
Aux cristaux, aux regards ses éclairs et sa joie;
Le vieux tronc d'olivier qui gela l'autre hiver
Se consume, rêvant au temps qu'il était vert,
Aux baisers du soleil et même à ceux du givre;
Tel, mourant dans la flamme, il se prend à revivre,
Et l'usage prescrit qu'on veille à son foyer,
Pour que, sans s'être éteint, il meure tout entier.

JEAN AICARD.

---

*Le directeur-gérant,* C. BULOZ.